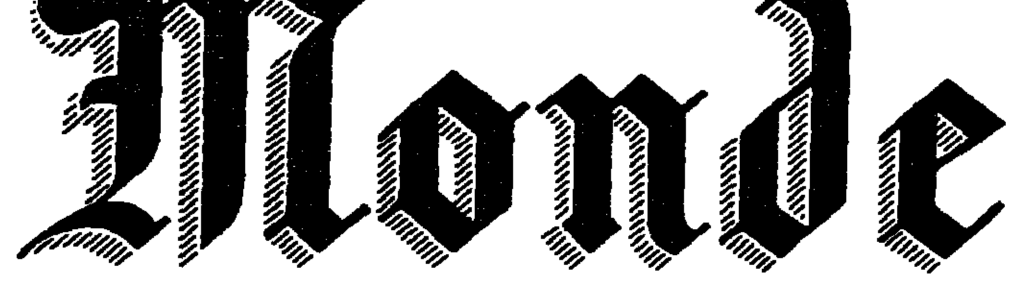
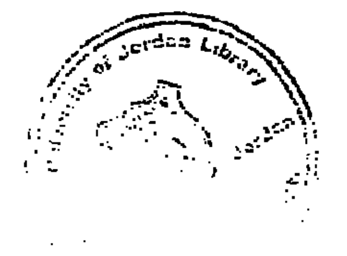










QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 12411 4 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Laurens – SAMEDI 22 DÉCEMBRE 1984

M. Arkhipov à Pékin

L'arrivée à Pékin, ce vendredi 21 décembre, de M. Arkhipov marque une nouvelle étape dans le lent processus de normalisation entrepris depuis près de cinq ans entre la Chine et l'URSS. Si l'on excepte le bref passage sur l'aérodrome de la capitale chinoise d'Alexis Kossyguine en septembre 1969, le premier vice-président du conseil des ministres d'URSS est en effet la personnalité soviétique du plus haut rang à se rendre en République populaire depuis la brouille intervenue dans les années 60 entre les deux grands pays communistes.

Responsable des affaires économiques, M. Arkhipov vient d'abord pour parler affaires. C'est bien ainsi en tout cas que l'entendent ses hôtes, qui ont souligné, à la veille de son arrivée, le caractère complémentaire des économies soviétique et chinoise, la seconde apportant les produits de son agriculture, de son industrie légère, en échange de l'acier, du bois, des machines que lui fournirait la première. Déjà les échanges commerciaux sino-soviétiques se sont multipliés par six entre 1981 et 1984. La visite de M. Arkhipov devrait permettre de leur faire prendre la forme d'une véritable coopération entre deux économies planifiées, l'URSS envisageant notamment d'apporter son aide à la modernisation d'installations industrielles qu'elle a elle-même implantées en Chine dans les années 50.

Le dialogue peut-il s'étendre au domaine politique ? Les diplomates chinois ne semblent guère se faire d'illusions à ce sujet. Trois obstacles, rappellent-ils, se dressent sur la voie d'un véritable rapprochement entre les deux pays : la pression militaire exercée par les forces soviétiques le long de la frontière chinoise, l'occupation de l'Afghanistan par l'URSS, le soutien accordé par celle-ci à l'occupation du Cambodge par le Vietnam. Or aucun signe de progrès n'est apparu jusqu'ici sur ces différents sujets, les positions ayant plutôt tendance à se durcir sur les deux derniers. Moscou a en effet pris soin de rappeler, cette semaine encore, que la « normalisation » avec Pékin ne saurait se faire « au détriment de pays tiers ».

Reste que M. Arkhipov est, comme on le rappelle à Pékin, « un vieil ami de la Chine », où il a dirigé les activités des experts soviétiques il y a trente ans. Il connaît personnellement plusieurs des dirigeants chinois actuellement chargés des plus hautes responsabilités, et les conversations qu'il va avoir avec eux permettront peut-être, par-delà les échanges protocolaires, de dissiper certains malentendus. Le facteur humain peut ainsi exercer une influence sur le climat politique.

En toute hypothèse, le voyage de M. Arkhipov apporte une nouvelle illustration de la volonté d'équilibre de la diplomatie chinoise. Initialement prévu au mois de mai dernier, ce voyage avait été ajourné à la dernière minute, les Soviétiques ne voulant pas, apparemment, que leur vice-premier ministre arrive à Pékin littéralement sur les talons du président Reagan. La Chine ne s'est pas offusquée de ce retard. L'accueil qu'elle réserve aujourd'hui à son hôte est présenté, par ses propres diplomates, comme la preuve de l'indépendance dans laquelle elle entend conduire sa politique extérieure.

La résistance afghane diplomatiquement isolée

LIRE PAGE 4 L'ARTICLE D'OLIVIER ROY

Les syndicats ouvriers refusent de signer l'accord sur la flexibilité

L'opposition de la base a conduit les confédérations à rejeter le protocole conclu avec le CNPF sur l'adaptation des conditions de travail

La politique contractuelle, en cette fin d'année 1984, ne marquera pas des points sur la flexibilité de l'emploi. Elle vient de subir un grave échec. Contre l'attente même des négociateurs, FO, la CFTC et la CFDT ont annoncé, le 21 décembre, qu' « *en l'état* » elles ne signeraient pas le protocole sur « *l'adaptation des conditions d'emploi* » avec le CNPF. Ce dernier s'attendait à obtenir trois signatures.

Il n'aura que celle de la CGC, qui se trouve dans une situation fort embarrassante. Son secrétaire national, M. Jean-Louis Mandinaud, vient en effet de justifier la signature en écrivant : « *Etre un syndicat capable de prendre ses responsabilités ou pas. Etre un syndicalisme sachant s'adapter à son époque ou non. Tel était le choix qui nous était offert...* »

M. Henri Krasucki aura, en apparence, toutes les raisons de se réjouir de la décision de trois de ses partenaires puisque, le 20 décembre encore, dans une longue déclaration, il les adjurait de ne pas accepter ce « *marché de dupes* » et ce « *mauvais coup* », en ajoutant : « *Nous ne désirons pas être la seule centrale qui aurait dit non à l'inacceptable. Nous souhaitons que d'autres fassent de même.* » Le secrétaire général de la CGT a été entendu, même si les raisons du refus de ses collègues en syndicalisme sont très différentes. Elles résultent, pour FO et la CFDT, de bien des tourments internes et d'une véritable valse-hésitation.

Au départ, FO avait refusé de donner un avis, mais M. André Bergeron paraissait plutôt favorable à un texte qui permettait de nourrir la politique contractuelle. En tout état de cause, il estimait qu'il n'était pas « *aussi dangereux* » qu'on le prétendait et voulait s'opposer aux pressions de la CGT. Le principal négociateur, M. Antoine Faesch, avait même affirmé qu'avec ce protocole « *les intérêts des salariés y étaient bien défendus* ». M. Bergeron avait alors choisi, après consultation de ses organisations, de prendre position le 21 décembre. Mais, devant la montée des oppositions, jusqu'au sein du bureau confédéral, la décision était renvoyée au 11 janvier après réunion d'une commission exécutive.

MICHEL NOBLECOURT.

(*Lire la suite page 21.*)

LE MONDE CONCENTRATIONNAIRE

Marcel Paul à Buchenwald

« Cette bataille que nous menons dans la merde, il faudra un jour l'expliquer devant des gens qui n'auront jamais vu, même de loin, un camp de concentration. » En écrivant cette phrase deux ans après son retour de Buchenwald, dans son livre *les Jours de notre mort*, David Rousset ne pouvait mieux, sans le savoir, situer l'étrange climat du procès qui vient d'occuper, mardi 18 et jeudi 20 décembre, la cinquième chambre du tribunal correctionnel de Versailles. On y a âprement et longuement débattu de ce que fut à ce même camp de Buchenwald l'attitude de Marcel Paul, militant communiste résistant, devenu ministre du général de Gaulle dans le gouvernement provisoire de 1945 et décédé le 11 novembre 1982. A l'origine de ce débat pénible autant que difficile, quelques lignes d'un article de M. Laurent Wetzel, conseiller municipal CDS de Sartrouville, pour expliquer pourquoi il refusa de s'associer à l'inauguration d'une rue Marcel-Paul, décidée par la municipalité de gauche.

Dans son journal local, *le Courrier des Yvelines*, M. Wetzel, jeune professeur agrégé d'histoire, écrivait le 27 octobre 1983 : « *Déporté à Buchenwald, Marcel Paul entra à la direction interne du camp. Il disposa alors du sort – c'est-à-dire de la vie et de la mort – de nombreux camarades. Dans ses fonctions, il tint compte essentiellement de l'intérêt de son parti.* » Ces lignes, l'association Buchenwald-Dora, à laquelle devait se joindre la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes (FNDIRP), ne les a pas supportées. Elle y a répondu par une citation directe pour diffamation.

C'est de cela, quarante ans après, qu'il fallait donc débattre devant ce tribunal de Versailles dont le président, Mme Jacqueline Quarcy-Jacquemet, apparut plein de bonne volonté, mais manifestement dépassé. Qui ne le serait, n'ayant pas connu l'indicible univers concentrationnaire nazi ? Comment le faire sans revenir, d'abord, sur l'histoire de ce camp de Buchenwald ouvert en Thuringe peu après l'avènement du national-socialisme ? Il fallait expliquer qu'en ce lieu arrivèrent d'abord des condamnés de droit commun qui y firent la loi, que les « politiques », essentiellement des communistes allemands jusqu'à la guerre de 1940, parvinrent à supplanter dans les postes d'administration interne, tels que chefs de block, kapos et autres contremaîtres ou policiers internes à qui les SS s'en remettaient finalement pour faire fonctionner leur système.

J.-M. THEOLLEYRE.

(*Lire la suite page 9.*)

AU JOUR LE JOUR

Alternance

« Unir en travaillant » : *c'est ainsi que M. Giscard d'Estaing a résumé, jeudi, la rencontre qu'il venait d'avoir avec M. Chirac. L'union et le travail des opposants n'ont évidemment qu'un but : l'alternance.*

Leur pouvoir d'hier ayant buté, en 1981, sur son bilan et sur l'union de la gauche, il est naturel qu'ils escomptent, à leur profit cette fois, le même phénomène.

On peut imaginer un scénario : l'un d'eux deviendrait un jour le premier ministre de l'autre jusqu'au moment où – deux ans après par exemple – un troisième homme, M. Barre, serait nommé à Matignon pour rectifier le tir.

Le mot alternance pourrait alors se définir comme le passage du pareil au même ou, plus simplement : on prend les mêmes et on recommence.

BRUNO FRAPPAT.

LE DÉBAT SUR L'INDÉPENDANCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Un nouveau pari

L'analyse de M. Edgard Pisani sur les moyens de trouver une issue au casse-tête calédonien telle que le délégué du gouvernement dans le territoire l'a exposée, jeudi, au président de la République et au premier ministre confirme la conclusion à laquelle MM. François Mitterrand et Laurent Fabius étaient déjà parvenus à la fin du mois de novembre : aucune solution durable n'est désormais concevable en dehors de l'accession de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance, étant entendu que cette indépendance ne pourrait être acceptable que dans la mesure où elle aurait été préparée conjointement et démocratiquement par toutes les parties concernées.

Officiellement, l'ancien ministre du général de Gaulle ne retient pas que ce scénario. Il parle aussi de la possibilité d'interroger la population du territoire sur une révision éventuelle de l'actuel statut d'autonomie interne. Mais il est clair, après les déclarations qu'il a faites jeudi soir sur Antenne 2, que sa conviction personnelle le pousse à privilégier la recherche d'un consensus sur la voie d'une indépendance multiraciale, dans le cadre d'un Etat canaque qui resterait étroitement associé à la France.

M. Pisani estime que ce consensus est réalisable au carrefour de trois exigences fondamentales, qu'il faudrait concilier : la sauvegarde des intérêts géopolitiques de la France dans le Pacifique sud, la préservation des intérêts de la communauté caldoche, dont la légitimité ne saurait être niée, et la satisfaction de la revendication primordiale du mouvement canaque indépendantiste, à savoir la reconnaissance de la souveraineté du peuple canaque sur sa terre natale.

Le délégué du gouvernement a bien compris quelle était la profondeur de l'attachement que les dirigeants du FLNKS portent à cette troisième exigence, qui constitue pour eux le préalable absolu, ainsi que leur député, M. Roch Pidjot, le soulignait, mardi soir à Paris (*le Monde* du 20 décembre). Il a compris qu'il s'agit pour les chefs canaques d'obtenir en priorité de la puissance colonisatrice la reconnaissance solennelle de ce droit à la « *naissance* » politique du futur Etat de Kanaky.

ALAIN ROLLAT.

(*Lire la suite page 7.*)

L'esprit de revanche

par JEAN-MARIE COLOMBANI

Le coup d'Etat larvé : tel est, si l'on s'en tient à l'attitude de certains de ses responsables, l'état d'esprit du RPR à l'égard d'un pouvoir qu'il juge à bout de souffle, à la merci d'un dernier coup d'épaule. Ce que ni la grève des routiers ni la grande manifestation du 24 juin pour la défense de l'école privée ne lui avaient permis d'obtenir, nul doute que les événements de Nouvelle-Calédonie, pense-t-il, le lui donneront. Pour peu, bien sûr, que la situation sur place pourrisse et que, comme le souhaite M. Toubon, une grande manifestation contre l'indépendance de ce territoire puisse être organisée à Paris.

La Nouvelle-Calédonie n'est que le prétexte à la violence d'une polémique orchestrée à coups d'arguments biaisés, de citations tronquées, déformées. La mauvaise foi, utilisée comme une technique systématique du débat politique, est mise massivement au service d'une stratégie en deux temps : précipiter les échéances ou, si l'on n'y parvient pas, créer un tel climat qu'il contribuera à l'échec de la gauche en 1986.

Il s'agit aussi de tracer, des lendemains de victoire, une éclatante fresque de la revanche. Où iront M. François Mitterrand et ses ministres ? En Haute Cour de justice ! Le chef d'accusation : la trahison ! Cela révèle seul le degré de haine, d'intolérance et de sectarisme dont font preuve certains leaders de l'opposition. Voilà un beau programme électoral pour 1986 ! « *Depuis ce soir,* a déclaré M. Pasqua, *nous sommes fixés : le gouvernement veut imposer l'indépendance malgré la volonté des populations.* » Qu'a dit M. Pisani ? Il ne peut y avoir indépendance sans consultation des populations locales. « *Nul, fût-il président de la République, n'est au-dessus de la Constitution* », a poursuivi M. Pasqua. Qu'a dit le premier ministre ? « *Les choix qui seront faits devront respecter la Constitution.* »

L'usage que certains font des Canaques et des caldoches laisse rêveur. Comme aux plus beaux jours de l'Algérie française, les « gaullistes » retrouvent le langage d'avant l'autodétermination.

(*Lire la suite page 8.*)

Le patrimoine au Yémen

L'UNESCO appelle à la sauvegarde des cités de Sanaa et de Shibam

De notre envoyé spécial

Sanaa. – M. Amadou Mahtar M'Bow, directeur général de l'UNESCO, a lancé le 19 décembre, au Centre culturel de Sanaa, un appel solennel en vue de la sauvegarde de la partie ancienne de la ville. Fondée selon la légende par Cham, fils de Noé, base militaire du royaume de Saba au IIe siècle avant Jésus-Christ, forteresse des envahisseurs himyarites au début de notre ère, Sanaa, qui signifie « place fortifiée », a été pendant les premiers siècles de l'islam un important centre caravanier. Son architecture unique au monde est d'une étrange beauté avec ses façades si caractéristiques rehaussées de frises blanchies à la chaux et de fenêtres aux arcades finement sculptées.

Depuis le renversement, en 1962, de la monarchie qui avait fermé le pays au monde extérieur, la population de la capitale du Nord-Yémen est passée de cinquante-cinq mille à près de trois cent mille habitants. La modernisation des conditions de vie a détruit les équilibres traditionnels, et la vieille ville, seul ensemble cohérent de cette importance dans le monde arabe, avec Fès au Maroc, est désormais menacée. Si rien n'est entrepris pour la sauver en la restaurant et en l'adaptant, sans la défigurer, aux exigences du monde contemporain, la cité médiévale risque de disparaître à jamais.

Alors que l'UNESCO a contribué au sauvetage d'Abou-Simbel en Egypte, de Borobudur en Indonésie, de Venise et de Fès, M. M'Bow a eu le mérite de s'intéresser aussi à des sites qui, pour être moins connus, n'en sont pas moins prestigieux ou irremplaçables dans l'histoire d'un peuple. Aujourd'hui, c'est le tour de Sanaa et de Shibam dans le Hadramaout, au Sud-Yémen.

« *J'invite tous les Etats membres de l'UNESCO et tous les peuples, leur gouvernement et leur communauté nationale, les institutions publiques et privées, les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les fondations et les institutions financières, à participer, par des contributions volontaires en espèces, en équipements ou en services, à l'immense effort entrepris par le gouvernement de la République arabe du Yémen* », a déclaré M. M'Bow.

PAUL BALTA.

(*Lire la suite page 15.*)

Les conditions d'un référendum en Nouvelle-Calédonie

Est-il possible, conformément à la Constitution, d'organiser un référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie ? Est-il concevable de consulter séparément les deux communautés ? Quelles pourraient être les limites du corps électoral ? A ces questions, des juristes répondent dans les deux textes que nous publions.

Selon dix-neuf spécialistes de droit constitutionnel, la loi devrait prévoir une seule consultation, ouverte à tous les électeurs inscrits dans le territoire

A quelles conditions un référendum territorial d'autodétermination pourrait-il être organisé en Nouvelle-Calédonie dans le respect des principes et des règles établis par la Constitution de la République ? Les soussignés pensent qu'il est utile que soit rendue publique la réponse qui, selon eux, doit être donnée à cette question.

1. – Le premier aspect du problème tient à la disposition de l'article 2 de la Constitution selon laquelle *« la France est une République indivisible... »*

Ce principe permet-il l'autodétermination d'un territoire d'outre-mer, ayant éventuellement pour conséquence, moyennant l'accord du Parlement français, de faire sortir ce territoire de la République ?

Certainement oui : cette question a déjà été tranchée dans un sens positif.

En effet, dans sa décision du 30 décembre 1975 concernant la loi relative aux conséquences de l'autodétermination des îles des Comores, le Conseil constitutionnel, après avoir rappelé que, aux termes du dernier alinéa de l'article 53 de la Constitution, *« nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées »*, a déclaré que *« les dispositions de cet article doivent être considérées comme applicables, non seulement dans l'hypothèse où la France céderait à un État étranger, ou bien acquerrait de lui, un territoire, mais aussi dans l'hypothèse où un territoire cesserait d'appartenir à la République pour constituer un État indépendant ou y être rattaché »*.

En conséquence, le Conseil a décidé que n'était pas contraire à la Constitution une loi dont l'article 8 disposait : *« Les îles de la Grande-Comore, d'Anjouan et de Moheli (dont les populations s'étaient prononcées, à la majorité des suffrages exprimés, en faveur de l'indépendance) cessent, à partir de la promulgation de la présente loi, de faire partie de la République française. »*

Il ne serait donc pas contraire à la Constitution de faire procéder, dans le territoire d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie, en vertu d'une loi, à un référendum d'autodétermination par lequel la population du territoire ferait connaître, à la majorité des suffrages exprimés, si elle entend demeurer dans la République française ou accéder à l'indépendance.

2. – Le problème qui se pose alors est celui de savoir si serait conforme à la Constitution une loi organisant en Nouvelle-Calédonie un référendum auquel ne seraient admises à participer que certaines catégories d'électeurs, par exemple ceux qui justifieraient dans le territoire d'une durée de résidence supérieure aux six mois qui, en application de l'article L. 11 du code électoral, permettent d'être inscrit sur la liste électorale ; ou, selon une idée qui a été avancée, une loi organisant dans ce territoire deux consultations distinctes, ouvertes respectivement aux membres de la « communauté canaque » et aux autres électeurs.

De tels problèmes n'ont pas été tranchés par le Conseil constitutionnel, auquel n'avait pas été soumise, *en 1976, la loi qui avait été instituée,* pour la participation au référendum d'autodétermination du territoire français des Afars-et-des-Issas, l'exigence d'une résidence minimale de trois ans dans ce territoire.

Mais, en dépit de ce précédent, la solution que ces problèmes comportent en droit ne peut faire aucun doute.

Aux termes de l'article 3, dernier alinéa, de la Constitution, *« sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs, des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques »*. Le membre de phrase *« dans les conditions déterminées par la loi »* prive de toute compétence, en la matière, le pouvoir réglementaire. Mais il ne dispense pas pour autant le pouvoir législatif, sous le contrôle éventuel du Conseil constitutionnel, de respecter le principe inscrit à l'article 2 de la Constitution : *« La France assure l'égalité devant la loi à tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion »*, ainsi que celui figurant à l'article 3 : *« Le suffrage est toujours universel. »*

Ces principes de valeur constitutionnelle seraient méconnus par une loi qui subordonnerait le droit de participer à un référendum territorial d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie à une durée de résidence dans ce territoire supérieure aux six mois mentionnés à l'article L.11 du code électoral, car une telle loi instituerait entre citoyens une inégalité fondée sur une *« distinction d'origine »*.

De toute évidence, il en irait de même pour une loi qui organiserait des votes distincts des électeurs inscrits sur les listes électorales de Nouvelle-Calédonie, en fonction de la « communauté » dont ils relèveraient, car il y aurait là une *« distinction... de race »*, prohibée par l'article 2 de la Constitution.

3. – De ces considérations, il nous paraît résulter que, pour être conforme à la Constitution, une loi organisant en Nouvelle-Calédonie un référendum d'autodétermination devrait impérativement prévoir une seule consultation, à laquelle auraient le droit de participer tous les électeurs inscrits sur les listes électorales du territoire, sans que fût opérée entre eux la moindre discrimination.

Les signataires

Léon Noël, conseiller d'Etat honoraire, ancien président du Conseil constitutionnel ; Roger Frey, ancien ministre d'Etat, ancien président du Conseil constitutionnel ; Pierre Chatenet, ancien ministre, ancien membre du Conseil constitutionnel ; François Goguel, secrétaire général honoraire du Sénat, ancien membre du Conseil constitutionnel ; Pierre Avril, professeur à l'université de Paris (Nanterre) ; Jacques Cadrat, professeur à l'université de Paris-II ; Gérard Conac, professeur à l'université de Paris-I ; Pierre Delvolvé, professeur à l'université de Paris-II ; Roland Drago, professeur à l'université de Paris-II ; Louis Favoreu, professeur à l'université d'Aix-Marseille-III, ancien président de cette université ; Yves Gaudemet, professeur à l'université de Paris-II ; Léo Hamon, professeur émérite à l'université de Paris-I ; Dimitri Lavroff, président de l'université de Bordeaux-I ; Denis Lévy, professeur à l'université de Paris-II ; André Mathiot, professeur émérite à l'université de Paris-II ; Loïc Philip, professeur à l'université d'Aix-Marseille-III ; Jean Rivero, professeur émérite à l'université de Paris-II ; Jacques Robert, professeur à l'université de Paris-II, ancien président de cette université ; Jean Waline, professeur à l'université de Strasbourg-III, ancien président de cette université.

Quelques remarques complémentaires

par MAURICE DUVERGER

Plusieurs anciens membres du Conseil constitutionnel sont associés à d'éminents professeurs de droit dans une consultation qui définit le cadre imposé par la Constitution à toute réforme du statut de la Nouvelle-Calédonie. Ce texte confirme les *« limites infranchissables »* déterminées dans ces colonnes mêmes voici quelques jours (1). Il précise qu'un vote séparé des Canaques et des caldoches serait contraire à l'article 2 proclamant que *« la France (...) assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion »*. Ajoutons que les indépendantistes commettent une erreur analogue en invoquant l'article 75 qui autorise certains citoyens à disposer d'un statut particulier. Cela ne concerne que le « statut civil », relatif aux droits de la famille, des contrats et des biens, mais non le statut politique.

Les juristes réunis par François Goguel ont également raison d'affirmer que le même article 2 a été violé par *la loi du 28 décembre 1976*, organisant le référendum d'autodétermination des Afars-et-des-Issas, qui imposait une résidence de trois ans au moins pour le vote des citoyens non originaires du territoire, alors que les originaires n'étaient astreints qu'à la résidence de six mois prescrite par l'article L-11 du code électoral. Le précédent ainsi créé ne modifie en rien l'irrégularité de la mesure, et le Conseil constitutionnel pourrait empêcher la promulgation d'une loi appliquant la même règle à la Nouvelle-Calédonie.

De tels raisonnements appellent quelques remarques complémentaires. Le principe *summum jus, summa injuria* rendrait scandaleux que l'opposition d'aujourd'hui saisisse le Conseil en 1985, alors qu'il ne l'avait pas été par l'opposition d'hier en 1976, ou que le président du Sénat utilise neuf ans plus tard un droit de saisine qu'il avait autrefois négligé. Nul ne peut dire si la haute juridiction serait sensible aux considérations d'équité devant de telles volte-face. Mais les adversaires du gouvernement feraient éclater leur mauvaise foi aux yeux de tous en se lançant dans une nouvelle entreprise.

Par ailleurs, la consultation collective omet d'indiquer que l'égalité des citoyens prescrite par l'article 2 s'accommoderait de dispositions tendant à une plus juste représentation des deux communautés essentielles qui peuplent la Nouvelle-Calédonie. Chacune domine largement un secteur du territoire, ce qui conduirait sans doute à une partition s'il n'y avait pas une entente préalable sur un statut commun. En l'état actuel des esprits, la circonscription sud de la grande île et une partie de sa circonscription ouest voteraient certainement contre l'indépendance, qui serait choisie à l'est, dans le nord et aux îles Loyauté. Alors, la Constitution interdirait de refuser aux caldoches ce qui a été accordé aux gens de Mayotte, c'est-à-dire le maintien sous notre drapeau.

Mais des solutions plus conformes à une collaboration des communautés et des ethnies correspondraient mieux à l'esprit de la République et au texte de sa loi fondamentale. Au lieu de couper le Nouvelle-Calédonie en deux tronçons séparés, dont chacun vivrait mal sans l'autre, pourquoi ne pas imaginer une entité fédérale associée à la France, unissant un Etat canaque et un Etat caldoche ? L'un et l'autre éliraient la moitié des députés au Parlement commun et participeraient au gouvernement et à l'administration par un nombre égal de ministres et de hauts fonctionnaires. Cela transposerait un peu la fameuse « proporz » autrichienne, qui partageait également le pouvoir entre démo-chrétiens et socialistes avant 1966.

Un vote séparé pour les Canaques deviendrait d'ailleurs possible s'il n'était pas fondé sur la race ou l'origine, mais seulement sur l'appartenance à une communauté culturelle reposant sur une adhésion volontaire. Entre les indépendantistes et leurs adversaires, la différence véritable ne tient pas au lieu de naissance ou à la couleur de la peau, puisque beaucoup de Mélanésiens, de métis et de Wallisiens soutiennent les caldoches. Le conflit essentiel oppose les défenseurs d'une civilisation traditionnelle et les partisans d'une civilisation moderne. Rien n'empêcherait que les uns et les autres soient comptabilisés séparément lors du référendum d'autodétermination, à condition que les électeurs soient absolument libres de choisir la catégorie qui correspond à leurs préférences, aucun rattachement d'office n'étant admis. S'il y avait contradiction entre les résultats, elle obligerait les deux communautés à négocier un statut commun permettant leur coexistence. Sans lui, la partition deviendrait inévitable. Bien entendu, on peut imaginer beaucoup d'autres solutions que celles ici suggérées à titre d'exemple.

(1) « Les limites infranchissables » (*le Monde* du 5 décembre).

COURRIER

Le Plan et le droit

Dans *le Monde* du jeudi 6 décembre 1984, Paul Fabra estime – nous citons – que, *« d'une certaine façon, l'idée même de Plan repose sur l'idée que l'Etat, pour le bien public, peut en prendre à son aise avec le droit. Cette idée ne serait-elle pas, dans un monde où l'on voit partout les citoyens réclamer des garanties accrues contre la bureaucratie, quelque peu « archaïque » ? »*

Serait-ce une idée archaïque que l'Etat, pour faire face aux demandes de plus en plus nombreuses qui s'adressent à lui à cause de la crise, au lieu de s'emparer entièrement de ces demandes et de grossir encore, au lieu de les rejeter au nom de l'« Etat minimal » qui reste pour longtemps une utopie, examine avec les citoyens une nouvelle manière de régler leurs problèmes : non pas celle de la puissance publique, qui fait appel à la force, non pas seulement celle des services publics, qui fait appel à la vertu, mais aussi, *celle du contrat, qui fait appel au* respect de la pluralité des acteurs et permet de délimiter les tâches nouvelles de l'Etat en partageant la résolution des problèmes avec les principaux intéressés ? Conception moins noble, diront certains, et qui préfère la confrontation des intérêts réels au strict respect des principes républicains... Mais parmi les principes républicains, n'y a-t-il pas celui selon lequel l'Etat appuie l'exercice actif des libertés des citoyens ?

D'ailleurs si, à propos du futur, l'Etat paraît *« en prendre à son aise avec le droit »*, c'est bien parce que le droit ne dit rien de l'avenir qui soit différent du passé : quelle est la fonction du Plan, sinon de proposer une réflexion commune et une négociation publique sur le partage de l'avenir, négociation fondée sur l'exposé explicite des anticipations de chacun ? Ici, l'Etat de droit a besoin de l'Etat expert pour s'assurer que ce partage de l'avenir sera démocratique. S'il n'existait pas, d'une manière ou d'une autre, des institutions de ce type, où chacun peut venir évaluer l'importance de ses mises, il n'y aurait pas de brassage des cartes : l'appropriation du futur ne serait que le reflet de celle du passé.

Un Plan, ce n'est pas, ce ne peut plus être, aujourd'hui, un coup de force de l'Etat central au profit du bien public, ce qui d'ailleurs n'a jamais été le cas en France. C'est une anticipation collective raisonnée qui, publiée, devient propriété de tous. Dans la société de communication où nous sommes déjà entrés, la richesse tend à s'identifier à l'information détenue : pour le coup, un « service public du futur », sans monopole, devient de plus en plus nécessaire.

ROBERT FRAISSE
(Paris.)

M. Debré et le Groenland

Il ne m'est pas possible, ainsi qu'à mes amis députés socialistes au Parlement européen, de laisser passer sans réagir la grotesque allégation faite par M. Debré à l'Assemblée nationale, le 20 novembre, lors de la ratification du retrait du Groenland de la CEE, d'après laquelle, à l'instar de Louis XV abandonnant le Canada, François Mitterrand aurait « bradé » le Groenland (1).

L'opposition atteint ici l'un de ses sommets dans la mauvaise foi.

1) Permettez-moi d'abord de faire remarquer à M. Debré et à l'opposition que le Groenland n'a jamais été, à ce que l'on sache, une colonie française, mais plutôt un territoire danois ! Que, dans son regret de notre empire colonial, M. Debré nous attribue une colonie supplémentaire relève manifestement d'un état de paranoïa relativement avancé...

2) Les propos de M. Debré sont d'autant plus inadmissibles que, à l'occasion du débat qui a d'abord eu lieu au Parlement européen le 17 février 1984, les élus RPR et UDF de cette assemblée ont voté unanimement la résolution qui approuve ce retrait. Il est donc particulièrement vicieux qu'aujourd'hui, à l'occasion d'un débat à Paris, l'opposition s'insurge, ou, plus exactement, fasse semblant de s'insurger, contre ce qu'elle a approuvé à Strasbourg ! (par 122 voix pour, 9 contre et 7 abstentions).

3) Il serait de toute manière difficile aux élus français, quelle que soit leur tendance politique, de ne pas « ratifier » le retrait du Groenland dès lors que la population de ce dernier, consultée par référendum, en a décidé. Et dire que M. Debré est l'un des inventeurs du référendum ! Il pourrait au moins respecter les principes qu'il a introduits dans notre propre Constitution !

HENRI SABY,
président de la délégation socialiste française au Parlement européen.

(1) Lire également l'article d'André Giraud sur le même sujet dans *le Monde* du 22 novembre (NDLR).

Ils courent après le temps...

A votre constat sans ménagement du « brouillard des idées » (*le Monde* du 13 novembre), il y a, à mon avis, plusieurs causes qui se confortent les unes les autres sans pouvoir se hiérarchiser. Je ne citerai que celles qui me paraissent déterminantes :

L'accélération du temps de l'information et de la pensée, dans tous les domaines, fait que les idées politiques se pratiquent maintenant « en temps réel ». Nos penseurs et hommes politiques n'y sont pas encore adaptés. Ils se bornent à courir après le temps.

Les schémas, anciens et sécurisants, continuent de prévaloir bien qu'inadaptés : capitalisme-socialisme, droite-gauche, libéralisme-dirigisme, etc. Ils rassurent mais stérilisent, aussi bien ceux qui réfléchissent que ceux qui existent.

La pression dévorante des médias, des sondages et des élections partielles stérilise ou nivelle toute velléité de pensée originale.

La médiocrité des leaders pourrait être aussi bien une cause ou une conséquence de ce qui précède. Exemples : M. F. Mitterrand, devant la vieille dame assassinée, ne dit rien de plus que ce que tout le monde pense ; MM. Chirac et Jospin n'émettent que les idées résultant de leur stratégie partisane, soit collées à l'événement, soit vagues et redondantes ; M. Barre frappe chaque fois au creux du bon sens. Et après ?

Lire, dans le même numéro du *Monde*, onze lettres de « désenchantement » de jeunes, montre pourtant bien qu'il y a un grand vide à remplir avec des idées modernes et généreuses. Quelle opportunité ! Mais quel danger !

BERNARD SAUVAIRE
(Boulogne.)

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Laurens, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Directeur de la rédaction :
Thomas Ferenczi.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1 080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

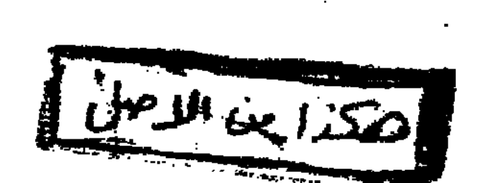
Par voie aérienne : tarif sur demande.

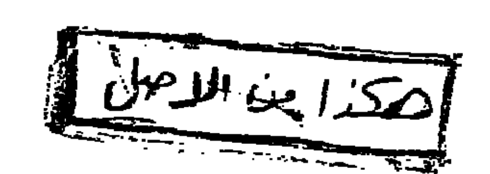
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 500 l. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0.350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 95 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,50 f. ; Yougoslavie, 110 nd.





Le Monde

étranger

DIPLOMATIE

EN VISITE A PRAGUE

M. Genscher s'est rendu auprès des citoyens est-allemands réfugiés à l'ambassade de RFA

Avant de quitter Prague à l'issue d'une visite officielle de trois jours, le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, a rendu visite à une soixantaine d'Allemands de l'Est, réfugiés depuis le mois de septembre dans les locaux de l'ambassade de la République fédérale dans la capitale tchécoslovaque. Cette rencontre, qui a duré environ une heure était sans doute le moment le plus délicat de son séjour à Prague.

Ces réfugiés, contrairement à plusieurs dizaines d'autres qui ont quitté les locaux de l'ambassade ces dernières semaines, refusent toujours de regagner la RDA, où les autorités leur garantissent l'impunité mais rien de plus, c'est-à-dire ne leur promettent pas une autorisation de sortie pour aller s'installer en Occident. Ils font valoir que la Loi fondamentale, c'est-à-dire la Constitution ouest-allemande, les considère – de même que tous les citoyens de RDA – comme des Allemands, ce qui leur donne droit à un passeport délivré par les autorités fédérales. L'opinion ouest-allemande, ces dernières semaines, s'est passionnée pour le cas de ces réfugiés, et certains estiment même que le ministre des affaires étrangères, dans les circonstances présentes, aurait dû renoncer à son voyage à Prague.

Dans une atmosphère, semble-t-il, assez détendue, M. Genscher a assuré les réfugiés de l'intérêt que leur portent les autorités de Bonn. Le secrétaire d'Etat aux affaires interallemandes, M. Rehlinger, qui accompagnait le ministre, a cependant rappelé la position de Bonn, à savoir que la délivrance d'un visa de sortie est du seul ressort des autorités est-allemandes et que l'expérience avait montré que la seule chance de l'obtenir était de regagner d'abord la RDA. M. Rehlinger avait précédemment fait parvenir un message à ceux des réfugiés de l'ambassade qui ont entamé une grève de la faim. Il leur indiquait que, si leur état de santé se dégradait, ils seraient transférés dans des hôpitaux de Prague et échapperaient ainsi à toute protection ouest-allemande.

Avant de quitter Prague pour Halle en RDA, d'où il est originaire, M. Genscher a déclaré que ses entretiens avec les autorités tchécoslovaques avaient été *« très intensifs et francs »*. Certains problèmes qui s'opposaient à la conclusion entre les deux pays d'un accord sur la circulation fluviale sur le Danube ont pu être levés, et les deux parties ont affirmé leur intérêt pour une coopération dans le domaine de la protection de l'environnement. M. Genscher a annoncé que le chancelier Kohl avait accepté de se rendre à Prague en 1985 à l'invitation des autorités tchécoslovaques.

Les incohérences de l'Ostpolitik

L'offensive diplomatique de Bonn en direction des pays de l'Est a cependant du mal à s'imposer. Comme nous l'indique notre correspondant à Bonn, Henri de Bresson, au moment même où M. Genscher se trouvait à Prague, une nouvelle polémique s'est ouverte en République fédérale à propos de l'éventuelle participation du chancelier Kohl à l'assemblée annuelle des réfugiés de Silésie, en juin prochain. La présence du chancelier à cette même réunion l'été dernier avait été critiquée en RFA, notamment par les sociaux-démocrates, et elle avait incité les organes de presse polonais à se lancer dans la campagne contre le *« revanchisme »* allemand.

L'association des réfugiés des anciens territoires allemands de Pologne a de surcroît décidé de placer sa prochaine assemblée sous le thème « Quarante ans d'exil – la Silésie reste à nous ». Le porte-parole du gouvernement de Bonn, M. Boenisch, a indiqué, avec un certain embarras, que M. Kohl avait accepté de parler à cette réunion, mais il a en même temps laissé entendre que le chancelier pourrait renoncer, étant donnée l'émotion que le mot d'ordre choisi par les réfugiés pourrait susciter dans les pays d'Europe de l'Est, et notamment en Pologne. M. Boenisch a toutefois affirmé que la campagne menée en URSS contre le *« revanchisme »* allemand n'avait qu'une importance secondaire, qu'il fallait s'attendre à la voir se poursuivre jusqu'au quarantième anniversaire de la capitulation allemande en mai prochain, et que, par ailleurs, les relations avec Moscou, *« dans le domaine économique et de l'environnement »*, suivaient leur cours.

A Prague, M. Genscher a tenté de convaincre ses interlocuteurs qu'il n'y avait pas de crainte à avoir, que la RFA a accepté les frontières de l'après-guerre, et que les réfugiés étaient, somme toute, de *« braves gens »* dont la contribution à l'établissement d'une démocratie stable en RFA avait été importante.

Les responsables tchécoslovaques, qui ont participé depuis le printemps dernier à la campagne contre le *« revanchisme »* allemand, se sont bornés à faire comprendre qu'il y avait quand même une certaine contradiction entre le fait de prendre les associations de réfugiés pour des groupes folkloriques et celui d'envoyer, à chacune de leurs réunions, les plus hauts responsables de l'Etat.

LE VOYAGE DE M. ANDREOTTI EN POLOGNE

Varsovie *(AFP)*. – Le ministre italien des affaires étrangères, M. Giulio Andreotti, est arrivé, jeudi 20 décembre, à Varsovie, pour une visite officielle de trois jours. Outre son collègue polonais, M. Stefan Olszowski, M. Andreotti doit également rencontrer le général Jaruzelski, ainsi que le primat de Pologne, Mgr Glemp.

Le chef de la diplomatie italienne est le premier ministre des affaires étrangères d'un pays membre de l'OTAN à venir à Varsovie depuis le coup de force contre Solidarité du 13 décembre 1981. Une visite de M. Hans Dietrich Genscher, initialement prévue pour le 21 novembre dernier, avait été annulée au dernier moment par Bonn, les autorités polonaises ne voulant pas que le ministre ouest-allemand des affaires étrangères se rende sur la tombe du Père Popieluszko, assassiné par trois membres de la police politique. Selon des sources informées à Rome, M. Andreotti n'aurait pas manifesté son intention d'accomplir le même geste, mais il pourrait assister à une messe dite à la mémoire de l'aumônier de Solidarité.

Les médias officiels polonais se félicitent depuis plusieurs jours de la visite du ministre italien des affaires étrangères qui, estiment-ils, contribue à *« renforcer la position internationale de la Pologne »* après *« les tentatives d'isolement menées par l'administration américaine »*. Cette visite doit *« restaurer la position de la Pologne dans les rapports Est-Ouest »*, écrit *Trybuna Ludu*, le journal du parti.

AVANT L'ARRIVÉE DE Mme THATCHER A WASHINGTON

M. Weinberger affirme que les armes spatiales américaines défendront aussi l'Europe

Washington. – A moins de trois semaines de la reprise du dialogue soviéto-américain à Genève, les milieux dirigeants, à Washington, continuent d'affirmer leur volonté de conciliation ou de compromis. *« Les Etats-Unis feront preuve de souplesse »*, vient encore de répéter le porte-parole de la Maison Blanche, ajoutant que les propos tenus récemment à Londres par M. Gorbatchev étaient *« encourageants »*.

Mais, derrière cet optimisme de façade, on décèle aisément un certain agacement devant la réaction du gouvernement et du public britanniques, qui semblent avoir été favorablement impressionnés par le dirigeant soviétique. Dans ces conditions, la visite de Mme Thatcher, de passage aux Etats-Unis à la fin de cette semaine, est attendue avec intérêt dans la mesure où elle pourra directement rendre compte au président Reagan de ses conversations avec M. Gorbatchev, et éclairer peut-être davantage les véritables intentions soviétiques.

Dans l'immédiat, la visite de M. Gorbatchev à Londres est considérée, ici, comme une opération de propagande bien menée, entretenant les réserves et les inquiétudes exprimées par les Européens à l'égard du programme de développement des armes spatiales (SDI). Ce voyage rappelle, dit-on, les efforts accomplis par le Kremlin tant auprès des gouvernements du Vieux Continent que de l'opinion publique européenne il y a deux ans pour diviser l'alliance atlantique au sujet de l'installation des Pershing en Europe.

Aussi bien, et pour répondre à cette offensive, une publicité exceptionnelle a-t-elle été donnée au discours prononcé, mercredi 19 décembre, par M. Weinberger, secrétaire à la défense, et qui était destiné, en priorité, aux journalistes étrangers. En même temps, des experts européens en matière de défense recevaient des explications rassurantes sur le programme de développement des armes spatiales qui, répète-t-on, n'implique aucun changement de la stratégie américaine, encore moins une *« dissociation »* d'avec l'Europe.

Tout en soulignant *« l'importance vitale »* pour les Etats-Unis de *« l'initiative de défense stratégique »*, M. Weinberger a déclaré

Correspondance

avec emphase que ce projet devait permettre d'arrêter aussi bien les engins soviétiques de portée intermédiaire pointés vers l'Europe, que les missiles balistiques intercontinentaux. *« Notre sécurité et celle de nos alliés ne peut reposer seulement sur la terreur réciproque et la menace de représailles nucléaires »*, a dit M. Weinberger.

Pour le secrétaire à la défense, seul le président Mitterrand a été *« relativement négatif »* à l'égard du SDI, Mme Thatcher et le chancelier Kohl désirant, pour leur part, obtenir des informations complémentaires.

Bien que M. Weinberger ait souligné que le président Reagan n'excluait pas que le SDI puisse être discuté, et même « négocié » avec les Soviétiques comme monnaie d'échange dans un marchandage global, il est évident que le Pentagone ne veut pas courir le risque d'être distancé dans la course aux armements spatiaux, dont les Soviétiques, affirme-t-on, veulent clairement exclure les Américains par un moratoire sur les essais.

Les pressions des militaires

Sur ce dossier, le président Reagan aura sûrement à trancher entre les positions différentes du département d'Etat, dont les services répertorient tous les points sur lesquels « marchander », et le Pentagone pratiquement opposé à toute concession. Le secrétaire d'Etat, M. Shultz a, certes, renforcé sa position avec la nomination de M. Nitze à la tête de ses conseillers, mais il a quelque mal à résister aux pressions des militaires. Epaulés par les éléments de droite républicains, ces derniers insistent pour que les violations par les Soviétiques du traité sur les engins antibalistiques de 1972 soient dénoncées. Ce traité imposait aux deux Super-Grands un système de protections limité.

M. Weinberger s'est gardé de dire si les Etats-Unis songeaient à se retirer de l'accord, comme le réclament publiquement les groupes de la droite républicaine, mais il a répété que les Soviétiques l'avaient presque certainement violé. Depuis 1972, a-t-il dit, ils ont dépensé davantage pour leur défense stratégique que pour leur système offensif.

Le discours de M. Weinberger ne s'adressait pas seulement aux Européens. Il visait aussi à répondre aux adversaires du SDI à l'intérieur. Ceux-ci sont assez nombreux au Congrès pour s'opposer avec succès à l'approbation de crédits d'un montant de 3 milliards 800 millions de dollars (soit le double de cette année) demandés pour le programme de recherche dans le domaine spatial. Des personnalités comme MM. Bundy, Kennan, McNamara et Gérard Smith, les mêmes qui, il y a deux ans, avaient fait scandale en demandant à l'OTAN de s'engager à ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire, viennent d'exposer leur hostilité au SDI dans la revue *Foreign Affairs*. M. Weinberger, quant à lui, juge impossible de déterminer, aujourd'hui, si une défense stratégique contre une arme nucléaire est réalisable, mais ce n'est pas là, selon lui, une raison pour éliminer le SDI.

HENRI PIERRE.

Les Etats-Unis maintiendront six observateurs auprès de l'UNESCO

Commentant au cours d'une conférence de presse, jeudi 20 décembre, à Paris, le retrait, confirmé le même jour, des Etats-Unis de l'UNESCO, Mme Gérard, déléguée américaine, a indiqué que son pays maintiendrait auprès de son ambassade en France un groupe de six observateurs des activités de l'organisation. Cette mission d'observation sera dirigée par M. Richard Aberne, actuel numéro deux de la délégation américaine à l'UNESCO.

La lettre adressée par M. Shultz, secrétaire d'Etat, à M. M'Bow, directeur général de l'UNESCO, pour signifier le retrait des Etats-Unis, affirme notamment : *« Si des réformes suffisantes intervenaient dans l'avenir, nous pourrions nous associer de nouveau à l'important travail qui devrait être, et qui fut la fierté de l'UNESCO. »* Comme Mme Gérard l'a rappelé jeudi, ces réformes portent essentiellement sur la gestion financière, le choix des programmes et la *« défense des points de vue de la minorité »*, c'est-à-dire des pays occidentaux. En revanche, a-t-elle précisé, *« la personnalité du directeur général n'est pas en cause »*.

A Sanaa (Yémen du Nord), où il suit les travaux de la conférence des ministres des affaires étrangères des pays islamiques, M. M'Bow a vivement critiqué la décision américaine. *« Ceux qui parlent de politisation de l'UNESCO,* a-t-il dit devant les journalistes, *sont ceux qui politisent l'organisation. Les Etats-Unis ne quittent pas l'UNESCO pour des raisons techniques, mais pour des raisons politiques. »* Relevant qu'il était *« le seul Africain et musulman à la tête d'une organisation internationale »* du système de l'ONU, M. M'Bow a affirmé que l'on *« s'acharnait sur l'UNESCO et sur* [sa] *personne comme jamais auparavant dans l'histoire de l'UNESCO »*.

A propos des retombées financières de la décision américaine (les Etats-Unis contribuaient au budget de l'organisation pour un quart du total, soit 374,4 millions de dollars), le secrétaire général a estimé que celle-ci ne devrait pas avoir *« un quelconque effet adverse »* sur son organisation. Il a rappelé que, en 1975-1976, les Etats-Unis avaient déjà refusé de payer leur contribution, mais que *« cela n'avait pas empêché l'UNESCO de vivre et de continuer ses activités »*, grâce notamment à un prêt de 45 millions de dollars des pays arabes.

A Paris, toutefois, M. Gérard Bolla, directeur général adjoint de l'Organisation, a précisé que les deux cents postes qui deviendront vacants l'an prochain ne seront vraisemblablement pas renouvelés. Mais, il n'est pas question, a-t-il dit, de geler les salaires des employés de l'UNESCO, fonctionnaires internationaux dont les rémunérations sont fixées par les Nations unies à New-York. M. Bolla a encore indiqué que les Etats-Unis doivent encore 316 000 dollars à l'UNESCO au titre de leur contribution pour 1984, ce que l'on dément de source américaine.

Un porte-parole du Quai d'Orsay a déclaré jeudi que la France, en tant que pays hôte de l'UNESCO, espère que l'absence des Etats-Unis *« sera aussi brève que possible »*. A Moscou, l'agence Tass a vu dans la décision américaine une *« nouvelle manifestation de la politique impériale »* de Washington et de *« l'indifférence flagrante de l'administration Reagan envers les intérêts de la communauté internationale »*, enfin, la conséquence d'une *« longue et malveillante campagne »* visant à *« changer ou influencer les activités de cette prestigieuse Organisation »*.

EUROPE

URSS

UN NOUVEAU MINISTRE DE L'ÉDUCATION POUR APPLIQUER LA RÉFORME

Moscou *(AFP)*. – M. Sergueï Chtcherbakov, cinquante-neuf ans, a été nommé ministre soviétique de l'éducation en remplacement de M. Mikhaïl Prokofiev, a annoncé jeudi 20 décembre l'agence Tass. Il assumait depuis 1974 les fonctions de premier adjoint au chef du Département de la science et des établissements scolaires du comité central du PC.

M. Prokofiev, soixante-quatorze ans, en poste depuis 1966, a été *« libéré de ses fonctions à sa demande pour raisons de santé »*, indique l'agence officielle soviétique, précisant que le bureau politique lui a exprimé *« sa gratitude pour son travail consciencieux »*.

Ce changement intervient alors que l'URSS s'apprête à appliquer une vaste réforme scolaire.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

POUR LA PREMIÈRE FOIS

Washington va expulser vers l'URSS un ancien criminel de guerre nazi

Washington *(AFP, UPI.)* Un Ukranien, âgé de soixante dix-sept ans, M. Feodor Fedorenko, ancien gardien au camp de concentration de Treblinka pendant la Seconde guerre mondiale, va être explusé vers l'Union soviétique, a indiqué jeudi 20 décembre le département américain de la justice.

Bien que les autorités américaines aient engagé des procédures similaires depuis un an et demi contre d'autres anciens nazis réfugiés aux États-Unis – cinq criminels de guerre vivant sur le territoire américain ont été explusés vers la République fédérale, le Portugal ou le Venezuela depuis avril 1983, – c'est la première fois qu'un collaborateur de l'Allemagne hitlérienne sera remis au gouvernement soviétique depuis la fin de la guerre.

Réfugié aux États-Unis depuis 1949, Feodor Fedorenko avait été déchu de sa citoyenneté américaine en 1981, la Cour suprême ayant jugé que celle-ci avait été obtenue illégalement. Une procédure visant à l'expulser avait alors été engagée par le département de la justice. Mercredi, la Cour suprême avait rejeté un dernier recours demandant le report de son expulsion.

M. Fedorenko avait, selon le département de la justice, été contraint de s'engager dans l'armée rouge lors de l'entrée en guerre de l'URSS en 1941, après la rupture du pacte germano-soviétique. Capturé par les allemands, il avait suivi un « entraînement spécial » pour devenir gardien de camp de concentration. Il a servi pendant deux ans dans le camp de Treblinka, en Pologne, où environ huit cent mille personnes ont été mises a mort.

Après son arrivée aux Etats-Unis, M. Fedorenko a travaillé pendant des années comme ouvrier dans une usine de Waterbury (Connecticut) avant de prendre sa retraite en Floride en 1976. Son passé avait été découvert par hasard bien après son entrée aux Etats-Unis.

Le défenseur de M. Fedorenko a vigoureusement protesté contre le secret entourant le sort de son client. *« Le gouvernement est ennuyé par ce dossier, et il veut simplement se débarrasser de cet homme qui n'a jamais été reconnu coupable d'avoir commis quelque crime que ce soit. Cette procédure est absolument contraire aux habitudes américaines, et elle rappelle beaucoup celles qui sont en vigueur dans les pays totalitaires »*, a-t-il dit.

Bolivie

DÉMISSION DU GOUVERNEMENT D'UNITÉ DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

La Paz *(AFP)*. – Le gouvernement bolivien a donné sa démission, jeudi 20 décembre, a annoncé à La Paz le ministre bolivien de l'information, M. Mario Rueda Pena. Le président Hernan Siles Zuazo, a précisé M. Rueda, a engagé des consultations afin de désigner une nouvelle équipe gouvernementale pour une période dite de transition, qui durera jusqu'aux élections prévues en juin 1985.

Trois ministres membres du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), MM. Guillermo Capobianco (finances), Alfonso Camacho (éducation) et Marcelo Urioste (ministre secrétaire de la défense) ainsi que le vice-président, M. Jaime Paz Zamora avaient donné leur démission au cours des dernières semaines.

Le nouveau gouvernement, selon les milieux officiels, devrait être composé de membres du Mouvement nationaliste révolutionnaire de gauche (MNRI) et d'« indépendants », marquant ainsi la fin de l'Unité démocratique et populaire (UDP), qui, constituée en 1979 et regroupant le MIR, le MNRI et le Parti communiste (pro-soviétique), était arrivée au pouvoir en octobre 1982.

ASIE

L'ACCORD SINO-BRITANNIQUE SUR HONGKONG DEVRAIT SERVIR D'EXEMPLE A UN RÈGLEMENT DE LA QUESTION DE TAIWAN, DÉCLARE M. DENG XIAOPING

Les Etats-Unis devraient prendre exemple sur le règlement réussi de la question de Hongkong pour régler le problème de Taiwan qui continue de jeter une ombre sur les relations sino-américaines, a déclaré M. Deng Xiaoping, jeudi 20 décembre, à Pékin.

« De la même manière que la déclaration conjointe sino-britannique sur Hongkong a dissipé l'ombre que jetait la question de Hongkong sur les relations entre la Chine et la Grande-Bretagne, un règlement de la question de Taiwan dissiperait l'ombre qui existe dans les relations entre la Chine et les Etats-Unis », a-t-il déclaré.

A Hongkong, le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, a, jeudi, exprimé l'*« engagement le plus ferme »* de la Grande-Bretagne de faire appliquer l'accord sino-britannique signé mercredi à Pékin. Dans un discours prononcé devant les conseils exécutif et législatif de Hongkong réunis en session commune, Mme Thatcher a tenté de rassurer les cinq millions et demi d'habitants du territoire, qui, aux termes de l'accord, reviendra à la Chine en 1997, mais gardera pendant au moins cinquante ans son propre système social.

Pour Mme Thatcher, il s'agit d'un *« bon »* accord, qui apporte des garanties *« détaillées et contraignantes »*. *« En conséquence,* a-t-elle déclaré à un auditoire peu enthousiaste, *le peuple de Hongkong peut (...) avoir confiance dans son avenir. Je vous apporte l'engagement le plus ferme du gouvernement de Sa Majesté : nous ferons de notre mieux pour assurer une bonne application de l'accord. »* — *(AFP.)*



Afghanistan

EN RAISON DE SES DIVISIONS

La résistance demeure diplomatiquement isolée

par OLIVIER ROY (*)

La résistance afghane n'a toujours pas réussi sa percée diplomatique, malgré l'admission d'un de ses représentants (M. Rabbani) au sommet islamique de Casablanca en janvier 1984. Une première condition à cette percée serait une unification, même *partielle, des mouvements qui la composent.* Une deuxième condition serait l'existence d'une volonté politique des pays qui soutiennent la résistance de la voir s'unifier. Or ni l'une ni l'autre de ces deux conditions ne sont réalisées.

Le Pakistan, qui est le principal soutien de la résistance afghane, est dans une situation trop délicate pour prendre une initiative. La hantise du gouvernement pakistanais a toujours été de voir les exilés afghans se « palestiniser », c'est-à-dire installer sur son territoire un gouvernement provisoire doté d'une armée recrutant dans les camps de réfugiés. Le meilleur moyen d'éviter l'avènement d'une tel gouvernement est de maintenir la division entre les différentes organisations, et c'est pourquoi les Pakistanais insistent pour le maintien en l'état des alliances actuelles.

En même temps, le Pakistan ne peut pas laisser s'intaller l'armée soviétique à sa frontière sans mettre en danger sa propre existence. De là, deux possibilités : soit on négocie pendant qu'il est encore temps, dans l'espoir de voir le régime de Kaboul prendre une couleur plus acceptable et, une fois stabilisé, tolérer une sorte de zone démilirarisée à la frontière pakistanaise ; soit on pense que les Soviétiques ne feront jamais de concession sans une pression de l'armée, et on soutient, de manière purement militaire, les résistants, surtout ceux qui tiennent les zones frontalières. La première thèse a de plus en plus de partisans dans les milieux civils, même au gouvernement, alors que n'apparaît pas l'ombre d'une volonté *soviétique* de négocier quoi que ce soit ; la deuxième thèse domine dans l'état-major. Jusqu'ici, le général Zia, personnellement très engagé dans le soutien à la résistance, fait pencher la balance en faveur d'une aide discrète mais indispensable.

Soviétiques et Indiens

Les Pakistanais sont bien conscients que l'intérêt soudain qu'ils éveillent dans les milieux occidentaux vient de leur rôle de première ligne face à l'invasion de l'Afghanistan. *A tort ou à raison, l'Inde* n'en demeure pas moins pour eux le danger immédiat. L'invasion soviétique leur apparaît plus comme un élément d'une stratégie d'encerclement que comme une simple poussée d'expansionnisme. Or, sur ce plan, ils se sentent incompris. L'armée pakistanaise a un matériel vétuste, et si, l'on veut encourager le pays à être ferme contre les Soviétiques, il faut la renforcer. D'où la volonté du gouvernement américain de lui livrer des appareils de combat modernes. Mais il est évident que, pour le Pakistan, sa défense est tous azimuts, conception à laquelle s'oppose un fort lobby au Congrès américain, groupant les pro-Indiens et ceux qu'inquiètent la « bombe islamique » (c'est-à-dire la capacité d'Islamabad de se doter de l'arme *nucléaire). Les Pakistanais ne peuvent* donc jamais savoir jusqu'à quel point ils seront soutenus en cas de crise grave. C'est pourquoi ils s'appliquent à maintenir toutes les portes ouvertes. Ne pas laisser émerger sur la scène internationale une résistance afgane unifiée est une manière d'éviter que ne se crée une situation irréversible.

La pression conjointe de l'URSS et de l'Italie, et de l'Inde, sur les frontières pakistanaises s'est nettement accrue en *1984. Il* semble que les autorités pakistanaises, pour ne pas aggraver la tension, aient volontairement minimisé la gravité des bombardements *soviétiques sur* la frontière, qui ne sont plus de simples raids d'avertissement mais de véritables opérations militaires entraînant des dizaines de morts. Dans le même temps, en septembre, les incidents de frontière se multipliaient au Cachemire : Islamabad est persuadé qu'il y a là coordination entre Soviétiques et Indiens.

La mort d'Indira Gandhi a apporté un répit. M. Rajiv Gandhi a besoin d'un certain délai pour re*prendre en main l'Etat, et on ne sait* encore s'il adoptera la stratégie de sa mère en jouant l'escalade extérieure pour assurer son pouvoir intérieur.

Sur le plan diplomatique, il n'y a, cependant, guère à attendre : l'URSS peut, à la rigueur, accepter de garantir les frontières pakistanaises en échange d'un abandon de la résistance, donc d'une consolidation du régime de Kaboul, mais elle considère l'inclusion de l'Afghanistan dans le camp socialiste comme un fait irréversible. Si le Pakistan lâche la proie pour l'ombre, il se retrouvera avec ce qu'il craint le plus : être pris en tenaille entre deux régimes forts, Kaboul et l'Inde, dont aucun n'aura de raison de le ménager. On ne voit pas pourquoi un gouvernement afghan communiste, débarrassé de son opposition intérieure et en mal de se donner une légitimité nationale, se priverait de reprendre les revendications sur le Pashtounis*tan pakistanais d'autant que* les mouvements autonomistes y sont dirigés par des prosoviétiques, et que les communistes afghans sont à majorité pashtoune.

Un autre pays-clé pour la résistance afghane est l'Arabie saoudite, à la fois bailleuse de fonds et détentrice d'une légitimité islamique. La politique saoudienne par rapport à la *résistance afghane est cependant* assez floue. Le soutien est apparemment entier. En mai 1984, le prince Salman remettait à un représentant de la résistance afghane, M. Sayyaf, un chèque de 10 millions de dollars, en assurant que l'aide financière ne passerait plus par le gouvernement pakistanais, mais se ferait directement. Ce faisant, les Saoudiens reconnaissent M. Sayyaf comme seul interlocuteur ; or non seulement il représente fort peu de combattants, *mais son jeu personnel l'a amené à* écarter tous les autres chefs islamistes. Cet argent injecté massivement hors des partis les plus structurés a pour effet d'accentuer les tendances clientélistes inhérentes à la société afghane et de favoriser les éléments les plus opportunistes.

Il ne faut pas surestimer, dans la politique saoudienne, le facteur idéologique. Le soutien à M. Sayyaf s'explique plus par un jeu de relations personnelles que par des choix idéologiques. Les milieux fondamentalistes de l'Arabie saoudite et du Golfe ne constituent pas un parti, encore moins une organisation aux *ramifications internationales ;* il s'agit d'un courant d'opinion aux tendances très variées, allant d'un conservatisme soutenant sans faille la famille régnante à des courants plus radicaux. En même temps, des partis comme ceux de M. Khales et de M. Rabbani, très modérés au sein de la résistance afghane, sont nés de la mouvance fondamentaliste, qui ne saurait les rejeter.

Clientélisme et unité

Un dernier pays pourrait parrai*ner une percée diplomatique de* la résistance : les Etats-Unis. Mais, outre que ce parrainage peut se révéler plus compromettant qu'utile, la nécessité de voir la résistance se développer sur le plan politique — parce que la dimension politique est fondamentale dans toute guerre de guérilla — n'est tout simplement pas perçue à Washington. Les Américains s'intéressent aux combats d'un point de vue technique, et on peut penser qu'ils s'efforcent d'aider la résistance. Ils s'intéressent aussi à tout ce qui peut embarrasser les Soviétiques sur le plan diplomatique, mais ils semblent difficilement admettre qu'une *guerre de guérilla se* gagne autant par la mise en place d'une structure politique capable d'encadrer la population que par les combats sur le terrain.

De plus, le département d'Etat est nettement en retrait par rapport au Pentagone sur le soutien à la résistance afghane et rejoint les vues des officiels pakistanais : assurer un soutien discret, mais éviter toute escalade qui mettrait en danger le Pakistan, car les Américains n'ont ni les moyens ni l'envie de se trouver impliqués directement dans un conflit régional. La mort d'Indira Gandhi enfin, occasion unique pour les Américains de renouer des contacts avec le nouveau gouvernement indien, ne les incite nullement à accroître leur engagement.

En dépit de ces facteurs négatifs, la résistance afghane pourrait-elle parvenir à une unification, même partielle ?

On a beaucoup écrit sur l'absence d'unité : la *multiplicité des partis* correspond à la fois à des options politiques différentes, à la segmentation traditionnelle de la société afghane en ethnies et en tribus, et à des rivalités de personnes. Cette difficulté à poser en termes politiques les problèmes de l'heure ne sont pas l'apanage de la résistance : l'ancien régime a connu, comme le gouvernement communiste actuel, la réduction des partis politiques à des clientèles rivales dont le but est moins de réaliser un projet de société que d'articuler son groupe de solidarité sur un appareil d'Etat dont on espère prébendes et influence.

Plus que les options idéologiques, c'est ce clientélisme qui explique les rivalités entre les deux tendances du Parti communiste (le Khalq et le Partcham). Les éléments les plus *politisés de la résistance* sont obligés de respecter ce rapport traditionnel à la politique s'ils ne veulent pas faire comme le Parti communiste (Khalq) au temps des présidents Taraki et Amin : se couper brutalement de la société civile. Ainsi, tous les chefs de parti se doivent de tenir une sorte de cour, de recevoir chaque commandant qui vient de l'intérieur et de partager leur table avec toute personne ayant un semblant d'importance.

Les jeunes intellectuels militants, comme le commandant Massoud, s'insurgent contre ce traditionalisme très présent même chez des chefs aussi politiques que Rabbani, mais eux-mêmes, dans leur région, sont bien obligés de respecter les mêmes constantes sociologiques, au moment surtout où le régime de Kaboul joue sur la frustration des notables traditionnels face à la montée des militants islamistes. Il n'y aura donc jamais d'organisation de type léniniste *dans la résistance afghane,* mais l'unification passe par la mise en place d'un appareil politique plus moderne. Cette tendance est à l'œuvre dans les partis comme le Jamiat ou comme le Hezb de Younous Khales, même si tous deux manquent cruellement de cadres intellectuels.

Une tendance très nette en ce sens est à l'œuvre entre les partis les plus efficaces sur le terrain, en particulier ceux de MM. Rabbani (dont fait partie le commandant Massoud, au Panshir), Khales (dont fait partie Abdul Haqq, le meilleur commandant de la région de Kaboul) et le *Harakat-é islami* du Sheykh Mohseni, parti chiite très actif contre les Soviétiques. Une telle alliance serait à la fois majoritaire et représenterait aussi bien des populations pashtounes que tadjik ou ouzbek, sunnites et chiites du Nord comme du Sud. Pour qu'elle voit le jour, il faudrait cependant le soutien du gouvernement pakistanais et une autre attitude de la part des Saoudiens. On a vu qu'il n'y avait aucune initiative à attendre en ce sens.

Or si les facteurs internes qui gênent une unification sont les mêmes depuis le début, les facteurs externes sont aujourd'hui déterminants, car il y a une volonté d'unification chez les principaux chefs de la résistance. Dans aucun des trois pays (Etats-Unis, Pakistan, Arabie saoudite) qui soutiennent de près la résistance afghane ne se dessine la volonté de favoriser une telle percée. Si l'Iran s'investit plus, à supposer que ce soit dans le sens d'un soutien, *il le fera en jouant ses cartes* propres, essentiellement la minorité chiite. La Chine donne, mais se tait. En attendant la guerre continue, et pour longtemps.

(*) Chargé de cours à l'Institut national des langues orientales.

Pakistan

LE RÉFÉRENDUM SUR L'ISLAMISATION : 97,7 % DE « OUI »

Islamabad (AFP, UPI, Reuter, AP). — Les Pakistanais ont répondu à 97,7 % *« oui »* au référendum sur l'islamisation et sur la tenue d'élections législatives en mars prochain, ouvrant la voie au renouvellement pour cinq ans du mandat du chef de l'Etat, le général Zia Ul Haq — au pouvoir depuis sept ans et demi. Ce résultat a été annoncé, jeudi 20 décembre, par le président de la commission électorale, M. Sayed Ali Nusrat, qui a précisé que 62,15 % des électeurs inscrits avaient pris part à la consultation. La commission a annoncé ces résultats beaucoup plus tôt que prévu.

Certains diplomates occidentaux estiment cependant que la participation n'a été que de 40 %. L'opposition, réunie au sein du Mouvement pour la restauration de la démocratie, a estimé que le scrution avait été truqué, et a décrété sans trop de conviction une *« journée de protestation »* vendredi 21 décembre.

Le gouvernement s'est pour sa part déclaré satisfait de l'*« énorme succès »* du référendum. Le général Zia Ul Haq a invité ses concitoyens à prier vendredi dans les mosquées, *« pour la plus grande gloire de l'islam et du Pakistan »*. On estime dans les milieux informés qu'il pourrait annoncer rapidement la date des élections nationales et provinciales devant parachever la révision constitutionnelle accentuant le présidentialisme et conduire à l'instauration d'une *« démocratie islamique »*.

Vietnam

HANOI NE RECONNAITRAIT PAS QUE M. MAI VAN HANH EST FRANÇAIS

Hanoï *(AFP).* — Le Vietnam se refuserait à reconnaître la qualité de citoyen français à M. Mai Van Hanh, qui a été condamné à mort pour espionnage et haute trahison, le lundi 17 décembre à Ho-Chi-Minh-Ville (ex-Saigon), apprend-on de bonnes sources.

L'ambassadeur de France à Hanoï est intervenu jeudi pour obtenir le droit de visite consulaire auprès de M. Hanh, et le consul général français à Ho-Chi-Minh-Ville, M. Jean-François Parot, a effectuer mercredi une démarche dans le même sens. Il n'a pas été immédiatement possible de connaître les résultats de ces démarches, mais, répondant à Ho-Chi-Minh-Ville aux questions des journalistes, à la veille du verdict, le directeur du département de presse et d'information du ministère vietnamien des affaires étrangères, M. Trinh Xuang Lang, avait déclaré avec insistance que tous les prévenus étaient vietnamiens.

Il avait souligné qu'aucun document d'identification n'avait été trouvé au moment des arrestations, ajoutant que la question portant sur d'éventuelles nationalités françaises *« ne s'était pas posée* [au moment des interrogatoires], *et qu'elle ne méritait pas de l'être »*.

A TRAVERS LE MONDE

Nigéria

• M. DIKKO DEMANDE L'ASILE POLITIQUE A LONDRES. — L'ancien ministre nigérian des transports, M. Umaru Dikko, victime d'une tentative d'enlèvement à Londres, en juillet dernier, a demandé, jeudi 20 décembre, à la Grande-Bretagne de bénéficier de l'asile politique, a indiqué le ministre britannique de l'intérieur. Ancien « homme fort » du gouvernement civil de M. Shehu Shagari, M. Dikko est accusé par le régime militaire de Lagos d'avoir détourné d'importantes sommes d'argent à son profit. — *(AFP).*

Somalie

• MOGADISCIO AFFIRME AVOIR REPOUSSÉ UNE ATTAQUE ÉTHIOPIENNE. — Selon le ministère somalien de la défense, les forces armées éthiopiennes, composées de chars, d'artillerie et d'avions, ont lancé une attaque, jeudi matin 20 décembre, contre plusieurs localités somaliennes situées dans le nord-ouest du pays, *notamment* Andal et Togdheer.

SELON LE DÉPARTEMENT D'ÉTAT

Les Soviétiques ont perdu près de dix mille hommes depuis le début de leur intervention

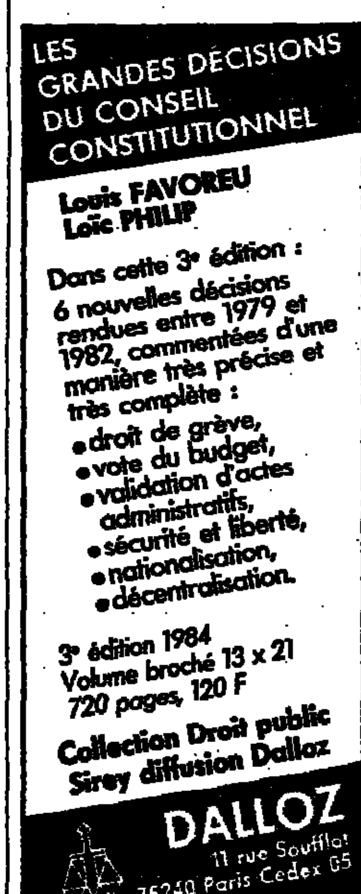
Washington *(AFP).* — Les Soviétiques perdent un nombre croissant d'avions et d'hélicoptères en Afghanistan, du fait de l'utilisation accrue de missiles antiaériens par la résistance, a indiqué à Washington, jeudi 20 décembre, un haut responsable *du département d'Etat. M. Michael* Armacost, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires politiques, a précisé que, selon les dernières *« estimations »* américaines, les pertes soviétiques d'hélicoptères et d'avions de combat avaient été, en 1984, d'un tiers supérieures à celles de 1983.

Au total, depuis l'entrée de l'armée rouge en Afghanistan en décembre 1979, l'URSS a perdu quelque six cents hélicoptères et avions de combat, a affirmé M. Armacost, dans une déclaration à la presse à l'occasion du prochain anniversaire de l'intervention soviétique dans ce pays, le 27 décembre 1979. Depuis cette date, a-t-il poursuivi, quelque huit mille à neuf mille soldats soviétiques ont été tués en Afghanistan et environ seize mille autres blessés, ce *qui témoigne,* a-t-il dit, de la combativité et du *« moral élevé »* de la résistance. Kaboul, a-t-il ajouté, *« est une ville en état de siège, et il n'est pas étonnant que la petite ambassade que nous avons toujours maintenue soit surnommée « Fort Apache » par nos diplomates ».*

L'impasse militaire reste cependant totale. *« Les Soviétiques ont peut-être perdu du terrain en 1984 »*, mais ils ne semblent pas *« prêts à rechercher une solution »*, a dit M. Armacost, ajoutant : *« Cette année, ils ont accru de dix mille hommes leurs effectifs, portant leur contingent à cent quinze mille soldats. Ils ont modifié leur tactique et sont moins sur la défensive. »*

Selon M. Armacost, *« la soviétisation de la société afghane se poursuit, notamment l'entraînement de jeunes Afghans en URSS »*.

Cette année, les Etats-Unis ont fourni 70 millions de dollars d'aide humanitaire aux réfugiés afghans au Pakistan, a indiqué d'autre part un haut fonctionnaire, se refusant à ré*pondre aux questions sur l'assistance* militaire éventuelle que fournirait le gouvernement américain à la résistance. Selon le *New York Times* du 28 novembre, les Etats-Unis consacreraient 280 millions de dollars à leur aide clandestine à la résistance en 1985, soit deux fois plus que pendant l'exercice budgétaire *précédent* (*le Monde* du 30 novembre).



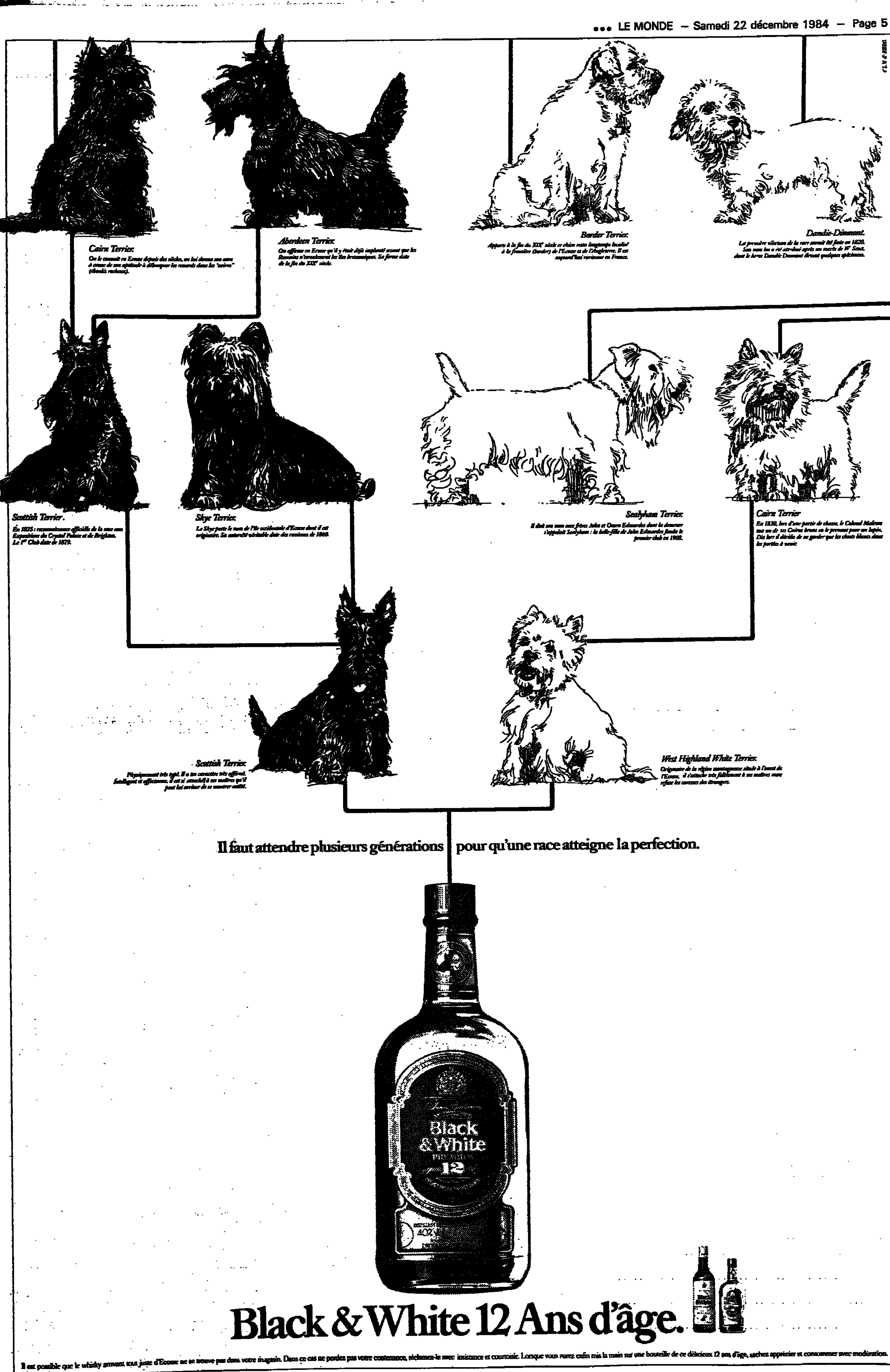


ent isolée

Pakistan

LE RÉFÉRENDUM SUR L'ISLAMISATION

Vietnam



PROCHE-ORIENT

Israël

Jérusalem menace de rompre les pourparlers avec le Liban

De notre correspondant

Jérusalem. – Adieu Nakoura ? Le rendez-vous pris jeudi 20 décembre – pour le 7 janvier – par les négociateurs israéliens et libanais avait l'avant-goût d'un congé définitif. En principe, les officiers des deux pays se retrouveront, à cette date, après la relâche de fin d'année, au quartier général de la FINUL (Force intérimaire des Nations unies au Liban) pour y reprendre leurs pourparlers. Mais cette rencontre, si elle a lieu, pourrait bien être la dernière.

Jérusalem ne voit plus, en effet, l'utilité de poursuivre le dialogue de sourds qui a déjà engourdi onze séances d'entretiens. Le général Amos Gilboa, chef de la délégation israélienne, l'a dit clairement jeudi dans un communiqué, dont les termes avaient été soigneusement mis au point depuis quatre jours par le ministère des affaires étrangères. *« Le gouvernement d'Israël espère du gouvernement libanais une réponse positive à ses propositions avant ou lors de la rencontre du 7 janvier. Dans le cas contraire, il se trouvera obligé de se demander s'il vaut la peine de continuer la négociation. »*

Au-delà des prudences de langage, censées permettre aux Libanais, dans l'hypothèse improbable où ils en auraient l'intention, d'assouplir leur position sans perdre la face, ce communiqué comporte une menace de rupture des discussions et rien de moins. Ses destinataires l'ont d'ailleurs bien reçu ainsi. Pour le général El Hajj, chef de la délégation libanaise, il s'agit *« d'un ultimatum, même si le mot n'a pas été prononcé »*. *« Nous serons désolés,* a-t-il ajouté, *de voir les négociations capoter mais nous ne pouvons accepter les conditions dictées par Israël. »* Pour dissiper les derniers doutes, on indique, dans les milieux bien informés de Jérusalem, que la décision de rompre les pourparlers, si rien de nouveau ne vient de Beyrouth, est déjà prise.

La négociation, commencée le 8 novembre, achoppe depuis plusieurs semaines sur le rôle qui incomberait à la FINUL au lendemain d'un retrait israélien. Jérusalem désire voir les « casques bleus » occuper tout le territoire qui aura été évacué par son armée de la Méditerranée à la frontière syrienne. Une telle relève suppose un gonflement des effectifs de l'ONU qui passeraient de cinq mille deux cents à quelque dix mille hommes. Les Libanais veulent au contraire réduire le mandat et la zone d'implantation de la FINUL. Ils proposent que les « casques bleus » leur transfèrent des zones évacuées par les forces d'occupation et acceptent tout au plus qu'ils stationnent à Tyr et Saïda et prennent position sur une très étroite bande le long de la frontière israélienne.

Beyrouth souhaite envoyer dans le sud du Liban deux ou trois brigades de son armée et refuse tout déploiement de la FINUL de chaque côté de la rivière Litani. Aux yeux du gouvernement libanais, la FINUL *ne peut jouer qu'un rôle restreint et* temporaire, sa seule présence constituant un aveu de faiblesse et une atteinte à sa souveraineté. En outre, la Syrie n'a nulle envie de voir les troupes de l'ONU s'installer près de sa frontière.

Les trois « non » de M. Karamé

M. Rachid Karamé a résumé, la semaine dernière, la position du Liban par la formule des *« trois non »* non à l'existence de *« forces militaires locales »* (référence à l'Armée du Sud-Liban (ALS) du général Antoine Lahad, financée et entraînée par l'État hébreu ; non à la présence de la FINUL au nord du Litani ; non à un déploiement de la FINUL au sud du Litani qui serait dicté par Israël. Le premier refus n'a étonné personne, Beyrouth ayant toujours dénié toute légitimité à l'ALS.

Jérusalem assure en revanche avoir été surpris par la vive hostilité des Libanais à la FINUL. Cette attitude, ajoute-t-on ici, tranche avec les propos antérieurs des autorités de Beyrouth. Et l'on rappelle, à titre d'exemple, le discours de M. Karamé à la tribune de l'ONU il y a seulement deux mois et demi. Le premier ministre y rendait un vibrant hommage à la FINUL et demandait *« l'accroissement de ses effectifs, l'élargissement de sa zone d'action et l'amélioration de son efficacité »*.

Pourquoi le Liban a-t-il fait machine en arrière sur ce point ? Réponse d'Israël : parce que la Syrie lui a imposé cette volte-face. Maintenant que Jérusalem tient la FINUL pour un *« élément crucial »* des arrangements de sécurité, Damas n'en veut plus. La Syrie, dit-on ici, n'attend qu'une chose : le retrait total et sans conditions d'Israël. Dans cette optique, Damas aurait encouragé les Libanais à faire traîner les choses à Nakoura, en sachant que pendant ce temps l'armée israélienne ne prendrait aucune initiative unilatérale. Le président Assad, conclut-on à Jérusalem, est convaincu qu'Israël partira tôt ou tard et qu'il n'y a donc pas lieu de conclure avec lui des arrangements de sécurité.

Si cette analyse est correcte, les Israéliens ont donc eu tort d'afficher un optimisme initial – réel ou feint – fondé sur la prétendue *« bonne volonté »* de Damas. Sans nourrir trop d'illusions, le gouvernement Pérès semblait trouver des encouragements dans les navettes du secrétaire d'Etat adjoint américain, M. Richard Murphy et les rapports du diplomate onusien chargé du dossier, M. Jean-Claude Aimée. Mais M. Murphy est rentré bredouille à Washington, sans avoir même été reçu par M. Assad lors de son dernier passage à Damas. Sa mission triangulaire au Proche-Orient, que beaucoup tenaient ici pour une véritable négociation parallèle, est au point mort. L'hommage rendu jeudi par M. Pérès à la *« bonne volonté »* américaine n'y change rien.

Peu à peu une évidence resurgit à Jérusalem : le temps travaille pour la Syrie. M. Assad n'avait rien à perdre dans l'ouverture du faux dialogue de Nakoura. Il a donc donné son aval. Aujourd'hui, il n'a rien à gagner à la conclusion d'un accord israélo-libanais : il y fait donc obstacle. Pourquoi diable faciliterait-il la tâche de son pire ennemi ? Lequel attend tout de lui : autoriser la FINUL à devenir le bouclier protecteur d'Israël, empêcher les infiltrations palestiniennes, fermer les yeux sur l'ALS, reconnaître tacitement à Israël un droit de poursuite en cas de besoin. La Syrie, pense-t-on ici de plus en plus, ne cédera rien dans l'immédiat et laissera pourrir la situation.

Trois scénarios

Faute d'accord à Nakoura, trois scénarios – toujours les mêmes – s'offriront à l'armée d'Israël : l'évacuation de la région côtière, assortie d'une présence consolidée dans la Bekaa ; le retrait sur une ligne intermédiaire, probablement la rivière Zaharani, entre Tyr et Saïda ; le repli sur la frontière internationale. Aucune de ces solutions n'est enthousiasmante pour Jérusalem. Les formules de retrait partiel permettront peut-être un allégement du coût financier et humain de la guerre, mais elles renforceront la combativité de ceux des Libanais qui ont pris les armes contre Israël. Le repli total suppose que Jérusalem rehausse sa mise sur l'ALS, vouée à un rôle majeur dans la protection de la frontière. Ces initiatives risquent fort surtout d'intensifier les violences intercommunautaires, comme ce fut le cas après le retrait précipité du Chouf en septembre 1983.

Pour M. Pérès, le retrait du Liban reste un dossier de politique intérieure « explosif ». En vertu de l'accord d'union nationale conclu avec le Likoud, les travaillistes se sont engagés à garantir la sécurité de la Galilée. Or, le premier ministre vient en quelques jours à deux reprises de préconiser, en cas d'échec à Nakoura, un départ total du Liban. Il a exclu toute solution intermédiaire, laquelle aurait précisément les faveurs du Likoud. M. Shamir a aussitôt réagi en réaffirmant son hostilité à un retrait qui ne serait pas assorti d'arrangements de sécurité. *« M. Pérès,* a-t-il curieusement affirmé, *est de mon avis. »*

Le Liban pourrait donc dans les prochaines semaines devenir un sujet de discorde entre les partenaires de la coalition, autrement plus sérieux que les querelles d'argent entre partis religieux. Les dix ministres du « cabinet restreint » devront se prononcer prochainement sur la stratégie libanaise d'Israël. Tout porte à croire qu'ils se détermineront en fonction de leurs allégeances partisanes. Côté Likoud, certains sont favorable à un « durcissement » sur le Liban, qui lui permettrait, tôt ou tard, de briser l'Union nationale au nom d'une cause noble et non pour de vulgaires histoires d'intendance.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Le contingent français de la FINUL mis en cause par des villageois du Sud du Liban

Tyr, Liban *(Reuter)*. – Les habitants de deux villages musulmans chiites du sud du Liban ont accusé les soldats français de la Force intérimaire des Nations unies au sud du Liban (FINUL) de ne pas les avoir protégés lors d'un raid israélien qui a fait six morts la semaine dernière.

« Nous voulons entretenir de bonnes relations avec le contingent français de la FINUL, mais, après ce qui s'est passé la semaine dernière, nous ne voulons plus rien avoir affaire avec eux », déclare Mohammed Haukous, responsable de la résistance locale contre l'occupation israélienne.

Les opérations menées la semaine dernière par l'armée israélienne contre les villages de Maarakeh et Toura se sont déroulées dans des secteurs sous contrôle du contingent français de la FINUL, et M. Nabih Berri, chef de la communauté chiite, se déclare presque certain que la FINUL a été impliquée dans ces opérations.

A Maarakeh, des habitants font remarquer que les soldats de la FINUL avaient déserté le point de contrôle à l'entrée du village deux jours avant le raid israélien.

« Depuis le raid, les gens pensent que la FINUL est seulement présente pour les enterrer », déclare Khalil Gerahdi, chef de la résistance à Maarakeh. A Toura, plusieurs personnes déclarent avoir vu des soldats français aux côtés des soldats israéliens dans le village.

« J'ai reconnu les visages de cinq soldats français avec les Israéliens », déclare Omjihad Dhaine, dont la fille, âgée de dix-sept ans, a été blessée de trois balles lors du raid.

Pour Mohammed Hankous, *« les soldats français de la FINUL savaient tout à l'avance, et ils voulaient nous faire payer ce qui s'est passé à leur ambassade à Beyrouth »*.

AFRIQUE

Tchad

M. Goukouni Oueddeï s'oppose à la présence d'observateurs français dans le nord du pays

Les officiers français qui se trouvent *« depuis quelques jours »* à Tripoli sont *« en attente d'une mission d'observation »*, a indiqué, jeudi 20 décembre, M. Hernu, ministre de la défense. Avec des *« officiers grecs observateurs »*, qui séjournent également dans la capitale libyenne, ils pourraient donc, dans les prochains jours, se rendre dans le nord du Tchad pour vérifier l'accord de désengagement militaire franco-libyen du 16 septembre. *« Formellement démentie »*, il y a trois semaines par le gouvernement français, l'existence d'une commission d'observateurs est donc aujourd'hui devenue une réalité. Mais que va-t-elle observer ? De Palma-de-Majorque, où il se trouvait jeudi, le colonel Kadhafi a réaffirmé que le dernier soldat libyen a quitté le Tchad quand le communiqué franco-libyen a été publié, ajoutant : *« Il n'y a plus de forces libyennes au Tchad et tous ceux qui le veulent peuvent aller le vérifier. »*

Le dirigeant libyen, qui reste partisan de la constitution d'une commission internationale pour vérifier, sur le terrain, ses dires, rappelle que ces observateurs doivent se rendre à la fois dans le nord et le sud du Tchad. N'Djamena n'a pas encore fait connaître officiellement son avis sur l'envoi d'observateurs dans le Sud, mais il paraît improbable que les autorités tchadiennes, pour qui les troubles dans cette région sont fortement exagérés, acceptent une telle demande. Selon un envoyé spécial de l'AFP, la situation est calme depuis plusieurs semaines, les troupes gouvernementales contrôlant maintenant à peu près l'ensemble des localités. Des centaines de commandos sont cependant disséminés sur le terrain et des combats peuvent reprendre de façon sporadique.

La question du Sud constitue donc un premier blocage pour la mission qui serait dévolue aux observateurs français, grecs et libyens. Le colonel Kadhafi a, d'autre part, affirmé que cette mission d'inspection ne saurait concerner la bande d'Aozou, zone frontalière entre le Tchad et la Libye. *« Absolument pas,* a-t-il déclaré à Palma, *Aozou est partie intégrante de la Libye. »*

D'autres blocages existent : M. Goukouni Oueddeï, président du GUNT, a en effet refusé que les observateurs français se rendent dans les zones que ses propres troupes contrôlent. M. Goukouni Oueddeï, qui a reçu quelques journalistes jeudi à Faya-Largeau, a souligné : *« Pas un Français ne mettra les pieds dans les territoires libérés. La France est notre ennemie, elle n'est pas neutre dans ce conflit. »* En revanche, le chef de l'opposition armée au régime de M. Hissène Habré se déclare d'accord pour que des observateurs *« libyens, grecs, syriens ou de n'importe quel pays neutre »* puissent effectuer un tel contrôle. Mais il qualifie d'*« élucubrations grotesques »* les affirmations selon lesquelles des troupes libyennes sont restées dans le nord du Tchad.

A ce sujet, il faut relever le soutien apporté par M. Bruno Kreisky à la thèse libyenne. L'ancien chancelier autrichien, qui a rencontré le colonel Kadhafi à Palma, a affirmé : *« Il ne reste* [au Tchad] *qu'une petite unité libyenne insignifiante »*. M. Kreisky pense, lui, que l'on peut faire confiance à M. Kadhafi qui *« a toujours tenu ses promesses, à quelques petits malentendus près »*...

Un éclairage nouveau

Curieusement, la « réapparition » de M. Goukouni (qui ne s'est pas manifesté depuis de nombreux mois) s'effectue au moment où les relations franco-tchadiennes s'assombrissent. Les autorités tchadiennes, qui avaient déjà peu de raisons d'être satisfaites des récentes déclarations de M. Mitterrand sur le Tchad, n'ont pas apprécié celles de M. Dumas, ministre des relations extérieures, accusant implicitement M. Habré d'être responsable de la mort du commandant Galopin (*le Monde* du 21 décembre). M. Mahamat Nourri, responsable des relations extérieures de l'UNIR (le parti gouvernemental) a estimé jeudi que la déclaration de M. Dumas était *« injurieuse »* et *« inamicale »*, ajoutant : *« Il n'est pas normal de faire une telle déclaration, surtout quand elle n'est pas conforme à la vérité et qu'elle met en cause un chef d'Etat. »*

S'agit-il d'un changement d'attitude de la France vis-à-vis du gouvernement de N'Djamena et Paris prend-t-il ses distances à l'égard de M. Habré ? M. Christian Nucci, ministre chargé de la coopération et du développement, qui était jeudi l'hôte de la presse eurafricaine, ne le pense pas. Il s'agit d'un *« éclairage nouveau, mais la France n'a pas changé de position au Tchad »*, a dit M. Nucci.

Reste la situation sur le terrain. A ce sujet, M. Goukouni Oueddeï a assuré qu'il ne serait pas le premier à déclencher de nouvelles hostilités contre les forces gouvernementales. *« Mais si jamais les FAN* [Forces armées nationales de M. Habré] *se hasardent à nous attaquer, cela déclencherait une guerre qui ne prendra fin que le jour où l'une des parties prendra le dessus sur l'autre. Notre objectif final est de libérer l'ensemble du Tchad »*, a-t-il indiqué. *« Nos alliés libyens vont donc poursuivre leur soutien logistique légitime à nos troupes »*, a-t-il assuré. A propos de la situation dans le sud du pays, M. Goukouni Oueddeï a observé : *« Des éléments de l'ALN* [armée de libération du GUNT], *en contact avec l'état-major du GUNT, résistent aux massacres des troupes de N'Djamena, et ce sont eux qui garantissent la sécurité des survivants des massacres. »* Pour lui, M. Mitterrand *« a commencé à dire la vérité »* en parlant de la situation dans le Sud. *« C'est déjà une victoire »*, a-t-il ajouté.

L. Z.

Soudan

Vingt à trente enfants meurent quotidiennement de la rougeole dans les centres d'accueil

Dans l'est du Soudan, un nouvel afflux de réfugiés venus d'Ethiopie (*le Monde* du 19 décembre) a pris ces dernières semaines une tournure inquiétante. Depuis début novembre, une soixantaine de milliers d'hommes ont franchi la frontière entre les deux pays, ce qui porte à près de 120 000 le nombre de réfugiés arrivés en 1984. Cette masse de gens dénués de tout – et parfois agonisants – vient s'ajouter aux quelque 460 000 réfugiés installés, souvent depuis des années dans le Soudan oriental. *« La situation est assez grave »*, nous a déclaré, jeudi 20 décembre, M. William Smyser, haut commissaire adjoint pour les réfugiés de l'ONU, qui vient de regagner Genève après une tournée dans la région.

Selon M. Smyser, les centres d'accueil installés par le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) pour faire face à ce nouvel afflux enregistrent entre 1 200 et 1 500 arrivées en moyenne chaque jour. *« Sur le plan médical,* dit-il, *le plus grave problème est une épidémie de rougeole, phénomène bénin en Europe, mais qui prend des proportions très graves en Afrique, surtout parmi les enfants sous-alimentés. Nous enregistrons entre vingt et trente morts quotidien d'enfants en bas âge. Nous avons acheté un peu partout des vaccins, et le pire semble derrière nous. Le problème demeure, et l'aide alimentaire reste insuffisante. »*

Les réfugiés sont venus d'abord en majorité d'Erythrée, puis plus récemment du Tigré, deux régions victimes à la fois de la sécheresse et de la guerre entre l'armée éthiopienne et des insurrections locales. Les gens accomplissent de longues marches à pied dans des conditions épouvantables pour atteindre la frontière soudanaise. Leur état d'épuisement est souvent tel, à l'arrivée, qu'un certain nombre d'entre eux sont condamnés à mourir au Soudan pour avoir fui la mort en Ethiopie.

En cette saison, le soleil est brûlant et les nuits sont très fraîches. Aussi *« les gens creusent des trous dans le sable qui reste chaud la nuit pour y abriter leurs enfants du froid, ou alors ils les cachent à l'abri des rochers »*, rapporte M. Smyser, tout en précisant que tentes et couvertures sont distribuées, mais en nombre limité. *« La sécheresse, dans cette région qui constitue traditionnellement le grenier du Soudan, pose un autre grave problème. Les récoltes sont très mauvaises et l'eau manque. Les populations locales en souffrent déjà beaucoup. Les réfugiés ne font qu'aggraver la situation »*, ajoute-t-il.

Le HCR a installé quatre nouveaux centres d'accueil cette année. A Tokiabab, à proximité de l'Erythrée, où plus de 20 000 réfugiés ont déjà été enregistrés, la situation est dramatique. *« J'ai vu, lors de mon passage, deux enfants mourir dans notre propre centre de nutrition »*, raconte M. Smyser. Dans la région de Kassala, les deux centres de Wad-Sherife comptent environ 35 000 personnes. Dans la région de Gedaref, un quatrième camp, celui de Safawa, en accueille actuellement entre 25 000 et 30 000.

Un « appel spécial » du HCR

Selon M. Smyser, les secours alimentaires demeurent encore insuffisants, *« mais nous avons de quoi maintenir les gens en vie »*, dit-il. Le HCR s'inquiète également d'avoir à distribuer de nouveau des rations alimentaires dans les centres de développement agricole qui abritent depuis quelques années environ 120 000 réfugiés de l'Est soudanais. *« Sur le plan alimentaire, ces centres étaient devenus pratiquement autosuffisants. Avec la sécheresse, il va falloir sans doute de nouveau les ravitailler »*, estime M. Smyser.

L'afflux de nouveaux réfugiés pose, selon de bonnes sources, un autre type de problème. Venus du Tigré ou du Gondar, une bonne partie d'entre eux sont des chrétiens orthodoxes qui arrivent dans un pays où la charia musulmane est strictement appliquée depuis plus d'un an. Leur arrivée crée des frictions supplémentaires avec les populations locales musulmanes.

Selon des estimations que le HCR se refuse pour l'instant à confirmer, le nouvel afflux de réfugiés dans l'Est soudanais pourrait atteindre dans les semaines qui viennent le *chiffre de 250 000 personnes. Pour y* faire face, le HCR, qui opère sur le terrain avec les autorités soudanaises et plusieurs organisations caritatives non gouvernementales, compte lancer dans les jours qui viennent un *« appel spécial »*, nous a également déclaré M. Smyser.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Afrique du Sud

LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME INTERDITE

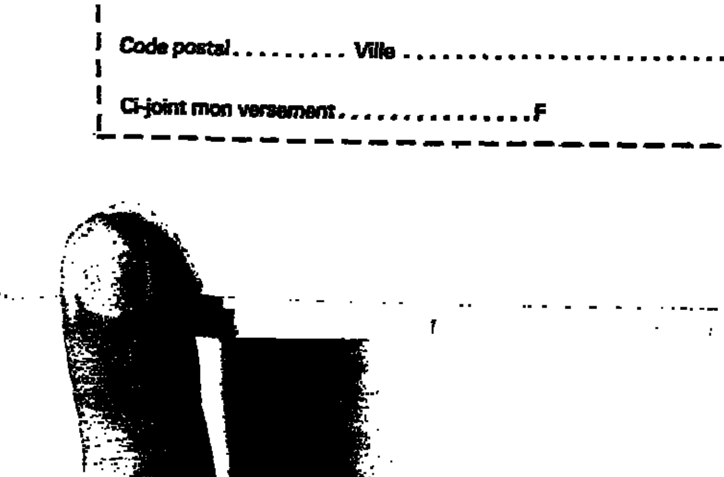
La Fédération internationale des droits de l'homme a diffusé le communiqué suivant :

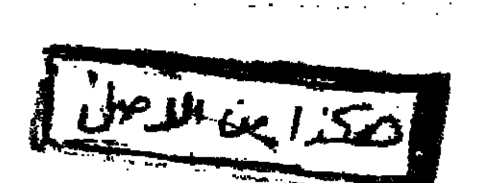
Au lendemain de l'intervention des forces de l'ordre, engagées le 23 octobre 1984, dans les cités noires de Johannesburg, mettant en œuvre plusieurs milliers de soldats et de policiers, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) a présenté une demande de visa auprès des autorités sud-africaines afin d'être autorisée à effectuer sur place une mission d'information.

La venue de cette mission, dont était chargé M. Yves Laurin, secrétaire aux relations internationales de la FIDH, vient d'être refusée.

Rappelons que l'Afrique du Sud, avec l'URSS, la Tchécoslovaquie et la Pologne, est l'un des rares pays qui s'opposent encore à cette coutume du droit international, par ailleurs universellement acceptée.





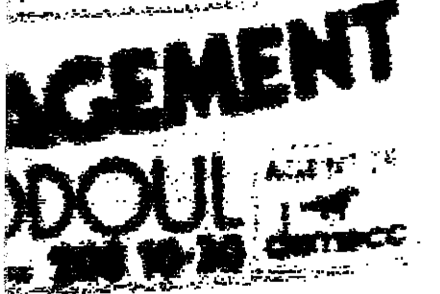


Tchad

...addeï s'oppose à la présence ...rançais dans le nord du pays

Soudan

...nfants meurent quotidiennement ...ns les centres d'accueil



Le Monde

politique

Violente polémique sur la Nouvelle-Calédonie

La commission mise en place par le Sénat pour examiner le dossier calédonien a rendu publiques ses conclusions, jeudi 20 décembre. Elle estime qu'il est *« temps pour le gouvernement d'abandonner l'attentisme, le laxisme et l'équivoque »*. Elle ne donne qu'une idée modeste du tour qu'a pris la polémique entre la Haute Assemblée, où l'opposition est majoritaire, et le gouvernement. Les déclarations faites par M. Edgard Pisani, délégué général du gouvernement en Nouvelle-Calédonie, de passage à Paris jeudi 20 décembre, où il a rencontré MM. Mitterrand, Fabius et Joxe, en ont été l'occasion.

A Antenne 2, M. Pisani a défini les trois éléments qui caratériseraient, selon lui, la seule forme d'indépendance possible : *« la reconnaissance de la souveraineté calédonienne, le respect des intérêts acquis par les populations non canaques et le respect des intérêts de la France dans cette région du monde »*. Il n'y aura pas d'indépendance sans référendum a précisé M. Pisani.

La polémique est orchestrée, avec une certaine violence sur le fond, par M. Charles Pasqua, président du groupe RPR du Sénat. M. Pasqua, qui conteste le processus d'indépendance envisagé en déformant les déclarations de M. Pisani, envisage de saisir la Haute Cour de justice et d'y faire traduire, éventuellement, le chef de l'Etat et ses ministres.

Devant le Sénat, M. Laurent Fabius a affirmé : *« Il va de soi que la légalité républicaine et la constitution devront être respectés dans les choix qui seront faits. »*

A Nouméa, M. Jean-Marie Tjibaou, président du « gouvernement provisoire » canaque, s'est indigné du tour qu'a pris le débat politique en métropole.

La Nouvelle-Calédonie n'est, selon lui, que le *« prétexte »* d'un tel débat qui s'inscrit dans la perspective des élections législatives de 1986.

M. Pisani : il est exclu que l'indépendance puisse être donnée en dehors d'un référendum

M. Edgard Pisani, qui s'est entretenu jeudi après-midi 20 décembre à l'Élysée avec MM. François Mitterrand et Laurent Fabius des résultats de ses premières conversations avec les dirigeants politiques de Nouvelle-Calédonie, a déclaré le soir même, au cours du journal d'Antenne 2 : *« Les éléments de la solution me paraissent maintenant isolés. On est parti jusqu'à présent d'une analyse exclusivement politique du problème, et on a opposé le statut actuel à l'indépendance, comme si, pour les caldoches, les Wallisiens, les Futuniens, l'indépendance était l'incertitude, le drame, et comme si le statut était le paradis pour tous. Quand on analyse les choses avec sérénité, on constate que le statut comporte des inconvénients et que l'indépendance pourrait être définie dans des conditions telles qu'elle apporte à chacun les garanties dont il a besoin. Une indépendance peut être définie de telle sorte qu'elle ne soit pas inacceptable. Il est exclu que l'indépendance puisse être donnée, si elle doit être donnée à la Nouvelle-Calédonie, en dehors d'un référendum. La Constitution est absolument formelle à cet égard. »*

A propos de la composition du corps électoral qui sera appelé à participer au scrutin d'autodétermination, le délégué du gouvernement a indiqué : *« La question qui peut être posée est simplement celle de savoir si les fonctionnaires de passage sont intéressés au destin de la Calédonie, ou si ce sont seulement ceux qui y ont une installation ou qui y sont nés, dont l'avenir est lié à la Nouvelle-Calédonie. C'est un problème qui sera étudié. Mais, pour moi, le problème actuel est de savoir quel pourrait être le destin de la Nouvelle-Calédonie dans les deux hypothèses actuellement étudiées : le statut et l'indépendance. »*

Interrogé sur les polémiques que suscite la perspective d'un tel référendum, M. Pisani a répondu avec véhémence : *« Pourquoi le référendum a-t-il plus d'importance que la réalité ? Pourquoi le débat politique parisien a-t-il plus d'importance que la réalité humaine, économique, de cette île qui vit un drame épouvantable ? Pourquoi se limite-t-on exclusivement aux aspects hexagonaux d'un débat qui, sur le territoire, est un débat charnel, humain et vrai ? »* Le vote pourrait-il être réservé aux seuls Canaques ? *« Non ! »*, répond M. Pisani.

La consultation pourrait-elle faire l'objet de deux votes séparés, comme l'a proposé le premier secrétaire du PS, M. Lionel Jospin ? *« C'est difficile,* dit le délégué du gouvernement. *Ayant donné la priorité au contenu et au destin de la Calédonie, je n'ai pas consacré à cet aspect du problème toute l'attention que les spécialistes du droit auraient sans doute souhaitéE. Je crois qu'il faudra déduire du contenu que l'on peut donner à l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, suivant l'une ou l'autre hypothèse, le mode de scrutin que l'on adoptera. Un scrutin exclusivement canaque n'est pas acceptable. Un scRutin pour tous ceux qui seront le jour du vote en Calédonie n'est pas acceptable non plus. C'est entre les deux qu'il faudra trouver la réponse. »*

Invité à commenter l'attitude de ses interlocuteurs, M. Pisani a estimé que les dirigeants du FLNKS se montrent *« très ouverts au débat »* et *« responsables »*. En revanche, il a dit, au sujet des responsables politiques de la communauté caldoche, qui refusent jusqu'à présent de négocier avec lui : *« Je crains qu'à refuser tout débat en dehors de l'application du statut actuel, qu'au demeurant ils ont combattu avant qu'il ne soit adopté, ils n'aient tort. Je crains que ce ne soit pas une attitude positive pour les idées, les hommes et les intérêts qu'ils défendent. »*

L'ancien ministre a conclu : *« Je crois que les forces politiques métropolitaines se font des illusions lorsqu'elles croient que ce qui peut se passer en Nouvelle-Calédonie les mois prochains risque d'avoir des conséquences tout à fait décisives sur les scrutins nationaux. »* M. Pisani est reparti pour Nouméa dès jeudi soir, après s'être entretenu également avec le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe.

Un nouveau pari

(Suite de la première page.)

Il a d'ailleurs constaté que ceux-ci parlent même davantage de souveraineté que d'indépendance. La difficulté consiste à faire preuve d'imagination pour adapter en conséquence les procédures judiciaires habituelles.

Pour autant, M. Pisani sait très bien qu'une reconnaissance purement formelle de la souveraineté canaque ne suffirait pas à débloquer la situation. C'est la raison pour laquelle il se montre réservé sur l'efficacité d'une éventuelle consultation séparée. A quoi servirait une telle reconnaissance, surtout si, dans cette hypothèse, la communauté canaque se prononçait dans sa majorité pour l'accession du territoire à l'indépendance, s'il n'en résultait pas une nouvelle organisation des pouvoirs locaux ?

La France garante

Le délégué du gouvernement est convaincu, semble-t-il, que seul un projet global peut amener les uns et les autres à essayer de coexister sur de nouvelles bases. Ainsi est-il clair pour lui qu'il ne peut y avoir de garanties canaques accordées aux caldoches sans que l'Etat français se porte garant de leur respect auprès des caldoches, qui, de leur côté, ne sauraient se satisfaire des engagements du FLNKS.

Afin de définir le plus précisément possible le point d'équilibre théorique du montage miraculeux auquel il pense, M. Pisani soumettra, le samedi 5 janvier, à la réflexion des dirigeants politiques du territoire un ensemble de propositions qui précisera ce que devrait être en quelque sorte l'*« état futur d'achèvement »* d'un tel projet. Ces propositions prendront la forme d'un document comportant tous les éléments devant entrer en ligne de compte pour l'établissement du calendrier de la préparation du scrutin d'autodétermination, le choix du mode de consultation et même la définition du texte qui devra être proposé au corps électoral. La population se prononcerait donc en sachant à quel projet de société correspondrait le choix proposé.

Pour la composition du futur corps électoral, M. Pisani a constaté que, dans leurs discours privés, les dirigeants de chacune des deux principales communautés se montrent plus accommodants que dans leurs prises de position publiques. Selon M. Pisani, les dirigeants indépendantistes ne réclament pas vraiment que seuls les Canaques soient appelés à voter, ce qui laisse une place pour la participation des caldoches, tandis que certains des représentants de la Communauté européenne admettent volontiers la nécessité d'exclure du scrutin les fonctionnaires résidant depuis peu de temps dans le territoire. Un compromis paraît possible.

Le rappel des suites négatives de la « table ronde » de Nainville-les-Roches (Essonne), qui avait pourtant mis en évidence en juillet 1983 de spectaculaires convergences entre les indépendantistes et leurs adversaires, incite toutefois à réserver tout pronostic sur les chances de réussite de ce nouveau pari.

ALAIN ROLLAT.

S'ADRESSANT AU CHEF DE L'ETAT ET AUX MINISTRES

M. Pasqua (RPR) brandit la menace de la Haute Cour de justice

« Quel gâchis ! » L'exclamation est revenue souvent au cours du débat sur la Nouvelle-Calédonie, jeudi 20 décembre, au Sénat. Ce constat a justifié une critique sévère de l'action – ou de l'inaction – du gouvernement de la part des élus de l'opposition, majoritaires au palais du Luxembourg. Le rapport de la commission de contrôle *(lire ci-dessous)* a servi de socle au réquisitoire. Tour à tour, le gouvernement s'est vu reprocher d'avoir encouragé depuis 1981 le mouvement séparatiste, d'avoir toléré des troubles de l'ordre public, de n'avoir pas assuré les conditions de la liberté de vote lors du scrutin du 18 novembre et de s'engager dans des voies contestables pour régler la question calédonienne.

Rendre le gouvernement actuel seul responsable de la situation ? Certains membres de la majorité sénatoriale s'y sont refusés, par exemple : M. Jean-Marie Girault (RI, Calvados) a convenu que tout n'allait pas forcément très bien avant. M. Joxe insiste en citant le rapport de la commission sénatoriale – dont l'un des auteurs est M. Girault – dans lequel il lit *« le prodigieux bon en avant »* institutionnel réalisé par la loi-cadre de 1956 signée de M. Gaston Defferre et les modifications *« pour le moins contestables »* intervenues à partir de 1963. Mais, pour le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, il est *« vain de rechercher les responsabilités »*, car – ajoute-t-il – c'est le pays qui, tout entier, n'a pas entendu les Calédoniens, lesquels, demandant aujourd'hui *« justice et paix »*, doivent être écoutés.

M. Etienne Dailly (gauche démocratique, Seine-et-Marne) s'étonnera de ce propos tendant à *« donner mauvaise conscience aux Français »*. Quant au maintien de l'ordre, derrière les hommages rendus à la police et à la gendarmerie se cachent autant de piques contre ceux qui en ont la charge. M. Pierre Ceccaldi-Pavard (Union centriste, Essonne) affirme préférer le mot d' *« hésitation »* à celui de *« connivence »* qui a dit-il, conforté les extrémistes. M. Lucien Neuwirth (RPR, Loire) assure que le gouvernement a pris *« le risque de déconsidérer la France à travers sa gendarmerie qu'il a réduite à un rôle inacceptable »*. M. Fabius, M. Joxe, puis à plusieurs reprises M. Charles Hernu, répéteront que le souci du gouvernement est bien le maintien de l'ordre, mais il est aussi d'éviter que la situation ne dégénère et compromette le dialogue. *« La grande tension nécessite un grand sang-froid pour éviter le pire »*, explique M. Joxe.

Restent les solutions : les suggestions ont été en ce domaine moins nombreuses. Plus nette a été l'évocation de ce qui, selon la plupart des orateurs, serait inacceptable. Par exemple, M. Max Lejeune (gauche démocratique, Somme) reproche au Parti socialiste, qui, en métropole, dénonce le racisme, de prétendre fonder une nouvelle légitimité sur la race en Nouvelle-Calédonie. En tout état de cause, il n'y aura pas de solution possible, affirme le premier ministre, si les droits de chaque communauté ne sont pas garantis et si la légalité républicaine et la Constitution ne sont pas respectées. Et M. Joxe considère qu'aucun progrès ne sera possible s'il n'y a pas *« un certain consensus »*.

De Dien-Bien-Phu à l'Algérie

Pour M. René Monory (Union centriste, Vienne) il faut opposer *« à la logique du terrorisme et de la mitraillette celle de la légitimité démocratique »*. A ses yeux l'indépendance canaque ne peut apporter de solution valable. Une indépendance *« à la rhodésienne »* qui *« risquerait de tomber dans les aberrations de l'apartheid »* n'est pas plus souhaitable, selon lui. La seule possibilité consiste en une solution française : *« Nous avons le devoir d'accepter le sacrifice qu'impose la modernisation de la Nouvelle-Calédonie. »* De son côté, M. Ceccaldi-Pavard qui revient de l'archipel avec la commission de contrôle, affirme : *« Une immense majorité de Calédoniens ne souhaitent plus être gouvernés de Paris ; une immense majorité de Calédoniens souhaitent conserver des liens étroits avec la France ; une minorité souhaite l'indépendance ; une infime minorité souhaite une indépendance sans la France. »* Il ne faut pas perdre la Nouvelle-Calédonie, explique M. Dailly, car, dans le cas contraire, elle perdrait aussi la Polynésie française voire d'autres DOM, comme elle a perdu l'Algérie à Dien-Bien-Phu. Pour M. Charles Pasqua, ni le président de la République ni les ministres ne sont au-dessus de la loi. Si le gouvernement persiste dans son attitude, s'il laisse bafouer la loi, s'il provoque *« ainsi des événements graves »*, il aura à *« répondre de tous ces actes devant l'histoire, mais aussi devant le peuple »*, ajoute le président du groupe RPR avant de conclure : *« En engageant ce débat, en versant au dossier ces pièces, nous nous préparons à entamer, si cela se révélait nécessaire, la procédure visant à saisir la Haute Cour. »*

Le gouvernement n'était pas là pour l'entendre. Minuit étant passé, MM. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, Joxe, Hernu et Lemoine avaient quitté l'hémicycle. Pour eux le respect de la Constitution passait par l'acceptation de la fin de la session ordinaire d'automne à minuit. M. Poher s'était contenté d'indiquer que, pour le Sénat, la séance du 20 décembre continuait...

A. Ch.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DU SÉNAT

« Attentisme, laxisme, équivoques »

Le rapport élaboré en conclusion des travaux de la commission de contrôle *« de l'ensemble des services qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983, ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie et dépendances »*, rédigé par MM. Jean-Marie Girault et Jean-Pierre Tizon, tous deux RI, a été rendu public jeudi 20 décembre.

Les commissaires socialistes et communistes ne l'ont pas approuvé. Déplorant la volonté de la majorité sénatoriale d'*« exploiter à des fins de politique intérieure les événements »* et de *« placer le gouvernement en posture d'accusé alors qu'un consensus national est indispensable pour parvenir à un règlement définitif du problème calédonien »*, les commissaires socialistes se sont affirmés solidaires des choix du gouvernement. De leur côté, les élus communistes ont reconnu *« certains retards du gouvernement »* dont la majorité sénatoriale s'est, disent-ils, emparée pour s'opposer à *« l'évolution indispensable des institutions »* et pour *« suggérer que le gouvernement fait fi de l'intérêt national »*.

Une bonne partie de ce rapport est consacré à l'évolution historique de la Nouvelle-Calédonie. Pour la période plus récente, ses auteurs estiment qu'*« une succession d'incidents d'une gravité croissante montre bien que les autorités ont sous-estimé la situation et fait preuve d'un attentisme lourd de conséquences »*. Sont cités, notamment, les incidents qui ont marqué la visite de M. Georges Lemoine en octobre dernier, les manquements au bon déroulement du scrutin du 18 novembre, les faits postérieurs à ce scrutin comme la séquestration du sous-préfet des îles Loyauté, l'occupation de Thio *« Le concept d'interposition passive s'est substitué au nécessaire rétablissement de l'ordre, seul garant des lois républicaines »*, affirme le rapport.

En conclusion, la commission souligne *« l'importance de l'enjeu que constitue la Nouvelle-Calédonie au plan stratégique »*, non seulement en raison du nickel, mais également en raison de sa situation géographique, (*« remarquable porte-avions »*, selon l'expression utilisée par le général MacArthur). Pour la commission, la situation *« exige que le retour à la paix publique soit rétabli en profondeur et assuré en permanence et que le respect de la loi républicaine soit exactement exigé de tous sans exception. Ce préalable est nécessaire avant de ciscuter de quelque solution que ce soit »*. *« On ne saurait dissocier du droit à l'auto-détermination des citoyens en fonction de leur origine ethnique ou de leur culture »*, conclut le rapport, avant d'affirmer : *« Il n'est que temps pour le gouvernement d'abandonner l'attentisme, le laxisme et l'équivoque. »*

« HAUTE TRAHISON »

L'article 68 de la Constitution dispose que *« le président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison »* et qu'*« il ne peut être mis en accusation que par les deux Assemblées* [l'Assemblée nationale et le Sénat], *statuant par un vote identique au scrutin public et à la majorité absolue des membres les composant »*. S'il est, ainsi, mis en accusation, le chef de l'Etat *« est jugé par la Haute Cour de justice »*, composée de vingt-quatre juges titulaires et de douze suppléants, élus en leur sein et en nombre égal par les deux Assemblées lorsque celles-ci sont renouvelées.

La Haute Cour de justice juge, aussi, selon la même procédure de mise en accusation, les crimes et délits commis par les *membres du gouvernement* dans l'exercice de leurs fonctions. Elle ne s'est réunie qu'une fois, en 1960, pour condamner à dix ans de bannissement l'ancien ministre de l'éducation nationale de Vichy, Abel Bonnard.

En avril 1980, les groupes socialiste et communiste de l'Assemblée nationale avaient demandé la mise en accusation, devant la Haute Cour, de M. Michel Poniatowski, après la publication par *le Canard enchaîné* de documents tendant à prouver que l'ancien ministre de l'intérieur avait pu être informé de la menace visant Jean de Broglie, assassiné le 24 décembre 1976. Cette demande avait été rejetée par la commission de l'Assemblée nationale formée pour l'examiner.

En juin 1983, le RPR avait demandé la traduction en Haute Cour de MM. Charles Fiterman et Jack Ralite, en raison de déclarations faites par ces deux ministres sur les jugements des tribunaux administratifs annulant les élections municipales dans plusieurs communes administrées par le Parti communiste. Cette demande avait été jugée irrecevable par le bureau de l'Assemblée nationale.

NOUVELLES BRÈVES

● *Rencontre entre M. Valéry Giscard d'Estaing et M. Jacques Chirac.* – MM. Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac ont présidé, jeudi 20 décembre, une réunion commune des deux clubs dont ils sont les inspirateurs, Perspectives et réalités et Club 89. Ceux-ci ont décidé de coordonner leurs travaux en vue de *« la préparation des objectifs de gouvernement qui relèveront, le moment venu, de la responsabilité des formations politiques »*.

● *M. Lucotte est élu président du groupe des RI au Sénat.* – M. Marcel Lucotte a été élu à l'unanimité des votants, jeudi 20 décembre, président du groupe de l'Union des républicains et indépendants en remplacement de M. Philippe de Bourgoin, qui a renoncé à ses fonctions après les avoir exercées pendant dix ans.

[Né le 16 janvier 1922 à Autun (Saône-et-Loire), M. Marcel Lucotte, journaliste, a été élu conseiller municipal de sa ville natale pour la première fois en 1959. Devenu premier adjoint au maire en 1965, il est maire de cette ville depuis 1969. Membre de l'assemblée départementale depuis 1970, il en préside la commission des finances depuis 1982. Entré au conseil régional de Bourgogne en novembre 1973, il en a exercé la présidence de 1978 à 1979 et en est, depuis 1982, premier vice-président.

Entré au Sénat en 1971, M. Marcel Lucotte, réélu en 1977, a notamment exercé les fonctions de rapporteur de la commission d'enquête sénatoriale sur la dette extérieure de la France en mai dernier.

Président du conseil national des économies régionales et de la productivité de 1975 à 1980, président du conseil international des économies régionales, M. Lucotte, secrétaire général adjoint du Parti républicain en 1979, est actuellement membre du bureau politique de ce parti.]

● *Le remplacement de M. Delors à Clichy.* – La commission exécutive de la fédération des Hauts-de-Seine du Parti socialiste a décidé, jeudi 20 décembre, à l'unanimité, de proposer la candidature de M. Gilles Catoire à la mairie de Clichy. Le poste de maire est vacant depuis que M. Jacques Delors a décidé de se démettre de son mandat pour incompatibilité avec les fonctions qu'il occupera à la commission des Communautés européennes (*le Monde* du 21 décembre). M. Catoire est actuellement premier adjoint.

● *L'informatique dans les collectivités locales.* – M. Gérard Saumade, président (PS) du conseil régional de l'Hérault, vice-président du conseil régional Languedoc-Roussillon, vient de se voir confier par le premier ministre une mission sur l'informatisation des collectivités locales. M. Fabius a situé cette étude dans le cadre de la décentralisation et des compétences nouvelles transférées aux collectivités locales. En liaison avec le ministère de l'intérieur et de la décentralisation, du redéploiement industriel et du commerce extérieur, cette mission inclut également la télématique et la vidéo.



POLITIQUE

VIOLENTE POLÉMIQUE SUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

AU COMITÉ CENTRAL DU RPR

M. Chirac : l'attitude de ceux qui nous gouvernent est indigne de la France

Le comité central du RPR, qui s'est réuni jeudi soir 20 décembre à Paris, s'est transformé en véritable séance du Sénat. En effet, les membres RPR de la Haute Assemblée sont venus dire devant les responsables de leur parti ce qu'ils avaient dit quelques heures avant ou qu'ils devaient déclarer ensuite devant leurs collègues parlementaires. Ce fut notamment le cas pour les élus, de retour de Nouméa, membres de la commission d'enquête sénatoriale.

A la fin des travaux, M. Chirac est intervenu brièvement et sur un ton plus retenu que les orateurs qui l'avaient précédé, pour déclarer : *« Sur le plan humain, il est inadmissible de laisser se développer l'illégalité et l'insécurité sur un territoire français. Sur le plan institutionnel, il est inadmissible de laisser bafouer les lois de la République et le respect que l'on doit dans une démocratie aux élus régulièrement investis du droit de représenter la majorité de leurs compatriotes. Sur le plan national, il est inadmissible de laisser fouler aux pieds les intérêts de la France, alors que rien ne le justifie au regard des principes de notre droit. L'attitude de ceux qui nous gouvernent aujourd'hui est indigne de la France et ne peut qu'être condamnée sans réserve. »*

Enfin, assurant de la solidarité du RPR, les élus de Nouvelle-Calédonie qui *« défendent le maintien de ce territoire dans la République française »*, M. Chirac a conclu : *« L'opposition représente à l'évidence aujourd'hui la majorité des citoyens et le gouvernement serait bien avisé de s'en souvenir. »*

Avant le président du RPR, M. Charles Pasqua, président du groupe sénatorial, avait lu un long message de M. Dick Ukeiwé, sénateur et président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, accusant *« le gouvernement, lié par les accords signés en 1979 entre le Front indépendantiste et le Parti socialiste de se ranger systématiquement depuis 1981 du côté des séparatistes »*. Il rappelle que le statut du territoire *« voulu par le gouvernement il y a six mois, encensé par lui est aujourd'hui cloué au pilori par ceux-là mêmes qui en faisaient un éloge délirant »*. Il ajoute : *« Puisqu'on refuse d'appliquer « la force injuste de la loi » et qu'on laisse dévaster le territoire en vertu de la juste loi de la force, tout accuse le gouvernement. »* Il demande au nom de *« nous, les Canaques français »* s'il n'y a *« aux yeux du gouvernement de bon Canaque que celui qui piétine le drapeau français »*.

M. Pasqua, ainsi qu'il devait le dire devant le Sénat, ajoute : *« Il est clair que contre la volonté des populations le gouvernement va vouloir imposer l'indépendance. Notre devoir sera de nous battre pour maintenir ce territoire dans la République française. Le débat actuel ne sera, si l'évolution des événements l'exige, que la première étape vers la comparution des responsables de ce pouvoir devant la Haute Cour. »*

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, critiquant, comme tous les autres orateurs, les propositions faites par M. Pisani, traduit celles-ci de cette façon : *« Il faut adapter la loi au résultat à atteindre. C'est une conception anticonstitutionnelle et antidémocratique qui montre une fois de plus la contradiction fondamentale entre le socialisme d'inspiration marxiste et la démocratie libérale. »* Le RPR, proclame M. Toubon, demande donc, *« simplement l'application de la loi et le respect du statut voulu par ce gouvernement »*. Il a souligné que l'objectif immédiat du FLNKS était *« par l'intimidation, de vider l'intérieur de l'île de ses habitants non Canaque »*.

M. Didier Julia, député de Seine-et-Marne, après avoir décrit la situation locale, reproche à M. Pisani de vouloir exclure du scrutin d'autodétermination les fonctionnaires en poste dans le territoire en lançant : *« M. Pisani n'est-il pas un fonctionnaire de passage pour trois mois, qui va ainsi décider de tout l'avenir de la Nouvelle-Calédonie ? »*

M. Yvon Bourges, sénateur d'Ille-et-Vilaine, qui conduisait la commission d'enquête à Nouméa, a présenté son rapport aux membres du comité central en affirmant que le gouvernement s'apprêtait à commettre une *« véritable trahison »*.

L'esprit de revanche

(Suite de la première page.)

Il ne reste plus à l'un d'entre eux qu'à lancer une phrase du genre : « La seule politique en Nouvelle-Calédonie, c'est la guerre, parce que la Nouvelle-Calédonie c'est la France ! » (1).

Donc, il y aurait *« trahison »* à donner l'indépendance, *« malgré la volonté des populations »*. Doit-on rappeler que, au référendum organisé en avril 1962 pour décider du sort de l'Algérie, seuls ont pris part au vote la métropole et les DOM-TOM, à l'exception des départements algériens, donc des populations algériennes. La *« volonté des populations »*, si chère à M. Pasqua, comment s'était-elle exprimée ? Après le vote des Français sur l'autodétermination.

Le gouvernement serait, selon cette fois M. Bourges (RPR), coupable de *« trahison »* pour son *« laxisme »* sur le terrain, notamment à travers les consignes données aux gendarmeries de brousse. La *« trahison »*, on le sait, c'était déjà le crime de Pierre Mendès France, coupable d'avoir voulu régler le problème de l'Indochine en deux mois. Ce sera donc celui de M. Pisani qui a promis sur Antenne 2 de faire son rapport au président de la République dans deux mois.

Faut-il expliquer à M. Bourges, ancien ministre de la défense, que donner aux gendarmeries de brousse, composées pour la plupart de deux ou trois hommes, des consignes de combat, c'eût été prendre le risque d'un massacre ? Faut-il rappeler à M. Bourges, ancien ministre de la défense, qu'il a lui-même relevé de son commandement le général Barthélémy, alors commandant supérieur des troupes du Pacifique, parce que ce général avait exprimé le souhait de voler au secours des Français des Nouvelles-Hébrides, en butte aux exactions des indépendantistes, et qui furent chassés sans ménagement après un processus d'indépendance bâclé ?

Faut-il rappeler au RPR que sa doctrine constante en Nouvelle-Calédonie l'a conduit à séparer ses partisans des actuels indépendantistes qui, pendant de longues années, n'ont jamais réclamé que l'autonomie ? Il y avait, expliquait-on à l'époque, une *« ligne rouge »* derrière laquelle il fallait repousser M. Tjibaou et ses amis. C'est chose faite. On en connaît le résultat.

« Trop peu et trop tard » : la formule est de M. Fabius pour qualifier l'action de la France en Nouvelle-Calédonie. Oui, la France a toujours agi trop peu et trop tard, y compris la France socialiste, qui a manifestement sous-estimé la gravité de la situation. Sans doute aussi l'actuel pouvoir s'est-il bercé d'illusions. Mais là n'est plus la question. Elle est de savoir si l'intérêt du pays est, dans les circonstances actuelles, de jeter ou non de l'huile sur le feu, et de s'affronter par Canaques et Caldoches interposés pour le plus grand bien de la politique politicienne.

Quant au petit jeu de la Haute Cour, il est bon de savoir que jusqu'à présent, personne ne l'avait évoqué. Pas même l'opposition républicaine, lorsqu'en 1962, de l'avis même des plus éminents juristes de ce pays, le général de Gaulle avait violé la Constitution et consulté directement les Français, réformant fondamentalement la loi suprême de la République. Personne, sauf la droite et l'extrême droite, contre de Gaulle, dans un livre, qui fut d'ailleurs à l'époque interdit, intitulé *Haute-Cour* d'Alfred Fabre-Luce.

A moins bien sûr qu'une autre interprétation ne prévale. Selon la Constitution, le président de la République n'est responsable juridiquement des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison. Si M. Mitterrand, à en croire M. Pasqua, est passible de la Haute Cour, c'est qu'il s'est rendu coupable de haute trahison !

Ce serait là, de la part d'un sénateur dont on connaît la verve méridionale, propos pour réveillon de fin d'année, si M. Pasqua n'était pas l'un des principaux responsables du principal parti de l'opposition de ce pays.

J.-M. COLOMBANI.

(1) Paraphrase d'un propos célèbre de M. Mitterrand, alors ministre de l'intérieur, sur l'Algérie en 1954.

LA SITUATION DANS L'ILE

« Affamer les tribus hostiles »

De notre envoyé spécial

Nouméa. – Les temps sont rudes pour les centristes. Dans son petit bureau de maire de Bourail, M. Jean-Pierre Aïfa se prend la tête dans les mains et réprime un sanglot : *« Même chez les gens les plus forts, il y a un moment où on craque. »* Si le maire *« craque »*, ce n'est pas seulement parce que mille liens familiaux et amicaux l'attachaient à Mme Elyette Rousseau, la gérante du magasin incendié le 17 décembre dernier dont on célèbre vendredi les obsèques. Mais depuis un mois qu'il s'épuise à jouer les juges de paix entre les cow-boys et les Indiens, entre les « caldoches » de Bourail et les Canaques des tribus environnantes... Et depuis une semaine, la hache de guerre est à nouveau déterrée...

Comme aux jours les plus chauds de l'insurrection, les barrages anti-indépendantistes ont resurgi aux entrées de la seconde ville blanche du territoire. Les éleveurs « caldoches » contrôlent nuit et jour les accès à leur fortin, et la plupart des îles de la côte est se vident peu à peu, depuis trois semaines, de leurs colons blancs. Bourail, elle, tiendra. Le spectacle des camionnettes bâchées de l'exode, d'où dépassent les matelas et les poupées des enfants et qui rapatrient vers Nouméa les broussards exténués de la côte est, renforce encore la détermination des Bouraïlais.

« Kanaky pas question, on reste », proclame une pancarte sous le drapeau français, devant les tracteurs et les chicanes des barrages. Un jeune homme en short fait la quête *« pour nos morts »*. Ici se dresse fièrement le dernier rempart avant Nouméa.

Un simple *remake* légèrement à contre temps des barrages de novembre ? Non, cette fois les Européens souhaitent, rien moins qu'*« affamer les tribus hostiles »*, explique un jeune représentant assidu des tours de garde. Les Canaques des tribus d'Azareu et de Pothé sont interdits de séjour à Bourail. Accessoirement les Européens ont intercepté vendredi matin M. Armand Guiard, fils de l'ethnologue français Jean Guiard. Après un interrogatoire *« en douceur »*, ils affirmaient en milieu de journée qu'ils souhaitaient le remettre aux gendarmes.

Les tentatives de conciliation humaniste du maire ont échoué sur la colère « caldoche ». Dirigeant du petit Parti centriste charnière, M. Aïfa est considéré comme un *« traître »* par beaucoup d'anti-indépendantistes, depuis qu'il a porté au pouvoir en 1982 les amis de M. Tjibaou en concluant avec eux une alliance à l'Assemblée territoriale. Ce n'est d'ailleurs pas le moindre paradoxe de la Calédonie que le *« rebelle »* d'aujourd'hui, Jean-Marie Tjibaou ait été, jusqu'au 18 novembre, le vice-président du très légal conseil de gouvernement.

L'embarras des Canaques

Si Bourail en est aujourd'hui à vouloir affamer les tribus, c'est à la suite de l'incendie du magasin Courtaud, qui a déjà causé la mort de trois personnes, précédé de peu du décapitage d'un pilône électrique. Qu'importe si quatre Canaques ont été arrêtés et inculpés quatre jours après ces deux attentats ! La rapidité de l'enquête n'a pas désamorcé la colère. Une bien curieuse enquête d'ailleurs où le souci précipité d'apaiser les « caldoches » ne semble pas avoir favorisé la recherche méticuleuse d'éléments matériels.

Dans le mince dossier d'instruction, deux éléments seulement accusent les quatre Canaques. Plusieurs Européens affirment avoir remarqué la voiture des frères Kasparon aux alentours de l'épicerie, peu avant l'incendie. Et surtout cette très curieuse dénonciation en provenance de la tribu elle-même, parvenue au parquet par des voies détournées.

Les quelque cent cinquante gendarmes, venus en Pumas et camions militaires opérer dans les tribus une rafle de grande envergure, avaient en main la liste de ceux qu'ils recherchaient. Et ce n'est sans doute que pour donner le change qu'ils ont intercepté vingt-deux personnes puis en ont relâché dix-huit après des interrogatoires de pure forme.

La tribu d'Azareu a-t-elle livré à la justice des Blancs ses enfants par trop turbulents ? L'embarras des Canaques interrogés devant la petite école de la tribu, où ils se sont tous réfugiés en attendant de pouvoir retourner à Bourail est manifeste. *« Ce magasin était le seul qui faisait crédit aux Mélanésiens. Les quatre militants inculpés sont innocents »*, affirment-ils, sans trop de conviction, avant d'ajouter : *« Et même s'ils étaient coupables, nous n'aurions pas le droit de les livrer. »* Tout au long de l'interrogatoire le premier adjoint (FLNKS) au maire de Bourail, M. Martin Villa, garde le silence. Même gêne au cours de la *« palabre »* qui réunit ensuite, assis par terre sous les bougainvillées, la tribu et les gendarmes. Le ton est modéré :

– *« Vous n'avez pas demandé l'autorisation de notre grand chef avant de pénétrer dans les cases »*, accuse un militant.

– *« je respecte votre chef beaucoup plus que certains d'entre vous ici »*, réplique le colonel avec conviction avant de s'engager, *« dans les jours qui viennent »*, à faire lever les barrages européens.

L'embarras canaque reflète celui des dirigeants indépendantistes qui, après avoir dénoncé le premier jour dans un communiqué *« la campagne grossière orchestrée par la droite pour s'opposer aux négociations avec M. Pisani »*, observent sur cette affaire un silence prudent et se gardent bien de demander la libération des inculpés.

Si les conclusions de l'enquête se confirmaient, elles démontreraient que ces trois semaines d'insurrection ont déclenché dans les tribus des débordements que les dirigeants indépendantistes, en bien des endroits, ont du mal à maîtriser. Une conclusion inquiétante pour les semaines qui viennent.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

GRÈVE DES PÉTROLIERS

(De notre correspondant.)

Nouméa. – Depuis quarante-huit heures, la Nouvelle-Calédonie connaît une grève durement ressentie par la population, puisqu'elle la prive de tout carburant. Pour protester contre l'insécurité subsistant dans le territoire, considérée comme menaçante pour leur activité, les pétroliers locaux suspendent depuis jeudi 0 heure l'approvisionnement en essence auto comme en carburant avion.

La revendication première de l'Union territoriale Force ouvrière (UT-FO) portait sur la mise en place de moyens assurant la sécurité des principaux dépôts du territoire, qui sont situés dans la banlieue de Nouméa. Un accord a été conclu entre l'administration et les grévistes pour la constitution d'un comité chargé de veiller sur les installations pétrolières. La situation devait redevenir normale samedi matin à 5 heures, heure locale.

Sur le terrain, le seul point de tension notable, en dehors de Bourail, a été l'île de Lifou, où, après l'interpellation de trois membres du FLNKS, parmi lesquels celle du meneur local, M. Cono Hamu, environ cent cinquante personnes ont encerclé, vendredi après-midi, la gendarmerie. Un ultimatum, sous forme d'un cahier de doléances réclamant la libération des trois Mélanésiens – dont deux ont été inculpés vendredi soir pour incendie volontaire, coups et blessures et aussi pour la séquestration du préfet, M. Jean-Claude Demar, – a été adressé aux forces de l'ordre, encore nombreuses sur place.

Dans l'affaire de la fusillade de Hienghène, où onze Mélanésiens ont été tués le 5 décembre, le défenseur des sept inculpés, Me Georges Châtenay, a tenu, ce vendredi, une conférence de presse pour effectuer quelques mises au point.

Selon l'avocat, il y a bel et bien volonté, au ministère de la justice, de transférer M. Maurice Mitride, les cinq membres de la famille Lapetite et le Mélanésien, M. Roger Sineimene, dans une prison française. Me Châtenay a déclaré avoir interrogé ses clients à ce sujet, lesquels auraient exprimé leur détermination à se suicider collectivement si cette décision venait à être appliquée.

FRÉDÉRIC FILLOUX.

LA FIN DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU PARLEMENT

Sept textes définitivement adoptés

Le Parlement devait siéger en session extraordinaire, vendredi 21 décembre, afin de terminer son ordre du jour. Au dernier jour de la session ordinaire d'automne le 20 décembre, l'Assemblée a définitivement adopté sept textes de loi. En plus de l'aspect non financier du projet de M. Chevènement pour l'enseignement privé (lire page 10), ce sont :

• **Loi de finances pour 1985** : la majorité de l'Assemblée nationale a définitivement approuvé le projet de budget de l'Etat pour 1985 dans la version adoptée en deuxième lecture. Comme alors, les députés communistes ont voté contre *(le Monde* du 20 décembre).

• **Baux commerciaux** : les députés ont confirmé leur vote précédent fixant à 2,25 le coefficient maximal de réévaluation des baux commerciaux en 1985 et limitant à 3 % la hausse des loyers des locaux professionnels de certains garages et des locations saisonnières *(le Monde* des 14 et 21 décembre).

• **Convention fiscale avec la Jordanie** : comme le Sénat précédemment, l'Assemblée nationale a approuvé une convention avec la Jordanie qui évite les doubles impositions et essaie de prévenir les évasions fiscales en matière d'impôts sur le revenu.

• **Convention sur les enfants nés hors mariage** : l'Assemblée a définitivement approuvé une convention conclue à Munich le 5 septembre 1980 qui simplifie et unifie le droit des personnes et les techniques d'état civil pour faciliter l'établissement de la filiation des enfants nés hors mariage et sa reconnaissance internationale, du moins quand il s'agit de reconnaissance volontaire.

• **Convention d'entraide judiciaire avec l'Autriche** : comme le Sénat, l'Assemblée nationale a approuvé, malgré les réserves des communistes, un accord, signé avec l'Autriche le 28 novembre 1983, additionnel à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959. Il permettra notamment que soient dorénavant concernées les infractions en matière de circulation et de transport.

• **Retrait du Groenland de la CEE** : l'Assemblée a définitivement adopté la modification du traité de Rome qui permettra au Groenland de se retirer du Marché commun en bénéficiant du statut de territoire associé, comme le souhaitaient ses habitants. L'après-midi, le Sénat, en troisième lecture, avait à nouveau refusé d'autoriser la ratification de ce traité.

LA LOI SUR LA FAMILLE

Laborieux compromis entre les députés socialistes et le gouvernement

Le Sénat ne voulait pas d'allocation parentale d'éducation. L'Assemblée nationale a rétabli cette aide aux parents qui arrêteraient de travailler pendant deux ans pour élever leur troisième enfant. Malgré les réserves de nombreux députés socialistes, l'Assemblée a adopté en deuxième lecture, jeudi 20 décembre, le projet de loi sur la famille. Comme la première fois, les communistes se sont abstenus. Quant aux élus du RPR et de l'UDF, ils n'étaient pas représentés au moment du vote.

Pour l'essentiel, l'Assemblée est revenue au texte qu'elle avait voté en première lecture *(le Monde* des 6 et 7 décembre 1984). Elle a toutefois accepté un certain nombre d'aménagements techniques souhaités soit par le Sénat soit par le gouvernement. Mais, une fois encore, les socialistes ont, sur deux points, éprouvé quelques difficultés à trouver un accord avec le ministre. Ils souhaitaient que les caisses d'allocations familiales soient tenues d'aider leurs allocataires, en fin de droit, à obtenir ce qui leur est dû par d'autres organismes sociaux le gouvernement ne le voulait pas, estimant que cette tâche revient aux organismes sociaux des départements. Finalement, il a été décidé que les caisses pourraient apporter leur concours.

De même, alors que les députés socialistes voulaient, initialement, que les caisses informent systématiquement chacun des allocataires dont elles avaient décidé de contrôler les déclarations, il a été convenu qu'un décret forcerait les modalités de cette information.

Th.B.

L'information sur l'assurance-vie

Les assurances-vie se développent en France puisque leur chiffre d'affaires a augmenté de 22,8 % en 1982. Mais, malgré la loi de 1980, l'information des signataires de leur contrat n'est pas encore parfaite. Aussi, l'Assemblée nationale, le jeudi 20 décembre, a adopté en première lecture, après le Sénat, un projet de loi l'améliorant. Il prévoit essentiellement une information plus complète de l'assuré avant la passation du contrat, comme pendant son déroulement.

Ainsi, devront lui être communiquées la valeur du rachat du contrat et la part de l'épargne contenue dans la prime. Le droit de renonciation de l'assuré et la réduction du délai de remboursement sont aussi prévus, l'assureur devant verser des intérêts au taux double du taux légal s'il tarde à rembourser son client. En revanche, le système « assurance populaire » est supprimé, alors que les dispositions relatives au contrat de capitalisation sont harmonisées avec celles des contrats d'assurance-vie.

Les communistes ne s'y sont pas opposés, mais ils redoutent que cela soit un premier pas vers le remplacement du système de retraite par répartition par celui de la capitalisation. Leurs craintes ont été renforcées par le souhait émis par M. Raymond Douyere, rapporteur pour avis de la commission des finances, de voir des avantages fiscaux accordés aux signataires des contrats d'assurance-vie et de retraite par capitalisation, le versement du capital étant alors, lui, imposé. M. André Labarrère, ministre-délégué aux relations avec le Parlement, a confirmé qu'une telle modification du système de retraite n'était absolument pas dans les intentions du gouvernement.

Au cours de la discussion, les députés ont rétabli la pénalité pour retard dans les remboursements supprimée par les sénateurs. A l'initiative du rapporteur pour avis, ils ont aussi repoussé au 1er janvier 1986 l'application de ce projet.

Mesures sociales

L'Assemblée nationale a adopté, le jeudi 20 décembre, en deuxième lecture, après déclaration d'urgence, le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social. Comme la première fois, les députés communistes se sont abstenus. Aucun élu de l'opposition n'était présent lors du vote.

La commission mixte paritaire, avec les sénateurs, n'a pu parvenir à un accord tant les points de divergences étaient nombreux. Aussi, les députés sont, pour l'essentiel, revenus au texte qu'ils avaient approuvé en première lecture. Les principales modifications qu'ils y ont apporté sont les suivantes :

– Comme le souhaitait le Sénat, le chef d'entreprise, lorsqu'il recevra les délégués du personnel, pourra se faire assister par des collaborateurs, mais le nombre de ceux-ci ne pourra être supérieur à celui des délégués titulaires ;

– Un acte réglementaire soumis à la Commission nationale informatique et liberté fixera les conditions de communication aux services du Trésor des données connues sur leurs créanciers par les hôpitaux ;

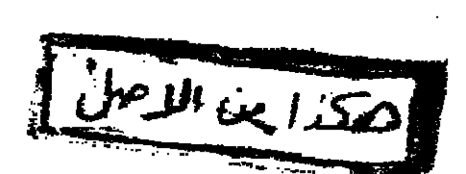
– A la demande du gouvernement, l'Assemblée a repoussé à un mois après la revalorisation normale du SMIC l'augmentation de ceux des salariés qui sont payés actuellement à un niveau inférieur à la base mensuelle du fait de la prise en compte de la réduction de quarante à trente-neuf heures de la durée du travail ;

– L'Assemblée a approuvé une modification de la déclaration annuelle des salaires de façon que l'administration puisse disposer de plus de renseignements sur les accidents du travail.

Elle a aussi rendu obligatoire la création de comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans les établissements de cinquante salariés au moins dépendant d'entreprises de plus de trois cents salariés du bâtiment et des travaux publics.

Suivant le souhait de M. Michel Delebarre, ministre du travail, qui a promis d'étudier le problème, et malgré l'opposition des communistes, les députés sont revenus sur l'assimilation qu'ils avaient faite en première lecture en matière de droit à réintégration entre accident de trajet et accident du travail. En revanche, contre l'avis du ministre, ils ont permis aux préfets, *« après avis du chef du service régional des affaires sanitaires et sociales, du pharmacien inspecteur régional de la santé, des conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens et des syndicats professionnels »*, de déroger aux règles d'ouverture des pharmacies. C'est là une disposition souhaitée par M. Michel Sapin (PS, Indre) qui n'avait pu être entièrement adoptée en première lecture.





Le Monde

société

OPÉRATION ANTITERRORISTE EN EUROPE

Le Libanais détenu à Lyon serait l'un des chefs des FARL

L'arrestation à Lyon, le 25 octobre, d'Abdallah Ibrahim, ressortissant libanais, pour usage de faux passeports, vient de rebondir. Policiers et magistrats sont convaincus de tenir le responsable des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL). De 1981 à 1984, ce groupe a commis six attentats, tuant deux diplomates et deux policiers.

En interpellant, le 6 août dernier à Trieste, à bord du train Orient-Express venant de Ljubljana (Yougoslavie) et roulant vers Paris, un jeune Libanais, voyageant avec un faux passeport marocain, des policiers italiens ignoraient peut-être qu'ils venaient de signer le premier acte d'une opération qui allait porter un rude coup aux Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), un groupe terroriste qui a revendiqué six attentats commis en France.

Dans les bagages de l'homme, dont l'identité véritable n'a pas encore été établie à ce jour, ils découvrent sept à huit kilos de Semtex, un puissant explosif fabriqué en Tchécoslovaquie qui a déjà été utilisé à plusieurs reprises par les terroristes du Proche-Orient, notamment lors de l'attentat commis, en 1980, contre la synagogue de la rue Copernic, à Paris.

Aussitôt, les policiers italiens alertent leurs collègues yougoslaves. Ces derniers retrouvent la trace, dans un hôtel de Ljubljana, d'une jeune Libanaise, Daher Ferial, *qui y avait séjourné avec l'homme* arrêté dans le train. Au tour de la police française d'être alertée, et de retrouver peu après Daher Ferial à Paris, où elle sera désormais étroitement *surveillée. Surveillance* fructueuse, qui va permettre d'identifier plusieurs Libanais de ses amis, et de localiser plusieurs « planques » dans la capitale et une à Lyon.

C'est en venant récupérer la caution de l'appartement qu'il a loué dans cette ville, qu'un certain Abdelkader Saadi est appréhendé à son tour, le 25 octobre, par des enquêteurs de la Direction de la surveillance du territoire (DST). Il est détenteur d'un passeport algérien authentique à ce nom et porte sur lui une forte somme en devises étrangères. On découvrira bientôt qu'il est aussi en possession d'un faux passeport *maltais, qu'il est chrétien* libanais et qu'il s'appelle en réalité Abdallah Georges Ibrahim.

Avant son arrestation, Abdallah Ibrahim menait une existence discrète dans des hôtels de catégorie moyenne. Il aurait affirmé au moment de son arrestation, qu'il était *« de passage pour acheter une voiture avant de regagner la Suisse où il habitait »*. Présenté à Mlle Marie Kleinmann, *juge d'instruction* à Lyon, il sera inculpé de *« détention et usage de faux documents administratifs »* et d'*« association de malfaiteurs »*, la justice ne pouvant – du moins pour l'heure – lui reprocher autre chose.

Abdallah Ibrahim demandera le concours d'un avocat parisien, Me Jean-Paul Mazurier et d'un avocat lyonnais, Me Robert Boyer. Mlle Kleinmann *s'est bornée à déclarer* qu'elle ne pouvait fournir *« ni confirmation ni informations sur cette affaire »*. Toutefois, on s'attendrait à ce que Mlle Kleinmann soit d'ici peu dessaisie du dossier en raison des charges plus graves qui pourraient être retenues contre Abdallah Ibrahim.

La piste Barsimantov

C'est à Ostie (Italie) qu'a été opérée, le mercredi 19 décembre, la troisième arrestation. Il s'agit cette fois d'une jeune chrétienne libanaise âgée de vingt-six ans, Joséphine Abdo. Son signalement a vite fait d'attirer tout particulièrement l'attention des policiers français : il correspondrait de façon troublante à celui de la jeune femme qui avait tué, le 3 avril 1982, à Paris, Yaakov Barsimantov, deuxième secrétaire de l'ambassade d'Israël.

Dans l'état actuel de l'enquête, c'est la personnalité d'Abdallah Georges Ibrahim qui retient en priorité l'attention des enquêteurs de la DST. Ceux-ci semblent déjà pouvoir le considérer comme l'un des principaux responsables des FARL. Il pourrait s'agir d'un dissident du FPLP (Front populaire de libération de la Palestine), le mouvement animé par Georges Habbache. Les gendarmes de la Brigade de recher*ches de Versailles (Yvelines) s'inté*ressent aussi à Ibrahim : munis d'une commission rogatoire délivrée par M. Jean-Claude Pométan, juge d'instruction à Nanterre (Hauts-de-Seine) chargé du dossier Yaakov Barsimantov, ils se sont rendus à Lyon – à la grande surprise des hommes de la DST – pour entendre le Libanais dans sa cellule de la prison Saint-Paul.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND et CLAUDE REGENT.

Quatre morts signées

Abdallah Ibrahim, ressortissant libanais, terroriste *présumé*, reste muet depuis son arrestation en octobre à Lyon. Pourtant, les policiers et les magistrats le considèrent comme l'un des principaux acteurs de la chronique sanglante du terrorisme. Raison de plus. Abdallah Ibrahim, riche en passeports divers et en identités multiples, se tait.

C'est la seule attitude de cet *homme âgé d'une trentaine d'an*nées, depuis que les agents de la direction de la surveillance du territoire et les policiers de la brigade criminelle ont acquis la certitude qu'il est l'un des responsables, sinon le principal, des Fractions armées révolutionnaires libanaises, les FARL. Policiers et magistrats creusent, fouillent, effectuent mission sur mission *pour* réussir à « ficeler » Abdallah Ibrahim. S'il s'agit bien de l'homme auquel ils pensent, ils tiennent le patron d'un groupe terroriste qui a signé, sur le territoire national, six attentats *particulièrement* graves. Des actions parfois bricolées, souvent meurtrières :

– le 12 novembre 1981, c'est un homme seul, agissant à découvert, qui tente d'assassiner le chargé d'affaires américain à Paris, M. Christian Chapman. Ce dernier doit la vie sauve à la rapidité avec laquelle il s'est protégé derrière une voiture. Son agresseur est un homme grand, cheveux coupés court, bien vêtu.

– Le 18 janvier 1982, c'est encore un homme seul, jeune, mais aux cheveux longs, à l'allure *négligée, qui tire sur l'attaché mi*litaire adjoint des Etats-Unis à Paris, le lieutenant-colonel Charles Ray, et le tue.

– Le 3 avril 1982, l'assassin change de sexe. Il s'agit d'une jeune femme, cheveux bruns, les hanches particulièrement rondes. Elle tue un diplomate israélien en poste à Paris, M. Yaacov Barsimantov, devant sa famille, avant de s'enfuir à pied.

– Le 21 août 1982, les FARL abandonnent provisoirement l'usage des armes pour choisir les explosifs. Ce groupe pose une *bombe sous le chassis de la voi*ture de M. Roderick Grant, atta*ché commercial à l'ambassade* des Etats-Unis. L'engin, mal fixé, reste au sol lorsque la voiture démarre avenue de La Bourdonnais. Deux membres du service des explosifs de la préfecture de police de Paris, Bernard Le Dréau et Bernard Moron, trouveront la mort en tentant de le désamorcer.

– Le 17 octobre 1982, les FARL fixent à nouveau un engin *explosif sous la voiture* d'un fonctionnaire israélien, rue Cardinet, en face du lycée Carnot à Paris. L'attentat fera cinquante et un blessés, dont quatre grièvement.

– *Le 26 mars 1984 enfin*, après un an et demi de silence, le groupe terroriste revendique l'attentat contre le consul américain à Strasbourg, M. Robert Onan Homme, blessé au visage et au cou par balles.

A chaque fois ou presque, les FARL revendiquent leurs actions par de brefs communiqués auprès de l'Agence France-Presse ou de Reuter, à Beyrouth ou en France. Les FARL s'en prennent aux Etats-Unis et à Israël, accusés de *« massacrer le peuple libanais »*.

Mais le groupe n'a pas de passé apparent, pas de filiation évidente. Il échappe aux policiers et aux services secrets.

Un pied-à-terre

Dans ces conditions, les enquêteurs s'efforcent surtout d'engranger le maximum de détails. Deux lignes de force se dégagent. *Primo*, les deux attentats meurtriers contre les diplomates Charles Ray et Yaacov Barsimantov ont été commis avec la même arme (un 7/65 d'origine tchécoslovaque), ce qui est rare dans le milieu du terrorisme international. Une arme de même type a été utilisée dans la tentative d'assassinat contre M. Chapman et l'assassinat, en 1980, du *co-fondateur du parti Baas syrien*, Salah Bitar.

Secundo, des indices laissent au départ penser à la police que les FARL bénéficient d'une aide *française*. La jeune femme qui a assassiné Yaacov Barsimantov a *en effet été poursuivie par le fils* du diplomate sur plusieurs centaines de mètres. Se retournant brusquement pour le mettre en joue, elle lui a lancé : *« Tire-toi ou je te descends »*. Sans accent, témoignera le fils du diplomate. Pour tout le monde, il y a alors de fortes présomptions pour que l'assassin soit d'origine française. De même, la découverte d'un *tract revendiquant cet attentat* dans un squat fréquenté par des membres du groupe extrémiste français Action directe contribue à renforcer, chez les enquêteurs, le sentiment d'être en face d'un groupe étranger bénéficiant d'un « pied-à-terre » à Paris et d'une aide logistique française.

L'arrestation d'Abdallah Ibrahim peut, aujourd'hui, partiellement bousculer ces données. Cet homme serait en effet le responsable d'une dizaine de terroristes étrangers en France et en Europe. Une jeune femme libanaise, arrê*tée le 19 décembre en Italie près* de Rome, elle aussi membre présumée des FARL, présenterait une ressemblance avec le portrait-robot de l'assassin de Barsimantov. Les terroristes des FARL seraient tous originaires du même village chrétien du Nord-Liban, Koubeyat, situé dans une zone *contrôlée par la Syrie et aurait fait* partie dans le passé, dans le *passé, du Front populaire pour la* libération de la Palestine (FPLP).

Le puzzle pourrait donc devenir plus lisible et des dossiers criminels, dont on sait qu'ils finissent bien souvent sous la poussière dans les caves des palais de justice, ont une chance – même ténue – d'aboutir. Deux ans après la série d'attentats meurtriers que la France a connus, il est possible d'écrire que la plupart sont expliqués, sinon policièrement et judiciairement mis à plat. L'explosion du Capitole, en mars 1982 ? Carlos. L'attentat contre le jour*nal Al Watan al arabi*, rue Marbeuf ? Les Syriens. La fusillade de la rue des Rosiers ? Le groupe Abou Nidal. Action directe et les FARL se partagent les autres.

LAURENT GREILSAMER.

NAVETTE SPATIALE SOVIÉTIQUE CONTRE « SHUTTLE » AMÉRICAIN

La réponse du berger à la bergère...

La polémique américano-soviétique sur la militarisation de l'espace rebondit par navettes spatiales interposées. Récemment, les Soviétiques dénonçaient le caractère *« ouvertement militaire »* et les buts d'*« espionnage »* de la prochaine mission de la navette *(shuttle)* américaine Discovery, prévue le 23 janvier (*le Monde* du 21 décembre). A ces accusations, les Américains ont aussitôt réagi. L'occasion leur en a été donnée par le nouvel essai, *mercredi 19 décembre*, de la petite navette spatiale que les Soviétiques développent et dont les Américains prétendent qu'elle *« pourra être utilisée pour inspecter et même attaquer des satellites »* non soviétiques.

Cette « réponse du berger à la bergère » intervient donc après que l'agence *Tass* a annoncé le lancement du satellite Cosmos-1614 qui a amerri, le même jour, dans la mer Noire, à l'issue d'une *« descente contrôlée dans l'atmosphère »*. Une opération qui semble prouver que le retour s'est fait en vol plané et traduire le nouvel essai d'un exemplaire de la petite navette soviétique.

La vive réaction américaine à cette annonce peut surprendre, dans la mesure où le programme soviétique en matière de navettes spatiales n'est un secret pour personne. On sait, en effet, que l'URSS a réalisé une petite navette testée à trois reprises : en juin 1982, puis en mars et en décembre 1983. Cet engin d'une quinzaine de tonnes, capable de transporter quatre ou cinq personnes *en orbite basse, a été* photographié, l'année dernière, par les Australiens. Il est analogue à la mini-navette Hermès, que les Français espèrent développer avec les Européens. On sait aussi que les Soviétiques mettent actuellement au point une navette de taille plus importante, d'un poids de 95 tonnes et capable d'emporter une charge utile de 60 tonnes, analogue à la navette américaine, à ceci près que ses moteurs principaux ne seraient pas réutili sables.

E. G.

M. Hernu : la drogue est un phénomène mineur dans les armées françaises

Pour les neuf premiers mois de l'année, selon un rapport de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (ex-Sécurité militaire), on a enregistré 1 135 cas de drogue dans les armées françaises. Environ 450 cas par an étaient décelés avant 1978. On en a compté près d'un millier en 1981 et 2 017 l'an dernier. Le rapport observe, toutefois, que ces renseignements sont incomplets et entachés d'inexactitudes, dans la mesure où ne sont recensés que les seuls cas portés à la connaissance des autorités et fondés à partir des affirmations des usagers sur l'origine de leur toxicomanie.

Selon ce même rapport, la consommation des drogues dites « douces » (hachich, notamment, et ses dérivés) est beaucoup plus fréquente que celle des drogues dites « à haut risque » (comme l'héroïne, la cocaïne ou le LSD). Ces drogues souvent qualifiées de « dures » touchent néanmoins 4,3 % des intéressés.

Parmi les militaires convaincus d'usage de drogue, 17 % déclarent avoir commencé à en consommer avant le service national, et moins de 8 % au cours de leur passage sous les drapeaux. Le reste (soit 75 % des cas) se refuse à préciser le moment à partir duquel la toxicomanie est devenue, chez eux, une habitude.

Le ministre de la défense, M. Charles hernu, interrogé jeudi 20 décembre, a indiqué que *« le phénomène demeure tout à fait mineur au sein des armées »* et que, si la toxicomanie touche les appelés du contingent (qui sont au nombre de 329 000 environ en 1984), elle serait nulle chez les militaires de carrière et les engagés. En réalité, le commandement n'a jamais caché sa crainte des répercussions qu'aurait une consommation commune (ou partagée) entre appelés et cadres d'active, notamment les « petits gradés », sur la cohésion et la discipline dans les unités.

Condamnations dans l'affaire des Flanades

Hector Quez et Daniel Taillard, les deux principaux auteurs du scandale du centre commercial des Flanades à Sarcelles (Val-d'Oise), une cascade d'escroqueries qui coûta à la Caisse des dépôts et consignations plus de 8 millions de francs de fonds publics en 1975, ont été condamnés par défaut jeudi 20 décembre à cinq et trois ans d'emprisonnement ferme, tandis que l'examen du cas du troisième principal inculpé, M. Georges Harvalias, était renvoyé à plus tard.

● *M. Fillioud condamné en appel.* – M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé des techniques de la communication, a été condamné en appel, jeudi 20 décembre, par la cour de Lyon pour des déclarations jugées diffamatoires par quatre de ses adversaires politiques après l'attentat commis en mai 1982 contre la « mosquée » de Romans (Drôme), ville dont il était maire à l'époque. La cour a confirmé les peines (amendes et autres) infligées en juillet par le tribunal de Lyon (*Le Monde* du 12 juillet).

SOCIÉTÉ

Le plan Chevènement pour l'enseignement privé est adopté dans l'indifférence par les députés

En moins de deux minutes, un point final a été mis à une des plus importantes batailles parlementaires connues depuis 1981. L'Assemblée nationale, le jeudi 20 décembre, après échec de la commission mixte paritaire avec les sénateurs, qui avaient dans l'après-midi refusé d'en débattre en votant une motion préalable, a adopté en troisième et dernière lecture le projet de loi sur la décentralisation en matière éducative, qui contient notamment les aspect non financiers du plan Chevènement pour l'enseignement privé.

Que le ministre de l'éducation ait été seul au banc du gouvernement à cette occasion confirme que *c'était bien là l'aspect* essentiel de ce texte, alors qu'il contient de nombreuses dispositions ne concernant que les établissements d'enseignement public et des modifications aux lois de décentralisation n'ayant rien à voir avec l'éducation. Mais, pour tout cela, il ne s'agit que de modalités techniques, alors que, pour l'enseignement privé, le débat est essentiellement politique.

La droite, pourtant, pour cet ultime vote, avait renoncé à se battre, n'étant même pas présente dans l'hémicycle. On était bien loin de la passion qui avait régné lorsque M. Alain Savary avait tenté de faire accepter sa propre solution par les parlementaires, ou même de l'ambiance tendue qui régnait lors de la discussion en première lecture du plan de son successeur au ministère de l'éducation nationale. C'est dans l'indifférence générale qu'a été achevé un combat politique qui avait fait descendre dans les rues de Paris près de deux millions de personnes et contribué au départ du premier chef de gouvernement de M. François Mitterrand. La droite, qui a su si habilement en tirer profit, jouera-t-elle le jeu de cet armistice scolaire ou sera-t-elle tentée de rouvrir le dossier dans les prochaines batailles électorales ? C'est bien cette dernière hypothèse qui est la plus probable.

THIERRY BRÉHIER.

Une pause durable

Le vote par le Parlement des nouvelles dispositions concernant l'enseignement privé – soit un article de la loi de décentralisation dans le domaine de l'éducation – ne scelle peut-être pas définitivement la paix scolaire, mais il crée les conditions d'une pause durable. Après trois ans d'une querelle dont le ton a monté au point de bloquer la vie politique et les institutions l'été dernier, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'éducation nationale, a réussi à calmer le jeu.

Les *dispositions « simples et pratiques »* annoncées par le ministre le 29 août visaient à traiter l'enseignement privé à parité avec l'enseignement public, à mettre fin aux litiges sur le financement communal nés de la loi Guermeur et à adapter les relations avec l'enseignement privé aux nécessités de la décentralisation. Le ministre retenait ainsi les points d'« *équilibre* » dégagés par le projet Savary et renonçait à ses aspects conflictuels. D'autre part, M. Chevènement assurait une priorité à l'école publique.

Modération et fermeté

En définitive, la gauche reconnaissait clairement l'existence d'un enseignement privé subventionné par l'Etat et revenait à la loi Debré de 1959 qu'elle avait combattue. Le chemin parcouru depuis 1981 a largement contribué aux évolutions constatées de part et d'autre.

Il n'était plus question de loi sur l'enseignement privé, dont les rapports avec l'Etat et les collectivités territoriales seraient réglés, à l'occasion de deux autres étapes *législatives : la loi de finances* et le complément à la loi de décentralisation. Tout le monde approuvait. Excepté une colère subite du chanoine Paul Guibertau, à la mi-septembre, qui déplorait une absence de contestation, les textes cheminaient sans surprise. Le « projet de loi Joxe-Chevènement » sur la décentralisation était adopté au dernier conseil des ministres de septembre.

Le Parlement vient de le voter – quelque quarante-huit heures après la loi de finances – dans un climat où la combativité n'a certes pas été absente, sans pour autant empêcher le dialogue. *L'étape législative, à laquelle* l'opinion publique s'est relativement peu intéressée, ne marque cependant pas la fin de l'histoire – centenaire – de la querelle scolaire.

Les dispositions législatives ne sont pas aussi *« simples et pratiques »* qu'on le prétendait, ne serait-ce q'en raison de l'imprécision du texte sur des points tels que la *nomination des maîtres*. Ce sera, il est vrai, l'objet de la phase qui s'ouvre, celle de l'élaboration des décrets d'application à propos de laquelle les responsables de l'enseignement catholique ne cachent pas leur inquiétude. Mais ils les expliquent avec autant de modération que de fermeté.

« Ces nouveaux textes législatifs, écrit le chanoine Guiberteau dans le dernier numéro d'*Enseignement catholique actualités, auraient pu être pires et nous condamner par assimilation progressive. Ils auraient pu être meilleurs, plus respectueux de l'autonomie des établissements privés et des exigences d'une école de libre choix. Ces textes et les décrets engagent l'avenir : nous tenons à une concertation, inexistante avant le processus parlementaire. »*

De son côté, le ministre de l'éducation nationale a, assuré qu'il y aurait concertation sur les décrets et d'abord sur le plus important d'entre eux : le décret sur la nomination des maîtres. Le retour à la loi Debré signifie, en effet, que les enseignants sont nommés par le recteur avec l'accord du chef d'établissement (et non plus sur sa proposition). Or, rien n'est dit sur les conditions de l'accord, ni sur les conséquences d'un désaccord. Le ministère envisage la création d'une instance de concertation dont le but serait de déboucher dans tous les cas sur un accord du chef d'établissement. Les décrets d'application de la loi de décentralisation sont promis pour le mois de février.

Les responsables de l'enseignement catholique tiennent leurs troupes et se démarquent tout à fait de leurs « ultras » qui tentent de relancer l'agitation. *« Nous ne voulons pas jeter de l'huile sur le feu,* nous a déclaré le chanoine Guiberteau, *mais si nous ne sommes pas contents, nous ferons du bruit. »*

Même son de cloche du mouvement laïque qui est resté absent du débat depuis la rentrée : *« Si les décrets d'application devaient conduire, pour des raisons de laxisme politique, sur le thème « pas de vagues », à baisser la barre,* estime M. Michel Bouchareissas, *ce serait une grosse erreur. »* Les laïques, affirme le secrétaire général du Comité national d'action laïque, ne se résignent pas : pour eux, le problème n'est pas réglé et ils ne désespèrent pas de réveiller un jour la conscience des Français.

L'étape présente ne serait donc qu'une accalmie dans la querelle scolaire ? Il reste qu'en renonçant à l'unification laïque du système scolaire, la gauche au pouvoir, qu'il s'agisse du projet abandonné de M. Savary ou de la loi présentée par MM. Joxe et Chevènement, a tourné une page dans son histoire.

CATHERINE ARDITTI.

● *Un nouveau directeur pour l'Ecole nationale de la magistrature.* – M. Raymond Exertier a été nommé directeur de l'Ecole nationale de la magistrature par décision prise le 19 décembre en conseil des ministres *(nos dernières éditions datées 20 décembre)*. M. Exertier était jusqu'à présent sous-directeur des services judiciaires au ministère de la justice, chargé de la magistrature. Il remplace M. Bernard Bacou, nommé récemment premier président de la cour de Montpellier.

● *Condamnation pour offense envers le président Duvallier.* – M. Daniel Filipacchi, directeur de l'hebdomadaire *Paris-Match*, et M. Robert Serrou, auteur d'un article publié le 18 mars 1983 par ce magazine, ont été condamnés, mercredi 19 décembre, chacun à 5 000 francs d'amende par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, pour *« offense à un chef d'Etat étranger »*. M. Jean-Claude Duvallier, président de la République de Haïti, avait été qualifié de *« fou »* dans cet article consacré à la visite du pape dans son pays.

Le tribunal s'est borné à constater le caractère offensant de l'expression retenue, sans se reconnaître le pouvoir de discuter la véracité des critiques formulées, dans l'article en cause, à l'encontre de l'activité politique de M. Duvallier.

Les nouvelles dispositions

L'article 15 de la loi adoptée jeudi 20 décembre sur la décentralisation de l'éducation s'applique à l'enseignement privé. Il règle quatre grands points qui avaient été au cœur des controverses depuis deux ans : le caractère propre des établissements ; la nomination des maîtres ; la carte scolaire, et les conditions de signature des contrats. Quant à la question des « crédits limitatifs », elle avait été traitée à part dans la loi de finances pour 1985.

● **Crédits limitatifs.** – Cette expression concerne la procédure d'ouverture des postes d'enseignants. Lorsque le besoin s'en faisait sentir (augmentation d'effectifs, création d'une nouvelle section, etc.), l'établissement déjà sous contrat recrutait les enseignants et demandait, ensuite, un avenant au contrat pour ces postes ; c'était le régime de crédits « évaluatifs », que les adversaires du privé dénonçaient comme un système « à guichets ouverts » ; l'Etat était en quelque sorte *« mis devant le fait accompli »*. Désormais, le privé sera soumis aux mêmes règles que le public : pour recruter, ouvrir une classe, créer un poste en début d'année, et s'il veut que l'Etat paie le traitement des maîtres, l'établissement devra s'assurer que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

● **Le caractère propre.** – C'est l'expression la plus controversée de la querelle scolaire. Elle désigne ce qui fait la spécificité, l'originalité d'un établissement privé selon son projet éducatif. L'article premier de la loi Debré qui subsiste affirme ce *« caractère propre de l'établissement »*. Mais la loi Guermeur obligeait, de sucroît, explicitement, les maîtres à le *« respecter »*. La nouveau texte supprime cette injonction et rétablit le texte initial de la loi Debré.

● **Nomination des maîtres.** – Là aussi, retour à la loi Debré dans sa formulation initiale. Les maîtres du privé sont nommés *« en accord avec le chef d'établissement »* et non plus, comme l'indiquait la loi Guermeur, *« sur proposition du chef d'établissement »*. M. Chevènement a expliqué aux sénateurs que la procédure prévue par la loi Debré *« respecte mieux les prérogatives normales de l'Etat, qui rémunère les maîtres, tout en préservant la liberté du chef d'établissement, dont l'accord sera requis »*. Au demeurant, a-t-il ajouté, *« je me suis engagé déjà à ce que la procédure de nomination se fasse après concertation avec les personnels et chefs d'établissement »*. Des textes d'application seront rédigés après qu'il aura *« été procédé aux consultations nécessaires »*.

● **Schéma prévisionnel ; carte scolaire.** – Jusqu'à présent, les établissements privés devaient, pour bénéficier d'un contrat d'association, correspondre à *« un besoin scolaire reconnu »*. Cette expression mal définie se bornait à constater la présence d'élèves groupés en effectifs identiques, en théorie, à ceux des classes de l'enseignement public. Désormais, pour le second degré (collèges et lycées), la conclusion des contrats est subordonnée à la *« compatibilité avec l'évaluation de l'ensemble des besoins »* en matière scolaire. Cette évaluation figure dans *« les schémas prévisionnels, les plans régionaux et la carte des formations supérieures »* qui concernent à la fois le public et le privé. Ces *« schémas prévisionnels »* sont définis par les régions, en concertation avec les autres collectivités locales.

● **Les contrats.** – Le contrat simple créé par la loi Debré pour neuf ans, pérennisé en 1971, est maintenu dans le premier degré (écoles maternelles ou élémentaires) ; ce qui n'était pas prévu par le projet socialiste, ni par le candidat François Mitterrand, ni par le projet Savary. La raison de ce maintien est due au fait que, désormais, la commune est signataire des contrats d'association, (auparavant, tout se passait entre le préfet et l'établissement scolaire, la commune n'intervenait qu'ensuite pour verser des crédits). Le gouvernement a donc voulu laisser à l'école privée la possibilité d'un contrat simple dans lequel l'Etat intervient seul et les maîtres.

La conclusion d'un contrat d'association est subordonnée pour les écoles à l'accord de la commune. Pour le second degré, l'avis du département (collèges) ou de la région (lycées) est nécessaire.

Le contrat d'association prévoit que, lorsque le conseil d'administration de l'établissement se réunit pour examiner son budget, un représentant de la collectivité territoriale qui finance peut participer.

En cas de litige sur la passation ou sur l'exécution des contrats – ainsi que sur l'utilisation des fonds publics, – des commissions académiques de concertation sont consultées. Elles comprennent en nombre égal des représentant des collectivités territoriales et des établissements privés et des personnes désignées par l'Etat. Ces commissions sont provisoires, en attendant que leurs pouvoirs soient transférés aux conseils de l'éducation nationale qui seront créés dans chaque département et dans chaque académie et traiteront des enseignements public et privé.

PHILIPPE BERNARD et CHARLES VIAL.

JUSTICE

Marcel Paul à Buchenwald

(Suite de la première page)

Il fallait aussi opérer une distinction capitale entre cette administration interne officielle et l'embryon d'une organisation clandestine qui, année après année, allait se mettre en place.

C'était bien là l'un des premiers reproches faits à M. Wetzel par ses adversaires. En disant que Marcel Paul *« entra dans la direction interne du camp »*, ne laissait-il pas entendre qu'il avait été tout simplement un auxiliaire des SS ? C'est en tout cas ce que risquaient de comprendre ses lecteurs d'aujourd'hui. En fait, Marcel Paul, arrêté en France dès 1941, longtemps détenu dans diverses prisons, ne devait arriver à Buchenwald, après être passé par Auschwitz, que le 14 mai 1944. A cette date, les déportés s'étaient déjà plus ou moins organisés. Mais il est vrai que les Français restaient mal vus dans cette communauté, et particulièrement des autres politiques, qu'ils soient allemands, tchèques, polonais, danois et, pour leur malheur, déjà là depuis plusieurs années.

Or qu'ont dit les témoins cités par les accusateurs de M. Wetzel, tous évidemment anciens déportés à Buchenwald et dont bon nombre, tels MM. Christian Pineau, Pierre Sudreau, le révérend Père Riquet, M. Claude Bourdet, constituent assurément le Gotha de la déportation française à Buchenwald ? Ils ont fait valoir que, grâce à Marcel Paul et à un autre déporté, le colonel Frédéric-Henri Manhès, l'un des adjoints de Jean Moulin, devait se constituer un comité des intérêts français, évidemment clandestin. Ils ont dit, surtout, que, au sein de ce comité, tous les mouvements de résistance de toute obédience, de la gauche à la droite, avaient leurs représentants et que, par ce biais, on fit d'abord comprendre aux autres communautés que la France n'était pas le pays vaincu de 1940, le pays de la collaboration menée par Vichy, que la Résistance y était une réalité.

Un fédérateur

C'est là assurément une constatation historique. Il en résulte, du même coup, que Marcel Paul, s'il fut dans ce travail un fédérateur, n'était pas un homme seul.

Restait la suite de l'article de M. Wetzel : *« Il dispose alors du sort – c'est-à-dire de la vie ou de la mort – de nombreux camarades. »* Là encore, les témoins cités par l'association Buchenwald - Dora et la FNDIRP ont rappelé certaines réalités, au demeurant assez complexes. La loi du camp était ce qu'elle était. Les affectations à des postes de travail conditionnaient la vie quotidienne. Il était assurément meilleur de travailler dans une usine d'armement qu'à la carrière. Il était plus confortable de repriser des chaussettes dans le camp que de manier la pioche à l'extérieur pour des travaux de terrassement. Mais que pouvait-on faire ? Les anciens déportés le disent tous : il fallait choisir.

Ces choix furent fonction de critères. Politiques ? Au sens le plus large du mot, assurément. Autrement dit, on préservait autant que faire se pouvait ceux qui étaient considérés comme pouvant jouer un rôle dans l'après-guerre. Ce ne furent pas forcément des communistes. M. Christian Pineau, socialiste, M. Pierre Sudreau, qui devait devenir ministre du général de Gaulle en 1958, M. Claude Bourdet, en sont la preuve. Mais il y eut aussi, bien sûr, des communistes. Cela n'empêcha pas que d'autres communistes se trouvèrent quand même expédiés sur le chantier de Dora, commando extérieur et véritable enfer, où des hommes, quinze heures par jour, avaient à creuser une colline pour l'installation d'une usine souterraine prévue par les nazis pour la construction des fusées V 1 et V 2. M. Joël Le Tac, pas communiste, assurément, lui non plus, et qui fut à Dora, en a témoigné.

Ces choix, que personne n'a jamais niés, furent difficiles. Tous les anciens de Buchenwald qui ont écrit sur le camp, de David Rousset à l'Espagnol Jorge Semprun, de l'Allemand Eugène Kogon à Paul Noirot ou l'Autrichien Hermann Langbein, en ont parlé. C'est précisément sur leurs écrits que s'appuie M. Wetzel. Mais le choix était de tous les instants. Un médecin affecté au « revier », cette infirmerie dérisoire du camp, et qui disposait de cinq comprimés pour vingt malades, devait choisir lui aussi. Choisir qui ? Les plus faibles, les plus en danger. Sacrifiait-il pour autant les autres ? Le docteur Joseph Heller en avait encore les larmes aux yeux.

La question fondamentale

Cependant, M. Wetzel avait, lui aussi, ses témoins et c'était encore d'autres témoins déportés de Buchenwald. Comme leurs camarades, car le mot ici garde son sens, ils furent unanimes à juger bien triste et bien désolant le débat qui leur était imposé. Eux, n'ont pas été au fait de l'existence d'une organisation clandestine et de ses desseins. Ils ont cité des faits plutôt ordinaires, évoqué des souvenirs plus terre à terre. Marcel Paul, ils ne l'ont pas connu. Ils ont connu assurément son existence.

L'un d'eux, pourtant, a gardé le souvenir de s'être retrouvé en sa présence, peu avant son arrivée au camp, pour subir une sorte d'interrogatoire. On lui demanda ce qu'il avait fait dans la Résistance et quelles étaient ses origines politiques. Il a raconté qu'on lui avait conseillé de se dire proche du Parti communiste. Il s'y refusa, expliquant tout simplement qu'il venait du Parti social français (PSF), mouvement de droite que dirigeait avant la guerre le colonel de la Rocque. Peu de temps après, il se retrouvait au block des cobayes, c'est-à-dire la baraque où s'opéraient les expériences médicales nazies et, ensuite, à Dora.

Restait la question fondamentale et qu'avait soulevée récemment à propos de ce procès M. Pierre-Henri Teitgen dans le journal *Ouest-France* : fallait-il que les déportés acceptent de consentir à participer, si peu que ce soit, à l'administration quotidienne du camp de concentration, à y assurer une discipline, bref, à entrer dans un engrenage qui conduisait inévitablement à se rendre responsable de différences de situation ?

Sur tous ces éléments, on a plaidé. Mes Patrice Cohen-Seat, Joe Nordman et Henri Noguères ont dénoncé en M. Wetzel *« un politicien de banlieue »*, auxiliaire de la banalisation du nazisme et qui, pour être historien, doit être chargé d'une circonstance aggravante. Mes Jacques Miquel, Stephane Pavie et Bertrand Lavril ont répliqué en soutenant que leur client n'avait été ni léger, encore moins pernicieux et assurément pas un auxiliaire d'un quelconque néonazisme.

M. Jean-Claude Thin, substitut, convient d'emblée, que les propos de M. Wetzel ont un caractère diffamatoire. Mais ces propos concernent des faits vieux de plus de dix ans et, dans ce cas, la loi sur la presse de 1881 interdit l'offre de preuves. Elle interdit même tout compte rendu. Aussi bien, pour le représentant du ministère public, si un hommage doit être rendu à tous les témoins, peu importe leur déposition. M. Wetzel est dans une situation qui ne lui permet que de démontrer qu'il n'a pas été de mauvaise foi. Le tribunal de Versailles rendra son jugement le 17 janvier 1985.

J.-M. THEOLLEYRE.

Jouer à Dieu

Les procès autour de l'attitude de *Marcel Paul* au camp de Buchenwald, où on lui reproche d'avoir, grâce aux fonctions qu'il occupait, favorisé ses amis politiques, pose un problème qui n'est pas près d'être résolu. Marcel Paul, communiste, avait choisi en 1944-1945 de sauver d'abord des communistes. Pierre Pucheu, ministre de l'intérieur de Vichy en 1941, avait choisi lui aussi des communistes. Pour les inscrire sur une liste où les Allemands prendront les otages fusillés à Châteaubriant.

Le rapprochement est en apparence choquant entre un homme persuadé qu'il fallait jouer le jeu avec un ennemi qu'il *détestait* et, pour se conserver une marge de manœuvre, lui fournir des victimes, et le grand résistant que fut Marcel Paul. Mais le dilemme était identique.

Et le dilemme s'est posé à d'autres. Aux médecins déportés, par exemple, qui, dans les conditions effroyables des « lazarets » ne disposaient que de très rares médicaments pour d'innombrables mourants. Ses convictions religieuses et le serment d'Hippocrate faisaient obligation à tel d'entre eux, qui n'est pas revenu, soigner de la même façon tout malade de quels que fussent sa nationalité, son niveau culturel ou ses opinions. Pour beaucoup d'autres – et qui songerait à le leur reprocher ? – la solidarité entre Français jouait d'abord, lorsqu'il fallait « hospitaliser » des malades dans des lits trop rares et attribuer les précieux remèdes. Et, parmi les Français, ils sauvaient en premier ceux qui leur étaient les plus proches par le cœur et l'esprit, ceux aussi dont la compétence et la valeur personnelle étaient nécessaires à la communauté.

Cas-limites. Mais les décisions de ce genre ne sont pas aussi exceptionnelles qu'on pourrait le croire. Tout médecin le sait. Tout responsable militaire ou civil, lorsqu'il doit désigner ceux dont la vie est en jeu, sait aussi que les critères selon lesquels il se détermine sont rarement simples, et jamais absolument purs. Jouer à Dieu est, normalement, impossible. S'il le faut cependant, la grandeur de notre condition est de ne jamais oublier qu'un homme égale un homme et qu'une vie égale une vie.

JEAN PLANCHAIS.



CORÉE DU SUD

Une période décisive



Il est peu de pays dont on puisse légitimement dire, autant que pour la Corée du Sud, qu'il aborde une période décisive pour son avenir.

Sa remarquable réussite économique – en particulier le redressement d'équilibres financiers qui paraissaient gravement compromis il y a quelques années à peine – laisse aujourd'hui deux problèmes en suspens.

Celui, d'abord, d'une démocratisation de la vie politique dans un pays de profonde tradition confucéenne, mais où les aspirations à une plus grande liberté d'expression comme d'action se manifestent dans les couches les plus diverses de la population.

Problème, ensuite, de l'insertion dans une communauté internationale préoccupée de voir la division entre les deux Corées, celle du Nord et celle du Sud, subsister comme un dangereux foyer de tension en Extrême-Orient.

Sur ces deux terrains pourtant, les choses bougent depuis quelques mois. Un dialogue s'est ouvert entre Séoul et Pyongyang, visiblement encouragé à Pékin comme à Washington, et qui se poursuit en dépit des obstacles – *réels* – comme des aléas de parcours.

Une volonté de réforme se manifeste également autour du président Chun Doo-hwan, dont le moindre signe n'est peut-être pas le projet d'une libéralisation des textes législatifs concernant la presse. A quelques mois d'élections législatives que le pouvoir affirme vouloir honnêtes, le geste prend toute sa signification.

Tant il est vrai qu'un peu plus de démocratie peut être aussi, comme l'observent les experts, facteur de développement économique.

Du dialogue avec le Nord à la démocratisation

LE 30 novembre dernier, par un nouveau « geste de clémence », le président sud-coréen rendait à la vie publique un contingent de quatre-vingt-quatre opposants qu'il avait *lui-même proscrits*, avec plus de six cents autres, lors de sa prise du pouvoir, *manu militari*, en novembre 1980.

Quelques jours plus tôt, à Panmunjon, le long de la ligne de démarcation qui coupe la péninsule en deux moitiés fortement militarisées et antagonistes depuis *1953*, des représentants civils des deux gouvernements s'étaient rencontrés. Pour la première fois depuis onze ans, les « frères ennemis » et leurs alliés respectifs semblent décidés à négocier sérieusement. Dans une ambiance plutôt chaleureuse, en dépit d'incidents de parcours – comme celui qui s'est produit, à Panmunjon précisément, le 23 novembre, – le dialogue vise à promouvoir les échanges économiques et la coopération humanitaire.

Vers la même époque, on annonçait que la croissance économique en Corée du Sud était sensiblement en voie de ralentissement après deux années de forte expansion. L'augmentation du PNB serait, en 1984, de 7,2%. C'est nettement moins que les 9,5% de 1983, mais, par les temps qui courent, cela reste remarquable.

Ces trois faits témoignent, fût-ce sommairement, d'une situation politique, diplomatique et économique plutôt favorable au gouvernement du président Chun Doo-hwan. Quatre ans après une prise du pouvoir brutale, son régime, dont la légitimité reste contestée par une minorité, paraît pour *l'essentiel solide et stabilisé*. Rigoureusement encadré par les militaires (la sécurité prime tout), protégé par les Etats-Unis et animé par des technocrates, il jouit du soutien des classes moyennes et des grands milieux d'affaires. Cependant, ici et là, il doit consolider des positions que *menacent diverses oppositions*, des distorsions structurelles et les variations de la conjoncture.

En politique intérieure émergent quatre problèmes majeurs, tous liés à la question fondamentale de la démocratisation du régime, que le pouvoir s'est publiquement, mais vaguement, engagé à promouvoir.

En premier lieu, malgré la récente mesure de réhabilitation d'un nouveau groupe de personnalités, les plus connues et les plus populaires restent interdites de politique. Parmi elles, deux anciens candidats à la présidence de la République : MM. Kim Young-sam et Kim Dae-jong.

Deuxième problème : M. Kim Dae-jong, condamné à mort et gracié, puis exilé aux Etats-Unis il y a deux ans, a fait connaître son intention de regagner Séoul en 1985, notamment pour y œuvrer à *la « restauration démocratique »*. D'aucuns s'en réjouissent, beaucoup s'en inquiètent.

De septembre à novembre derniers, troisièmement, des manifestations se sont succédé sur les campus des universités les plus prestigieuses, alimentant la dynamique contestation-répression et créant un courant de solidarité estudiantine dont tire profit une minorité plus ou moins radicale.

Des problèmes réels

Outre des revendications purement universitaires, les étudiants réclament les mesures démocratiques suivantes : levée de l'interdit frappant encore certains politiciens, réforme de la loi électorale, liberté de la presse, rétablissement des libertés syndicales et plus grande justice sociale. Seul un noyau dur récuse en bloc la légitimité du président.

Le régime n'est pas directement menacé par ces manifestations. Il les réprime sévèrement et parvient généralement à les circonscrire aux campus. Il présente une minorité comme des agitateurs sacrifiant leurs études à la politique et faisant implicitement *le jeu des communistes. Il n'a pu*, cependant, empêcher que les thèmes soulevés, qui touchent à des problèmes réels, trouvent un écho dans certains secteurs d'une population par ailleurs privée de tout véritable débat politique. C'est le cas dans les milieux ouvriers soumis à des conditions *très dures*, comme *du côté* des groupes religieux progressistes et au sein d'une opposition parlementaire qui trouve là une occasion de jouer son rôle.

Cela d'autant plus que l'on se trouve – quatrième problème – à la veille d'élections législatives, prévues en février. Toutes ces questions et revendications politiques sont déjà embarrassantes et difficiles à satisfaire en temps normal. Qu'adviendrait-il si, de surcroît, cette consultation était entachée de fraudes et de pressions, comme l'imaginent ceux qui soulignent la faible popularité du régime ? Cela risquerait d'aggraver le mécontentement, voire de menacer la stabilité du pouvoir.

Or la marge de manœuvre répressive de celui-ci à l'intérieur paraît d'autant plus étroite que tout est fait pour rehausser à *l'extérieur son image démocratique*. A quatre ans des Jeux olympiques de Séoul, un regain de recours à la force ferait mauvais effet. On peut imaginer que les opposants tenteront de profiter de cette situation pour faire avancer leur cause.

Sur le plan diplomatique, le *gouvernement craint précisément* que le Nord ne tire avantage, dans le dialogue bilatéral, d'éventuelles difficultés et désordres politiques au Sud. Soit pour arracher des concessions dans la négociation, soit pour se persuader qu'il existe toujours, dans la partie méridionale de la péninsule, une « *situation prérévolutionnaire* ». On souligne, par exemple, que la radio de Pyongyang a beaucoup utilisé les récentes manifestations estudiantines dans sa propagande contre Séoul. On rappelle l'incident fortuit, mais meurtrier, qui s'est produit fin novembre, à Panmunjon, et qui a retardé la reprise des pourparlers. On craint beaucoup que le dialogue renoué ne soit guère pour le Nord qu'un prétexte visant à amadouer l'Occident et à isoler le Sud. On veut contrôler strictement le processus de rapprochement, d'où les mises en garde au Japon et à la France, suspects de bonnes *intentions* intempestives à l'égard du Nord. Bref, on reste à juste titre prudent et vigilant.

Les Jeux olympiques

Cela dit, quel plus beau cadeau politique et diplomatique Pyongyang pouvait-il faire au régime du président Chun Doo-hwan que d'accepter de négocier directement avec lui, après l'avoir traité de dictateur et d'usurpateur depuis des années ?

Par ailleurs, face au régime communiste du Nord relative*ment isolé et, semble-t-il, en proie* à de sérieuses difficultés économiques, technologiques et financières, le Sud, qui passe pour un « modèle » de développement, n'a pas manqué ces derniers temps de réconfort diplomatique : choix de Séoul pour les Jeux asiatiques (1986) et olympiques (1988), *réchauffement des relations avec* le Japon, visite du président Reagan, puis du pape Jean-Paul II, attitude conciliante de la Chine populaire, apparente neutralité de l'URSS, courant de sympathie international dû aux drames du Boeing de la KAL et de Rangoun.

R.-P. PARINGAUX.

(Lire la suite page 12.)

Une clef pour sortir de la crise

par MICHEL FOUQUIN (*)

LE redressement économique de la Corée du Sud est aujourd'hui aussi spectaculaire que la crise avait paru grave en 1979-1980, et le pays, de nouveau, est en train de devenir un modèle de développement. Il est significatif, notamment, qu'il ait réussi à consolider sa dette par des emprunts à long terme, qui devraient le mettre à l'abri des crises que connaissent les pays d'Amérique latine.

Pourtant, il semble bien que la Corée du Sud n'ait pas été loin d'être le premier grand pays endetté à connaître une crise majeure de paiements. Au milieu des années 70, Séoul avait, en effet, entrepris *un formidable* effort d'industrialisation et de conquête des *secteurs lourds* de l'industrie (sidérurgie, pétrochimie). *Le* taux d'investissement devait atteindre 36 % du produit intérieur brut en *1979*, taux qui n'a pu être égalé que très rarement au *Japon* ou *dans certains* pays de l'OPEP. Ce volontarisme excessif *s'était soldé sur le plan* intérieur par une très forte inflation, notamment une hausse importante des salaires, une perte de compétitivité des secteurs traditionnels, avant même que les secteurs nouveaux aient été en mesure de prendre le relais. La crise pétrolière et la crise économique mondiale sont donc survenues dans un climat économique et politique très fortement déséquilibré. Le plan de sauvetage de l'économie révèle un grand discernement dans l'analyse économique : l'ajustement n'est pas seulement macro-économique, il est aussi structurel.

La politique macro-économique mise en œuvre n'a rien de particulièrement original. Le blocage du crédit entraîne une chute des taux d'investissement de 36 % en 1979 à 25 % du *PIB* en *1982*. La réduction des salaires réels et les licenciements dans les secteurs les plus touchés permettent de restaurer les marges des entreprises, la dépréciation de la monnaie et l'appréciation du dollar permettent aux exportations coréennes de tirer un profit maximal de la reprise américaine. Cependant, la réussite coréenne actuelle ne saurait s'expliquer par les seuls aspects macro-économiques. Certaines à études (1) ont démontré que, à structure économique constante, les pays endettés, même en cumulant les hypothèses les plus favorables, ne sauraient retrouver un sentier de croissance équilibrée (c'est-à-dire sans alourdissement de leur endettement) à long terme, compatible avec des hypothèses de croissance démographique raisonnables. Pourtant, la Corée du Sud (de même que Taiwan et Singapour) démontre aujourd'hui que l'ajustement peut être beaucoup plus rapide que prévu s'il touche aux structures productives, et notamment à la structure industrielle. L'ajustement n'aura finalement pris que deux années. Tirer les enseignements de cette réussite, qui semble durable, est probablement utile pour l'ensemble de l'économie mondiale.

Consolidation et valorisation

On pouvait craindre dans un *premier temps que le formidable* effort d'investissement ne débouchât *sur un gigantesque gâchis*, comme cela arrive trop souvent *dans les pays en développement*. Bien au contraire, il apparaît *aujourd'hui* que la *période* 1979-1983 aura été une phase de consolidation *et de valorisation* des efforts faits dans l'industrie *lourde au cours de la période* 1973-1979.

On a la meilleure preuve de cet effet retard lorsqu'on analyse la transformation de la structure des exportations coréennes *(tableau I)*. La part de l'industrie dite lourde est en effet passée de 35,1 % à 54,9 % des exportations de marchandises entre 1978 et 1983. L'acier et la construction navale progressent massivement, alors même que ces industries sont en crise profonde au niveau mondial, ce qui tend à montrer la vigueur de la compétitivité de ces industries.

La *consolidation* des acquis s'est accompagnée d'une réorien*tation des investissements*. Tandis que, globalement, le taux d'équipement diminue, il recule plus qu'ailleurs dans les industries *manufacturières* (il *n'y a pas* non plus de créations nettes d'emplois *dans l'industrie coréenne* de 1979 à 1983). La majeure partie du secteur *manufacturier tombe* de 20 % en 1979 à 15 % en 1983, au profit du logement (qui passe de 16 % à 23 %) et des services. Mais à l'intérieur du secteur manufacturier, la part du secteur électronique (hors composants) passe de 4 % en 1973-1976 à 15 % en 1983.

En d'autres termes, la consolidation va de pair avec une transformation continue des structures productives préparant l'avenir des exportations coréennes. Après la consolidation, quelle stratégie ?

Des choix difficiles

Les choix industriels de la Corée sont *malaisés pour l'avenir. Toutefois*, le textile, même s'il régresse, *continuera de représenter* une source difficilement remplaçable de recettes extérieures. Ce secteur est en train de se moderniser par l'automatisation. De plus, comme le Japon, la Corée aura probablement un jour ses grands couturiers.

(*) Chef du département structures industrielles au Centre d'études prospectives et d'informations internationales.

LA TRANSFORMATION DES EXPORTATIONS

en %

	1978	1983
Industries légères (textiles, jouets, etc.)	53,6	39,6
Chimie	3,2	6,2
Acier	4,3	10,2
Navires	6,3	15,4
Electronique	8,7	12,5
Machines	2,0	4,4
Autres	10,6	6,2
NON MANUFACTURIER	11,3	5,6
TOTAL (milliards de dollars)	12,7	23,1

(Source : Bank of Korea.)

La réussite du pays dans la construction navale — dont il détient 25 % du marché mondial, — dans la sidérurgie, dans certains segments de l'électronique grand public, facilite certains choix. Il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit d'opérer des arbitrages dans l'électronique industrielle, l'électronique grand public de haut de gamme (magnétoscopes) ou l'automobile. Les ambitions de la Corée, qui voudrait tout faire, apparaissent excessives. L'électronique, par exemple, est un secteur où la maîtrise technologique est un atout décisif. On le voit avec le Japon (2). Or la Corée manque encore cruellement de ressources pour la recherche et le développement.

Pour ce qui est de l'automobile, les choix semblent plus judicieux et marquent bien l'évolution de la stratégie coréenne. En effet, plusieurs mesures ont été prises pour accompagner le développement de cette industrie. D'une part, la fiscalité intérieure a été modifiée pour faciliter l'acquisition et l'usage des automobiles à l'intérieur du pays ; d'autre part, les firmes coréennes ont choisi de s'allier avec des firmes américaines — accord Daewoo-GM, qui de plus ouvre le marché américain à cette compagnie — ou japonaises (Hyundai-Suzuki).

La stratégie mise en œuvre dans le cas de l'automobile entre d'ailleurs dans le cadre général de l'ouverture de la Corée aux firmes et aux banques étrangères (3). Pour renforcer la concurrence interne, mais aussi et surtout pour accélérer la diffusion et l'acquisition des technologies nécessaires au développement coréen, il apparaît en effet indispensable d'établir des liens étroits avec les firmes occidentales avancées. Celles-ci, de leur côté — échaudées sans doute par l'expérience japonaise, — ne sont guère enthousiastes pour livrer leur technologie sans contreparties suffisantes. D'où la préférence donnée aux opérations à capitaux mixtes *(joint ventures)*, qui leur permettent de suivre et de contrôler l'utilisation qui est faite des technologies transférées. Ainsi les Japonais imposent-ils aux Coréens certaines restrictions quant aux réexportations, comme c'est le cas pour l'acier.

Une telle politique d'ouverture implique aussi un certain retrait de l'Etat dans l'orientation du pays *(voir page 13 l'article de M. Judet)*. Il semble que la réforme du système financier doive jouer un rôle décisif. Jusqu'à présent, le système bancaire était complètement contrôlé par l'Etat, qui possédait ainsi un pouvoir d'orientation par les crédits à l'industrie tout à fait considérable. Les faibles taux d'intérêt consentis (4) profitaient principalement aux autres grands groupes coréens (les dix premiers groupes mobilisaient 50 % du crédit). L'ouverture du pays, qui doit permettre d'accéder aux technologies de pointe et le niveau de développement atteint par la Corée du Sud impliquent sans nul doute qu'une place beaucoup plus grande soit faite aux mécanismes du marché. C'est aussi une leçon de la crise de 1979 qui est ainsi tirée.

L'ensemble de ces considérations permettent de penser que les objectifs *révisés* du Ve plan, remis à jour en 1983, pour la période 1983-1986 *(5,7 % de croissance, moins de 4 %* d'inflation, une réduction du chômage et l'équilibre extérieur) ne paraissent pas impossibles à atteindre. Les résultats connus donneraient plutôt l'impression que la Corée fera mieux que prévu.

---

(1) Cf. notamment *l'Economie mondiale 1980-1990 : la fracture?*, chapitre VII. Edition Economica 1984.

(2) Cf. notamment « Japon : transformations industrielles... », chapitre IV dans *Economie prospective internationale, n° 15*, La Documentation française.

(3) Cette innovation montre à quel point l'expérience coréenne a pu être mal comprise, dans la mesure où de nombreux économistes assimilaient cette économie à celles de Hongkong ou de Singapour, c'est-à-dire à des zones franches.

(4) Cette réforme permettrait peut-être aussi de réduire le nombre des scandales financiers qui agitent périodiquement le pays : il existe en effet un marché semi-clandestin, appelé *kerb-market*, où les taux d'intérêts sont ceux du marché. Ainsi, les sociétés qui obtenaient des crédits à faible taux d'intérêts sur le marché officiel pouvaient-elles reprêter à taux élevés sur le *kerb-market*.

Du dialogue avec le Nord à la démocratisation

(Suite de la page 11.)

Pour la poursuite de négociations délicates, sur une toile de fond de tension militaire, la prudence s'impose sans doute, mais le Sud ne manque pas d'atouts.

Reste l'économie, dont les performances constituent, en grande partie, les fondements des succès politiques et diplomatiques du régime. Depuis vingt ans, elle a accumulé les succès, à quelques revers près. Très concentrée, fondée initialement sur les capacités d'une main-d'œuvre dure à la tâche *et sur le développement* d'industries légères tournées vers l'exportation, *étoffée* depuis par l'industrie lourde et l'électronique, *elle a permis* à une nation de 40 millions d'habitants sans ressources naturelles de devenir un « modèle » pour les pays en voie de développement.

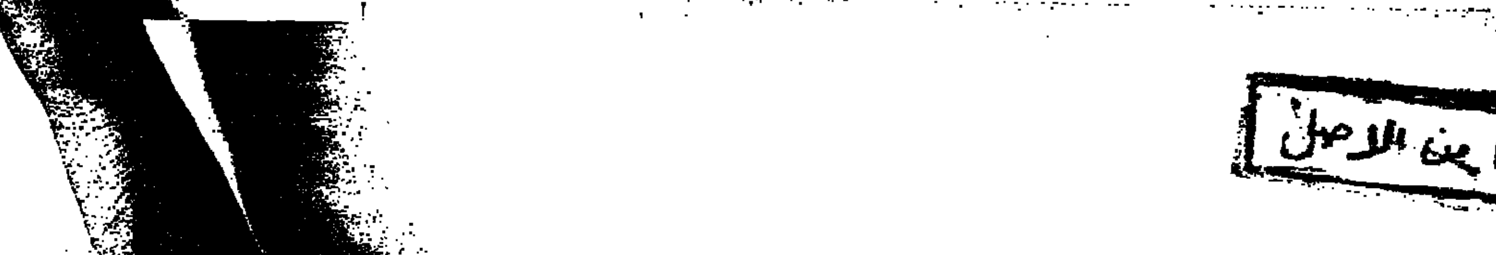
Ce modèle n'apparaît pas aujourd'hui menacé : le plan quinquennal qui doit s'achever en 1986 prévoit une croissance moyenne supérieure à 7 %. Après la construction navale et l'acier, la Corée du Sud continue à monter avec de grandes ambitions aux créneaux de produits qui font la fortune du Japon : automobile, semi-conducteurs, électronique-grand public. Tout cela impressionne. D'année en année, à Séoul et dans les campagnes, le niveau de vie progresse. On parle de la Corée du Sud comme d'un « *nouveau Japon* ».

Cependant, des déséquilibres économiques, financiers et *sociaux plus* ou *moins* prononcés, parfois même structurels, ne laissent pas de préoccuper par leur persistance. Par choix politique, par volonté de réussir à toute allure et à tout prix, par la facilité du crédit et par l'imitation un peu sommaire de certains éléments du « modèle japonais », on a finalement créé en deux décennies une structure industrielle et commerciale dont le dynamisme n'a d'égal que la concentration et le coût. D'abord la quasi-totalité de l'*économie* est aux mains d'une cinquantaine de grands trusts (les *chaebol*). Situation malsaine : le gouvernement, après avoir favorisé l'essor de ces monopoles, s'efforce aujourd'hui, mais sans grand succès, de réduire leur domination. Ensuite, la facture du développement se chiffre à ce jour par une dette extérieure de 42 milliards de dollars, la quatrième du *monde par son importance*. Certes, comme on dit, la Corée du *Sud « peut payer »* et son potentiel reste considérable, mais le boulet est lourd.

Au *problème* de la concentration trop forte s'ajoute celui de la *structure financière trop faible* d'une grande partie des entreprises *sud-coréennes*. *Celui* aussi d'une dépendance souvent jugée excessive (comme dans le cas de Taiwan) à l'égard du marché américain. Enfin, malgré une notable élévation du niveau de vie et le développement des classes moyennes, le succès et la compétitivité restent fondés sur des horaires longs, des conditions de travail pénibles, un contrôle gouvernemental strict des syndicats. Les bénéfices sociaux, la protection et les retraites sont faibles, voire inexistants. Une statistique récente montrait *qu'une majorité* des ouvriers du textile touchaient *100 000* wons par mois, soit environ 1 000 francs. Même à Séoul, c'est bien peu.

Il y a dans tout cela, comme dans les domaines politique et diplomatique, de sérieux sujets de préoccupation qui font contrepoint aux succès. La situation a beau, dans l'ensemble, ne pas être mauvaise, le régime devra faire *preuve à la fois de fermeté* et d'esprit d'ouverture pour contrôler l'évolution des processus dans lesquels il se trouve engagé et éviter les dérapages.

R.-P. PARINGAUX.



crise

Du dialogue avec le Nord à la démocratisation

La libéralisation à l'ordre du jour

L'économie coréenne vient d'opérer en quatre ans un redressement spectaculaire. Après deux décennies de croissance accélérée, un brutal renversement de tendance était intervenu en 1979. L'assassinat du président Park, une mauvaise récolte de riz, la surchauffe de l'économie et la baisse de la productivité avaient amplifié, de l'intérieur, les effets du second choc pétrolier. En 1980, pour la première fois depuis la fin de la guerre de Corée, le taux de croissance du PNB devenait négatif (- 6 %), le déficit de la balance des paiements se creusait (- 5 milliards de dollars), tandis que le taux annuel d'inflation bondissait jusqu'à 30 %. Le modèle coréen donnait l'impression d'avoir épuisé ses effets.

Dès 1981, pourtant, une remontée s'amorçait puis s'affirmait. En 1983, le taux de croissance du PNB atteignait 8 % (plus de 9 % au cours du 1er semestre 1984) ; le déficit courant de la balance des paiements était divisé par trois, par rapport à 1980 et le taux annuel d'inflation ramené à moins de 3 %. L'économie coréenne, qui a réussi à absorber les chocs internes et externes, se lance aujourd'hui dans des entreprises d'avenir : qu'il s'agisse de la construction d'une nouvelle unité sidérurgique à Kwang Yang Bay, ou de l'entrée de plusieurs groupes industriels dans des productions relevant de la technologie avancée : électronique ou génie génétique... Au cours de ces années de crise, l'économie coréenne à fait la preuve de sa flexibilité et de sa capacité d'adaptation en jouant à la fois sur l'exportation, mais également sur l'élargissement de son propre marché.

par PIERRE JUDET (*)

C'EST la demande intérieure qui a entraîné la croissance en 1983 ainsi qu'au début de 1984 : demande de biens durables (automobiles, électronique grand public...), de biens intermédiaires (ciment, produits sidérurgiques) et de biens non durables (textiles, produits agro-alimentaires). En 1974-1975, l'économie coréenne s'était ajustée au premier choc pétrolier par un endettement extérieur massif. En 1979-1983, l'ajustement de l'économie coréenne aux chocs internes et externes relève de procédures plus complexes, intéressant simultanément le taux de change, le volume de la masse monétaire, les restructurations industrielles, conditions du crédit, l'ouverture aux importations, les technologies et les investissements étrangers.

L'ajustement en cours s'insère dans une entreprise plus globale de libéralisation, mise en œuvre par les conseillers économiques dont s'est entouré le président Chun. Le premier d'entre eux, le conseiller Kim Jaeik, a été tué en octobre 1983 en même temps que seize autres hauts personnages de l'Etat dans l'attentat de Rangoun. MM. Sakong Il, qui le remplace à la présidence, Kim Kihwan, secrétaire général du conseil de politique économique internationale, Shin Byong Hun, ministre de la planification économique, ainsi que d'autres, sont les représentants d'une nouvelle génération d'économistes, formés aux États-Unis, pour lesquels la libéralisation de l'économie est la condition de l'entrée à part entière de la Corée dans l'échange international et dans le concert des nations industrialisées.

Trois constats

La campagne de libéralisation ne procède pas d'une croyance dogmatique ; mais elle s'organise sur la base de trois grands constats.

● **En vingt ans de croissance rapide, l'économie coréenne a pris de nouvelles dimensions ; elle a gagné en complexité.** Sa conduite a cessé, de ce fait, de relever d'interventions brutales ou de normes trop simples. Le temps est venu de rétablir un meilleur équilibre entre grands groupes et petites et moyennes entreprises et d'orienter l'État vers des interventions plus subtiles d'incitation et de promotion. Libéraliser veut dire : rendre (ou donner) aux mécanismes du marché la place centrale qui leur revient.

● **La vague de protectionnisme qui envahit le monde contraint l'économie coréenne à améliorer sa compétitivité sur les marchés internationaux.** Prendre des mesures restrictives constituerait, dans ce contexte, la plus mauvaise des politiques interdisant entre autres de revendiquer la réciprocité. Le développement des échanges permettra au contraire à la Corée de survivre et de prospérer, car l'augmentation du niveau de vie de chaque Coréen dépend de la part du marché mondial que le pays, qui se sait vulnérable, saura conquérir. La libéralisation, en ouvrant l'économie à la concurrence étrangère, est la seule voie pour relever le défi de l'efficacité économique dans l'ajustement permanent.

● **L'optimisme du quatrième plan (1977-1981) n'a pas empêché la crise de 1979-1980.** Il s'avère que les planificateurs ne sont plus en mesure de « désigner les gagnants ». Leur rôle se limite à donner des indications sur des secteurs plus prometteurs que d'autres. Il est préférable, dans la plupart des cas, de renoncer aux objectifs quantifiés. Par contre, la planification doit se préoccuper de réforme des structures et des institutions, de remise en ordre de la structure des prix, de lutte contre l'inflation, d'aménagement d'un accès au crédit égal pour tous les partenaires, de solutions aux problèmes fonciers et aux questions posées par l'éducation, etc. La libéralisation ouvre la voie à une planification moderne jalonnant le terrain pour la construction de nouveaux avantages comparatifs (1).

Le processus de libéralisation est en cours. M. Kim Kihwan a fait récemment le point des résultats déjà acquis (2). Le pourcentage de produits libérés (soumis aux seuls *tarifs douaniers*) a *été* porté de 67 % en 1979 à près de 85 % en juillet 1984, tandis que les tarifs douaniers eux-mêmes ont été homogénéisés et abaissés.

Un processus en cours

Le gouvernement coréen a mis fin aux taux d'intérêt préférentiels accordés aux exportations dites stratégiques, afin d'apaiser craintes et irritations des partenaires commerciaux.

La loi du 1er juillet 1984 a ouvert de nouvelles activités aux investissements étrangers : l'approbation est devenue automatique dans le cas de projets d'une valeur inférieure à 1 million de dollars et impliquant une participation étrangère au capital de moins de 50 %. A partir du 1er juillet 1984, l'approbation automatique des contrats de technologie est aussi devenue la règle quasi générale.

Les banques commerciales ont été complètement dénationalisées en même temps que la gamme des opérations ouvertes aux banques étrangères était élargie. De plus, à partir de 1985, les investisseurs étrangers qui le souhaiteront auront la faculté d'accéder indirectement au marché des valeurs coréennes cotées en Bourse, par l'intermédiaire d'un Fonds coréen (Korean Fund) en cours de constitution. Enfin, les autorités coréennes annoncent que des mesures de libéralisation toucheront ultérieurement les secteurs les plus sensibles, tels que celui des produits agricoles et celui des services.

Telles sont les grandes lignes d'une réforme libérale dont les responsables eux-mêmes reconnaissent les difficultés de mise en œuvre. Les conseillers et ministres « *libéraux* » ont à surmonter des résistances multiples provenant à la fois des milieux militaires, des agriculteurs et des commerçants..., appuyés par une partie de la bureaucratie et certains ministères.

De 1982 à 1984, ces oppositions ont réussi à retarder la création du Fonds coréen d'investissements aussi bien qu'à élargir la liste des activités fermées à l'investissement étranger. Le groupe Hyundai a mené une lutte de cinq années, entre 1979 et 1984, pour retarder la proposition au public d'une partie du capital de sa filiale la plus dynamique, après avoir tenté, en vain, de soustraire à cette opération, les départements les plus rentables de cette société (3).

On ne peut négliger l'importance ni l'efficacité de ces résistances.

On ne saurait pour autant sous-estimer la réalité d'une volonté politique affirmée qui se propose de faire franchir à la Corée « *le seuil qui la sépare des nations industrielles avancées (4)* ».

Les libéraux, qui mettent en œuvre la réforme, savent que le seuil à franchir n'est pas seulement de nature économique, car « *une économie de marché* – c'est un des conseillers du président qui le reconnaît – *ne peut fonctionner, en l'absence de démocratisation de la vie politique (5)* ». A l'approche des élections à l'Assemblée nationale et au moment où l'opposant Kim Dae Jung manifeste son intention de revenir au pays, la libéralisation, économique mais aussi politique, devient un des grands sujets à l'ordre du jour de la vie coréenne.

(*) Professeur associé à l'université des sciences sociales de Grenoble.

(1) Ces informations sont contenues dans les interviews de MM. Kim Jae Ik (en juillet 1983), Sakong et Kim Ki Hwan.

(2) *Cf.* déclaration devant l'Assemblée de l'IECOK – 16 juillet 1984 – *Cf.* EPB – *Economic Bulletin* – juillet 1984.

(3) Hyundai Engineering Corporation *Cf. Far Eastern Economic Review* du 25 octobre 1984.

(4) *Cf. Financial Times*, supplément sur la Corée de juillet 1984.

(5) *Idem.*



TRÉSORS DE L'ART CORÉEN

Une préhistoire naissante

LE Centre culturel coréen de Paris, dirigé par M. Yang Hai-Y'up, est extrêmement actif. Un bon reflet de cette activité est la revue trimestrielle *Culture coréenne*, dans laquelle on peut suivre, sans trop d'excès de publicité nationaliste, l'évolution de la création contemporaine et l'archéologie, le passé et le présent des arts au Pays du matin calme. Le Centre présente ces jours-ci une petite exposition sur l'« Artisanat coréen traditionnel ». On y voit, notamment, de savantes répliques de la céramique Punch'ong ou de meubles anciens... Mais le Centre et son directeur ont un regret... qu'ils nous ont fait partager en emmenant quelques journalistes à Cologne.

Notre regret est l'exposition « Trésors de l'art coréen », qui a lieu au Musée des arts d'Extrême-Orient de Cologne, un bâtiment récent, sur les marges de la ville, au bord d'un étang, comme un bras perdu du Rhin. L'architecture du musée emprunte à nos meilleurs contemporains d'Occident l'autorité du béton. Elle est cependant imprégnée de références orientales, et, jouant de l'eau, des arbres, du rythme régulier de l'espace, elle plonge le visiteur dans la tranquillité qui sied aux arts d'Extrême-Orient. Or l'art coréen a d'autant plus besoin de tranquillité qu'il est plus mal connu, qu'il est plus difficile à cerner, à distinguer de ses grands voisins chinois et japonais.

L'exposition du musée de Cologne vient de Londres et de Hambourg, elle n'ira pas à Paris – c'est notre regret – en raison de son coût, c'est-à-dire, plutôt, du coût des assurances. On n'a pas voulu nous en donner le détail. Il dépasserait pourtant, et très largement, ce que la Chine, justement, ou bien le Japon peuvent demander pour des objets de qualité équivalente. C'est qu'en effet l'art coréen est plus rare, beaucoup plus rare.

Quand la Chine envoie une exposition aussi prestigieuse que les « 7 000 ans d'art chinois » à Venise (*le Monde* du 4 août 1983) ou même Zongshan, en ce moment au Grand Palais, elle garde par devers elle de bien plus considérables trésors, malgré les destructions de la révolution culturelle, trésors exhumés de son sol, ou bien encore cachés. Quand la Corée envoie ces « 5 000 ans d'art coréen », elle envoie, elle, ses trésors les plus irremplaçables, et elle se convainc aisément qu'elle ne prendra pas deux fois le même risque. Il y a donc peu de chances que ces objets soient jamais visibles en France.



Musiciens et danseur (dix-huitième siècle) de Kim Hong-Do (Musée national de Corée).

Une chance, tout de même : l'archéologie coréenne n'en est guère qu'à ses premiers pas. Même si la première fouille connue remonte à... 1748, lorsqu'un gouverneur d'une province du Sud-Est fit creuser à l'emplacement de six anciens tombeaux, cherchant des traces de ses ancêtres. Peu d'objets ont été jusqu'à présent sortis du sol par rapport à ce qu'il recèle certainement. Ce sont les Japonais qui ont véritablement inauguré l'aventure archéologique coréenne alors qu'ils occupaient le pays (1910-1945), mais ils devaient, à partir de trouvailles bien partielles, arriver à des conclusions bien partiales : un bilan, établi en 1947, concluait sommairement qu'il n'y a pas de culture proprement coréenne, que les différents âges, du paléolithique au fer, empruntaient, qui à la Chine, qui à la Sibérie, etc.

Un Eldorado archéologique

Depuis, et surtout à partir des années 70, des travaux de plus en plus systématiques, de plus en plus ordonnés, conduits avec l'aide d'équipes internationales (les Japonais, toujours, en première ligne), ont non seulement abouti à la découverte d'un passé coréen singulièrement plus riche qu'on ne voulait bien le supposer, mais fait de la Corée une sorte d'Eldorado archéologique où les objets précieux le disputent aux révélations historiques et préhistoriques.

La préhistoire a livré son lot d'armes de pierre puis de bronze, des céramiques, des objets rituels qui indiquent bien l'ancrage de la civilisation : on remonte ainsi jusqu'au troisième millénaire. L'histoire, malgré tout, est l'essentiel de l'exposition dont les « 5 000 ans » annoncés par le titre apparaissent, pour dire vrai, encore ambitieux. Depuis la domination japonaise, qui avait vu la découverte d'un premier trésor, la « tombe à la couronne d'or », en 1924, à Kyangju, le sous-sol coréen a livré quelques trouvailles remarquables, la plus spectaculaire d'entre elles étant la tombe du roi Muryong et de sa femme (sixième siècle après J.-C.) de la dynastie Paekche, en 1971, puis deux grandes tombes royales de la dynastie Silla, à Kyangju, de 1973 à 1976.

Le résultat, incontestablement brillant, en est, au musée de Cologne, une couronne d'or, ornée de « boucles » ou « haricots » de jade, étrange mélange de folle arborescence et de rigidité, de hauteur solennelle. Autre trouvaille du même métal : deux ceintures cérémonielles, ornées de manières de chaînes, elles-mêmes terminées de motifs vraisemblablement symboliques, et difficiles à décrypter. Ces objets, et de très nombreux autres bijoux, révèlent une merveilleuse maîtrise des techniques de l'or, mais surtout un art, un « vocabulaire » formel mieux qu'abouti, florissant. Est-il proprement coréen, a-t-il au contraire emprunté, et dans quelle mesure, à ses puissants voisins ? Un des buts de l'exposition est peut-être de répondre par l'affirmative à la première question...

L'introduction du bouddhisme en Corée, à partir de 372, implique évidemment davantage d'influences, d'échanges avoués. La sculpture des époques qui suivent nous est donc familière, ce qui ne retire rien au talent des artistes coréens qui ont laissé les œuvres ici présentées. Le même raisonnement vaut pour la céramique, que ce soit celle de la période Koryo (918-1392) ou celle de la période Choson.

Pourtant, à travers sa statuaire, ou à travers ces objets d'usage quotidien ou cérémoniels que donne la céramique, on lit bien, en effet, une spécificité coréenne par rapport à ce modèle chinois dont on cherche tant à se démarquer. L'art coréen paraît plus simple, c'est-à-dire moins artificiel, moins sophistiqué, malgré d'incontestables similitudes. La main de l'artiste ou celle de l'artisan semble plus libre ici que dans les œuvres chinoises, telles au moins que les musées, les expositions, nous apprennent à les voir. Et il est vrai que certaines des pièces les plus attachantes de cette exposition sont modestes d'allure, des vases aux formes élémentaires simplement dessinées d'un poisson, d'un feuillage, d'un geste abstrait.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ ARTISANAT CORÉEN TRADITIONNEL, Centre culturel coréen, 2, avenue d'Iéna. Jusqu'au 31 décembre.

★ TRÉSORS DE L'ART CORÉEN (Kunstschätze aus Korea), Musée des arts d'Extrême-Orient (Museum für Ostasiatische Kunst), Cologne. Jusqu'au 13 janvier 1985.

Le pari des Jeux olympiques

LE 29 septembre dernier était inauguré à Séoul le nouveau stade sur lequel la capitale sud-coréenne se propose d'accueillir en 1988 les prochains Jeux olympiques. Investissement sportif, certes, mais surtout politique dans la mesure où la Corée du Sud compte fermement apparaître à cette occasion comme un Etat de plein droit, reconnu à une échelle réellement internationale et non pas seulement par une partie de ses voisins asiatiques, ses amis africains et les pays du camp occidental.

Après le boycottage en 1984 des Jeux de Los Angeles par l'URSS et la plupart de ses alliés, le pari est risqué – et aussi bien, pourrait-on dire, pour le mouvement olympique international que pour les Sud-Coréens. Rien n'est encore joué, tout est en suspens et le restera encore, vraisemblablement, jusqu'aux premiers mois de 1988 où Moscou devra bien arrêter son attitude.

Personne, au mois de novembre, n'a officiellement contesté la déclaration adoptée à Mexico par l'Association des comités olympiques nationaux invitant tous les pays membres à prendre part aux Jeux de 1988 à Séoul. La Chine, qui pratique une politique d'ouverture prudente en direction de la Corée du Sud, a déjà annoncé qu'elle serait présente – comme d'ailleurs, deux ans plus tôt, aux Jeux asiatiques également prévus à Séoul en 1986.

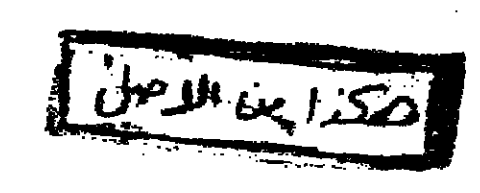
La grande question est de savoir si les Soviétiques seront là eux aussi, consentant de cette manière à une sorte de reconnaissance de fait du régime sud-coréen, à l'égard duquel ils se sont appliqués jusqu'ici à conserver de sourcilleuses distances.

Il ne se passe pratiquement pas de semaine sans que la presse de Séoul ne relève tel ou tel indice permettant d'espérer que l'URSS sera au rendez-vous. Début décembre encore, elle relevait les propos tenus à La Havane par un porte-parole de Moscou selon lequel les athlètes soviétiques iraient à Séoul si des conditions de sécurité adéquates leur étaient assurées.

La participation des pays socialistes dépend pour une large part de ce que décidera leur allié nord-coréen. Celui-ci n'a pas caché sa désapprobation du choix de Séoul pour les Jeux de 1988. Mais le projet avait été déjà envisagé par les deux Corées de participer conjointement aux Jeux de Los Angeles. Le dialogue en cours sur d'autres sujets entre Pyongyang et Séoul pourrait permettre de le remettre à l'ordre du jour, voire de procéder à une expérience préliminaire à l'occasion des Jeux asiatiques de 1986.

Une autre formule de « coparticipation » a également été envisagée, qui prévoirait l'organisation de certaines épreuves des Jeux de 1988 sur le territoire nord-coréen, – distant de Séoul d'une cinquantaine de kilomètres à peine. Le président du Comité olympique international, M. Juan Antonio Samaranch, s'emploie pour sa part à favoriser tous les compromis possibles. Mais il va de soi qu'aucun ne sera praticable si un minimum de détente ne se confirme pas d'ici à 1988 entre le Nord et le Sud.

A. J.



Le Monde

...SIQUE

...NÉE AFRICAINE...

Le joueur de mots...

...TRIMOINE

UNESCO appelle... les cités de Sana...

Le Monde

culture

MUSIQUE

LA TOURNÉE AFRICAINE DE JACQUES HIGELIN

Le joueur de mots et les griots

Jacques Higelin vient d'achever un périple de deux semaines en Afrique de l'Ouest, premier dialogue musical auprès des musiciens noirs traditionnels et modernes, connus et inconnus du Zaïre, du Cameroun, du Bénin, de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal, premier choc des musiques et des rêves, des désirs et des sensibilités. Grand magicien des mots, il a brusquement plongé dans des musiques qui servent de signes de reconnaissance, *dans des chansons qui sont* comme autant de fragments de vie.

Il y a longtemps que le chanteur est amoureux, par le blues et le jazz, des voix noires. Mais, en Afrique, il a entendu une musique plus intimement liée qu'ailleurs sans doute à la population, des sons et des mots imaginés par des gens qui vivent vraiment ensemble, qui sont très soudés.

Au Zaïre, première étape de la tournée africaine au cours de laquelle il a donné une dizaine de concerts, Higelin a été intimidé. Comme une personne qui frappe à une porte et, quand celle-ci s'entrouvre, il ne demande pas plus, il ne veut pas déranger. Il est simplement comme un étranger qui est là et que l'on juge sur ses actes, sur ce qu'il dit, ce qu'il fait. Mais il a vu très vite que le *joueur de mots français* et les griots africains pouvaient s'unir, qu'il n'y avait pas de barrières entre nomades de la musique, entre chroniqueurs des petites choses de la vie. Qu'on pouvait inventer ensemble au rythme de l'imagination.

Cela s'est d'abord fait au cours des concerts, quand dans le cœur d'une chanson comme *Tête en l'air* ou *Hold Tight*, Higelin part caracoler à la rencontre des âmes, s'en va dans la salle dialoguer avec le spectateur, chanter avec lui. Le Zaïrois, le Béninois ou le Sénégalais s'est prêté spontanément au jeu, a permis l'échange tant souhaité.

Cela a eu lieu ensuite lors de rencontres comme celle des Anges noirs, c'est-à-dire les élèves d'une école primaire d'un ghetto d'Abidjan. Là, dans la cour nue et pauvre, Higelin a posé son piano, a commencé à jouer les premières notes de *Nascimo*, et les enfants, comme les adolescents, sont entrés dans la musique et l'histoire, et, pendant une heure ils ont formé avec Higelin une seule voix.

Avec *les musiciens de chaque* pays visité, les dialogues se sont poursuivis sur la scène, à la fin des concerts, dans des séries de « bœufs » éblouissants. Ainsi par exemple en Côte-d'Ivoire avec Mory Kanté, Guinéen d'origine et héritier d'une longue tradition de griots, c'est-à-dire de musiciens, de conteurs et de chanteurs, de gens fiers et sages qui connaissent bien l'histoire du pays et celle des familles. A l'âge de sept ans, Mory Kanté a appris à jouer du balafon, le vibraphone africain. Plus tard, il a utilisé la cora, une harpe à vingt et une cordes, et *beaucoup d'autres* instruments comme le violon, la flûte et les percussions. Comme nombre d'Africains, Mory Kanté modernise, enrichit la tradition, s'efforce d'établir un pont avec l'Occident. Depuis cinq ans, Kanté, qui a aujourd'hui trente-quatre ans, travaille avec une formation moderne (deux trompettes, un saxophone, deux percussions, un clavier, une guitare, une basse). Il a enregistré un album à Los Angeles pour Motown Records et un autre à Paris pour Sacodis. Quand Higelin l'a rencontré, Mory Kanté venait d'accomplir un de ses devoirs de griot : demander l'autorisation à sa mère, également griotte, de partir en Europe pour quelques mois. Le voici au New-Morning, à Paris, les 21, 22 et 23 décembre.

A Dakar, juste avant le dernier concert de la tournée, Jacques Higelin a fait la connaissance d'un autre griot, sénégalais et grande vedette dans son pays : Youssou Ndour, dont la formation (composée également de cuivres, de claviers et de guitares) développe singulièrement le rôle des percussions (quatre) et possède des danseurs d'une agilité étonnante. Aussi, en rejoignant Jacques Higelin à la fin de son spectacle au Stadium de Dakar, Youssou Ndour et sa formation ont offert une gerbe musicale éblouissante au Français.

CLAUDE FLÉOUTER.

D'ADRIANO BANCHIERI A CLAUDE PREY

Embarquement pour Venise sur la Péniche-Opéra

Dans le paysage beau et mélancolique du canal Saint-Martin, en face du 188, quai de Jemmapes, on embarque jusqu'au 20 janvier pour un délicieux voyage à Venise. Rien de plus naturel, n'est-ce pas, avec la Péniche-Opéra ; *et la première heure* nous offre même une promenade en gondole jusqu'à Padoue, grâce à un moine-compositeur, Adriano Banchieri, qui, en 1623 (d'autres disent en 1605), écrivit vingt madrigaux à cinq voix « plaisants ou graves » intitulée *Barca di Venetia per Padova*. C'est le chant du cygne du « madrigal dramatique », dont le chef-d'œuvre reste l'*Amfiparnasso* (1594) d'Orazio Vecchi, que Banchieri admirait passionnément. Ce genre vigoureux allait être pourtant submergé par le succès de l'opéra (né en 1600 avec l'*Eurydice* de Peri) *et surtout par la nouvelle écri*ture du chant monodique accompagné.

Ces madrigaux, destinés à être chantés entre amis ou dans une noble assemblée, n'étaient sans doute pas mis en scène à l'époque, mais c'était de vraies comédies, racontant une histoire avec des personnages caractéristiques empruntés à la commedia dell'arte. Et les chanteurs de la Péniche-Opéra réalisent un tour de force en jouant avec une fougue acrobatique, se lançant d'un bout à l'autre du bateau sur une minuscule passerelle entourée d'eau, tout en discutant avec une exactitude et un ensemble parfaits, même quand ils sont loin les uns des autres, des polyphonies aussi complexes.

Ce spectacle plein d'entrain, réalisé par Mireille Laroche avec son ingéniosité coutumière, est un kaléidoscope d'images familières et poétiques : la criée aux poissons, les appels des gondoliers, les masques grossiers du carnaval qui crachent et s'énivrent, les belles dames coquettes, les juifs, habillés comme des Turcs, qui chantent en hébreu (comme chez Vecchi), la courtisane accompagnée par des imitations vocales de sérénades mondolinesques, tout cela retrouve, avec la *musique de Banchieri si subtile et* pimpante, un inimitable caractère vénitien.

Mais il y a aussi des moments d'une grande poésie, lorsque, par exemple les chanteurs, étendus sur une île étroite au milieu de la lagune et démasqués, exécutent un admirable madrigal mélancolique, ou bien cette autre page représentée par un bouleversant dialogue entre deux marionnettes à la longue traîne princière animées chacune par un seul bras. Un prodigieux travail d'acteurs, avant le truculent éloge d'Orphée par les cinq interprètes affublés de coiffures musicales, trompettes, cor, vielle, lyre, manuscrits aux énormes notes, à la manière des hommes-orchestres. Les applaudissements crépitent, stoppés par un pauvre soldat qui vient faire la quête, est étendu raide mort le temps d'un dernier madrigal, et s'enfuit en riant sous cape.

« O comme eau »

Ces acteurs-chanteurs hors ligne, très familiers avec le style de cette *musique puisqu'il s'agit de Béatrice* Cramoix, Sophie Boulin, Dominique Visse, Ian Honeyman et Bernard Deletré, sont accompagnés de manière ravissante par Olivier Baumont au clavecin et Jonathan Cable à la viole de gambe.

Le dix-septième, nous sautons à l'an 3000 avec l'œuvre de Claude Prey, écrite spécialement pour ce spectacle et cette formation : *O comme eau*, fantaisie sur Venise engloutie au fond de la mer. En vérité, la Sérénissime, malgré tarentelle et chants de gondoliers, n'est qu'un prétexte à ces grandes dérives de l'imagination et du langage qu'affectionne ce compositeur surdoué. On a peine à suivre les aventures qu'il détaille soigneusement dans le programme, cette histoire des survivants du naufrage de la ville, dans des scaphandres et des costumes délirants (mais superbes) de Marc Boisseau, qui font l'éducation du futur doge en n'utilisant que la seule lettre O et les mots qui la contiennent.

Ce qui donne lieu à des charivaris de vocalises, de mots sans suite ou de phrases drôlatiques du genre : *« Stop - cloche - dong - dong - doktor »* ou bien : *« Ordonne O doge aux hordes autochtones... »*, et à de multiples facéties que les instruments s'appliquent consciencieusement à imiter.

Parfois, un vrai madrigal s'ébauche, aux lignes très disjointes et individualisées, qui, miraculeusement forment un ensemble ; et la chanson de prostituée, chantée de manière impayable, à la façon de Damia, par Béatrice Cramois, est un mets savoureux. Pourtant, faute sans doute de saisir toutes les intentions de ce compositeur-protée, on reste un peu insatisfait, surtout musicalement, après le festin que nous a proposé Banchieri. Mais ne manquez pas ce voyage de Venise à Padoue et même au fond des mers.

JACQUES LONCHAMPT.

★ 188, quai de Jemmapes, 75010 Paris, à 21 heures : les 21 et 22 décembre ; du 26 au 31 décembre (nuit musicale pour le dernier jour de l'année) ; les 2, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 18, 19 et 20 janvier. (La Péniche-Opéra ne comptant que cent vingt places, il est prudent de réserver par téléphone : 245-18-20.) Ce spectacle sera présenté en mai sur les canaux entre Paris et Berlin, pour l'Année européenne de la musique.

La chanson du tourlourou

On part pour la guerre la fleur au fusil. Les allégories s'en donnent à cœur joie. On est dans le bleu. Le blanc, c'est l'arrivée au front. Attente mêlée d'angoisse. Le rouge enfin, c'est la guerre dans toute son horreur. Bleu, blanc, rouge, les couleurs du drapeau national, les couleurs de la vie du soldat.

Jean-Marie Sénia, le metteur en scène des *Tourlourous*, a choisi parmi des auteurs comme Dranem ou Polin trente chansons qui racontent la destinée du bidasse, du pioupiou – du tourlourou, – chair à canon, chair à pâté qui finira dans le *fond* d'une tranchée. Refrains rétro, mélodies mélo. Ignace et Rose rencontrent Zizi au zoo. Des petits gars sans le sou et de grands rouquins forts en gueule se souviennent de leur pays. Il y a aussi des infirmières au grand cœur et des mères qui attendent et pleurent. Elles font du café chaud et tendent les bras quand leurs fils ont la chance de revenir du combat.

Jean-Marie Proslier et Gérard Viala, affublés de casques, de képis, de casquettes, vêtus d'uniformes épinglés ou non, de médailles, sont à eux deux toute l'armée française. Le premier joue sur les rondeurs de sa silhouette et chante des rires plein les yeux. Le second, plus pathétique, fait sangloter dans les chaumières. Ce spectacle n'est pas un tour de chant, c'est du théâtre. Avec des décors qui ressemblent à des images d'Epinal – champs de neige et champs de blé piqués de coquelicots. Il y a même une cigogne qui traverse le ciel alsacien, emportant dans son bec un nouveau-né.

CAROLINE DE BARONCELLI.

★ Théâtre du Parvis Saint-Jean, à Dijon. 20 h 30. Jusqu'au 1er janvier 1985.

La gestuelle de Julie West

Julie West est canadienne, originaire d'Ottawa. On l'a découverte comme partenaire d'un géant noir américain, Bill T. Jones, dans des danses acrobatiques et cocasses. Devenue indépendante, elle revient présenter ses propres chorégraphies.

A.B.C., création, est un solo, des improvisations sur le symbolisme de mots se référant au mouvement. Julie West y entreprend par phrases courtes une exploration de l'espace toute en coulées des épaules et des bras, en tâtonnements de pieds, extensions du corps, ponctués avec humour de poses sophistiquées. On apprécie sa souplesse, sa concentration, sa maîtrise musculaire, mais, peu à peu, on est gêné par la disparité de sa gestuelle, une manière de passer d'un exercice à l'autre sans logique interne.

Pot-pourri commence en finesse, avec des figures reprises en contrepoint par la danseuse et son partenaire Jean-Marc Colet. Les gags répondent bien aux onomatopées de la musique d'Helen Thorington. Là encore on reste au niveau de l'exercice, à l'accumulation d'un matériau intéressant et disparate inspiré du sport. La chorégraphie reste à faire.

Le film-vidéo projeté avec musique sur scène met mieux en valeur le dynamisme de Julie West et une énergie qui rappelle Karole Armitage.

MARCELLE MICHEL.

★ Centre Georges-Pompidou, vendredi 21 décembre, 20 h 30, et samedi 22 à 18 h 30.

Changement de direction au Théâtre de Paris

Christian Le Guillochet, directeur du Lucernaire, va diriger également les deux salles du Théâtre de Paris (où sont présentés actuellement le spectacle de Zouc et *Letters Home*, avec Delphine et Coralie Seyrig) qui a dû déposer son bilan.

Catherine Salmona, qui fait partie de l'actuelle direction avec Gérard Schembri et Armand Blondeau, collaborera avec Christian Le Guillochet et son administrateur, Philippe de Lanaultre.

Christian Le Guillochet est le fondateur du Lucernaire. Le petit théâtre, d'abord situé impasse d'Odessa, est devenu un complexe de salles, 53, rue Notre-Dame-des-Champs, qui a reçu le titre de Centre national d'art et d'essai et est subventionné.

Le Lucernaire doit poursuivre ses activités, et le programme du Théâtre de Paris fixé pour la saison 1984-1985 doit être assuré, avec une aide du ministère de la culture. Christian Le Guillochet a signé un contrat de deux ans, renouvelable.

PATRIMOINE

L'UNESCO appelle à la sauvegarde des cités de Sanaa et de Shibam

(Suite de la première page.)

« J'invite les musées, les galeries d'art, les académies et les bibliothèques, toutes les institutions intéressées par la préservation, le progrès et la diffusion de la culture, à organiser des expositions à Sanaa et à faire des dons pour sa sauvegarde et sa restauration », a notamment déclaré M. M'Bow en présence des plus hauts responsables du pays et des ambassadeurs accrédités à Sanaa, notamment ceux d'Italie et de France, dont l'apport scientifique pour cette opération est important.

Le gouvernement yéménite a confié le plan de sauvegarde à un haut comité composé de personnes compétentes, comme le ministre de l'éducation, de docteur Hussein El Amri, le cadi Ismaïl Al Akwa, président du département des antiquités et des bibliothèques et négociateur du plan de sauvegarde, M. *Youssouf* Abdallah, archéologue. Mais, comme preuve de sa volonté de mener à bien l'opération malgré les difficultés d'ordre sociologique et financier, le premier ministre, M. Abdelaziz Abdelghani, a été nommé à la présidence.

En effet, le plan d'action que l'UNESCO espère réaliser en cinq ans – ce qui semble bien optimiste – est estimé à quelque 300 millions de dollars. Il prévoit la préservation de la cité médiévale – mosquée, hammam, medrisas (écoles, caravansérail, souks, mais aussi palais et simples maisons, toutes fort belles – et sa réinsertion dans la vie économique et sociale contemporaine, au cours de la première année, si l'on restaure en priorité les dix monuments les plus menacés.

Ce vendredi 21 décembre, M. M'Bow, accompagné de l'archéologue algérien Mounir Bouchnaki, responsable de ces projets pour l'UNESCO, devait se rendre à Shibam au Sud-Yémen pour lancer un appel analogue. Cité vivante dont l'histoire remonte au troisième siècle, l'ancienne capitale du Hadramaout offre aux historiens et aux urbanistes un des plus anciens et des plus parfaits exemples de plans fondés sur le principe de construction en hauteur. Les maisons en terre de cinq ou six étages, aux fenêtres décorées de moucharabien (bois ajouré) forment un ensemble impressionnant, qui se dresse tel un escarpement naturel au milieu de la plaine. La cité détruite par une crue dévastatrice et reconstruite au seizième siècle a été de nouveau devastée par des inondations en 1976 et 1982. Le programme de restauration est estimé par l'UNESCO à quelque 100 millions de dollars.

M. M'Bow a profité de la tenue de la quinzième conférence des ministres des affaires étrangères de l'organisation de la conférence islamique pour lancer ses deux appels. Il faut espérer que l'ISESCO (l'UNESCO islamique) et l'ALESCO (l'UNESCO de la Ligue arabe) mais aussi les riches émirs du Golfe, si indifférents habituellement aux problèmes culturels, participeront au sauvetage de ce patrimoine arabo-musulman, fleuron de la péninsule Arabique.

PAUL BALTA.

CINÉMA

« BAYAN KO », de Lino Brocka

Coup de feu aux Philippines

Interdit aux Philippines, son pays d'origine, *Bayan Ko (Mon pays)* garde, sept mois après le Festival de Cannes, les vertus didactiques et roboratives qui en faisaient déjà tout le prix. C'est un Lehrstück (pièce didactique) brechtien, si l'on veut, *mais s'inscrivant dans une double* tradition : hollywoodienne et nationale. Hollywoodienne, car le metteur en scène, dans un entretien cité dans le dossier de presse, se réfère spécifiquement à une tradition, celle de la Warner des années 30, réussissant, derrière les conventions d'un genre, *mélodrame ou thriller*, à développer une critique de la société. Nationale, car il s'agit d'un pays, d'une culture et d'un moment d'histoire précis.

Au moment des grandes manifestations contre le président Marcos, un jeune ouvrier, Turing (Phillip Salvador), employé par un imprimeur, refuse de participer à la grève aux côtés de ses camarades de travail : sa femme attend un enfant, il doit économiser pour lui assurer les soins nécessaires. Aucun système d'assurance sociale n'existe. Le patron, compréhensif, lui explique qu'il a déjà *épuisé* en avances son salaire du mois. Luz, sa femme (Gina Alajar), a une hémorragie et accouche prématurément d'un bébé qui doit être mis en couveuse. La santé de l'enfant et de la mère s'améliore. Turing est prêt à les ramener à la maison.

Le drame se noue à cet instant précis, et le mélodrame concomitant. Le directeur de l'hôpital fait comprendre à Turing qu'il doit payer les soins reçus par les siens avant qu'ils puissent sortir. Turing monte alors un coup avec des voleurs pour dévaliser son patron. L'affaire se corse, la police intervient. Le doux Turing, qui refuse la violence – Lino Brocka a lu et relu *la Bonne Ame de Sé-Tchouan*, a n'en pas douter, – abat *in fine*, fou de rage, son ancien patron.

Raconté sommairement, *Bayan Ko* ressemble à une caricature de drame social. Le film ne cherche pas à mettre son spectateur au garde-à-vous devant la révolte, ou la révolution, inévitable. Il s'adresse à un large public, le public des Philippines, mais, comme la Warner bon cru, il glisse son message dans le feu de l'action. *Bayan Ko* est remarquablement joué, photographié, monté. Artisan plus qu'artiste, selon sa propre définition, Lino Brocka avoue tourner jusqu'à cinq films par an, en quatrième vitesse. Il reste peut-être le dernier spécimen ou, mieux, l'ultime preuve que le métier naît d'une longue pratique et ne s'invente pas. Il faut voir *Bayan Ko* sans hésiter.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

A la présidence de la Commission d'avance sur recette

M. CHRISTIAN BOURGOIS SUCCÉDERA A M. ADOLPHE VIEZZI

L'éditeur Christian Bourgois vient d'être choisi par le ministère de la culture pour présider la commission d'avance sur recette en 1985. Il succède au producteur Adolphe Viezzi, et sera officiellement nommé le 14 janvier prochain.

Né le 21 septembre 1933 à Antibes (Alpes-Maritimes), Christian Bourgois est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1955). Alors qu'il était promu à un brillant avenir au service de l'Etat, il sacrifie à sa passion de la littérature et devient le collaborateur du célèbre éditeur René Julliard. Administrateur de Julliard en 1965, il fonde sa propre maison l'année suivante, et devient administrateur en 1970 dans le groupe des Presses de la Cité, où il dirige la collection de poche « 10/18 ». Editeur très éclectique, il est amateur aussi bien de textes classiques que de littérature d'avant-garde. Il a publié, par exemple, Léon Bloy, Gombrowicz, Junger, Burroughs, des textes théoriques, les actes des colloques de Cerisy, Boris Vian, Jack London et des auteurs de romans policiers noirs et classiques.

Rappelons que les activités de la commission, en 1983, ont suscité de vives polémiques (le Monde *des 28 septembre et 16 novembre). Dans un premier temps, on a pu constater en effet des contradictions entre les décisions prises (exclusion de nombreux auteurs au profit de réalisateurs plus commerciaux, par exemple) et la mission assignée à cette instance : faciliter l'émergence d'un cinéma de qualité, découvrir de jeunes talents, ou aider des artistes reconnus dont les projets, qui peuvent être difficiles à financer, justifient une aide publique.*

On ne peut, bien sûr, préjuger du résultat global de la commission actuelle. Cependant, il est certain que la personnalité du président est déterminante. Après l'esprit de tolérance de Jacques Perrin (président en 1982 et 1983), le changement a été grand avec Adolphe Viezzi. Le choix de Christian Bourgois paraît plus heureux.

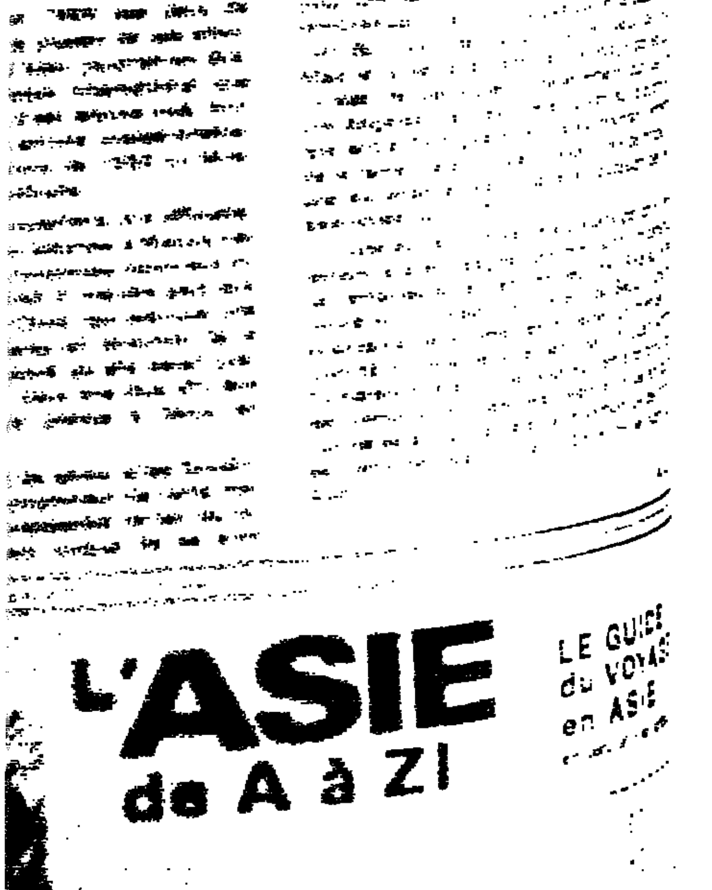
Cl. D.

PETITES NOUVELLES

■ **ROBERT MANUEL QUITTE LE CONSERVATOIRE.** – Robert Manuel, sociétaire honoraire de la Comédie-Française, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite comme professeur de formation individuelle au Conservatoire national supérieur d'art dramatique, à partir du 1er janvier.

■ **LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ART DRAMATIQUE D'ARRAS** donnent, sous la direction de Thomas Gennari, une série de représentations de *la dispute*, de Marivaux, et autres « inanités », au Grand Hall, 46, rue Montorgueil, à Paris-2e. Du 21 décembre 1984 au 1er janvier 1985, à 20 h 30, matinée à 17 heures, les 26, 27 et 28 décembre. Réservations : 274-14-67 ou 296-04-06.

■ **PRÉCISION.** – Contrairement à ce que nous avons indiqué (*le Monde* du 18 décembre), le responsable de l'exposition Gustav Mahler, qui sera présentée du 24 janvier au 31 mars au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, n'est pas M. Henry-Louis de la Grange (même s'il y a collaboré), mais M. Jean-Michel Nectoux, conservateur à la Bibliothèque nationale. L'exposition et les diverses manifestations (concerts, colloque, cours d'interprétation de Christa Ludwig) qui l'accompagnent sont le fruit d'une collaboration entre la Bibliothèque nationale, l'Association *Gustav Mahler, le Musée d'art* moderne de la Ville de Paris et l'Institut autrichien.



SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

HABITS DU DIMANCHE : Quai de la gare (585-88-88), 20 h 30.

LE MALENTENDU : Théâtre 14 (545-49-77), 20 h 45.

EL PRIMER MAGISTRADO : Bastille (357-42-14), 21 h.

Les salles subventionnées

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : la Tosca.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : Rue de la folie Méricourt.

CHAILLOT (727-81-15) ; Théâtre Gémier, 20 h 30 : Une pièce d'amour.

ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), 20 h 30 : l'Illusion.

PETIT ODÉON, Théâtre de l'Europe (325-70-32), 18 h 30 : Adiedi.

BEAUBOURG (277-12-33). – Débats-rencontres : de 13 h à 19 h : Atelier de confection de jouets. – Cinéma-Vidéo : 12 à 22 h : nouveaux films BPI ; 16 h : Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : *L. Feuillade, de C.-J. Philippe* ; 19 h : naissance de la nouvelle vague, de C.-J. Philippe ; 17 h 30 et 20 h 30 : le cinéma chinois. – Danse : 18 h 30 et 20 h 30 : Julie West.

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) : 20 h 30 : la Chauve-Souris.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), 20 h 30 : le Chevalier à la rose ; 18 h 30 : les Mummenschanz.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), soirée africaine-antillaise ; 20 h 30 : Manu Dibango (Cameroun).



Les autres salles

AKRAKAS CENTER (258-97-62), *19 h 30 h : Opus Anomique.*

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71), *20 h 30* : le Sablier.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23), *18 h 30 : Une heure avec Marivaux* ; 21 h : Donogoo.

ATELIER (606-49-24), *21 h* : la Danse de mort.

ATHÉNÉE (742-67-27), salle L.-Jouvet, 20 h 30 : l'Ouest, le vrai.

BASTILLE (357-42-14), 20 h et 23 h : l'Ile des morts. – II. 21 h : El Primer Magistrado.

BOUFFES PARISIENS (296-60-24), 21 h : J'ai deux mots à vous dire.

BOURVIL (373-47-84), 20 h : Elles nous parlaient d'amour.

BOUVARD ex-POTINIÈRE (261-44-16), 21 h : Théâtre de Bouvard.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : le Retour de la villégiature.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 : Léocadia.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 20 h 45 : Messieurs les ronds-de-cuir.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 19 h : Zaba ; 21 h : Et si je mettais un peu de musique.

DIX HEURES (606-07-48), 20 h : la Quasimodo ; 21 h : Repas de famille.

L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : Hughie.

EDOUARD-VII (742-57-49), 20 h 30 : Désiré.

EPICERIE (272-23-41), 21 h : De Lucifer à Satan.

ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : ~~K.-Ko.~~

ESPACE GAITE (327-95-94), 20 h 30 : *Morpioni's Palace.*

ESPACE MARAIS (271-10-19), 20 h : le *Misanthrope* ; *22 h 30 : Madras.*

ESSAION (278-46-42), I. 20 h 30 : Hiroshima mon amour 85. II. 21 h : Toril.

FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : les Trois Jeanne ; 22 h : Games.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45 : Grand-père.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Offenbach, tu connais ?

LA BRUYÈRE (874-76-99), 20 h 30 : Guérison américaine.

LUCERNAIRE (544-57-34). I. 18 h 30 : le Prophète ; 20 h 15 : Ubu enchaîné ; 22 h : Bréviaire d'amour d'un haltérophile. – II. 18 h 30 : Bibli-Chocs ; 20 h 15 : Pour Thomas ; 22 h 15 : Hiroshima mon amour. Petite salle, *18 h 30* : Parlons français, n° 2 ; 20 h : Je demande du bonheur ; 21 h 30 : Cocktail Bloody M.

LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), 20 h : l'Ecole des filles ; 22 h 30 : Waiting for the Sun ou la Nef des fous.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : Un otage.

MANUFACTURE (722-09-58), 20 h 30 : les Nuits difficiles.

MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : Savage Love.

MARIGNY (256-04-41), 20 h 30 : Napoléon. – Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : *la Berlue.*

MATHURINS (265-90-00). – Petite salle, 21 h : Louki que quoi dont où.

MENAGERIE DE VERRE (338-33-44), *22 h 15 : Lycanthropie.*

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dinera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Bluffeur.

MOGADOR (285-28-80), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90). Grande salle 21 h : Duo pour une soliste ; Petite salle 21 h : la Carte du Tendre.

NOUVEAU THEATRE MOUFFETARD (331-11-99), 20 h 45 : l'Ile de Tulipatan.

NOUVEAUTES (770-52-76), 20 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : la Chasse aux dragons.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : *Giovanni.*

PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : l'Orphelinat.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), *21 h : Kidnapping.*

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), *20 h 30 : Deux hommes dans une valise.*

RENAISSANCE (208-18-50), 21 h : *Une clé pour deux.*

SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : On m'appelle Emilie.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82), 20 h 45 : *De si tendres liens.*

TEMPLIERS (278-91-15), 20 h 30 : la Vie d'artiste.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79). II. 20 h 30 : Huis clos.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (633-48-65), 20 h 30 : Pièces détachées.

THEATRE DU MUSEE GREVIN (246-84-47), 20 h 30 : Il était trois fois.

THÉATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : les Jongleurs.

THÉATRE 13 (588-16-30), 20 h 30 : l'Archipel Papon.

THÉATRE 14 (545-49-77), 20 h 45 : le Malentendu.

THÉATRE 18 (226-47-47), 20 h 30 : Dialogue d'exilés.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), Petite salle 20 h 30 : Letters Home.

THÉATRE PARIS 12 (343-19-01), 21 h : les Misérables.

THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), 20 h 30 : Chambres calmes, vue sur la mer.

THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : *Ubu Président.*

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), Grande salle, 20 h 30 : Savannah Bay ; Angelo, tyran de Padoue.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Lysistrata.

THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h 30 : les Voisins ; 22 h 30 : Ça.

THÉATRE DE L'UNION (246-20-83), *20 h 45 : Dis à la Lune qu'elle vienne.*

TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Calamity Jane.

Vendredi 21 décembre

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : les Temps difficiles.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 15 : Rhinocéros ; 21 h 30 : *Baby or not baby* ; 22 h 45 : le Président.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; II. 20 h 15 : Super Lucette ; 21 h 30 : Deux pour le prix d'un ; 22 h 30 : *Limite !*

BOURVIL (373-47-84), 20 h : Elles nous parlaient d'amour, *21 h 15* : Y'en a marr...ez vous ?

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), *21 h* : Impasse des morts.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) *I. 20 h 15* : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Il n'y a pas d'avion à Orly ; 22 h 15 : Bonjour les ordures.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; *21 h 30 : Bonjour les clips.*

PROLOGUE (575-33-15), 21 h 30 : *Armistice au pont de Grenelle* ; *20 h : Petite* suite pour femme solo.

SAN PIERU CORSU, *21 h 15 : Ch.* Bruno.

SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : Les dames de cœur qui piquent ; 21 h 30 : Marshall nous voilà.

TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Le cave habite au rez-de-chaussée.

VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : Shakespeare, j'expire.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : La gauche mal à droite.

DEUX ANES (606-10-26), 21 h : Les zéros sont fatigués.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.

CINQ DIAMANTS (*rés. : 570-84-29*), 21 h : Ph. Val.

FORUM DES HALLES (*297-53-47*), à 21 h : I. Muvrini.

GYMNASE (246-79-79), *21 h* : Thierry Le Luron.

GOLESTAN (542-78-41), *19 h* : les Mille et Une Nuits.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), *18 h 30* : G. Chelon.

OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30, : *Jairo.*

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : le Cirque de Moscou.

SPLENDID (208-21-93), 21 h : M. Boujenah.

TH. DE PARIS (280-09-30), 21 h : Zouc.

TH. DE LA PORTE DE GENTILLY (580-20-20), 21 h : B. Gay.

TROU NOIR (570-84-29), *21 h 30* : M. Mougenot.

ZÉNITH (245-44-44), *20 h 30 : J. Hallyday.*

La danse

A DEJAZET (887-97-34), 18 h 30 : L'encontre.

Opéra

A DEJAZET (887-97-34), 21 h : le *Téléphone-le Médium.*

ESPACE CARDIN (266-17-81), 20 h 30, : Orphée aux enfers.

PENICHE-OPERA (245-18-20), 21 h : *Barca di Venetia per Padova.*

SALLE GAVEAU (563-20-30), 20 h 30 : l'Arlésienne.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), 20 h 30 : la Périchole.

Opérettes

ELDORADO (241-21-80), *20* h 30 : Hourra Papa.

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (252-25-15), 20 h 30 : les Mille et Une Nuits.

Les concerts

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre national de France. Dir. R. Mutti, chœurs de Radio-France, chef de chœur : J. Jouineau, chœurs de Sofia, chef de chœur : M. Vassilev.

Théâtre de l'Epicerie, 19 h 30 : H. Lamy, J.-L. Paya, J. Frisch, J. Sachs (Monteverdi, Schütz, Couperin).

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHÈRE (249-74-30), 22 h 30 : Tsoa.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : M. Saury (dern.).

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : Mistura Fina.

CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 22 h 30 : P. Urbina y su Guarapo Latino.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 22 h : F. Cahen.

DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : Cl. Barthelemy.

ÉCUME (542-71-16), 22 h : P. Fradet, D. Thore, L. Monet.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 4 h : Mattew et Tao ; 22 h : Roy Lega ; 0 h 30 : Worthy.

MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : M. Kante.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Blue Doctors.

PETIT OPPORTUN (236-01-36) 23 h : Lou Bennett, K. Clarke.

PHIL'ONE (776-44-26), 22 h : G. Darko.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : D. Doriz.

LA SPHÈRE (806-77-96), 20 h 30 : Quoi de neuf docteur ?

SUNSET (261-46-60), 22 h 30 : Uzeb.

Festival d'automne

(296-12-27)

Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h 30 : Aïda.

Quinzaine des jeunes spectateurs

(260-96-16)

Aubervilliers, Théâtre de la Commune, (833-16-16), 20 h 30 : Hors jeu.

Ivry, Théâtre des quartiers (672-37-43), 20 h 30 : D'Azincourt à Verdun.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (603-60-44), 20 h 30 : My Fair Lady.

CHELLES, CC (421-20-36), *20 h 45* : le Barbier de Séville.

IVRY, Th. des Quartiers (672-37-43), 20 h 30 : D'Azincourt à Verdun.

LONGJUMEAU, Th. A. Adam (909-60-14), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

SAINT-DENIS, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h 30 : le Feu follet et la sérénade de Pierrot.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : la Fusée, de J. Natanson ; 19 h : Soixante-dix ans d'Universal : le Bistrot du péché, de *B. Humberstone* ; 21 : Hommage à Clint Eastwood : l'Homme des hautes plaines.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Surcouf, le Tigre des sept mers, de S. Bergonzelli ; *17 h* : Sur la riviera, de *W. Lang* ; *19 h* : Cinéma japonais-remake : le Pousse-pousse, de H. Hinagaki.

Les exclusivités

ALSINO EL CONDOR (Nicaragua, v.o.), Républic-Cinéma, 11e (805-51-33).

AMADEUS (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06). – V. f. Rex, 2e (236-83-93) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnos, *14e (327-52-37)* ; *Gaumont Sud*, 14e (327-84-50) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC-Marbeuf, 8e (561-94-95).

L'ANNEE DES MEDUSES (Fr.) : Gaîté-Boulevard, 2e (233-67-06) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

L'ARBALETE (Fr.) (*) : Arcades, 2e (233-54-58) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).

ATTENTION LES DÉGATS (It., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Ermitage, 6e (563-16-16) ; Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; *Pathé Clichy*, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 9e (241-77-99).

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

BÉBÉ SCHTROUMPF (Belg.) : Forum, 1er (233-42-26) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (561-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; *Grand Pavois*, 15e (554-48-85) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

BOY MEETS GIRL (F.) : 7e Art-Beaubourg, 7e (278-34-15) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; Olympic, 14e (544-43-14).

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; George-V, 8e (562-41-46).

CAL (Irl., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

CARMEN (Esp., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

CARMEN (Franco-it.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; A. Bazin, 13e (337-74-39).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

DON GIOVANNI (It., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

FLEURS DE PAPIER (Indien, v.o.) : St-André des Arts, 6e (326-48-18).

GREMLINS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Action Rive gauche, 5e (329-44-40) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; UGC Champs-Élysées, 8e (561-94-95) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; *14 Juillet-Beaugrenelle*, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75). – V.f. : *Rex*, 2e (236-83-93) ; *UGC Montparnasse*, 6e (574-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, *14e (335-30-40)* ; *Gaumont-Sud*, 14e (327-84-50) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé-Wepler, 18e Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, *14e (335-30-40)* ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, *15e (579-33-00)* ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LES RIPOUX (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC *Danton*, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94).

RIVE DROITE RIVE GAUCHE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

REUBEN REUBEN (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94).

SAUVAGE ET BEAU (Fr.) : Forum, 1er (233-42-26) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, *5e* (354-39-47) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, *6e (574-94-94)* ; *Monte-Carlo*, 8e (225-09-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, *14e (540-45-91)* ; Convention Saint-Charles, (579-33-00).

SOLLERS JOUE DIDEROT (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

LA VENGEANCE DU SERPENT A PLUMES (Fr.) : Forum, 1er (233-42-26) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George V, 8e *(562-41-46)* ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e *(343-01-59)* ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé-Wepler, 18e (522-46-01) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

(522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; *Parnassiens*, 14e (335-21-21). – V.f. : Français, 9e (770-33-88).

L'HISTOIRE SANS FIN, (All., v.o.) : UGC Normandie, 8e (563-16-16). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

HOTEL NEW-YORK (A., v.o.) : Forum 1er (297-53-74).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-40-40).

J'AI RENCONTRÉ LE PÈRE NOËL (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; *Miramar, 14e* (320-89-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Images, 18e (522-47-94).

JOYEUSES PAQUES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; Bretagne, *6e* (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George V, 8e (562-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LES FILMS NOUVEAUX

AIDA, film inédit italien de Clemente Fracassi. V.o. : UGC *Opéra*, 2e (274-93-50) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

BAYAN KO, film philippin de Lino Brocka. V.o. : Ciné-Beaubourg, 3e *(271-52-36)* ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (562-20-40) ; *Olympic-Entrepôt*, 14e (544-43-14).

LE CONTE DES CONTES (*Série de* 5 films d'animation soviétique de Youri Norstein. V.o. : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Cosmos, 6e (544-28-80).

LA FEMME IVOIRE Film inédit français de Dominique Cheminal. Epée de bois, 5e (337-57-47).

LE MATELOT 512, film français de René Allio. Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-*Marivaux*, 2e (296-80-40) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; George V, 8e (562-41-46) ; Lumière, 9e (249-49-07) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; *14 Juillet-Beaugrenelle*, 15e (575-79-79).

PAROLES ET MUSIQUE, film français d'Elie Chouraqui. Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (562-20-40) ; St-Lazare *Pasquier*, 8e (387-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont-Sud, *14e* (327-84-50) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; *Miramar, 14e (320-89-52)* ; *PLM* St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

LA POULE NOIRE, film soviétique de Victor Gress. V.f. : Epée de bois, *5e* (337-57-47) ; Cosmos, *6e* (544-28-80).

LA 7e CIBLE, Film français de Claude Pinoteau. Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; La Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; *Fauvette, 13e (331-56-86)* ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06 ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Pathé-Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

SHEENA, LA REINE DE LA JUNGLE, film américain de John Guillermin. V.o : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (561-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; *Maxéville*, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; *Convention Saint-Charles*, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

SOS FANTOMES (A., v.o.) : Forum, 1er (233-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; *Paramount Odéon*, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (561-41-46) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Lumière, 9e *(246-49-07)* ; *Maxéville*, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Convention Saint-Charles, 15e *(579-33-00)* ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

SOUVENIRS SOUVENIRS (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.), **LA GUERRE DES ÉTOILES, L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE, LE RETOUR DU JEDI** : Escurial, 13e (707-28-04) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

TOP SECRET (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Studio Galande, 5e (H sp.) (354-72-71).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

UN ÉTÉ D'ENFER (Fr.) (*) : Forum, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; v.f. : *UGC Opéra*, 2e (274-93-50) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE MEILLEUR (A., *v.o.*) : *UGC Marbeuf*, 8e (561-94-95).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

1984 (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; *14-Juillet Racine*, 6e (326-19-68) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : *Impérial*, 2e (742-72-52).

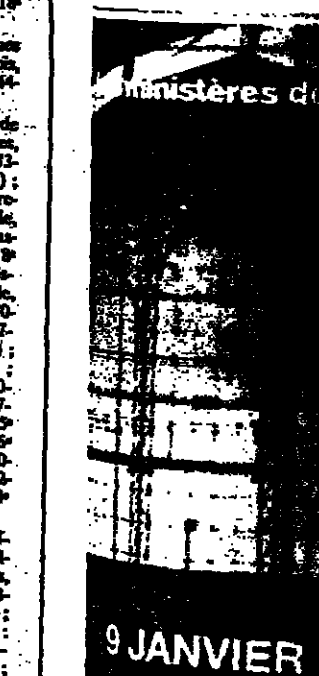
LE MOMENT DE VÉRITÉ (A., v.f.) : *Opéra Night*, 2e (296-62-56).

MOSCOU A NEW-YORK (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

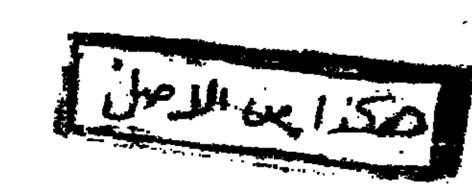
NEMO (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Movies les Halles, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; *Saint-André-des-Arts*, 6e (326-48-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Biarritz, *8e (562-20-40)* ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; UGC-Boulevard, 9e (574-95-40).







SPECTACLES

PAR OU T'ES RENTRÉ, ON T'A PAS VU SORTIR (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Olympic, 14e (544-43-14) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (H sp.), 15e (554-46-85).

QUILOMBO (Brésilien v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

RÉVEILLON CHEZ BOB (Fr.) : Forum, 1er (233-42-26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; George V, 8e (562-41-46) ; Paramount

Les grandes reprises

ALICE DANS LES VILLES (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

ASSURANCE SUR LA MORT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

L'AVENTURE DE Mme MUIR (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (329-11-30).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H.sp.), 14e (321-41-01).

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71).

BLANCHE-NEIGE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LE BON PLAISIR (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

LE CARROSSE D'OR (Fr.) : Reflet-Logos, 5e (354-42-34) ; Studio 43, 9e (770-63-40).

LE CHAT QUI VENAIT DE L'ESPACE (v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LA CORDE (A., v.o.) : Reflet-Logos, 5e (354-42-34).

LE CUIRASSÉ POTEMKINE (Sov.), Grand Pavois, 15e (554-46-85).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr.-It., v.o.) (**) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots. A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Agora, 18e (254-76-46).

DUEL (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – Vf. : Lumière, 9e (246-49-07).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

EXCALIBUR (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

FAUX MOUVEMENT (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA FEMME FLAMBÉE (All., v.o.) (**) : Grand Pavois, 15e (556-46-85).

LA FLUTE ENCHANTÉE (Suéd., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

GEORGIA (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

GUN CRAZY (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50) ; Olympic, 14e (544-43-14).

HAMMETT (A., v.o.) Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

LES HOMMES PRÉFÈRENT LES BLONDES (A, v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

L'HOMME QUI VOULAIT ÊTRE ROI (A. v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

HOTEL DU NORD (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

INDIA SONG (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (H.sp.) (622-44-21).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LA JOYEUSE PARADE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LA LÉGENDE DU GRAND JUDO (Jap., v.o.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

LAWRENCE D'ARABIE (A v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LILI MARLEEN (All., v.o.) : Rivoli, 4e (272-63-32).

LOLITA (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A. v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Napoléon, 17e (267-63-42).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

NOBLESSE OBLIGE (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : Cinéma Présent. 19e (203-02-55).

PAS DE PRINTEMPS POUR MARNIE (A. v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

LE PRÉ (It., v.o.) : Le Latina, 4e (278-47-86).

RASHOMON (Jap., v.o.) : St-Lambert, 15e (532-91-68).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UCG Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (267-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

ROCCO ET SES FRÈRES (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

ROSEMARY'S BABY (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (354-42-34).

RUE CASES-NEGRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-56-85).

LE SANG D'UN POÈTE (Fr.) : Septième Art Beaubourg, 4e (278-34-15).

LE SAUT DANS LE VIDE (It., v.o.) : Le Latina, 4e (278-47-86).

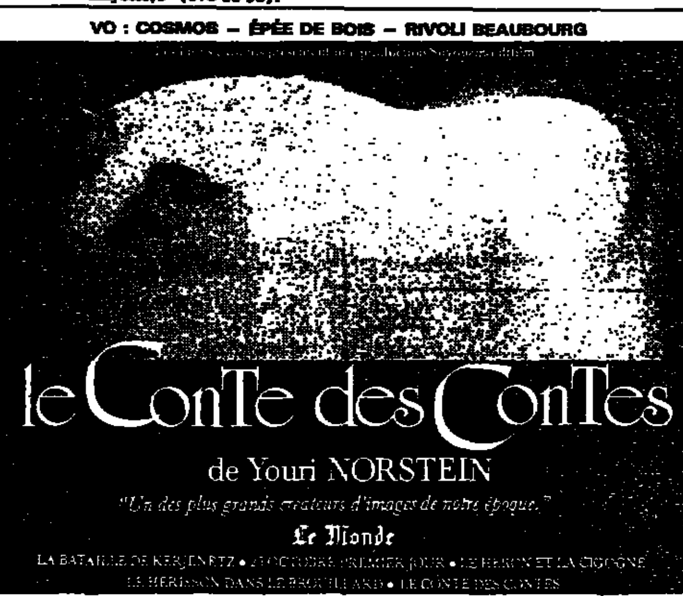
SHINING (A., v.o.) (**) : Templiers, 3e (272-94-56).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (H.sp.) (554-46-85).

THÉORÈME (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

THE ROSE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

WHISKY A GOGO (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97 ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (544-43-14).



COMMUNICATION

POLÉMIQUE AUTOUR DU PROJET DE LOI SUR LES DROITS DES CRÉATEURS

M. Jack Lang écrit au président du Sénat

Après plusieurs semaines de travail en commission sur le projet de loi sur les droits des auteurs et droits voisins, le Sénat a décidé de reporter son examen à la session de printemps 1985. M. Jack Lang, ministre de la culture, a écrit le 18 décembre à M. Alain Poher, président du Sénat, pour lui faire part de son *« étonnement »* et de sa *« déception »*. Dans cette lettre, le ministre *rappelle les enjeux de ce projet :* apporter aux créateurs et aux producteurs une sécurité financière et juridique suffisante face au développement des nouvelles techniques de diffusion.

Pour M. Jack Lang, *« ce texte de loi est attendu impatiemment par l'ensemble des artistes et des auteurs, dont la majorité se trouvent dans une situation précaire et qui demandent depuis des années que soient enfin reconnus et définis clairement leurs droits... La noblesse et la justesse de cette cause ne me semblent pas souffrir les manœuvres politiciennes qui feraient prévaloir les intérêts partisans contre l'intérêt général »*. En conclusion, le ministre estime que le report de l'examen du projet provoque *« un retard fort dommageable que les intéressés regretteront à n'en pas douter beaucoup et dont l'assemblée que vous présidez porte la seule et entière responsabilité »*.

Voté en première lecture par l'Assemblée nationale en juin, le projet de loi, transmis en juillet au Sénat, alimente de vives polémiques entre les organisations professionnelles des producteurs de cinéma et les sociétés d'auteurs. Ces dernières estiment qu'elles ne pourront pas négocier le montant des droits d'auteur tant que ces droits seront présumés cédés par la loi aux producteurs. Ceux-ci répliquent qu'un producteur ne peut commercialiser efficacement ses œuvres dans un environnement international difficile que s'il est le seul détenteur des droits. Pour les mêmes raisons, les producteurs contestent en outre le « droit d'autoriser ou d'interdire » attribué aux artistes-interprètes par un amendement voté par l'Assemblée nationale, sur proposition du groupe communiste.

Devant ces débats complexes, qui déterminent néanmoins tout l'équilibre économique de la production audiovisuelle, et soumis à de fortes pressions de tous côtés, les sénateurs ont préféré gagner du temps et retarder l'examen du projet.

Le texte de M. Lang vient de recevoir l'appui de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs (CISAC), présidée par M. Léopold Sedar Senghor, et qui regroupe soixante-dix-neuf sociétés d'auteurs venant de quarante-trois pays. Dans une résolution adoptée à l'unanimité, la CISAC *« fait confiance au Sénat français pour examiner ce projet si capital avec sa sagesse et son souci d'efficacité habituels afin que la législation française puisse le plus rapidement possible être mise en vigueur et servir de modèle, comme cela a été souvent le cas dans le passé »*.

Autre exemple des polémiques qui secouent le milieu de l'audiovisuel, à l'occasion de l'examen de ce projet de loi : le conflit entre Canal Plus et la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) (*le Monde* du 23 novembre) qui semble sur le point de trouver une solution. La SACD n'a pas mis à exécution sa menace d'attaquer Canal Plus en justice pour obtenir le versement d'un pourcentage des recettes de la quatrième chaîne afin de rémunérer les scénaristes. Les deux partenaires négocient actuellement un compromis associant les producteurs au règlement du problème. Peut-être un premier signe de détente...

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

TDF menace des radios locales privées de l'Ouest

Une soixantaine de radios locales privées de Bretagne, des Pays de Loire et de Basse-Normandie viennent de recevoir une « mise en garde officielle » de Télédiffusion de France (TDF), qui leur ordonne de réduire leur puissance d'émission, si elles ne veulent pas faire l'objet de poursuites.

Ces radios provoquent en effet, comme cela a été constaté à Paris, diverses nuisances, notamment pour la navigation aérienne, les pompiers, les SAMU, les forces de police et de gendarmerie. Ces injonctions ont été adressées à la requête de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle.

Dans la région parisienne – où *l'autorisation a été suspendue pour* six stations – après TSF 93 (la radio soutenue par le conseil général de la Seine-Saint-Denis), Radio-Libertaire (Fédération anarchiste) a accepté le principe d'une prise en charge de sa *diffusion par TDF, à condition* toutefois qu'elle puisse utiliser une autre fréquence que celle attribuée par la Haute Autorité, avec un autre groupement.

«LE MONDE» A TRAVERS LE MONDE SUR 89 FM

La journée du 24 décembre sera consacrée aux correspondants du *Monde* sur 89 FM, la radio locale privée parisienne à laquelle collabore notre journal. Au cours de la journée, les envoyés spéciaux permanents du *Monde* actuellement en poste transmettront sur l'antenne leurs messages de Noël, sous la forme de cartes postales décrivant de quelle façon la fête de la Nativité est célébrée dans les pays dont ils assurent la « couverture » pour notre quotidien.

Ainsi interviendront à l'antenne nos correspondants de Belgique (Jean Wetz), du Brésil (Charles Vanhecke), du Canada (Bertrand de La Grange), de Chine (Patrice de Beer), d'Espagne (Thierry Maliniak), des Etats-Unis (Henri Pierre), de Grande-Bretagne (Francis Cornu), d'Israël (Jean-Pierre Langellier), d'Italie (Philippe Pons), du Japon (Roland-Pierre Paringaux), du Liban (Lucien George), de Suède (Alain Debove), de Yougoslavie (Paul Yankovitch), d'URSS (Dominique Dhombres).

[Rappelons que *le Monde* assure sur 89 FM, à Paris, trois productions par jour, du lundi au vendredi inclus (8 h 30-9 heures; 12 h 30-13 heures; 19 h 25-20 heures, avec dans ce dernier cas son émission « Allo *le Monde* »).]

M. JEAN-PIERRE HOSS POURRAIT ÊTRE NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DE RMC

M. Jean-Pierre Hoss, chef du service juridique et technique de l'information (SJTI), pourrait être prochainement nommé directeur général de Radio-Monte-Carlo (RMC), en remplacement de M. Jean-Claude Héberlé, nouveau PDG d'Antenne 2. Maître des requêtes au Conseil d'Etat, M. Hoss a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise au point de la loi sur la presse.

Cette nomination, si elle se confirme, sera précédée par la réunion, vendredi 21 décembre, du conseil d'administration de la Société financière de radiodiffusion (SOFIRAD), principal actionnaire (83,33 %) de RMC, avec la principauté de Monaco (16,66 %). Le nouveau directeur général devra ensuite être nommé par un « triumvirat » composé du président de la SOFIRAD (M. Gérard Unger, ex-directeur général adjoint de RMC), du représentant de l'Etat monégasque et du président du conseil d'administration de la station, M. César-Charles Solamito. Toutefois, jeudi 20 décembre, en fin de matinée, le cabinet du premier ministre ne confirmait pas la nomination de M. Hoss.

[Né le 6 juin 1946, M. Jean-Pierre Hoss est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, il a été auditeur au Conseil d'Etat en 1970. Il assure ensuite des fonctions de maître de conférences à l'Ecole nationale des ponts et chaussées et à l'université de Brasilia. Il devient maître des requêtes en 1977 et occupe le poste de conseiller juridique du président de la République du Sénégal de 1979 à 1982. Depuis 1982, il est chef du service juridique et technique de l'information rattaché au premier ministre.]

● *Un nouvel hebdomadaire en Périgord.* – Lancé à la mi-novembre, un nouvel hebdomadaire, *le Journal de la Dordogne*, est diffusé à Périgueux à quelque dix mille exemplaires (3,50 francs). Il est fabriqué à l'imprimerie du *Petit Bleu d'Agen*, quotidien du groupe la Dépêche du Midi ; il dément néanmoins tout lien particulier avec le quotidien toulousain. Ses 24 pages, *format* tabloïd, font une large place à la vie locale et cantonale avec des études départementales plus synthétiques sur la vie économique, sociale, sportive et culturelle. Le rédacteur en chef, M. Christian François, est un ancien collaborateur du quotidien *Sud-Ouest*. En Périgord, cette nouvelle publication est présentée comme *« proche du PS »* ; ses sept collaborateurs préfèrent affirmer une *« sensibilité de gauche »* plus large que les frontières d'un parti. – *(Corresp.)*

A VOIR

Nuit du court métrage sur TF 1

Après les vidéo-clips, les élections européennes et les droits de l'homme, TF 1 consacre sa « Séance de nuit » du 22 au 23 décembre au court métrage. La délégation à la création et au développement de TF 1, le ministère de la culture et l'Agence du court métrage ont uni leurs efforts pour faire connaître au public un type de cinéma injustement négligé par le grand écran et qui sert de banc d'essai à de jeunes réalisateurs.

Alain Souchon présentera un programme de onze court métrages, allant du burlesque au fantastique, du grand classique (*la Tour* de René Clair) à la recherche vidéo. Double diffusion : de 0 h 40 à 2 h 25 pour les « couche tard » et de 6 h 15 à 8 h 30 pour les « lève tôt ». Les prochaines séances de nuit de TF 1 seront consacrées aux dix ans de la chaîne, puis au carnaval de Rio, en direct du Brésil.

Sa majesté la rumeur

Les rois, les reines, vous y croyez encore ? Les baptêmes avec les fées du berceau, les Grands plus grands que tout le monde, dont les joies et les peines font battre le cœur, les malheurs pleurer à chaudes larmes ? Non ? Eh bien regardez ce qui s'est passé.

Pour voir *« comment fonctionne le mythe de la royauté »*, s'il fait encore rêver, un jeune aristocrate non conforme aux stéréotypes (M.Denis de Kergolay) et une équipe de télévision (Arielle Naudé, Pierre Lary et... Léon Zitrone) ont monté un énorme canular. L'histoire se passe à Canisy (Manche), un petit village comme un autre. Une drôle d'histoire.

Qui commence un matin par un entrefilet dans le journal local. Sous le titre *« Un événement à Canisy »*, on apprend qu'il se pourrait bien qu'une personnalité *« de renom »* fasse une apparition *« discrète mais remarquée »* au château (celui de M. de Kergorlay), que les membres du conseil municipal seraient invités, mais le journaliste (complice) n'en sait pas plus, le château refusant, dit-il, de parler.

Les rumeurs vont vite, bien sûr. Si vite qu'on murmure même le nom de M. Mitterrand. Des journalistes téléphonent à l'Élysée. Un peu effrayés de voir la mayonnaise monter aussi fort, les auteurs du crime font passer un autre article dans l'hebdomadaire *la Manche libre*, accréditant la rumeur, mais orientant l'imagination et les recherches ailleurs, sur une tête couronnée étrangère...

C'est alors qu'arrive en grande pompe Léon Zitrone. L'air de faire une gaffe, celui-ci lance le bruit qu'il s'agit, pas moins, pas plus, de la reine d'Angleterre, et interviewe la population aussi émue que la presse locale (qui n'est pas au courant du bluff et tombe dans le piège). On n'entrera pas dans tous les détails (les coups de téléphone à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, qui dément mais ne convainc personne), le mythe ne fonctionne pas, il roule, et quand le sosie de la reine arrive à Canisy, personne ne voit la différence, *on exulte, on applaudit,* on est ému.

Ce n'est qu'au cours de la réception le soir (grand faste, champagne, petits fours) qu'on annonce la « supercherie ». Beaux joueurs, les joués ont ri (sauf un conseiller général). Une joyeuse mise en scène de théâtre en somme, vécue comme telle. Une partie de poker, poker menteur ! Moi aussi, je suis une vedette de la télé !

CATHERINE HUMBLOT.

★ « Poker de reine », dimanche 23 décembre, 20 h 35, FR3.

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 21 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : porte-bonheur.
Avec M. Sardou, l'orchestre du Splendid, les Forbans, Billy, Pierre Perret...

21 h 50 La une en fêtes.

22 h Histoire du rire : Sa naissance.
Série de six émissions de D. Costelle.
Depuis l'époque du cinéma muet, les Marx Brothers, Buster Keaton, Chaplin... Une histoire du rire un peu irrégulière, mais quel plaisir de voir et revoir des extraits de films.

22 h 45 Branchés-musique.
Emission de G. Foucaud.
Avec Alphaville, Kim Wilde, D. Balavoine, J. Mas...

23 h 40 Journal.

0 h Vivre en poésie.
Emission de Jean-Pierre Rosnay.
Le poète du petit écran, après quelques mois d'absence, reprend du service pour les fêtes de Noël. Curiosités et magie des alexandrins et des vers libres.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Série : Allô Béatrice.
D'Y. Laurent et A. Kantof, réal. J. Besnard, avec N. Courcel, D. Ceccaldi, A. Blancheteau...
Béatrice, mangeuse de micros, reine du scoop, nous quitte après six semaines. Dernière situation conjugale : sa fille est séduite par un gentleman.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « Les charmes du rétro », sont invités : Jean des Cars et Jean-Paul Caracalla (l'Orient-Express), *Robert Courtine* (la Vie parisienne ; Au cochon bleu), *René Gruau (pour :* René Gruau, *de Joëlle Chariau), Meredith Etherington-Smith* (Patou), *Alain Weill (coauteur de :* Alphonse Mucha).

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club (cycle western) : la Prisonnière du désert.
Film américain de J. Ford (1956), avec J. Wayne, J. Hunter, V. Miles, W. Bond, N. Wood, J. Qualen (v.o. sous-titrée).
Un Texan, ancien combattant sudiste de la guerre de Sécession, recherche pendant des mois, des années, sa nièce que des Comanches ont emmenée, enfant, après avoir massacré ses parents.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Téléfilm : le Tueur triste.
D'après le roman de F. Dard, adapt. P. Pelegri, réal. N. Gessner, avec E. Feuillère, G. Marchand, M. Creton...
Simon, professionnel du banditisme, engage Maurice, un débutant. Objectif : le casse d'une bijouterie à Nice pendant le Carnaval. Mais Maurice, sorte de Belmondo musclé mais pas très malin, décide cependant de doubler son complice et de filer seul avec le butin. Simon le retrouve, bien sûr, réfugié chez lui, dans une maison de province, avec femme, belle-mère (Edwige Feuillère) et une adolescente futée. Drôle d'ambiance.

22 h Laissez passer la chanson : le dernier tango à Paris.
Emission de P. Sevran.
Avec les Ballets tango français, Valeria Munarriz, Jairo, Oswaldo Pugliese et son orchestre, J. Villamor...

22 h 55 Journal.

23 h 20 Fat's blues ou les confidences d'un dinosaure.

23 h 25 Prélude à la nuit.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5, Poésie au jour le jour ; **17 h 10,** Un bon petit diable, de J.-C. Brialy ; **17 h 20,** Fraggle Rock ; **17 h 50,** Thalassa ; **18 h 15,** Claude Gelée, dit le Lorrain ; **18 h 30,** Autour du pain ; **18 h 55,** Inspecteur Gadget ; **19 h,** Feuilleton : Foncouverte ; **19 h 15,** Informations ; **19 h 50,** Les dits de la vie.

CANAL PLUS

20 h 25 Championnat de France de football ; **22 h 20,** Sous les verrous, film de J. Parrott (avec Laurel et Hardy) ; **23 h 45,** Tous en scène ; **0 h 35,** Cauchemars à Daytona beach, film de R. Scavolini (horreur) ; **2 h 5,** l'Amour nu, film de Y. Bellon (drame psychologique) ; **3 h 45,** Tendres Cousines, film de D. Hamilton (érotique) ; **5 h 10,** Un tueur dans la ville, film de A. Mastroianni (policier).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le grand débat : fin du mariage, nouvelle solitude, avec Simone Veil, André Bruguière, Patrice Bourdelais et Evelyne Sullerot.

21 h 30 Black and blue : de L. Malson et A. Gerber : un voyage à fleur de peau, avec J. Mahieux.

22 h 30 Nuits magnétiques : redécouverte Carson McCullers – Silhouette.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert *Suite de danses,* de Bartok, *les Nuits d'été,* de Berlioz ; *Tableaux d'une exposition,* de Moussorgski, par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. M.-W. Chung ; sol., H. Harper, soprano.

22 h 24 Les soirées de France-Musique : les entretiens de Francis Poulenc avec Claude Rostand ; à 1 h, musique traditionnelle d'Inde du Nord.

Les programmes du samedi 22 et du dimanche 23 décembre se trouvent dans « le Monde Loisirs »

SPORTS

AUTOMOBILISME

LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE MENACE DE QUITTER PARIS

Au lendemain de l'arrêt du conseil d'Etat donnant gain de cause à l'Automobile Clu de Monaco dans le conflit qui l'oppose à la Fédération française de sport automobile *(nos dernières éditions)* et à la suite de la décision du tribunal civil de Paris suspendant les sanctions prises le 29 août par l'instance d'appel de la Fédération internationale automobile (FIA) contre l'écurie britannique de formule 1 de Ken-Tyrrelle, la Fédération internationale de sport automobile, émanation de la FIA, menace, dans une communiqué publié le 20 décembre, de transférer son siège de Paris vers une autre capitale. *« Cette situation nouvelle se traduit en fait par une remise en cause outrancière des décisions des autorités sportives »*, précise le communiqué. Une assemblée générale extraordinaire de la FIA aura lieu le 19 février pour discuter de cet éventuel transfert.

De son côté, M. Jean-Marie Balestre, président des fédérations françaises et internationales de sport automobile estimait, le 19 décembre, que l'arrêt du conseil d'Etat n'apportait pas d'élément décisif pour l'organisation du Rallye de Monte-Carlo, la saison prochaine. *« Cela ne change pas ma position,* disait-il, *dans la mesure ou une décision de justice ne peut pas empêcher une autorité sportive d'exercer son pouvoir sur son territoire, tel que le définit l'article 81 des réglements. »*

BOXE : *Moore vaincu mais challenger.* – Le combat entre le Français Louis Acariès et l'Américain Davey Moore s'était achevé, le 10 décembre, d'assez curieuse façon par la disqualification de l'Américain qui menait aux points. Mais les suites de cette « demi-finale » mondiale sont encore plus curieuses puisque c'est le « vaincu », Moore, qui rencontrera le champion Jim McCallum, le 3 février prochain à New-York, titre mondial en jeu. Acariès, vainqueur, à Bercy, devra, lui, attendre encore quelques mois avant de disputer le titre suprême.

OMNISPORTS

M. Alain Danet, nouveau président du RCF

M. Alain Danet, âgé de cinquante-deux ans, ancien président de la Fédération française de hockey sur gazon et membre du conseil d'administration du Comité national olympique et sportif français, a été élu, le 20 décembre, président du Racing club de France. Il succède à M. Roger Menard, âgé de soixante-seize ans, qui occupait ce poste depuis 1968.

Avec ses 15 champions et ses 63 médailles olympiques, avec ses 2 000 titres de champion de France, le RCF, qui a été fondé en 1882, est le club sportif le plus prestigieux de l'hexagone. Avec ses 20 000 membres répartis dans 16 sections il est aussi l'un des plus important d'Europe. Mais ses splendides installations de la Croix Catelan, dans le Bois de Boulogne, et de la Boulie, près de Versailles, avaient insensiblement fait naître parmi les porteurs des couleurs « ciel et bleu » la tentation de privilégier le sport-loisirs au détriment du sport-compétition.

C'est un retour aux sources du sport de haut niveau auquel veut procéder M. Alain Danet à la présidence du club. *« Le RCF doit redevenir le fer de lance du sport de compétition en France »*, nous a dit l'ancien international de hockey sur gazon en prenant le siège qu'avait occupé son père Roger Danet, de 1959 à 1968. Cela veut d'abord dire que pour relancer certaines sections, le club fera appel à des entraîneurs prestigieux comme le champion olympique américain de natation Rowdy Gaines. Cela signifie ensuite que les installations du RCF pourront être utilisées si les jeux olympiques de 1992 sont organisés à Paris. *« Hormis lors des jeux olympiques de 1900 et en 1924 le Racing avait déjà eu un rôle très important »*, a rappelé M. Danet dont le nom a d'ailleurs été annoncé pour présider le comité de candidature de la capitale.

Enfin le nouveau président du RCF, qui a été un bastion de l'amateurisme pur et dur, veut moderniser les sources de financement du club en obtenant la part de subventions auxquelles il a droit mais aussi en développant l'appel aux commanditaires amorcé en 1982 pour les cérémonies du centenaire.

[Né en juin 1931, M. Alain Danet est membre du RCF depuis 1932. Avocat, vice-président de la société Idées-communication, il a pratiqué la natation, l'athlétisme et le hockey sur gazon en compétition avant de devenir président de la Fédération française de hockey (1962-1980) et d'entrer en 1963 au Comité national olympique. Chef de mission aux Jeux de 1964, 1968 et 1980 il est délégué général du RCF depuis juin 1983.]

A. G.

DÉFENSE

L'ESPAGNE ACHÈTE DES MISSILES ANTICHARS FRANCO-ALLEMANDS

Madrid *(AFP).* – L'Espagne a décidé d'équiper son armée de terre de systèmes d'armes antichars franco-allemands Milan et Hot pour une valeur de 288 millions de francs, a annoncé, jeudi 20 décembre, le ministère de la défense.

Le gouvernement vient d'approuver une commande qui prévoit l'acquisition de 250 postes de tir Milan (des missiles portés par l'infanterie) et de 250 postes de tir Hot (des missiles tirés d'hélicoptères). Ces deux modèles de missiles peuvent être montés sur des véhicules blindés.

Ces systèmes d'armes sont fabriqués par la société française Aérospatiale et la société ouest-allemande Messerschmitt-Bolkow-Blohm (MBB), associées dans le groupe international Euromissile.

LE CARNET DU Monde

Naissances

– Jérôme TILLETTE de MAUTORT et Elisabeth, née ENZ,
sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille

Annabelle.

Paris, le 28 décembre 1984.
64 *bis*, rue Pergolèse,
75116 Paris.

David et Catherine de MAUTORT-BROWN, Vincent
sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils

Axel.

Toronto, le 6 novembre 1984.
35 Indian Trail,
Toronto, Ontario M6T1Z8,
Canada.

Laurent TILLETTE de MAUTORT et Chantal, née HEMMER,
Alix, Adrien,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Camille.

Châtenay-Malabry,
le 9 décembre 1984.
24, rue Gaston-Dietrich,
Luxembourg.

– Irène et Henri REYNAUD
sont heureux d'annoncer la naissance de

Frédéric,

le 14 décembre 1984.

101, boulevard de la République,
92210 Saint-Cloud.

Mariages

– Monique CHOLLET
et
Philippe LEROY

sont heureux de faire part de leur mariage.

Paris, 15 décembre 1984.

101, rue de Vaugirard,
75006 Paris.

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Walter BLASIG,
journaliste
de presse étrangère,
ancien déporté.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Mme Marcel Borenstein,
son épouse,
Pierre-Gérard, Francine et Richard,
ses enfants,
Frédéric, Catherine, Véronique et Clémence,
ses petits-enfants,
Les familles Borenstein, Deminsten et Demenstein,
Spigel, Winstein, Ronck,
ses cousins et parents,
font part du décès de

M. Marcel BORENSTEIN,
ancien déporté, membre de la FNDIRP,

survenu le 19 décembre 1984, à l'âge de soixante-seize ans.

L'inhumation aura lieu le lundi 24 décembre, au cimetière parisien de Bagneux, 45, rue Marx-Dormoy à Bagneux, où l'on se réunira à 9 heures.

Prière de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

28, rue Médéric, 75017 Paris.

– Dominique et Christine Dhombres,
Jean et Nicole Dhombres,
Pascale, Sylvestre et Ferdinand,
ont la grande tristesse de faire part du décès survenu le 18 décembre 1984 de leur mère et grand-mère,

Madeleine DHOMBRES,
ancienne économe
de l'hôpital Trousseau.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 26 décembre, à 15 h 45, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, à Verrières-le-Buisson (Essonne).

36, rue de l'Eglise,
91370 Verrières-le-Buisson.

– On nous prie d'annoncer le décès du

docteur Jean GOULESQUE,
ophtalmologiste,

survenu le 17 décembre 1984, à l'âge de soixante-treize ans.

De la part de ses enfants.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Font-Romeu-Odeillo.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Villa Saint-Paul, 66120 Font-Romeu.

– Mme François L'Anthoën,
Mme Claude L'Anthoën,
M. et Mme Michel-Claude Adnot,
Edith et Elise,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

M. François L'ANTHOËN,
retraité de l'Education nationale,

leur époux, père, grand-père et arrière-grand-père,
survenu à Rennes, le 18 décembre 1984.

Les obsèques ont eu lieu à Rennes, le 19 décembre, dans la plus stricte intimité.

2, rue Richard-Lenoir,
35000 Rennes.
Sous-préfecture
de Fontenay-le-Comte (85200).
30, rue Jeanne-d'Arc,
45000 Orléans.

– M. et Mme René Rind,
leurs enfants et leurs petits-enfants,
Le docteur et Mme Jean-Jacques Schneider,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Manuel Lucbert et Anita Rind-Lucbert et leur fille,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Mme Ady RIND,
veuve de Paul Rind,

survenu brusquement dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 22 décembre en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine (pont de Neuilly), à 11 heures.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

79, avenue du Roule,
92200 Neuilly-sur-Seine.
335, rue Lecourbe, 75015 Paris.
41, rue Saint-Roch, 75001 Paris.

Anniversaires

– Le 20 décembre 1982,

Etiennette APPERT-BENICHOU

succombait à un mal implacable.

Que tous ceux et celles qui l'ont connue, appréciée, aimée se recueillent dans son souvenir et dédient leurs pensées à sa mémoire.

De la part de son époux,
Samuel-Georges Bénichou,
De ses deux fils,
les docteurs Lionel et Luc Bénichou,
De son frère,
André Appert,
Et de leurs familles.

– Il y a dix ans, disparaissait

Michel Raoul DUVAL.

Que ceux qui l'ont connu et aimé pensent à lui.

– **Françoise GAUTHIER,**
(Vermot-Desroches),

est morte du cancer le 31 décembre 1983.

Que ceux qui l'aimaient aient une pensée pour elle à l'occasion de cet anniversaire.

Françoise est inhumée dans le cimetière de Die (Drôme).

Jean-Marc Gauthier,
75014 Paris.

Pierre Gauthier,
91450 Etiolles.

– Le 23 décembre 1984.

Sa famille, ses amies,
seront unies dans la même prière, la même pensée, pour

Geneviève HILLAERT,

décédée à l'âge de vingt et un ans, le 18 décembre 1982.

4, rue René-Hirschler,
Strasbourg.

– 23 décembre 1978.
30 décembre 1969.

Avec le même fidèle et profond attachement, malgré le temps, les proches de

Jean VISSEAUX
et François BAZELAIRE

rappellent leur merveilleux souvenir à tous ceux qui les ont connus et aimés, en cette vie qui leur fut si cruellement écourtée.

Reims. Taissy.

Messes anniversaires

– Mme la maréchale Leclerc de Hauteclocque,
Les ascendants de la 2e DB
Et l'Association de la 2e DB,
font part de la messe qui sera célébrée le vendredi 4 janvier 1985, à 19 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, en souvenir du

lieutenant
Henri LECLERC de HAUTECLOCQUE
et de tous les anciens de la 2e DB,

avec une pensée particulière pour le

colonel de BOISSEL
et Edgar GASCU.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

LA SEMAINE DE LA BONTÉ

(Reconnue d'utilité publique)

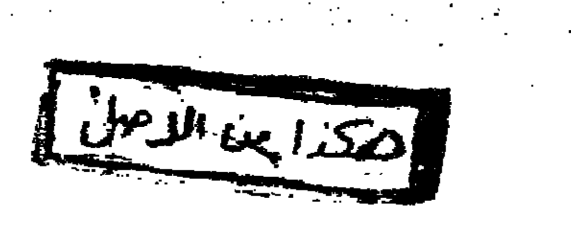
CAS N° 5

Ce jeune menuisier de vingt ans a dû être licencié pour inaptitude à la suite d'un tassement de vertèbres qui lui interdit d'exercer son métier. Son allocation de chômage lui permettrait de survivre mais il a l'ambition de se réinsérer. Il avait pris en gérance un magasin d'articles de pêche sur une côte très fréquentée. Une aide lui a permis de payer les frais de notaire, mais ce jeune, qui refuse de vivre en assisté, n'a pas les moyens d'acheter la totalité du matériel et des produits nécessaires. Ces achats représentent 2 000 F.

★ Prière d'adresser les dons à la Semaine de la bonté, 175, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. *CCP Paris 4-52 X ou chèques bancaires.*

Aucune quête n'est faite à domicile.

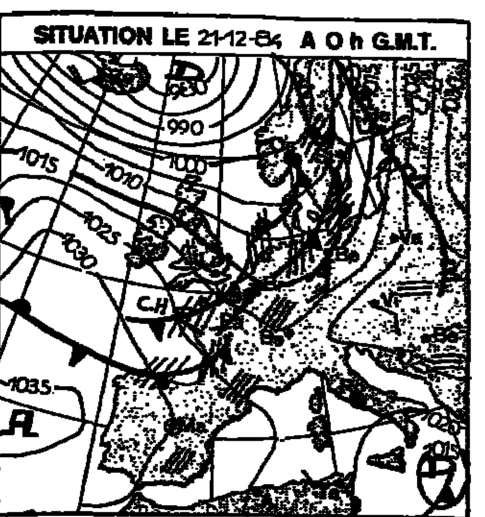




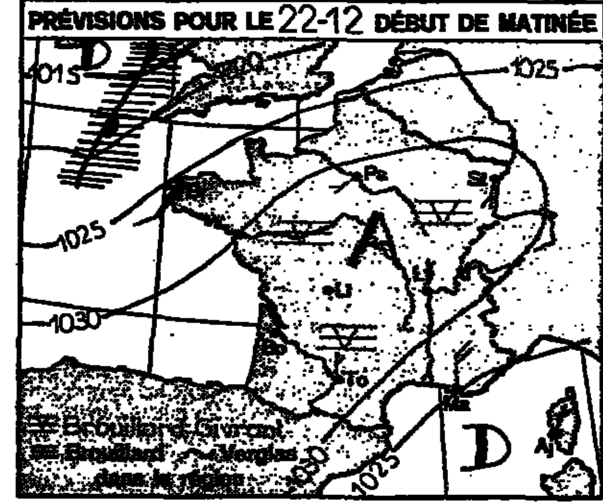
INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21-12-84 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 22-12 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps prévu en France entre le vendredi 21 à 0 heure et le samedi 22 à 24 heures.

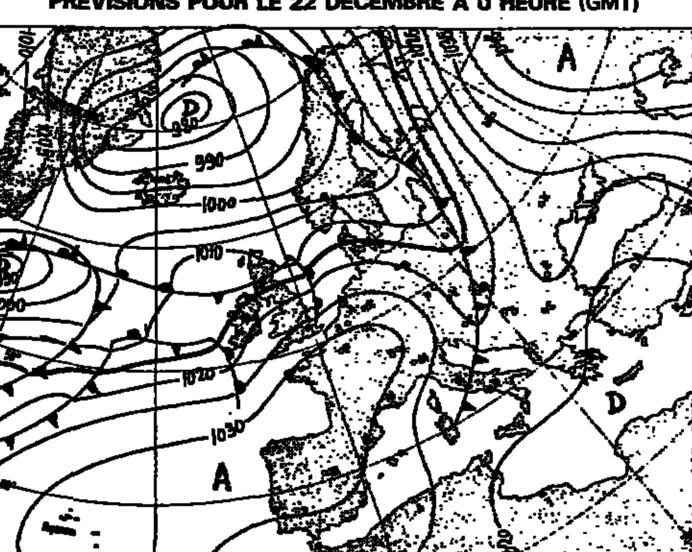
Après le passage de la perturbation encore sur les régions du Sud et du Sud-Est ce matin, l'anticyclone des Açores va contenir temporairement l'activité des perturbations suivantes à la moitié nord de la France.

Samedi, les conditions anticycloniques vont s'établir vendredi et dans la nuit de vendredi à samedi, et nous donneront un temps plus frais avec des brouillards locaux qui seront souvent givrants des régions du Sud-Ouest aux régions du Nord-Est. Sur le quart nord-ouest, les brouillards seront rares et le temps sera peu nuageux samedi matin. Il fera donc beau le matin sur l'ensemble de la France. Le beau temps ensoleillé se maintiendra pour la journée, excepté sur le quart nord-ouest, où le ciel se couvrira dans le courant de l'après-midi et en soirée, avec quelques petites bruines côtières. Notons que, sur la Corse, quelques averses résiduelles pourront encore se produire dans la journée de samedi.

L'air étant plus frais, les températures seront en baisse. Les minimales descendront vers – 1 degré, voire jusqu'à – 4 degrés centigrades par endroits dans l'intérieur. Elles seront de l'ordre de 2 à 4 degrés sur les côtes de la Manche et de 4 à 6 degrés sur les côtes *méditerranéennes*. Le mistral *modéré* soufflera, et sur les côtes de la Manche, le vent d'ouest-sud-ouest s'établira.

Evolution probable pour dimanche 23. La zone nuageuse et faiblement pluvieuse progressant vers le sud-est, le ciel sera couvert le matin, avec quelques petites bruines, du Bordelais à la Bourgogne et à l'Alsace. A l'arrière, le ciel restera couvert et une zone de pluies plus marquées abordera la Bretagne et les côtes de la Manche. Plus au sud, le ciel sera nuageux, et encore ensoleillé sur le Sud-Est. Dans la journée, la zone de ciel très nuageux à couvert s'étendra plus au sud et la pluie tombera dans l'après-midi sur les régions du Bordelais au nord-est. Température mini en hausse sur la moitié nord-ouest.

PRÉVISIONS POUR LE 22 DÉCEMBRE A 0 HEURE (GMT)



La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 21 décembre, à 7 heures, de 1 023,7 millibars, soit 767,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 décembre; le second, le minimum de la nuit du 20 au 21 décembre) : Ajaccio, 14 et 3; Biarritz, 12 et 12; Bordeaux, 8 et 8; Bourges, 9 et 6; Brest, 13 et 7; Caen, 13 et 8; Cherbourg, 12 et 7; Clermont-Ferrand, 8 et 6; Dijon, 7 et 5; Grenoble-St-M.-H., 8 et – 1; Grenoble-St-Geoirs, *6 et 1; Lille, 10 et 6; Lyon, 7 et 3;* Marseille-Marignane, 13 et 3; Nancy, 7 et 6; Nantes, 13 et 7; Nice-Côte d'Azur, 14 et 7; Paris-Montsouris, 11 et 7; Paris-Orly, 9 et 7; Pau, 10 et 11; Perpignan, 13 et 7; Rennes, 13 et 7; Strasbourg, 8 et 5; Tours, 8 et 7; Toulouse, 5 et 5; Pointe-à-Pitre, 30 et 16.

Températures relevées à l'étranger : *Alger, 15 et 6; Amsterdam, 10 et 7;* Athènes, 16 et 13; Berlin, 6 et 5; Bonn, 9 et 7; Bruxelles, 10 et 6; Le Caire, 22 et 6; îles Canaries, 22 et 16; Copenhague, 5 et 5; Dakar, 21 et 19; Djerba, 16 et 11; Genève, 5 et 0; Istanbul, 12 et 6; Jérusalem, 13 et 7; Lisbonne, 15 et 13; Londres, 12 et 3; Luxembourg, 7 et 4; Madrid, 8 et 4; Montréal, 1 et – 14; Moscou, – 4 et – 16; Nairobi, 24 et 14; New-York, 9 et 0; Palma-de-Majorque, 16 et 1; Rio-de-Janeiro, 24 (maxi.); Rome, 16 et 6; Stockholm, 4 et 4; Tozeur, 16 et 7; Tunis, 14 et 7.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au 20 décembre. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (*61, boulevard Haussmann, 75008 Paris*), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au 266-64-28.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas puis en haut des pistes.

SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

Les Arcs : 10-15; Arèches-Beaufort : 15-50; Notre-Dame-de-Bellecombe : 10-30; Carroz-d'Araches: 10-25; Chamonix : 45-70; Châtel : 10-30; La Clusaz : 5-50; Combloux : 5-10; Les Contamines-Montjoie : 10-70; Le Corbier : 10-30; Courchevel : 35-75; Crest-Voland : 15-35; Les Gets : 10-25; Les Houches : 5-30; Megève : 10-30; Les Menuires : 20-60; Méribel : 10-50; Morzine-Avoriaz : 15-60; La Grande-Plagne : 30-140; Pralognan-la Vanoise : 20-40; La Rosière : 40-70; Saint-François-Longchamp : 10-30; Saint-Gervais-Le Bettex : 20-40; Samoëns : 10-25; La Toussure : 15-30; Val-Cenis : 10-50; Val-d'Isère : 30-70; Val-Thorens : 50-110.

ISÈRE

Alpe-du-Grand-Serre : 10-30; Autrans : 10-30; Les Deux-Alpes : 40-150.

ALPES DU SUD

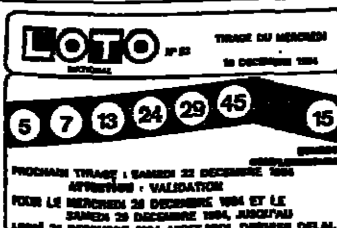
Allos-le-Seignus : 20-80; Auron : 40-100; Isola 2000 : 65-90; Orcières-Merlette : 30-50; Pra-Loup : 30-90; Risoul 1850 : 25-90; Le Sauze : 20-90; Serre-Chevalier : 20-80; Superdévoluy : 10-25; Vars : 20-50.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 5-20; Barèges : 15-60; Cauterets-Lys : 20-80; Font-Romeu : 20-35; Saint-Lary-Soulan : 0-30.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national du tourisme de chaque pays : Allemagne : *4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. :* 742-04-38; Andorre : 111, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, tél. : 508-50-28; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 742-78-57; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 266-66-68; Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 742-45-45.



6 bons		856 535,00 F
5 bons + complémentaire		71 166,00 F
5 bons		3 370,00 F
4 bons		70,00 F
3 bons		8,00 F

CAGNOTTE EXCEPTIONNELLE DE NOËL

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 23 DÉCEMBRE

« Le château de Maisons-Laffitte », 15 h 30, entrée, côté parc, Mme Hulot (Caisse nationale des monuments historiques).

« Quartier Mouffetard », 15 heures, métro Cardinal-Lemoine (Approche de l'art).

« Montmartre », 15 h 15, métro Lamarck-Caulaincourt (Mme Barbier).

« La collection Walter-Guillaume », 10 h 30, Orangerie, hall (D. Bouchard).

« Hôtel de Camondo », 15 heures, 63, *rue Monceau* (Mme Ferrand).

« Montmartre », 14 h 30, métro Abesses (les Flâneries).

« Le musée de la Légion d'honneur », 15 heures, 2, rue de Bellechasse (Mme Hauller).

« Hôtel du Châtelet », 15 heures, 127, rue de Grenelle (Histoire et archéologie).

« Hôtel de la Païva », 9 h 30, 25, Champs-Elysées (P.-Y. Jaslet).

« Le palais du Luxembourg », 15 heures, 20, rue Tournon (M.-C. Lasnier).

« L'habitat populaire autrefois », 14 h 30, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

« La coupole de l'Institut », 15 heures, 23, quai Conti (Paris et son histoire).

« L'Assemblée nationale », 14 heures, 33, quai d'Orsay (M. Pohyer).

CONFÉRENCES

60, boulevard Latour-Maubourg, Henri Brumfeld, 14 h 30 : « Victor Hugo, sa vie »; 16 h 30 : « Victor Hugo, son œuvre »; 18 h 30 : « Israël » (Rencontre des peuples).

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde Loisirs » page X

NOËL

Les offices religieux

CULTE CATHOLIQUE

NOTRE-DAME DE PARIS
Place du Parvis Notre-Dame
75004 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 21 h 45 : Ouverture des portes. 22 h 30 : Veillée liturgique. 24 h : Messe de minuit célébrée par le cardinal Lustiger. Chants classiques de Noël.

MARDI 25 DÉCEMBRE. – 10 h : Messe solennelle célébrée par le cardinal Lustiger. Messes des dimanches. *17 h 45 : Récital d'orgue.*

BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR DE MONTMARTRE
35, rue du Chevalier-de-la-Barre
75018 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – A la Basilique : 21 h 45 : Concert d'orgue par Daniel Roth. 22 h 15 : Liturgie de la Parole, lectures, Noëls anciens (Grüber, Gevaert, Pretorius), Noëls polyphoniques (Zoltan Kodaly, Veysseyre), Noëls populaires (*Douce Nuit, les Anges dans nos campagnes, Il est né le Divin Enfant*). Chants grégoriens (*Kyrie, Gloria, Puer natus est, Credo*) et polyphoniques (Josquin des Prés). Allocution de Mgr Charles. Procession à la crèche. *Minuit, chrétiens !* Liturgie eucharistique concélébrée. Chants de la Maîtrise de Montmartre dirigée par Philippe Mazé.

A LA CRYPTE. – 23 h 30 : Noëls de tous les temps par les anciens de la maîtrise et l'assemblée. 24 h : Messe avec allocution.

MARDI 25 DÉCEMBRE. – 11 h : Messe solennelle. Chants polyphoniques (Josquin des Prés, C. Geoffroy, L. Deiss, Ph. Mazé, D. Roth) et chants grégoriens. 16 h : Vêpres solennelles. Procession à la crèche et Noëls anciens. 18 h : Messe chantée en polyphonie.

EGLISE DE LA MADELEINE
Place de la Madeleine 75008 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 18 h : Messe anticipée de Noël. 22 h 45 : Grand orgue. 23 h : Veillée internationale, lectures de textes, prières, Noëls anciens en français, anglais, allemand, espagnol, italien, portugais. 23 h 45 : Procession à la crèche. Chants. Orgue.

MARDI 25 DÉCEMBRE. – Messes à 9 h, 10 h, 12 h 30 et 18 h. 10 heures : Messe radiodiffusée sur France-Culture. 11 heures : Grand-messe concélébrée.

ÉGLISE DE LA TRINITÉ
3, rue de la Trinité, 75009 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 17 heures : Messe de Noël anticipée. 19 h 30 : Messe pour les enfants. 23 heures : Veillée ; aux grandes orgues Olivier Messiaen ; Chœurs de Trajan Popesco dans des extraits de l'*Oratorio de Noël* de J.-S. Bach ; lecture des Prophètes. 24 heures : Messe avec chants polyphoniques et chants populaires de Noël.

MARDI 25 DÉCEMBRE. – Messes à 8 heures, 9 h 30 (grégorien), 10 h 30 (à la crypte), 11 h 15 (avec chœurs) et 19 heures.

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN
3, rue des Prêtres-Saint-Séverin
75005 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 17 heures : Liturgie pour les tout-petits. 23 heures : Célébration de la Nativité.

MARDI 25 DÉCEMBRE. – 10 heures, 12 heures et 18 heures : Messes de Noël.

CHAPELLE SAINT-BERNARD DE MONTPARNASSE
34, avenue du Maine, 75015 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 22 heures : Célébration de Noël (ouverture des portes à 21 h 30).

MARDI 25 DÉCEMBRE. – Une seule messe à 11 heures (ouverture des portes à 10 h 30).

EGLISE SAINT-NICOLAS « HORS-LES-MURS »
15 bis, rue des Bernardins 75005 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 19 h 30 : Célébration de la Nativité.

MARDI 25 DÉCEMBRE. – 11 heures : Messe de Noël.

EGLISE SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET
23, rue des Bernardins, 75005 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 22 heures : Première nocturne de l'office des matines. 23 h 15 : Veillée. 24 heures : Messe de minuit. Chants classiques et Noëls du XVIIIe siècle. Orgue.

MARDI 25 DÉCEMBRE. – 8 heures, 9 heures : Messes grégoriennes. 10 heures : Grand-messe. 12 h 15, 18 h 30 : Messe avec orgue. 10 h 30 : Grand-messe solennelle (chants, orgue). 17 heures : Vêpres solennelles. Au petit orgue J.-P. Baston. grand orgue Patrice Moliner. Chorale de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

EGLISE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL
96, boulevard Murat 75016 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 18 h 30 : Messe de la vigile de Noël. 23 h 15 : Veillée (orgue). 24 heures : Messe de Minuit.

MARDI 25 DÉCEMBRE, 8 h 30 et 9 h 30 : Messes de l'aurore. 11 heures, 12 h 15, 18 h 30 : Messes du Jour.

EGLISE SAINT-GERVAIS
Place Saint-Gervais, 75004 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 21 h 30 : Vigiles de la nativité, avec les fraternités monastiques de Jérusalem. Chants polyphoniques, textes bibliques et pièces d'orgue. 23 heures : Messe chantée de la nuit de Noël.

MARDI 25 DÉCEMBRE. – 8 heures : Chant des laudes de la nativité. 11 heures : Messe solennelle de Noël. 18 h 30 : Vêpres.

EGLISE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
Place Franz-Liszt
rue de Belzunce, 75010 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 18 h 30 : Messe pour les enfants et les familles. 23 heures : Veillée de Noël. Chants de Noël par la chorale. A l'orgue, Noëls anciens et modernes. 23 h 45 : Messe de minuit. Messe polyphonique.

DIMANCHE 25 DÉCEMBRE. – Messes à 8, 9, 10, 11 h 30 et 18 h 30. A 10 heures : *Messe des anges*, Noëls à l'orgue et en polyphonie. A 11 h 30 : Chants, Noëls anciens et modernes à l'orgue. Chorale.

EGLISE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DES MISSIONS ETRANGÈRES
12, place du *Président-Mithouard*, 75007 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 21 heures : Messe familiale. 23 heures : Veillée. Chants anciens et modernes. Orgue avec chorale de jeunes et adultes. 24 heures : Messe solennelle. Au grand orgue, Gaston Litaize.

MARDI 25 DÉCEMBRE. – 9 heures : Messe chantée (latin et grégorien). 10 h 15 : Messe familiale. 11 h 30 : Messe solennelle. 7 h 30, 17, 19 heures : Messes habituelles du dimanche. 18 h 15 : Prière du soir solennelle.

Des messes spéciales sont célébrées le 24 décembre à 23 heures et le 25 décembre à 11 heures pour la communauté portugaise, et le 24 décembre à 23 heures pour la communauté espagnole.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-D'ANTIN
63, rue Caumartin
4, rue du Havre, 75009 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – Messes anticipées à 15 h 30, 16 h 45 et 18 heures. 21 h 30 : Veillée de Noël, messe de la nuit animée par la chorale *Kinnor*.

MARDI 25 DÉCEMBRE. – Messes à 9 heures, 10 heures, 11 heures, 12 h 10, 18 h 30 et 20 h 45.

ÉGLISE SAINT-LÉON
1, place du Cardinal-Amette
75015 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 18 h 30 : Messes pour les enfants et les personnes âgées. 23 h 30 : Veillée de Noël, chants classiques et Noëls populaires, orgue, chorale : Maîtrise de Saint-Léon.

MARDI 25 DÉCEMBRE. – Messes à 8 heures, 9 h 45, 12 h 15 et 18 heures. A 11 heures : Messe solennelle.

ÉGLISE SAINT-ANDRÉ
24 bis, rue de Leningrad
75008 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 22 h 30 : Veillée réalisée par Radio-Paris-Ile-de-France, avec Emmanuelle Riva, Pascale Clair, Louis Arbessier, de la Comédie-Française, Pierre Lafon, le violoncelliste Jacques Wiederker, Claude Micoski, et Serge Campione à l'orgue. Réalisation et présentation de Denis Clair. Entrée gratuite.

La veillée sera suivie de la messe de minuit. Cette veillée sera retransmise en différé sur Radio-Paris-Ile-de-France, 88,2 MHz FM le 25 décembre à 14 heures et 22 h 30.

La retransmission sera suivie de l'audition de la *Messe sur le monde* du Père Teilhard de Chardin, avec Jean-Claude Drouot.

CULTE CATHOLIQUE DE RITE ORIENTAL

EGLISE SAINT-EPHREM-DES-SYRIAQUES
17, rue des Carmes, 75005 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 18 h 30 : Messe solennelle de la Nativité de Notre-Seigneur célébrée selon l'antique liturgie restaurée de Jérusalem-Antioche.

CULTE PROTESTANT

EGLISE DES BILLETTES
(Eglise évangélique luthérienne)
24, rue des Archives, 75004 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 20 heures : Vigile de Noël avec célébration de la Sainte Communion, précédée à 19 heures d'un concert d'orgue par Gilles Harlé.

MARDI 25 DÉCEMBRE. – 11 heures : Office du jour de Noël.

EGLISE RÉFORMÉE DU SAINT-ESPRIT
5, rue Roquépine, 75008 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 18 heures : Récital d'orgue par Kurt Lueders ; Noëls français du XIXe siècle. Œuvres de César Franck, Alexis Chauvet, Léon Boëllmann, Adolphe Marty. *18 h 30 : Service liturgique. Sainte* Cène. Chœurs sous la direction de Denise Fauvarque.

MARDI 25 DÉCEMBRE. – 10 h 30 : Culte de Noël. Sainte Cène. Prédication du pasteur Philippe Bertrand.

EGLISE RÉFORMÉE DE L'ANNONCIATION
19, rue Cortambert 75116 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 22 heures : Service liturgique de veillée de Noël. Sainte Cène. (Pasteur Daniel Atger).

MARDI 25 DÉCEMBRE. – 10 h 30 : Culte de Noël. Sainte Cène (Pasteur Philippe Soullier).

EGLISE RÉFORMÉE DE L'ÉTOILE
54, avenue de la Grande-Armée 75017 Paris

LUNDI 24 DÉCEMBRE. – 20 h 30 : Veillée liturgique et musicale. Sainte Cène. Musique baroque instrumentale et vocale allemande, française, italienne, avec l'ensemble d'instruments *anciens Almerie. Soliste : Marie-Claire* Cottin. A l'orgue Françoise Rogé.

MARDI 25 DÉCEMBRE. – 10 h 30 : Culte avec Sainte Cène, présidé par le pasteur J. Boniol. Participation de la Chorale Hugues-Reiner.

WEEK-END D'UN CHINEUR

ILE-DE-FRANCE

Dimanche 23 décembre

Enghien, 10 h 30 : vins ; 14 h 30 : bijoux, argenterie, linge, meubles, objets d'art, tableaux anciens ; **L'Isle-Adam**, 11 heures : estampes modernes ; 14 h 30 : Extrême-Orient ; 16 heures : argenterie ; **Provins**, 14 heures : vins, bijoux, bibelots, meubles ; **Versailles-Chevau-Légers**, 14 heures : tableaux modernes et XIXe siècle, objets d'art, meubles.

PLUS LOIN

Samedi 22 décembre

Bordeaux, 10 heures et 14 h 30 : numismatique ; **Orléans**, 10 h 30 : livres ; 14 heures : meubles, argenterie, bibelots.

Dimanche 23 décembre

Cahors, 14 heures : meubles, objets d'art, collection de médailles ; **Château de Nieul** (87), 10 heures et 14 heures : objets d'art, tableaux, meubles ; **Saint-Christophe-en-Brionnais** (Saône-et-Loire), 14 h 30 : meubles, objets d'art.

FOIRES ET SALONS D'ANTIQUITÉ ET BROCANTE

Cannes ; Charbonnières (69).

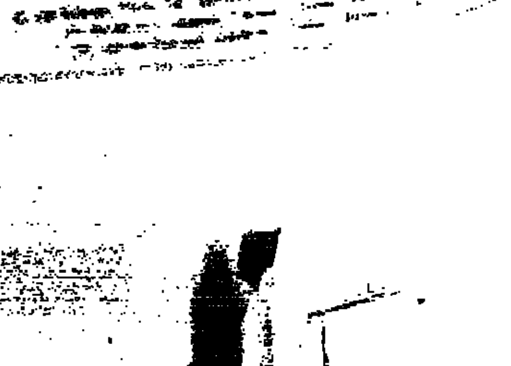
JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 21 décembre :

DES DÉCRETS

● Portant application de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services en ce qui concerne l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires.

● Pris pour l'application de l'article L. 471-3 du code du travail et relatif aux fonds salariaux.





Le Monde

économie

CONJONCTURE

LES PERSPECTIVES DE L'OCDE

L'Europe au ralenti

« En 1984, la performance économique de la zone OCDE dans son ensemble a été la meilleure que l'on ait observé depuis quelques années », note l'OCDE (Organisation de coopération et de développements économiques) en introduction de son étude semestrielle. Le taux de croissance de la production (4,7 %) est le plus élevé depuis 1976. Il faut aussi remonter à huit ans pour trouver une progression des échanges mondiaux égale à 9 %. Quant au taux d'inflation (5 %), il est le plus faible depuis 1972.

Le nombre d'emplois s'est accru de cinq millions, et l'OCDE prévoit que l'expansion continuera au cours des dix-huit prochains mois dans des conditions suffisantes pour permettre d'éviter tout regain sensible d'inflation et d'obtenir une nouvelle création nette de quatre à cinq millions d'emplois.

Tout au beau fixe ? non, car *« la croissance est inégalement répartie »*, et ce qui vaut pour l'ensemble de l'OCDE ne vaut pas pour tous les pays ou groupes de pays. Ainsi, en Europe, *« la reprise s'opère à un rythme relativement faible et, de ce fait, la création d'emplois a été insuffisante pour empêcher le chômage de s'aggraver encore ; celui-ci atteint maintenant 11 % de la population active, taux de plus élevé de l'après-guerre »*.

La croissance de la demande intérieure aux États-Unis pourrait se stabiliser à un faible niveau (2 %). Le ralentissement de la reprise américaine va amoindrir la demande extérieure.

ÉTATS-UNIS. — Le rythme de croissance devrait se maintenir aux environs de 3 % pendant les dix-huit mois à venir durant lesquels l'inflation restera modérée en même temps que progresseront les investissements et que s'améliorera le pouvoir d'achat. Le taux de chômage passera de 7,5 % en 1984 à 7 % en 1985.

En revanche, il faut s'attendre à une aggravation du déficit de la balance des paiements qui atteindrait 130 milliards de dollars en 1985 (3,5 %du PNP) et 140 milliards, en rythme annuel, pendant le premier semestre 1986.

L'évolution des taux d'intérêts demeure, pour le secrétariat de l'OCDE, *« une des principales incertitudes »* pour ses prévisions sur les Etats-Unis. Il souligne, en outre, que le déficit budgétaire — 175 milliards de dollars en 1984 — cumule des effets positifs — soutien de la demande notamment par l'accroissement des dépenses militaires — et négatifs, comme le maintien des taux d'intérêts élevés.

JAPON. — Avec une croissance de 5 %, le Japon se placera, en 1985, à la tête des pays de l'OCDE. Les seuls facteurs d'incertitude portent sur les chances de poursuite de l'expansion des marchés étrangers, et sur l'évolution des taux de change. Toutefois, l'excédent de la balance commerciale devrait se confirmer, passant de 42 milliards de dollars en 1984, à 55 milliards (en moyenne annuelle) au premier semestre de 1986. La balance courante, à cette même époque, serait excédentaire de plus de 48 milliards de dollars (en rythme annuel). L'inflation n'augmenterait que très légèrement en 1985 : les prix à la consommation progresseraient de 2,75 %, après 2,25 % en 1984.

L'investissement (+ 5 % en 1984) restera élevé au cours des dix-huit prochains mois, tandis que la consommation privée restera élevée (+ 4 % en moyenne par an). Le revenu disponible des ménages augmenterait encore de 6,5 % en 1985, après + 6 % en 1984.

RFA. — L'Allemagne fédérale continuera en 1985 à connaître une reprise modérée, fortement dépendante des marchés extérieurs et insuffisante pour réduire le chômage. La demande intérieure, qui restera relativement stable (+ 1,7 %), se portera sur les biens d'équipement et sur les biens de consommation.

La hausse des prix demeurera une des plus modérées des grands pays industrialisés : + 2 % en 1985, après + 2,5 % en 1984. En 1986, les réductions d'impôt envisagées pourraient accroître de 1 % le revenu disponible des ménages. Enfin, la balance commerciale devrait dégager un excédent de 27 milliards de dollars en 1985, et la balance des opérations courantes un excédent de 7,25 milliards.

GRANDE-BRETAGNE. — La reprise de l'économie britannique observée en 1983 (+ 3,2 %) devrait se ralentir dans les dix-huit mois à venir, surtout si le conflit des mineurs continue. En 1984, la perte de la production charbonnière aura réduit d'un point le taux de croissance ramené à 2 %. Le taux de chômage pourrait se stabiliser au très haut niveau où il s'est trouvé en 1984 (14,5 %). L'évolution de la grève des mineurs influera sur la balance commerciale.

Le taux d'inflation semble devoir rester proche de 5 %. les gains moyens devant continuer de progresser au rythme de 8 % l'an. Progression qui retient l'attention des experts de l'OCDE, car des pressions à la hausse aboutiraient à une accélération de l'inflation et à une nouvelle aggravation du chômage allant au-delà des perspectives de l'organisation.

FRANCE. — La France pourrait connaître en 1985 une nouvelle baisse du taux d'inflation (+ 6,5 % après + 7,2 % en 1984), et la poursuite d'une forte reconstitution des marges bénéficiaires des entreprises, dans la mesure où les accords de salaires respectent les objectifs gouvernementaux. Mais les perspectives de croissance demeurent modestes surtout par rapport à ses autres partenaires (+ 2 % en 1985, après + 1,7 % en 1984). Par contre, la balance des paiements courants devrait continuer à s'améliorer et être excédentaire à partir de la fin de 1984 (9 à 10 milliards de francs en 1985).

Le revenu disponible devrait progresser de 7,5 % en 1985, après 7,2 % en 1984, ce qui aboutirait à une augmentation de 1 % en pouvoir d'achat.

Le taux d'investissement des entreprises, malgré un redressement en valeur nominale, resterait au faible niveau de ces deux dernières années, *« en raison de la croissance réduite de la demande et des taux d'intérêts réels très élevés qui neutralisent en partie l'effet bénéfique de la reconstitution des marges de profits »*.

La gestion socialiste nous condamne à une grande prudence vis-à-vis de toute relance

déclare M. Alain Juppé

« La première responsabilité de la gestion socialiste... c'est qu'elle a détraqué gravement les relations de l'économie française avec l'extérieur ; elle nous condamne à une grande prudence vis-à-vis de toute relance intempestive qui se traduirait instantanément par une flambée des importations... », a notamment déclaré M. Alain Juppé, secrétaire national du RPR, préposé au redressement économique, à l'occasion d'une conférence de presse au cours de laquelle, aux côtés de M. Jacques Toubon, secrétaire général, il a présenté un document d'une trentaine de pages dressant le bilan de l'économie française *« à mi-septennat »*.

« La stimulation de l'activité ne pourra donc être que très sélective », peut-on lire dans ce texte. M. Juppé estime qu'il sera opportun de relancer — un mot qu'il n'aime pas beaucoup — le bâtiment, le nombre de logements construits par an étant, depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, tombé de quatre cent mille à trois cent mille environ.

Mais c'est seulement, a-t-il précisé, à partir du milieu de l'année prochaine et dans le courant de la campagne électorale que le RPR fera des propositions *« sous leurs formes définitives » : « Nous sommes conscients*, a-t-il dit, *qu'en toute hypothèse, le redressement économique et social exigera de longs et durs efforts : mais nous sommes convaincus qu'une autre politique, fondée sur la confiance, sur l'initiative et la responsabilité des producteurs, peut donner des résultats positifs. »*

Pour l'heure, le RPR estime que l'économie n'est pas véritablement assainie pout trois raisons fondamentales. La première est que *« les tensions inflationnistes sont plus masquées que vraiment maîtrisées »*. Se fondant en particulier sur les analyses de la Cour des comptes, M. Juppé a dénoncé ce qu'il a appelé *« les scandales du budget »* : par divers artifices, on minimise un dificit qui aura en réalité atteint cette année 170, sinon 180 milliards de francs au lieu de 144,4 prévus. Il doute que l'équilibre de la Sécurité sociale, dont les comptes, officiellement, se soldent en 1984 par un excédent de 18 milliards de francs, puisse rétablir son équilibre.

L'une des *« manipulations »* dénoncées par M. Juppé est la suivante : les hôpitaux se voient réclamer, avant le 31 décembre, 5 milliards au titre de la taxe sur les salaires, la seule Assistance publique de Paris devant débourser 1,3 milliard qu'elle devra emprunter auprès de la Caisse de dépôts et consignations, ce qui entraînera 100 millions de francs de frais financiers supplémentaires l'an prochain.

Pour M. Juppé, il ne suffit pas, pour crier victoire, de comparer le pourcentage du déficit budgétaire par rapport à la PIB (3,3 % en France) aux pourcentages du même ordre où parfois plus élevés constatés à l'étranger. Il faut ajouter que la France est seule *« à recourir aussi massivement à la création monétaire pour financer le déficit »*. Et d'ajouter : *« Telle est l'une des raisons pour lesquelles l'inflation de la France ne peut être considérée comme réellement jugulée. »*

Le déséquilibre des finances publiques est donc le deuxième motif justifiant le scepticisme du RPR quant à l'authenticité de l'assainissement.

Le troisième est *« la vulnérabilité extérieure de notre pays »* qui *« s'est gravement accrue »*. Si la France n'avait pas été contrainte de procéder à trois dévaluations depuis l'arrivée à l'Elysée de M. Mitterrand, le cours du dollar serait aujourd'hui de 7 F (au lieu de 9,40 F environ).

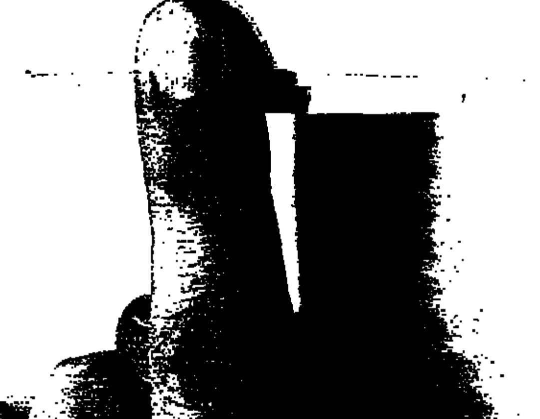
M. Juppé a présenté le document du RPR comme *« une opération vérité »*. Sans doute M. Juppé a-t-il raison d'estimer que le chômage véritable est probablement plus élevé en France que ne le laissent entendre les chiffres officiels. Il a repris ceux que citent *« certains syndicats »* pour évaluer à trois millions le nombre réel des chômeurs.

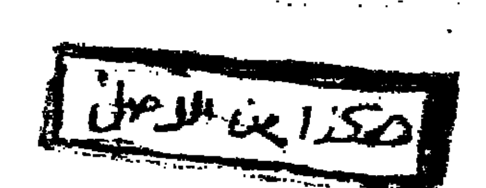
Mais faut-il sans nuance condamner, comme il l'a fait, les socialistes pour avoir modifié les méthodes de comptabilisation des dossiers ? Il est vrai que la situation de l'emploi n'est améliorée qu'en apparence, si l'on soustrait des statistiques de chômage les jeunes en formation et les préretraités non volontaires ; il est difficile, en sens inverse, de nier qu'un certain nombre de chômeurs, plus ou moins authentiques, s'inscrivent dans le seul souci de profiter des procédures d'indemnisation. Les socialistes n'ont-ils pas, sur ce point, montré un courage certain en cherchant à dépister les fraudeurs ?

Une des rares fois où M. Juppé félicite le gouvernement, c'est pour approuver la politique d'aide au textile, consistant à atténuer ou supprimer les charges sociales. Si la méthode a eu des résultats, faut-il pour autant l'approuver dans son principe ? Rien n'empêchera que le coût de la main-d'œuvre ne soit, en France et en Europe, beaucoup plus élevé que dans les pays du tiers-monde fabriquant des produits textiles. C'est donc une autre voie qu'il convient d'explorer pour asseoir durablement la compétitivité de l'industrie française.

Retenons du bilan présenté par le RPR le souci, dicté par la prudence, de ne pas laisser espérer aux Français la possibilité d'un rétablissement trop rapide. N'est-ce pas d'une certaine façon reconnaître qu'une partie des critiques adressées au gouvernement actuel ne sont pas toutes justifiées ?

PAUL FABRA.





CONJONCTURE

LA RÉGLEMENTATION TOUCHANT LES FONDS COLLECTÉS PAR LES CODEVI POURRAIT ÊTRE MODIFIÉE

Le montant des prêts bancaires aux entreprises financés sur les ressources des CODEVI (*comptes pour le développement industriel*) devrait atteindre 12 milliards de francs en 1985, indiquait-on jeudi 20 décembre au ministère de l'économie et des finances.

En 1984, les banques ont distribué environ 7 milliards de prêts bancaires aux entreprises (PBE), dont le taux est de 9,75 % pour les prêts à moins de sept ans, et de 10 % au-delà.

L'enveloppe 1985 des prêts du FIM (Fonds industriel de modernisation) serait de 8 milliards de francs, le même montant qu'en 1984, auquel s'ajoutera 1,5 milliard de report destiné aux pôles de conversion.

Pour permettre aux banques d'augmenter leur distribution de PBE en 1985, malgré le ralentissement de la collecte des CODEVI, la réglementation des fonds collectés pourrait être modifiée.

Jusqu'à présent, les banques devaient reverser 50 % de l'épargne collectée à la Caisse des dépôts et consignations, en conserver 25 % sous forme de liquidités, le solde étant affecté à la distribution des PBE.

L'année prochaine, la part de liquidités serait ramenée à 10 % et les banques pourraient donc disposer de 40 % de l'épargne recueillie pour distribuer des prêts.

Cette modification permettrait également de compenser les effets du ralentissement de l'épargne collectée par les CODEVI, dont l'encours atteint, fin octobre, quelque 62 milliards de francs. La collecte est passée en dessous de la barre des 5 % d'augmentation par *mois en mars dernier, pour se stabiliser* à environ 1 % ces derniers mois.

AFFAIRES

SELON SON NOUVEAU DIRECTEUR

La Chapelle-Darblay n'a perdu que 7 millions de francs depuis le mois de mai

La Chapelle-Darblay va mieux. C'est ce qu'ont affirmé les dirigeants de la société nouvelle *Chapelle-Darblay, jeudi 20 décembre*, à l'occasion de la pose d'une « première pierre » pour la station de désencrage des vieux papiers à l'usine de Grand-Couronne (Seine-Maritime). Selon M. Axel Ruckert, *directeur d'exploitation, le déficit* depuis la constitution de la nouvelle société, le 1er mai 1984, est estimé à 7 millions de francs. Il était de quelque 10 millions de francs par mois lorsque La Chapelle-Darblay était *sous règlement judiciaire* (depuis décembre 1980). Les investissements industriels prévus, dont cette station de désencrage, sont évalués à 2,7 milliards de francs pour une production, de 240 000 tonnes de papier *journal et 130 000 tonnes* d'une autre sorte, le papier couché. « *L'objectif*, selon M. Ruckert, *n'est pas de sauvegarder un outil de production mais d'en faire un instrument compétitif sur le marché européen, voire mondial.* » « *Les années 1985 et 1986*, a encore déclaré M. Ruckert, *pendant lesquelles des arrêts techniques programmés auront lieu, seront encore difficiles à passer.* »

Amendes

L'ancienne société Chapelle-Darblay employait 2 500 personnes environ. Après un long conflit, le gouvernement soutenait la solution apportée par M. John Kila, du groupe papetier néerlandais Parenco. Le coût global de l'opération s'élève à 3,2 milliards de francs (2,3 milliards d'aides de l'Etat, 900 millions de francs d'origine bancaire). A terme, il doit rester 930 emplois sur 1 400 aujourd'hui.

Par ailleurs, la Commission européenne, *qui s'est inquiétée des aides* apportées par l'Etat à La Chapelle-Darblay, a décidé d'imposer des amendes d'un montant de 4 millions d'ECU (1) à quarante producteurs de papier des pays tiers pour avoir enfreint les règles de concurrence au sein du Marché commun entre 1973 et 1981. Ces pratiques ont affecté 60 % de la consommation totale de papier dans la CEE. La plupart des producteurs ont cependant donné l'engagement qu'ils se feraient payer à l'avenir pour 50 % dans la monnaie nationale de l'acheteur, et non plus uniquement en dollars. Cette mesure devrait rendre les ententes plus difficiles, estime la Commission européenne et justifierait une réduction des amendes prévues.

(1) 1 ECU = 6,8 F.

LA COMMISSION EUROPÉENNE OUVRE UNE PROCÉDURE D'INFRACTION SUR DES AIDES PUBLIQUES VERSÉES A USINOR ET SACILOR

La Commission européenne a ouvert une procédure d'infraction à l'encontre de certains fonds publics versés par le gouvernement français à Usinor et Sacilor. Ces aides sont jugées contraires aux règles de la concurrence.

Elles ont été accordées aux groupes nationalisés pour certaines de leurs filiales non sidérurgiques, et Bruxelles estime qu'elles couvrent des pertes pour un montant de 4,11 milliards de francs et qu'elles ont permis à Usinor et Sacilor d'acquérir des participations dans d'autres sociétés pour 1,36 milliard de francs. Les aides d'Etat ne sont autorisées dans le secteur sidérurgique que si elles visent une restructuration et une réduction des capacités de production d'acier.

A Paris, on indique que l'Etat actionnaire est en droit de « *faire son métier* » et qu'en tout état de *cause les règles* communautaires sont respectées. Mais il est toutefois inquiétant de voir naître un contentieux sur les aides aux groupes sidérurgiques avec Bruxelles, d'une part, et avec les Pays-Bas et l'Allemagne, d'autre part. Comme la France estime qu'elle ne peut, à cause des conséquences sociales, réduire encore ses capacités et fermer des usines, les positions des uns et des autres risquent de déboucher l'an prochain mais surtout en 1986 sur un conflit important.

● **M. B. Tapie reprend la distribution de Wrangler.** – Dans le *cadre du développement de sa branche textile*, le groupe Tapie a repris la distribution de la marque Wrangler en France et annonce la prochaine arrivée du créateur Guy Paulin et de l'équipe du baron Bich. Commencée *il y* a un an, son activité dans le textile représente un chiffre d'affaires supérieur à 500 millions de francs.

PRÉCISION. – A propos de l'accord financier franco-mexicain à trois volets (*le Monde* des 20 et 21 décembre), la Société générale nous précise qu'elle est chef de file dans la commande des deux porte-conteneurs aux chantiers navals de La Ciotat, avec le Crédit lyonnais, la Banque française du commerce extérieur et le Crédit national.

Nominations

● **Aux Forges de Clabecq (Belgique), M. JEAN GANDOIS** a été nommé administrateur. Il sera chargé de veiller à la restructuration de cette société privée qui fait l'objet d'aides publiques. M. Gandois, ancien PDG de Rhône-Poulenc, est déjà le délégué général du gouvernement belge auprès du groupe sidérurgique Cockerill-Sambre.

● **Polygram France, M. ALAIN LÉVY**, trente-cinq *ans, vient d'être nommé prési*dent. Cette filiale du groupe Philips est le premier producteur national de disques. Il remplace à ce poste M. Louis Hazan.

● **A la SIPC, M. JACQUES COUSIN**, *quarante ans*, devient président exécutif. Il en était jusqu'ici le directeur général. La Société internationale de promotion et de création (SIPC) assure la création, la promotion et le « *marketing* » des productions Daniel Hechter.

● **Au Comité de développement et de promotion du textile, M. XAVIER LARÈRE**, cinquante et un ans, maître des requêtes au Conseil d'Etat et ancien directeur général d'Antenne 2, a été nommé directeur général.

● **A Saint-Gobain, Mme ÉLISABETH ARDAILLON** prend la direction de la communication du groupe. Agée de trente-quatre ans, Mme Ardaillon était directrice du développement chez Bernard Krief.

● ***A Polaroid France*, M. ROBERT SALVANET**, quarante et un ans, diplômé de HEC, vient d'être appelé à la direction générale. Il succède à M. Jean-Pierre Dumont, récemment nommé Managing Director European Marketing Operations et qui reste président du conseil d'administration de la société.

● **A Entreprise et Progrès, Mme BRIGITTE CHAUMERET** vient d'être nommée responsable des relations extérieures.

[Agée de vingt-six ans, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, Brigitte Chaumeret a été chargée des relations universitaires aux Éditions Bordas, avant d'entrer dans le groupe SACILOR comme attachée de presse.]

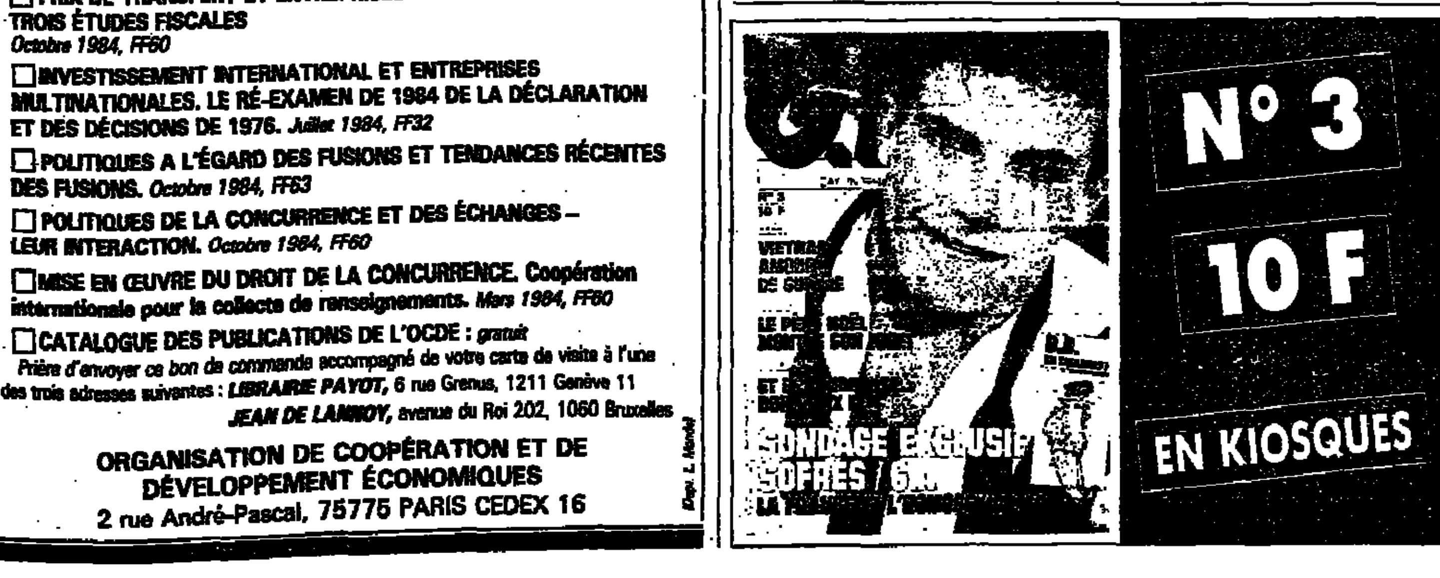
● **Au Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale (CNESSS), M. RÉMY DHUICQUE**, inspecteur des affaires sociales et ancien directeur de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS), a été élu président du conseil d'administration. M. Jean Van der Meulen, représentant du CNPF, a été élu vice-président.

● **A l'Observatoire de l'énergie, M. JACQUES BLANCARD**, trente-deux ans, a été nommé secrétaire général. Polytechnicien, administrateur de l'INSEE, il remplace M. Dominique Maillard, dont il était l'adjoint depuis juillet 1982.

● **A l'Union des associations françaises de relations publiques, M. GEORGES CRAPET** vient d'être élu président. Cette association regroupe quinze associations régionales de relations publiques.

[Né en 1937, à Beuvrages (Nord), licencié ès lettres, M. Crapet est entré, en 1971, à la Française de mécanique, à Douvrin (Pas-de-Calais), dont il dirige le service des relations publiques.]

● **A l'UAP, M. MICHEL BERTHEZENE**, qui était sous-directeur à la direction du Trésor au ministère de l'économie, des finances et du budget, va être chargé de mission auprès de la direction générale. Il suivra plus particulièrmeent, auprès de M. Didier Pfeiffer, directeur général, les questions d'investissements. Ancien élève de l'ENA, M. Berthezene est administrateur du Crédit commercial de France, de la Société lyonnaise de banque, de la Banque Worms et de la société Trapil.



SOCIAL

Manifestations contre la fermeture du train à feuillard de Réhon

De notre correspondant

Metz. – Deux cents sidérurgistes ont occupé, le 20 décembre, dès 8 h 30, les bureaux de Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), empêchant ainsi la tenue de la dernière réunion du comité d'établissement d'Usinor-Longwy pour 1984. Une discussion très houleuse s'est instaurée entre la direction et les syndicalistes. Ces derniers entendaient protester contre la fermeture du train à feuillard de Réhon, prévue pour le soir même. L'arrêt de cette installation, d'une capacité de production annuelle de 1 million de tonnes, intervient un an après celui de la tôlerie forte d'Usinor-Longwy.

Cette décision était contenue dans le plan acier 1982 et a été confirmée au printemps dernier. Elle entraîne la suppression de 362 emplois sur un effectif de 5 200 personnes à Usinor-Longwy. La majorité des salariés concernés (193) seront placés en congé de conversion, les autres étant soit mis en préretraite, soit mutés dans d'autres établissements de la sidérurgie. La CGT a une nouvelle fois dénoncé le « *piège* » des contrats formation-conversion prévus par la nouvelle convention générale de protection sociale signée en juillet 1984. La direction a, de son côté, garanti que deux offres d'emploi seraient proposées aux personnels à l'issue d'une période de formation.

Une chappe de tristesse est tombée jeudi sur les pays haut-lorrains. « *C'est comme si on avait eu un décès dans la famille* », a notamment déclaré un contremaître de quarante-deux ans au moment de l'arrêt du train à feuillard. « *Je suis écœuré* » : cette phrase était sur les lèvres de nombreux sidérurgistes pour qui la fermeture de « *leur* » installation est un « *bien triste cadeau de Noël* ».

A Gandrange (Moselle), le comité d'établissement de Gandrange-Rombas a également été perturbé *par 120 grévistes du service entre*tien qui réclamaient la suspension de la décision de supprimer 1 283 emplois dans leur service d'ici à 1987.

A Jœuf (Meurthe-et-Moselle), la direction d'Unimétal a confirmé la fermeture du train à fil continu (108 personnes) pour vendredi 21 décembre.

JEAN-LOUIS THIS.

Les syndicats ouvriers refusent de signer l'accord sur la flexibilité

(Suite de la première page.)

Le 20 décembre, nouvelle volte-face : lors d'une réunion avec le bureau confédéral, les fédérations de FO se sont prononcées à l'unani*mité contre* le texte, seule le chapitre sur les mutations technologiques trouvant quelques défenseurs. « *Du préambule jusqu'à la fin, il y a des choses qui sont absolument inacceptables* », confiait un dirigeant fédéral.

C'est théologique

Dès lors, les fédérations souhaitaient que FO se prononce contre le protocole sans attendre le 11 janvier. M. Bergeron a ainsi annoncé le 21 décembre que le bureau confédéral « unanime » recommanderait à sa commission exécutive de ne pas signer ce protocole : « *On a été au bout des possibilités. Cela touche au code du travail. Nos militants n'en veulent pas. C'est théologique. Je ne peux pas passer par-dessus la tête des militants. Nous sommes une organisation démocratique.* » De fait, la décision de FO obéit à une certaine logique. M. Bergeron ne cachait pas, depuis l'origine, son scepticisme. Le récent congrès de FO avait affiché une position extrêmement ferme en notant, par exemple, à propos du travail différencié, que la protection légale, au demeurant insuffisante, était un minimum. De plus la conception même du *texte entraînait* FO, *contre sa* nature, vers une nouvelle définition du rôle du syndicalisme. Mais l'attachement du secrétaire général à une politique contractuelle, qu'il sent se dérober sous ses pas, l'incitait à la recherche du compromis.

L'opposition de la CFTC est moins surprenante puisque, dès le 16 décembre, elle paraissait, parmi les quatre signataires potentiels, la plus réservée. M. Jean Bornard, président de la centrale chrétienne, a annoncé le 21 décembre, le refus de signer, après la réunion, la veille, d'un conseil fédéral extraordinaire, qui, par 34 voix contre zéro, a jugé le protocole « *inacceptable en l'état* ». Tout en estimant qu'il n'est « *pas possible de se cramponner pour le principe sur toutes les situations acquises* » et en reconnaissant « *certains aspects positifs* », comme *sur les mutations*, la CFTC a *considéré* qu'il n'y a « *pas de perspective certaine d'un solde positif pour l'emploi* ». Elle se déclare prête à reprendre les négociations et met en garde le gouvernement « *contre toute décision de modification de la législation du travail qui serait prise sans attendre un accord entre les partenaires sociaux* ».

FO et la CFTC ayant dit non, il devenait d'autant plus impossible à la CFDT de signer qu'elle avait tout le temps indiqué qu'il y aurait accord de quatre syndicats ou pas d'accord du tout. Mais là aussi les tensions internes ont abouti à précipiter les événements sans attendre la date du 26 décembre prévue pour la réponse. L'« *avis positif* » du bureau national (donné avec 22 pour, 9 contre et 3 abstentions), engageait non seulement les négociateurs mais M. Edmond Maire et l'ensemble de la commission exécutive, malgré les divergences qui ont pu s'exprimer en son sein. Or cette position a rencontré une forte opposition interne, émanant d'abord des régions (notamment Alsace, Lorraine, Bourgogne, Rhône-Alpes) mais aussi de fédérations importantes comme la chimie, laquelle ne se caractérise pourtant pas par un désaccord avec l'orientation générale de la confédération.

Cette montée de la grogne, à quelques mois d'un congrès confédéral qui s'annonce déjà difficile, a amené M. Maire à accélérer le mouvement en prenant une position qui traduit un réel embarras. Dans une déclara*tion le 21 décembre, M. Maire indi*que que la consultation en cours a fait ressortir « *le caractère positif* » des trois premiers chapitres (mutations technologiques, durée et aménagement du temps de travail, procédures de licenciement), mais aussi le caractère « *inacceptable* » des deux derniers chapitres (seuils et travail différencié). En conséquence, il propose à son bureau national du 26 décembre « *une hypothèse conduisant à adopter les trois premiers chapitres en l'état et à proposer au CNPF de renégocier les deux derniers chapitres* ». Le protocole constituant un tout, cela revient donc pour la CFDT à ne pas le signer.

Ces refus à la chaîne font penser au scénario de 1980 lorsqu'un accord avait été sur le point d'être signé sur la durée du travail. La différence est que certaines directions confédérales s'étaient alors moins engagées. En 1984, c'est bien la pression, forte, de la base qui semble avoir eu raison des velléités de signature des états-majors syndicaux. Une base qui a voulu manifester son inquiétude devant la remise en cause apparente de certains acquis sociaux au profit d'une mutation des comportements syndicaux à laquelle elle n'est sans doute pas prête. Les avancées sur la maîtrise des mutations technologiques et la durée du travail – l'annualisation du temps étant liée à « *une réduction du nombre d'heures annuel* » – se trouvent *balayées par un réflexe général de* conservatisme. C'est le retour à la case départ.

Le triple refus du 21 décembre aura évidemment de multiples conséquences. FO, la CFDT et la CFTC en garderont un amer goût d'échec même si dans l'immédiat elles préservent leur unité. La CGT se trouvera confortée dans une hostilité qu'elle a manifestée dès le départ. Dans le même temps, elle est privée d'une cible – « *les quatre signataires* » – et ne pourra donc plus prétendre être le seul et authentique défenseur des salariés sur le terrain syndical. Pour le CNPF c'est également un grave échec qui l'amènera à méditer sur le poids grandissant de FO, un phénomène dont il se réjouissait en 1983. Ayant donné le sentiment d'être allé jusqu'au bout des concessions, il ne peut perdre la *face en acceptant une renégociation* – envisagée aussi par FO, – ne serait-ce que partielle. M. Chotard, ainsi mis en difficulté, ne pourra que se tourner – avec la CGC ? – vers le gouvernement. Mais celui-ci courra un gros risque politique à intervenir contre l'avis de quatre syndicats sur cinq, alors que ses textes en préparation allaient moins loin que le protocole. La politique contractuelle a de nouveau du plomb dans l'aile. Chez Renault, l'accord-cadre sur l'emploi a essuyé le refus de la CGT et de la CFDT, la CGC et la CSL décidant de signer. Les autres syndicats se concertent...

MICHEL NOBLECOURT.

AUTOMOBILE

« 1985 sera l'année du renouveau pour Citroën » déclare M. Jacques Calvet

« 1985 sera l'année du renouveau » et du rééquilibrage pour Citroën, après *« les douloureuses mais nécessaires réductions d'effectifs de 1984 »*, et l'ensemble du groupe PSA devrait être légèrement bénéficiaire l'an prochain, a déclaré, le 20 décembre, M. Jacques Calvet, président d'Automobiles Citroën, et président du directoire de PSA.

Les conséquences financières immédiates des 6000 suppressions d'emplois aggraveront les résultats en 1984, mais *« l'entreprise est mieux placée qu'il y a un an pour réussir »*, a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse au siège de la société à Neuilly, tout en précisant que d'autres réductions d'effectifs auront lieu dans le groupe au cours des prochaines années.

Quant à l'ensemble du groupe PSA, M. Calvet pense que les pertes de 1984 seront sensiblement inférieures à celles de 1983 (2,6 milliards de francs).

Le retour à l'équilibre a été compromis par le recul du marché français, évalué à 12 % cette année, et par la stagnation — inattendue — du marché européen. A ce sujet M. Calvet a déploré à nouveau la décision unilatérale de la RFA d'imposer le recours à l'essence sans plomb dans les prochaines années, ce qui désorganise les marchés.

Dans ce contexte difficile, Citroën a maintenu sa part de marché en France (12,9 % en 1984). De son côté, PSA devrait, au total, atteindre son objectif de 33 % du marché français pour l'année qui se termine.

L'effort d'investissement (1,846 milliard de francs en 1984 contre 1,138 milliard en 1983) sera poursuivi l'an prochain.

La future Citroën, qui sera fabriqué à Aulnay-sous-Bois, représente 2,8 milliards de francs d'investissement, auxquels le Fonds industriel de modernisation (FIM) devrait contribuer par un prêt de 2 milliards de francs, a précisé M. Calvet, en ajoutant que *« les délais et les prix de revient seraient tenus »*.

COOPÉRATION

La nomination de M. McIntyre (Grenade) au poste de secrétaire général par intérim de la CNUCED

Un geste d'apaisement à l'égard des Etats-Unis

Ce n'est pas un hasard si le secrétaire général des Nations unies, M. J. Perez de Cuellar, a nommé, le 19 décembre, M. Alister McIntyre (Grenade) secrétaire général par intérim, pour une période indéterminée, à compter du 1er janvier 1985, de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (*le Monde* du 21 décembre). Il va succéder à M. Gamani Corea (Sri-Lanka), dont le mandat, déjà renouvelé à deux reprises, arrive à expiration le 31 décembre.

Les nominations à la tête des grandes institutions spécialisées des Nations unies posent des problèmes évidemment politiques et doivent tenir compte, notamment, d'une répartition équitable des postes entre les représentants des différents ensembles géographiques. De surcroît, dans les circonstances actuelles, alors que l'administration américaine impose aux agences du système de l'ONU de sévères contraintes budgétaires et exerce sur elles des pressions plus ou moins fortes, M. Perez de Cuellar serait malvenu de nommer à leur tête des personnalités n'ayant pas l'agrément de Washington (d'autant qu'il pourrait envisager lui-même de solliciter le renouvellement de son mandat de secrétaire général...).

Le changement à la tête de la CNUCED a lieu après que les Etats-Unis lui ont adressée, au début de 1984, des critiques, beaucoup moins vives toutefois que celles formulées à l'égard de l'UNESCO. Ils n'ont pas brandi la menace d'un retrait, mais jugé que l'institution de Genève était *« politiquement orientée »* et demandé qu'elle procède à certaines réformes internes, afin d'améliorer sa gestion et son efficacité (*le Monde* du 11 février). Les pays industrialisés ont constitué, après ce coup de semonce, un groupe de réflexion pour répondre aux préoccupations américaines, mais celui-ci s'est contenté jusqu'à maintenant d'examiner quelques aspects techniques du fonctionnement de la CNUCED, sans se pencher sur les questions de fond.

La désignation de M. McIntyre, qui occupait le poste de secrétaire général adjoint, est dans une certaine mesure un désaveu pour M. Corea. En fait, ce dernier avait fini par indisposer certains pays occidentaux, et bien entendu les Etats-Unis, qui lui reprochaient d'avoir par trop cherché à élargir le champ des prérogatives de la CNUCED à des domaines d'activités intéressant cependant le développement, et d'en avoir fait un organisme trop proche des thèses des 77 (les cent vingt-cinq pays en développement). Il est probable aussi qu'à New-York les résultats décevants des dernières conférences de la CNUCED de Manille et Belgrade aient été portés au passif de M. Corea.

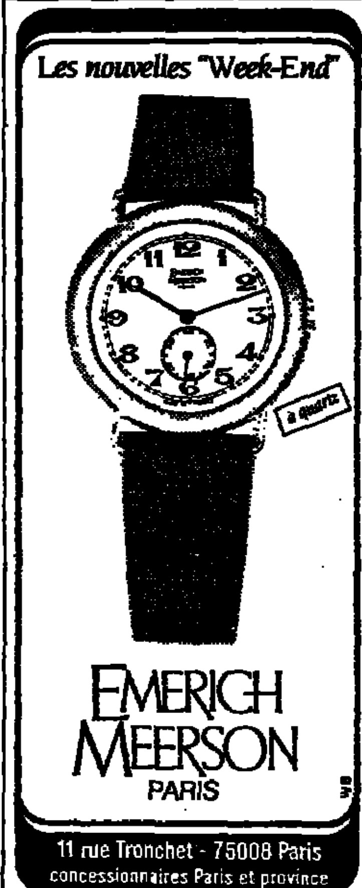
M. Perez de Cuellar souhaitait que, après deux personnalités latino-américaines, M. Raoul Prebish (Argentine) et M. Manuel Perez Guerrero (Venezuela), et une asiatique, M. Corea, en fonction depuis dix ans, le secrétariat général de la CNUCED revienne à un Africain. Plusieurs personnalités étaient sur les rangs — MM. Julius Kiano (Kenya), Amir Jamal (Tanzanie), Kenneth Dadzie (Ghana). Mais — reflet des divisions africaines actuelles — aucune ne faisait l'unanimité.

Le consensus s'était finalement fait sur le nom de M. Chidzero (Zimbabwe), bien qu'il ne se soit jamais porté candidat. Aussi dut-on renoncer à sa désignation au moment où, la semaine dernière, elle devait être entérinée par l'Assemblée générale des Nations unies. M. Mugabe n'avait pas voulu se séparer de son ministre des finances, de la planification et du développement économique.

De surcroît, Washington voyait d'un œil plus favorable la candidature de M. Enrique Iglesias (Uruguay), actuel secrétaire exécutif de la commission économique pour l'Amérique latine. Toutefois, le choix de M. McIntyre n'est sans doute pas de nature à déplaire aux Etats-Unis. Il avait été pressenti l'année dernière pour diriger le gouvernement intérimaire de Grenade après l'invasion américaine et avait décliné cette offre *« pour raison de santé »*. Agé de cinquante-deux ans, il a été directeur de l'Institut de recherche économique et sociale des Indes occidentales à Trinidad (1967 à 1974), secrétaire général de la Communauté caraïbe à Georgetown (Guyana) (1974 à 1977), avant d'entrer à la CNUCED, dont il a dirigé de 1977 à 1982 la division des matières premières, puis d'accéder au poste de secrétaire général adjoint.

Si aucune personnalité africaine ne parvient à se dégager dans les prochains mois, la nomination de M. McIntyre pourrait être définitive. Celle-ci, comme celle éventuellement de M. Iglesias, ne sera pas sans conséquences sur la politique de la CNUCED. Ces derniers temps, les Etats-Unis avaient mis une sourdine à leurs critiques et il est vraisemblable que cette évolution est en partie liée au changement à la tête de l'institution. Ils n'ont pas pour autant renoncé à leur objectif.

GERARD VIRATELLE.



AGRICULTURE

M. Guillaume donne une mauvaise note au gouvernement

A l'heure du bilan annuel, c'est zéro sur toute la ligne : ainsi pourrait se résumer l'appréciation portée par M. François Guillaume, président de la FNSEA, sur l'action du gouvernement : mauvais accord sur les prix agricoles en mars dernier, mauvais sommet de Fontainebleau en juin, mauvais plan de réduction de la production laitière cet été, mauvais budget pour l'agriculture en 1985, mauvais revenu en 1984 pour les zones d'élevage surtout et, enfin, mauvais accord sur le vin en décembre au sommet de Dublin. Le président de la FNSEA, qui dresse ce constat sans nuances, ne comprend pas pourquoi la conférence sur le revenu qui lui avait été promise ne s'est pas encore tenue. Cette conférence devait concerner les exploitants qui ont connu le plus de difficultés avec des productions telles que le lait, les viandes bovines, les moutons, les œufs et le vin.

Sur ce dernier point, la critique de M. Guillaume est radicale : l'accord de Dublin, signé le 4 décembre, est aussi négatif pour le viticulteur que l'accord de Bruxelles, du 31 mars, l'a été pour l'élevage français. *« On a décidé de réduire la production sans pour autant privilégier la qualité, sans aucun effort de recherche pour les vins de table du Midi. »* La position du président de la FNSEA est quelque peu différente de celle des organisations viticoles du Midi, précisément, qui attendent de connaître les modalités d'application de cet accord avant de porter un jugement global. Aussi la FNSEA est-elle, à son tour, circonspecte : elle ne participera à la manifestation annoncée pour le 14 janvier, à Montpellier, par les comités d'action que lorsqu'elle saura qui y participe et pour quoi y faire.

De son côté, le conseil de direction de l'Office du vin (ONIVIN) porte une appréciation encore évasive sur cet accord. Selon M. Cervoni, directeur de l'ONIVIN, *« il repose sur un pari qui comporte des risques ; assainir le marché pour relever les prix. Encore faut-il que le filet protecteur de la distillation soit efficace »*.

En outre, contrairement à la certitude manifestée par M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture, la production de lait ne baisse pas aussi vite qu'il le faudrait pour que la France respecte son quota, conformément à l'accord de Bruxelles. La collecte a diminué de 1 % entre avril et novembre ; cette diminution doit atteindre un rythme mensuel de 5 % d'ici à mars 1985 pour que le volume fixé ne soit pas dépassé. Or cette collecte s'est réduite de 5 % en octobre, de 3,5 % en novembre et de 2 % seulement dans la première quinzaine de décembre. Plusieurs raisons à cela : la douceur du temps, qui favorise la production ; le refus ou la démobilisation des producteurs, perturbés tant par le discours syndical, qui condamne les quotas, que par le retard apporté à la fixation de leurs droits à produire (volume de référence fixé à chacun).

UNE LÉGALISATION PARTIELLE DU VEAU AUX HORMONES

Six substances dérivées des hormones (ou d'un stéroïde voisin, la trembolone) sont désormais autorisées et mises en vente pour l'élevage des veaux, a annoncé, jeudi 20 décembre, M. Gilbert Jolivet, directeur de la qualité au ministère de l'agriculture, qui a précisé qu'on évalue à près de 1,4 milliard de francs le gain potentiel des éleveurs de bovins, en raison de l'amélioration de la productivité, estimant que la procédure *« extrêmement rigoureuse »* précédant l'agrément accordé aux six produits apporte *« au consommateur les garanties qu'il est en droit d'attendre »*.

Seul un vétérinaire pourra administrer ces substances, les animaux traités seront identifiés, étant une procédure mise en place dans les abattoirs pour vérifier que la viande des animaux traités ne contient pas de résidus. Aucun étiquetage d'information ne semble prévu.

L'engraissement des veaux aux hormones avait été à l'origine d'un boycottage des consommateurs, qui avait provoqué, en 1980, une baisse notable de la consommation. Leurs organisations craignent que la réglementation ne soit pas respectée, la tentation étant grande, pour les éleveurs, d'utiliser les hormones de synthèse (interdites), *« moins chères et plus efficaces »*.

L'Union fédérale des consommateurs (éditrice de la revue *Que choisir?*) indique, de son côté, qu'elle envisage de mener des actions de protestation, car elle conteste le mode d'élevage en batterie.

FAITS ET CHIFFRES

Social

● **Relèvement du salaire plafond de la Sécurité sociale au 1er janvier.** — A compter du 1er janvier 1985 le salaire plafond de la Sécurité sociale est fixé à 8730 F (*le Monde* du 15 décembre) et augmente donc de 7,64 % par raport au 1er janvier 1984. A la suite de l'augmentation de 3,4 % des prestations d'assurance vieillesse, la pension minimum de retraite est fixée à 2366,62 F par mois pour 37,5 années de cotisations. L'allocation aux vieux travailleurs salariés sera égale à 17000 F par an et l'allocation supplémentaire du FNE à 12640 F par an, ce qui passe le minimum vieillesse à 2469,99 F par mois.

● **Rétablissement de l'allocation de solidarité pour certains chômeurs âgés de plus de cinquante ans.** — Conformément à la décision prise en conseil des ministres le 17 octobre dernier, dans le cadre des mesures de lutte contre la pauvreté, le *Journal officiel* du 20 décembre publie un décret améliorant la situation de certains chômeurs âgés de plus de cinquante ans (*le Monde* du 19 octobre). Il concerne les demandeurs d'emploi — quelques milliers — qui avaient cessé d'être indemnisés avant la mise en place du nouveau système d'assurance-chômage le 1er avril 1984.

TRANSPORTS

LES ROUTIERS SUISSES PAIERONT EN FRANCE LA TAXE A L'ESSIEU

La France a décidé de répliquer à la taxe routière que la Suisse imposera aux transporteurs étrangers entrant sur son territoire, à partir du 1er janvier prochain.

Au cours de la séance de travail qui a réuni, le 20 décembre, à Paris, les représentants des gouvernements des deux pays, la partie française a fait savoir qu'elle appliquerait aux routiers suisses la taxe à l'essieu imposée à leurs collègues français. Celle-ci représente en moyenne 5 200 F par an pour un camion de 38 tonnes, alors que la taxe suisse peut atteindre 11 000 F. D'autre part, la France n'autorisera pas la vente sur son territoire de la vignette que le gouvernement helvétique veut aussi imposer aux véhicules de tourisme étrangers.

Les négociations se poursuivent pour trouver des mesures d'aménagement à la nouvelle fiscalité routière créée par la Suisse.

Mais ce pays peut difficilement revenir sur le principe de cette taxe qui a été adopté par référendum.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	9,5470	9,5520	+ 190	+ 200	+ 340	+ 370	+ 600	+ 700
$ can.	7,2435	7,2500	− 15	− 5	+ 14	+ 45	− 62	+ 30
Yen (100)	3,8503	3,8540	+ 144	+ 153	+ 284	+ 291	+ 788	+ 828
DM	3,0595	3,0630	+ 133	+ 142	+ 268	+ 280	+ 728	+ 772
Florin	2,7103	2,7135	+ 121	+ 117	+ 232	+ 242	+ 609	+ 647
F.B. (100)	15,2585	15,2785		+ 52	+ 6	+ 86	− 51	+ 285
F.S.	3,7177	3,7210	+ 190	+ 203	+ 378	+ 396	+ 1027	+ 1084
L. (1 000)	4,9730	4,9800	− 161	− 143	− 337	− 308	− 1031	− 944
£	11,1585	11,1735	+ 107	+ 138	+ 190	+ 242	+ 364	+ 531

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 5/16	8 3/16	8 3/8	8 1/2	8 7/16	8 9/16	9 1/8	9 1/4
DM	5 7/16	5 9/16	5 1/2	5 5/8	5 7/16	5 9/16	5 7/16	5 9/16
Florin	5 1/2	5 3/4	5 5/8	5 3/4	5 5/8	5 3/4	5 3/4	5 7/8
F.B. (100)	10 1/2	11 1/4	10 5/8	10 15/16	10	10 15/16	10 9/16	10 7/8
F.S.	1 1/4	1 1/2	5	5 1/8	5	5 1/8	4 13/16	4 15/16
L. (1 000)	15	16	14 1/4	14 5/8	14 1/4	14 5/8	14 3/8	14 3/4
£	9 3/8	9 1/2	9 9/16	9 11/16	9 3/4	9 7/8	10	10 1/8
F. franç.	10 13/16	10 15/16	10 5/8	10 7/8	10 9/16	10 13/16	10 15/16	11 3/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

Au Japon

Le Parlement adopte une très prudente déréglementation des télécommunications

La Diète japonaise (le Parlement) a approuvé, le 20 décembre, les lois dites de *« déréglementation »* des télécommunications japonaises proposées par le gouvernement. Elles entreront en vigueur à partir du 1er avril 1985. Il s'agit d'abord de faire disparaître le monopole dont jouissait la société publique Nippon Telegraph and Telephone (NTT) sur les liaisons intérieures et, d'autre part, de privatiser cette société.

La « démonopolisation » provoquera la naissance de nouvelles sociétés possédant des réseaux de télécommunication, mais celles-ci devront être japonaises. D'autres sociétés, de « deuxième catégorie », ne pourront être propriétaires des réseaux comme les premières mais pourront offrir des services *« à valeur ajoutée »* (vidéo-transmission, télématique...). Elles pourront être étrangères, mais la Diète a imposé un délai de vingt ans pour leur mise en place.

Les premières actions de NTT ne peuvent être vendues en bourse avant cinq ans, selon la réglementation boursière en vigueur. Le gouvernement devra donc faire une exception, mais le sujet fait encore l'objet de débats au sein du gouvernement. Quoi qu'il en soit, l'Etat devrait rester l'actionnaire principal de NTT pendant encore plusieurs années, et aucune action ne pourra être cédée à des intérêts étrangers.

[Le Japon a donc adopté une « déréglementation » des télécommunications extrêmement prudente. Le processus sera lent. Il restera essentiellement national puisque les sociétés étrangères en sont, en partie, exclues. Il aurait été, en effet, paradoxal de voir un pays si protectionniste et nationaliste libéraliser un marché si stratégique pour son avenir et s'ouvrir aux intérêts étrangers, c'est-à-dire éventuellement américains. La pression des Américains en faveur d'une déréglementation générale et rapide est forte, au Japon comme en Europe. Tokyo, conscient de l'enjeu, ne s'y trompe pas.]

ETATS-UNIS

● **Investissements : + 13,3 % en 1984.** — La progression des investissements des entreprises américaines devrait être cette année de 13,3, compte tenu de l'inflation, soit la plus forte augmentation enregistrée depuis dix-huit ans, selon une enquête publiée par le département du commerce. Toutefois, pour 1985, ces firmes envisagent d'accroître leurs investissements moitié moins vite, soit une progression de 6,8 %. Ces investissements devraient être de 307,6 milliards en 1984 et de 333,4 milliards de dollars en 1985 (+ 8,4 % en valeur nominale). Ils avaient décliné en volume de 3,6 % en 1983 et de 6,3 % en 1982. — (*AFP.*)

MARCHÉS FI

PARIS

LA VIE DE

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

20 décembre

Prises de bénéfices

A l'instar de Wall Street où le Dow-Jones a perdu environ trois points mercredi soir les valeurs françaises ont fait marche arrière. Jeudi, la cote perdait 1,1 % à l'approche de la clôture après avoir gagné 2,5 % la veille dans des échanges qui sont restés somme toute peu étoffés puisque 308 millions de francs ont été traités ce jour-là sur le marché à règlement mensuel.

Les actions de Compagnies pétrolières ont progressé, en l'absence d'accord concret à la conférence de l'OPEP à Genève, sinon celui de modifier les différentiels de prix du brut. Ainsi, Esso, CFP, Française de raffinage, Elf-Aquitaine, ont perdu 3 % environ, tandis que Pernod-Ricard perdait 4 %. Le dernier groupe vient d'annoncer le versement d'un accompte sur dividende inchangé en raison d'un résultat d'exploitation à peu près identique, pour 1984, à celui de l'année précédente.

Par ailleurs, Radiotechnique, Olida, Michelin, Imétal, Docks de France, BIS et Midland perdent 4 % à 7 %. En sens inverse, CFDE, Comptoir entrepreneurs, Signaux, Labo Bellon, Screg, UFB, TRT Cetelem, Club Méditerranée gagnent 1 % à 3 %.

Sur le marché de l'or, le lingot perd 650 F, à 93 550 F tandis que le napoléon gagne 5 F, à 597 F. A Londres, le métal fin se traitait à 303,25 dollars l'once jeudi midi (308,75 la veille). Dollar-titre : 10,14/17 F.

De son côté, la COB indique dans un communiqué consacré à Creusot-Loire que « les actionnaires de la société ne pourront prétendre ni à un bon de liquidation ni à un remboursement de leurs actions et que les porteurs d'obligations convertibles ne recevront aucune distribution ». *Réunie le 21 décembre, la Commission des opérations de bourse se prononcera ce jour-là sur l'éventuelle radiation de ces titres de la cote officielle où ils sont actuellement inscrits.*

NEW-YORK

Irrégularité

Pour la deuxième séance consécutive, les cours ont évolué jeudi de façon très irrégulière à Wall Street. D'abord en hausse, le marché s'est ensuite alourdi puis s'est redressé. A la clôture, l'indice des industrielles accusait un nouveau mais modeste recul de 4,75 points à 1 203,28. Cette fois, cependant, le bilan de la journée a été négatif. Sur 2043 valeurs traitées, 952 ont baissé, 622 ont monté et 469 n'ont pas varié.

De l'avis général, la Bourse américaine poursuit sa consolidation de façon très satisfaisante. Son sursaut initial a été essentiellement dû à la publication de l'indice des prix de détail pour novembre. L'inflation reste contenue avec une hausse de 0,2 %. Pour les onze mois, son taux atteint ainsi 4,1 %. La nouvelle a retenu l'attention des opérateurs. En revanche, le marché a jugé trop timides les intentions d'investissements des industriels pour 1985 (+ 6,8 %).

La confusion à la conférence de l'OPEP de Genève ? Selon les analystes, une baisse des prix du pétrole reviendrait à réduire les impôts dans le monde. Une vision un peu simpliste de voir les choses.

Les mêmes pronostiquaient une reprise assez prochaine qui pourrait conduire le « Dow », dans une première étape, à 1 220.

L'activité a diminué : 93,22 millions de titres ont changé de mains, contre 139,6 millions la veille.

VALEURS	Cours du 19 déc.	Cours de 20 déc.
Alcoa	36 3/4	36 1/2
A.T.T.	18 3/4	19 1/4
Boeing	57 1/8	55 3/4
Chase Manhattan Bank	47 5/8	47 3/8
Du Pont de Nemours	48 1/2	47 7/8
Eastman Kodak	71 3/4	70 3/4
Exxon	43 5/8	44
Ford	45 3/4	44 7/8
General Electric	56 3/4	56 1/8
General Foods	56 7/8	56 3/4
General Motors	77 1/4	76 7/8
Goodyear	26 3/8	26 1/4
I.B.M.	123	122 3/8
I.T.T.	29 7/8	29 5/8
Mobil Oil	25 3/4	26 1/8
Pfizer	41 1/4	40 5/8
Schlumberger	36	37 1/8
Texaco	33 5/8	33 5/8
U.A.L. Inc.	45	45
Union Carbide	36 3/8	36 1/2
U.S. Steel	25 1/2	25 1/8
Westinghouse	26 1/4	26 1/8
Xerox Corp.	38 1/4	38 3/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

LYONNAISE DES EAUX. – Les résultats consolidés du groupe subiront, en 1984, les répercussions des pertes de la filiale Degrémont et tomberont de 164 millions de francs en 1983 (part du groupe) à une centaine de millions, selon des estimations faites par la direction.

De même, les bénéfices de la société mère « *seront affectés par d'importantes opérations de provisions ou de reprise de provisions, dont il est difficile aujourd'hui d'apprécier l'ampleur et les conséquences* », estiment-elle.

Le conseil d'administration de la Lyonnaise a décidé d'accorder une subvention de 90 millions de francs à Degrémont, ainsi qu'une avance d'actionnaire de 100 millions de francs. Degrémont, spécialisée dans le traitement de l'eau, perd de l'argent depuis sept ans et a enregistré, au cours de l'exercice 1983-1984 d'une durée de quinze mois, une perte de 300 millions de francs.

Un plan de redressement, comprenant la suppression de 354 emplois sur 1 200, a été approuvé par le conseil de Degrémont. Il prévoit des investissements, en particulier sur la recherche (l'effort commun Degrémont-Lyonnaise des eaux sera de 55 millions dès 1985), sur le développement de l'outil informatique (40 millions « en deux ou trois ans »), ainsi que sur la formation. Degrémont devrait ainsi retrouver une exploitation équilibrée dès l'exercice 1985.

D'autre part, la Lyonnaise des eaux et Italthai Ind. Co. sont convenus de constituer une joint-venture à Bangkok (Thaïlande). Les deux groupes vont créer une *filiale commune, Aquathai, dont les* domaines d'action seront la conception et la réalisation d'usines de traitement d'eau, la gestion et la maintenance de réseaux, la distribution d'eau en Thaïlande.

GÉNÉRALE BISCUIT. – Résultat net estimé (part du groupe) pour 1984 : 161 millions de francs, contre 261 millions. Cette baisse des profits est attribuée à la « guerre du biscuit » aux Etats-Unis, qui a contraint le groupe à rester dans sa « tranchée », et à la hausse des matières premières, forte et durable en Europe. Le dividende devrait être maintenu à 36 F net.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1983)

	19 déc.
Valeurs françaises	121,1
Valeurs étrangères	87,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	19 déc.	20 déc.
Indice général	182,5	181,3

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 21 décembre ... 10 13/16 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	20 déc.	21 déc.
1 dollar (en yens)	247,95	247,90

BOURSE DE PARIS — Comptant — 20 DÉCEMBRE

Actions au comptant

Étrangères

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

SICAV 20/12

• : Prix précédent.

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1642	4,5 % 1973	1632	1643	1650	+ 1 10
4044	C.N.E. 3 %	4015	3988	3990	– 0 62
1476	Electricité T.P.	1487	1480	1480	– 0 47
2880	Essilor	2940	2855	2860	– 2 72
510	Esso S.A.F.	532	512	510	– 4 13
1060	Eurafrance	1100	1100	1105	+ 0 45
280	Ericsson	282	295	283	+ 0 34
425	Exxon Corp.	450 50	438	435	– 3 44
440	Ford Motors	473	469	469	– 0 84
210	Free State	239 50	228	228	– 4 80
119	Gencor	129	128 90	129	....
270	Gén. Belgique	268	274	274 50	+ 2 42
550	Gén. Electr.	581	581	584	+ 0 51
740	Gen. Motors	797	780	770	– 3 38
54	Goldfields	57 80	57 80	57 20	– 1 03
36	GdMetropolitain	39 90	38 90	38	– 4 76
128	Harmony	139 10	139	139 50	+ 0 28
35	Hitachi	36 90	36 40	36	– 2 43
575	Hoechst Akt.	618	605	605	– 2 10
84	Imp. Chemical	87 10	86 65	86 65	– 0 51
108	Inco. Limited	117 50	114 90	114 90	– 2 21
67	Rio Tinto Zinc	73 50	71 70	71 60	– 2 58
165	St Helena Co	178	175 50	175	– 1 68
380	Schlumberger	384	366	367	– 4 42
73	Shell transp.	75 70	74 50	74 50	– 1 58
1450	Siemens A.G.	1525	1540	1539	+ 0 91
144	Sony	153	148 90	151	– 1 30
200	T.D.K.	217	209 20	210	– 3 22
17	Toshiba Corp.	17 95	17 85	17 60	– 1 94
850	Unilever	888	891	891	+ 0 33
350	Unt. Techn.	390 50	385	383	– 1 92
815	Vaal Reefs	880	858	865	– 1 70
340	West Deep	370	368	368	– 0 54
280	West Hold.	297	288 80	288 80	– 3 43
380	Xerox Corp.	400	392	392	– 2
1 58	Zambia Corp.	1 73	1 75	1 76	+ 1 73

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	9 464	9 515	9 200	9 700
ECU	6 821	6 819	....	....
Allemagne (100 DM)	306 330	306 250	294	314
Belgique (100 F)	15 267	15 280	14 600	15 700
Pays-Bas (100 fl.)	271 300	271 320	260	280
Danemark (100 krd)	85 490	85 480	80	89
Norvège (100 k)	105 470	105 540	102	109
Grande-Bretagne (£ 1)	11 133	11 107	10 750	11 650
Grèce (100 drachmes)	7 467	7 472	6	7 500
Italie (1 000 lires)	4 968	4 982	4 750	5 250
Suisse (100 fr.)	370 920	371 450	360	381
Suède (100 krs)	106 880	106 950	103	110
Autriche (100 sch)	43 600	43 590	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 533	5 541	5 200	5 800
Portugal (100 esc.)	5 675	5 675	5	6 200
Canada ($ can 1)	7 180	7 201	7	7 350
Japon (100 yens)	3 825	3 840	3 720	3 880

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20/12
Or fin (kilo en barre)	94400	93300
Or fin (en lingot)	94200	93550
Pièce française (20 fr)	592	597
Pièce française (10 fr)	494	450
Pièce suisse (20 fr)	561	552
Pièce latine (20 fr)	550	540
Souverain	696	695
Pièce de 20 dollars	4125	4120
Pièce de 10 dollars	2002 50	2050
Pièce de 5 dollars	1255	1250
Pièce de 50 pesos	3625	3650
Pièce de 10 florins	560	571

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

89 FM
à Paris
Allô « le Monde »
232-14-14
vendredi 21, 19 h 25
(appels possibles dès 19 h)

Noël est-il encore une fête religieuse ?

ALAIN WOODROW et CHRISTIANE CHOMBEAU répondent aux questions des auditeurs et des lecteurs (débat animé par François Koch)

L'ABBÉ PIERRE
invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

L'abbé Pierre, fondateur de l'association charitable « Les chiffonniers d'Emmaüs », sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », le dimanche 23 décembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

L'abbé Henri Grouès, qui fut député de Meurthe-et-Moselle de 1945 à 1951 après avoir été aumônier de la marine et participé à la Résistance, répondra aux questions d'André Passeron et de Robert Solé, du *Monde*, et de Ménie Grégoire et de Jean-Yves Hollinger, de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

A B C D E F G

RÉUNIE A GENÈVE

La conférence de l'OPEP ajourne ses travaux jusqu'au 27 décembre sans avoir trouvé d'accord sur les prix

Genève. – Contrairement à *toute* attente, les treize ministres du pétrole de l'OPEP ont suspendu leur conférence pour six jours, le vendredi 21 décembre à Genève, sans être parvenus à s'entendre sur une nouvelle grille des prix. Les ministres, a annoncé M. Subroto, président de l'OPEP, reprendront leurs travaux le 27 décembre, après avoir soumis à leurs gouvernements respectifs des propositions élaborées par un comité restreint visant à établir un contrôle réel de la politique de production et de prix de chaque pays.

Alors que la plupart des observateurs attendaient que l'essentiel des débats à Genève porte sur le réaménagement envisagé de la grille des prix de l'Organisation, actuellement inadaptée au marché, les treize ministes, conscients que le manque de crédibilité de l'OPEP était à l'origine de l'échec de la stratégie adoptée le 31 octobre pour défendre le prix de référence, ont, semble-t-il, consacré le plus gros de leurs discussions aux problèmes de discipline interne.

La reconduction pure et simple du dispositif adopté il y a deux mois – maintien d'un plafond de production de 16 millions de barils/jour et du prix de référence de 29 dollars par baril, – assortie d'un réaménagement mineur de la grille des prix relatifs, tel qu'il était envisagé, ne pouvait à l'évidence, suffire à redresser la situation. Et ce pour deux raisons : d'une part, aussi longtemps que les opérateurs anticipaient un échec et une baisse prochaine des prix, ils allaient continuer de déstocker massivement, aggravant la chute des cours, comme en témoignait d'ailleurs l'évolution des prix sur le marché libre depuis l'ouverture de la conférence ; d'autre part, les producteurs non membres de l'Organisation, notamment la Grande-Bretagne, la Norvège et l'URSS, qui tous attendaient les résultats de la conférence de Genève pour fixer leurs prix officiels, allaient être tentés de diminuer à nouveau ces prix si l'accord ne leur paraissait pas assez positif pour renverser la tendance. Plusieurs délégations, notamment celles de l'Iran, de l'Algérie et des Emirats arabes unis, avaient exprimé leurs doutes sur l'efficacité de mesures jugées largement insuffisantes.

Mais l'Arabie saoudite se refusait à accepter un aménagement plus important des différentiels – écarts de prix reflétant les différences de qualité et d'éloignement des bruts, – qui risquait de gêner sa politique commerciale, tant qu'elle n'obtenait pas l'assurance que les engagements de tous les pays membres, principalement en matière de prix et de production, seraient effectivement appliqués.

Incapables de s'entendre rapidement sur une nouvelle grille de prix réellement compatible avec les réalités du marché, mais pressée par le temps, les membres de l'OPEP étaient donc tenus de trouver « autre chose », aussi spectaculaire et solennel que possible. « *L'OPEP a d'abord discuté des prix (...) puis de la production. Il s'avère aujourd'hui que ces deux paramètres ne sont pas suffisantsbout : les manipulations de stocks et l'utilisation qui est officiellement faite des stocks détenus par les pays consommateurs montrent qu'ils ne suffisent plus pour amorcer une politique de défense des intérêts de l'Organisation. Il faut aller un peu plus loin. « C'est ce que nous essayons de faire* », a déclaré M. Nabi, ministre algérien de l'énergie.

Une stratégie plus crédible

Les treize ministres ont donc décidé de revenir vers leurs gouvernements pour mettre sur pied une nouvelle stratégie plus crédible. Cette nouvelle direction pourrait se traduire rapidement par la création d'un corps d'experts indépendants, chargés de faire des audits dans chaque pays membre, afin de contrôler effectivement son niveau réel de production, la destination de ses ventes et le montant de celles-ci.

Un contrôle serait notamment exercé sur les différentes étapes indispensables à la conclusion des transactions. En cas d'entorse caractérisée aux règles de l'Organisation, des sanctions seraient même envisagées. La mise en place d'un tel mécanisme suppose à l'évidence l'accord de tous les Etats, l'idée d'un contrôle effectif au sein de l'OPEP s'étant toujours heurtée jusqu'ici aux limites de la souveraineté nationale de chaque pays.

Au plus long terme, l'idée a semble-t-il été évoquée entre plusieurs Etats membres de l'organisation (Arabie saoudite et Emirats arabes unis notamment) de créer un véritable organisme commun d'intervention sur le marché libre. Cet organisme, doté de fonds importants, achèterait sur le marché

De notre envoyée spéciale

« spot » (c'est-à-dire au jour le jour) et sur le marché à terme de New-York les quantités nécessaires pour contrer tout dérapage des prix, un *fonds de compensation* permettant d'éponger les pertes momentanément encourues.

Cette initiative, qui bouleverserait le marché pétrolier si elle était appliquée, ne fera pas l'objet d'une résolution immédiate. « *L'intervention sur le marché pourrait être une très bonne idée* », a assuré M. Nabi, précisant toutefois : « *Nous voulons d'abord faire en sorte que les décisions sur les prix ou la production soient strictement appliquées.* »

Constat d'échec ou amorce d'une nouvelle étape ? Les avis étaient très partagés, à Genève, sur le sens à donner à cette décision. « *L'OPEP ne rigole plus* », assurait un membre de la délégation des Emirats arabes unis. « *Ils cherchent seulement à gagner du temps* », assurait, en revanche, un négociant.

L'incapacité passée de l'organisation à mettre en place un système efficace de contrôle faisait planer beaucoup de doutes sur le résultat possible de ces initiatives. Les obstacles politiques auxquelles elles ne manqueraient pas de se heurter sont très importants – entre autres le fait que deux des pays membres, l'Iran et l'Irak, sont en guerre et considèrent leurs exportations pétrolières comme des données stratégiques !

« *C'est de la poudre aux yeux. L'OPEP aura réussi son coup si elle parvient à retarder au-delà du 31 décembre les décisions de la Grande-Bretagne et de la Norvège sur les prix* », assurait, cynique, un négociant.

VÉRONIQUE MAURUS.

NOUVEL ATTENTAT ANTI-DRUZE DANS UN VILLAGE LIBANAIS

25 personnes tuées ou blessées

Vingt-cinq personnes ont été tuées ou blessées par l'explosion d'une voiture piégée ce vendredi matin 21 décembre, devant l'école du village druze de Ras-al-Metn (dans la montagne, à 20 km au nord-est de Beyrouth), a annoncé la radio du Parti socialiste progressiste (PSP), La voix de la montagne. Selon la radio, qui ne précise pas le nombre de tués, une charge de 200 kilos de dynamite était placée dans la voiture, de type mercedes, garée à l'entrée de l'école.

Il s'agit du quatrième attentat en trois semaines contre des objectifs druzes au Liban. Le 29 novembre, une voiture piégée avait explosée à Aley, dans la même région, faisant quatre morts et quatorze blessés. Le 12 décembre, une autre voiture piégée avait fait douze blessés devant le quartier général druze à Beyrouth-Ouest. Le 14 décembre, enfin, des inconnus avaient ouvert le feu et tué un officier druze à Beyrouth-Ouest.

A Tripoli, l'armée libanaise s'est déployée, jeudi 20 décembre, dans la ville, remplaçant les combattants des milices et les troupes syriennes qui ont abandonné certaines de leurs positions dans la capitale du Liban du Nord. (*Reuter, A.F.P.*)

Le numéro du « Monde » daté 21 décembre 1984 a été tiré à 446 341 exemplaires

Un « événement important » à Moscou ?

LA 35e PARTIE DU CHAMPIONNAT DU MONDE D'ÉCHECS REPORTÉE

Moscou (*AFP*). – Des « raisons techniques » qui pourraient correspondre à un « événement important » de la vie politique de l'URSS ont entraîné le report au mercredi 26 décembre de la 35e partie du championnat du monde d'échecs entre les Soviétiques Anatoli Karpov et Garry Kasparov qui devait se jouer vendredi, a-t-on appris de source autorisée.

L'arbitre principal du match, le grand-maître yougoslave Svetozar Gligoric, a indiqué en effet que cette partie ne serait disputée ni vendredi ni lundi prochain, car la salle des colonnes de la Maison des syndicats où se déroule la rencontre sera « *occupée* », selon l'explication que lui ont donnée les organisateurs du championnat. Les « *raisons techniques* » invoquées par ceux-ci pourraient correspondre à un « *événement important* », a-t-il estimé.

La salle des colonnes est notamment le lieu où sont exposées les dépouilles mortelles des hauts dignitaires du régime, notent les observateurs, qui rappellent que le maréchal Dmitri Oustinov, ministre soviétique de la défense, âgé de soixante-seize ans, n'a pas été vu en public depuis le 27 septembre dernier. Son absence prolongée est interprétée dans les milieux diplomatiques comme le signe d'une maladie grave.

A la SARL Le Monde

Les porteurs de parts de la SARL Le Monde se sont réunis le 20 décembre en assemblée générale extraordinaire. L'assemblée, convoquée pour désigner un ou plusieurs gérants, a pris acte du fait qu'aucun candidat n'était présenté pour prendre la succession d'André Laurens, gérant en exercice. Celui-ci a alors demandé sa révocation pour placer les porteurs de parts devant leurs responsabilités. L'assemblée a refusé de révoquer le gérant de la Société et les représentants de la Société des rédacteurs ont fait valoir qu'ils n'étaient pas mandatés pour se prononcer sur cette question.

Après avoir constaté qu'il n'était pas possible, par cette procédure, de conduire jusqu'à son terme la logique d'une action tendant au changement de gérant, André Laurens a donné sa démission. L'assemblée a pris acte de sa décision et l'a chargé d'assurer les affaires courantes pendant la durée de son préavis de trois mois et jusqu'à la désignation d'un nouveau gérant.

Elle a ensuite voté (600 parts contre 400, celles de la Société des rédacteurs) la résolution suivante :

« *L'assemblée générale autorise le gérant en exercice à vendre les immeubles de la Société, sous réserve de l'approbation par elle des modalités et conditions de cette vente. Cette autorisation prendra effet au 31 mars si, à cette date, il n'existe pas d'autre moyen de faire face à la charge des engagements de trésorerie que le gérant est autorisé à contracter.* »

***

A l'issue de l'assemblée générale, les personnalités détentrices des parts A, à la quasi-unanimité, ont prié M. André Fontaine, rédacteur en chef, de « *procéder à une mission exploratoire pour déterminer s'il pouvait se porter candidat à la gérance avant la fin de l'année 1984* ».

***

Les représentants de la Société des cadres du journal *le Monde*, porteurs de 5 % des parts de la SARL, ont appris, après la clôture de l'assemblée générale tenue le 20 décembre 1984, que les associés A, à la quasi-unanimité, ont prié M. André Fontaine de procéder à une mission exploratoire pour déterminer s'il pouvait se porter candidat à la gérance avant la fin de l'année 1984.

« *Ils s'étonnent qu'une telle initiative ait pu être prise immédiatement après la clôture de l'assemblée générale qui réunissait l'ensemble des porteurs de parts. Face à de tels procédés, ils estiment donc n'être en aucun cas liés par cette décision.* »

***

Le conseil d'administration de la Société des rédacteurs a fait savoir le 21 décembre qu'« *il se considère comme démissionnaire. Il assumera ses responsabilités jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil, fixée au 7 janvier 1985* ».

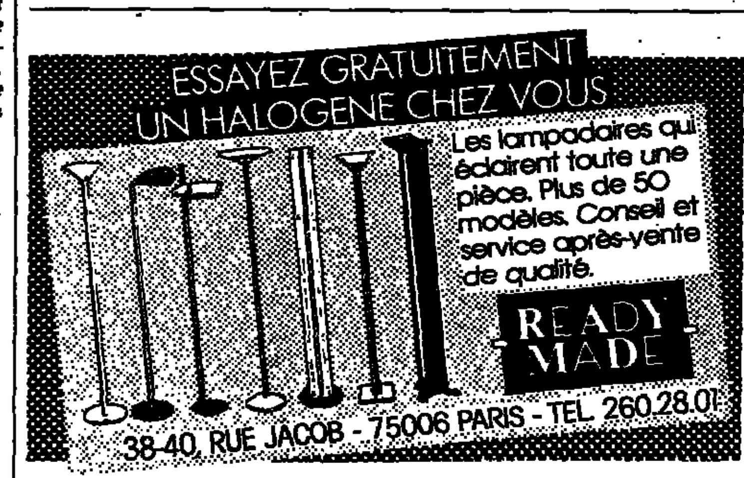
Une déclaration d'André Fontaine

A l'issue de l'assemblée générale de la SARL du 20 décembre, les porteurs de parts A m'ont confié, à la quasi-unanimité, une mission d'exploration. Son objet est de déterminer si les conditions d'une nouvelle candidature de ma part peuvent être réunies. Je rappelle que, dès le départ, j'avais fait savoir que je ne me présenterais que si je parvenais à constituer une équipe composée d'un administrateur et d'un ou deux rédacteurs en chef, et que c'est le retrait *in extremis* de Philippe Ramond, sur lequel je comptais comme administrateur, qui m'avait amené à renoncer à me porter candidat.

Dans la lettre que Philippe Ramond m'a adressée et dont j'ai donné lecture à l'assemblée générale de la Société des rédacteurs du *Monde* du 19 décembre, il invoque, pour expliquer sa décision, l'absence, dans la rédaction, de l'« *élan puissant* » nécessaire pour redresser la situation du journal, aux prises avec des échéances financières dramatiques. Le vote intervenu le 19 sur la confiance à André Laurens a montré que la rédaction était profondément divisée. Il ne serait pas question pour moi de me porter candidat si je n'avais pas l'espoir que cette division-là, et les autres, peuvent être surmontées.

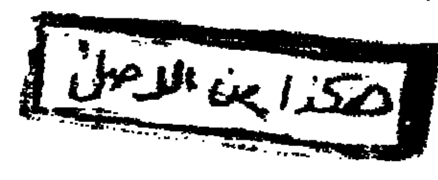
Ce principe étant posé, mon intention est d'abord de déterminer avec certitude si, et par quels moyens la possibilité existe, comme je veux le croire, de maintenir une indépendance que je ne prendrai en aucun cas la *responsabilité d'aliéner*. La recherche de ces moyens implique, bien entendu, des contacts de caractère informel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise, y compris avec les partenaires sociaux. J'ai pleine conscience, enfin, que les conditions actuelles du fonctionnement de la Société des rédacteurs, principal porteur de parts du *Monde*, vouent celle-ci à l'impuissance et menacent notre journal de paralysie et que, comme elle est la première à le souhaiter, elles doivent donc être modifiées à brève échéance.

A. F.









Le Monde
Loisirs



D. R.

La neige était américaine, page II

Supplément au nº 12411. Ne peut être vendu séparément. Samedi 22 décembre 1984.

Le ski cool du lac Tahoe

Poudreuses américaines.

D'ABORD, il y a San-Francisco. Avouez que pour accéder aux pistes de ski cela a une autre allure que Moutiers, Albertville, Saint-Jean-de-Maurienne, voire Grenoble ou même Genève. Le risque, cependant, c'est de s'y attarder trop longtemps et de ne plus pouvoir *quitter cette ville magique*. Mieux vaut donc y séjourner sur le chemin du retour et mettre, immédiatement, le cap vers l'est. A quatre petites heures de voiture (à peine une heure en avion), vous attend Reno, un mini Las Vegas.

Ici, la séduction fait place à la *tentation*. *Décidément*, la route de l'or blanc est semée d'obstacles. Voilà sans doute le plus redoutable. Cela s'appelle « l'enfer du jeu » : dans des hôtels-casinos, des centaines de machines à sous aguicheuses tendent vers vous leurs bras tentateurs, pour ne rien dire des *roulettes et* des *tables* de black jack ou de baccarat. Attention, danger ! Pour le skieur, ce peut être la fin du voyage. Enlisé dans les tapis verts qui s'étendent à perte de vue, la neige américaine risque en effet de n'être pour lui qu'un mirage, de la poudre aux yeux.

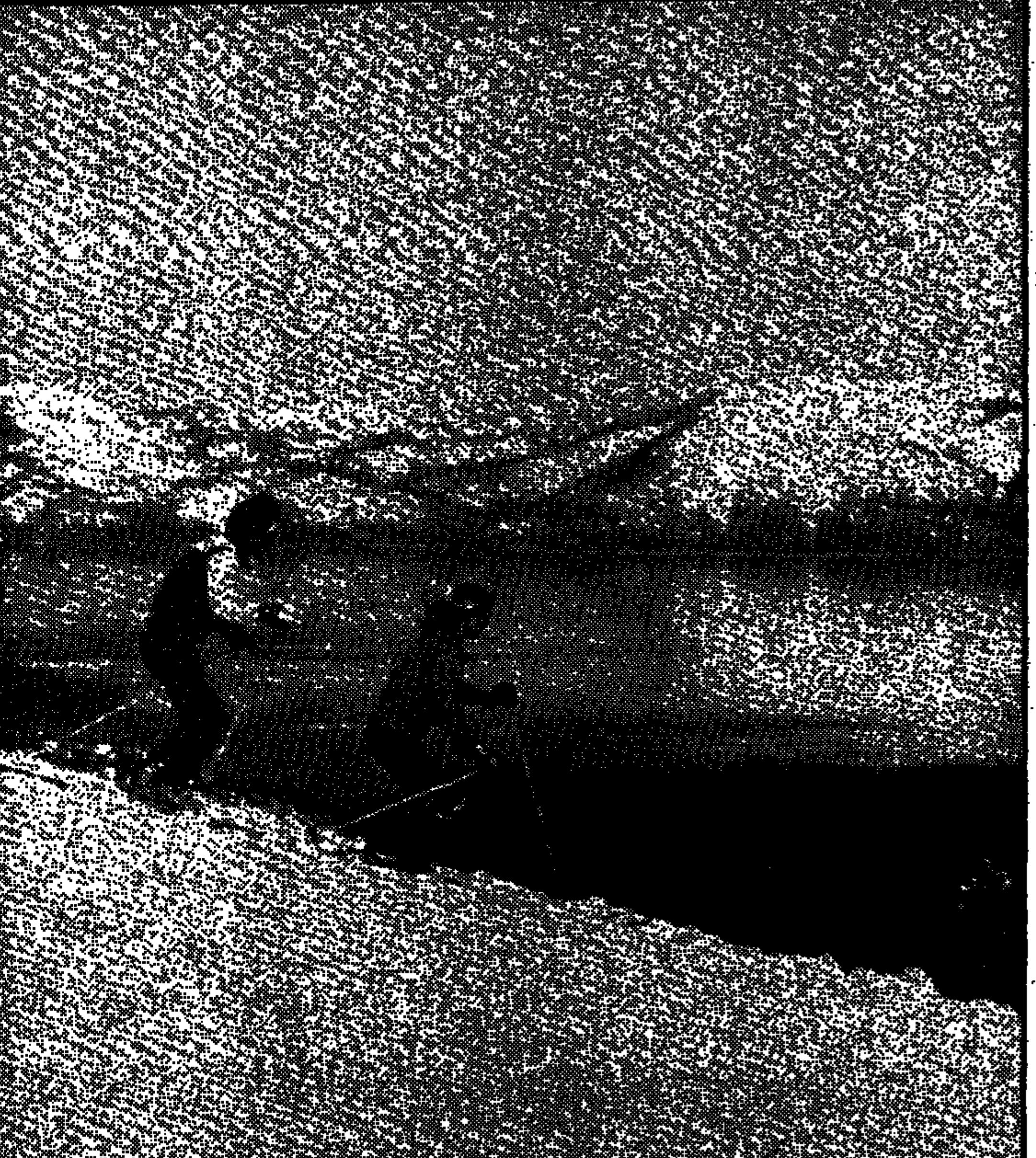
Traversez donc ces *lieux* corrupteurs les yeux fermés et, après avoir assisté au super-show de l'endroit (à raison de deux représentations par soir depuis deux ans, le spectacle est plus que rodé !), prenez vos jambes à votre cou. Direction lac Tahoe, à 90 kilomètres au sud-ouest, dans la Sierra-Nevada, à cheval sur deux Etats, la Californie et le Nevada.

La frontière – la *stateline* – coupe le lac en deux. Côté Nevada, une rive tapis vert où fleurissent les hôtels-casinos. Côté Californie, une rive « écolo » parsemée de chalets de bois. Un face-à-face que les gens du cru résument plus crûment : d'un côté, la Californie *où l'« herbe » (les drogues* douces) est légale – *grass is legal ;* – de l'autre, le Nevada où non seulement le jeu (depuis 1931) mais le sexe ont pignon sur rue – *ass is legal*, – allusion aux maisons « closes » qui, paraît-il, y prospèrent en toute impunité. De quoi donner aux *ligues* de bienséance l'idée de noyer un jour, une fois pour toutes, tout ce stupre sous les eaux d'un lac (520 kilomètres carrés, *296 mètres de profondeur* moyenne) dont la capacité permettrait, dit-on, de recouvrir toute la Californie sous plus de 4 mètres d'eau.

En attendant, le visiteur devra s'habituer à la curieuse sensation d'être ainsi constamment assis entre deux rives. Avec, pour fond sonore, le cliquetis des machines à sous vers lesquelles, où que vous soyez, sont toujours prêtes à vous conduire les « navettes » mises gracieusement à votre disposition. Avec, aussi, le plus beau des décors, celui de ce « lac du ciel » (l'eau y est si transparente qu'on y distinguerait des objets reposant à près de 60 mètres de profondeur) lové dans un écrin de montagnes recouvertes de forêts et de neige.

Séjour en vert et blanc où l'on apprend vite à slalomer entre les tapis verts et dans la fameuse poudreuse des Rocheuses qui fait le renom des stations de ski locales. On les prétend une vingtaine, mais le visiteur étranger ne retiendra *que* les *plus grandes* : Squaw- Valley, bien sûr, site des Jeux olympiques d'hiver de 1960, mais aussi Heavenly-Valley, Alpine-Meadows, Northstar et Kirkwood (en tout 400 kilomètres de pistes) en attendant Galena, au nord du lac, qui offrira bientôt sept *mille* nouveaux *lits*.

Habitué à parcourir les immenses domaines des Alpes d'usine à skier en usine à skier, le *skieur européen* serait tenté, dans un premier temps, de faire la fine bouche. Jusqu'à ce qu'il découvre les deux atouts principaux des stations américaines situées dans les Rocheuses. D'abord, un environnement naturel superbe. Ici, point de déserts blancs et austères *mais* le charme de pistes tracées à travers une forêt soigneusement préservée, ce qui donne parfois à ces stations des allures de terrains de golf. Analogie encore accentuée par une exceptionnelle « mise en condition » des pistes, presque aussi bichonnées qu'un « green » britannique. Ce qui en fait de véritables paradis pour les débutants et les skieurs moyens, sans oublier les enfants presque *partout pris en main*... au grand bonheur des parents qui peuvent ainsi glisser toute la journée, l'âme en paix. Quintessence d'un ski à dimension humaine, d'un ski écologique *qui allie la dimension* esthétique à celle du sport et des loisirs. Avec en contrebas ou dans le lointain, omniprésent et impérial, le lac, figé dans une beauté éternelle et dont la sérénité irradie la nature environnante. Du ski naturel !


D.R.

Second atout : l'atmosphère. Certes, on skie parfois en smoking et nœud pap à Squaw – un snobisme teinté d'humour qui illustre surtout le triomphe *de l'individualisme et de l'originalité* – mais le ski y est jeune et l'après-ski disco. *A moutain of fun*, la montagne du plaisir : tel est d'ailleurs le slogan de la station olympique. Ici, on s'éclate ! Sur les pistes, d'abord, où tandis que les débutants skient sur du velours, les skieurs plus expérimentés *s'enivrent d'une poudreuse lé*gère et sèche baptisée fort joliment « champagne ». Sur les pistes de danse des luxueux et confortables clubs houses, ensuite, où, à la nuit tombante, on brûle ses dernières calories dans une atmosphère d'université américaine.

D'une manière générale, on est frappé par l'ambiance décontractée et bon enfant qui règne dans ces stations, une ambiance que même le rush du week-end (*on vient de San*-Francisco et de Los Angeles) ne parviendra pas à détériorer. Inconnus ici les bousculades et les accrochages, la cohue et la mauvaise humeur, qui caractérisent, trop souvent, les départs des remontées mécaniques hexagonales. Inconnus les râleurs et les hâbleurs, *les* resquilleurs et les malappris. Autour du lac Tahoe, on skie *« cool »* comme on vit *« cool »*, *sous le soleil de la Californie. « Cheese »*, « souriez » ! Alors on vous tend la perche avec le sourire et, si vous êtes un peu perdu, une charmante « hôtesse des neiges » vous remet sur le droit chemin. Insistez un peu et elle acceptera volontiers de vous faire découvrir le domaine skiable de sa station.

Une chose est certaine : sur les pistes du lac Tahoe, fonceurs et casse-cou ne sont pas en odeur de sainteté. Placés sous étroite surveillance, ils sont invités à respecter les indications de vitesse. En cas d'infraction (vitesse excessive sur une piste réservée plus particulièrement aux débutants, par exemple), ils seront vite rappelés à l'ordre par des pisteurs vigilants. Attention, on ne plaisante pas, et les têtes brûlées pourront se voir, purement et simplement, retirer leur forfait !

Bienvenue, en revanche, aux esthètes et aux puristes, à ceux qui prennent le ski du bon côté et préfèrent, aux vertiges et *aux émotions* du « *schuss* », la volupté et l'ivresse de larges virages enchaînés skis parallèles. *« Faites l'amour avec la pente »*, invitent d'ailleurs des moniteurs qui ne se croient sortis d'aucune cuisse, mais dont l'unique obsession est de vous mettre en confiance, de vous faire sentir « relax » et de vous ouvrir les traces du bonheur sinusoïdal. Du ski-volupté mais aussi, pour ceux qui n'ont pas froid aux yeux, du ski champagne, pétillant et spontané, hors pistes et hors normes, où l'on rue entre les sapins, dans un rodéo un peu fou. Il est aussi, dans ces Rocheuses-là, des couloirs vertigineux où, une fois qu'on s'est jeté dans le vide, on n'a guère *d'autre choix que d'aller, d'un* seul coup, jusqu'au bas de la pente dans une danse grisante et chaloupée. De quoi, diront certains, vous laisser *« un souvenir chargé d'adrénaline »*.

Des émotions qui n'excluent pas, bien au contraire, que l'on prenne le temps de déchausser pour aller admirer une vue superbe sur le désert du Nevada, ou que l'on s'arrête quelques minutes pour s'abîmer dans la *contemplation du lac*, avant d'aller griller saucisses et poulet sur les barbecues d'altitude. Du ski pour se faire plaisir. Du ski ludique ! Quoi de plus naturel à l'ombre des casinos...

PATRICK FRANCÈS.

Carnet de pistes

● **ACCÈS.**

– Obligatoire, le visa peut être obtenu gratuitement auprès du consulat américain le plus proche. Paris : (1) 296.14.88. Bordeaux : (56) 52.65.95. Lyon : (7) 824.00.53. Marseille : (91) 54.92.01.

De France, la côte ouest des Etats-Unis est desservie par les compagnies aériennes TWA, *Panam et Air France. Pour* San-Francisco ou Los Angeles, il faut compter environ 5 600 F, aller-retour (séjour de 14 jours minimum). A noter, pour ceux qui souhaitent sillonner le pays, un forfait intérieur intéressant proposé par la TWA. Une fois sur place, on peut gagner le lac Tahoe (l'aéroport le plus proche est celui de Reno) soit par avion, soit en voiture. Le lac Tahoe se trouve à environ 335 km de San-Francisco (excellente route) et à 90 km de Reno.

● **LES STATIONS.**

– *Squaw-Valley.* Sur la rive nord, entre Truckee (une ancienne cité minière où flotte un parfum de ruée vers l'or) et Tahoe-City. Un domaine de 2 400 hectares, entre 1 890 m et 2 760 m, desservi par vingt-six *remontées mécaniques* dont un téléphérique (capacité totale : trente mille trois cent trente quatre skieurs à l'heure). Comme dans les autres stations, des pistes de tous niveaux. Forfaits remonte-pentes : 24 $ la journée, 95 $ pour cinq jours.

– *Heavenly-Valley.* Sur la *rive sud. Un domaine* de 520 hectares à cheval sur la Californie et le Nevada, entre 2 000 et 3 000 mètres. Un téléphérique et vingt-cinq télésièges (vingt-cinq mille skieurs à l'heure). *Forfait à la journée* : 24 $; pour six jours : 126 $.

– *Alpine-Meadows.* Non loin de Squaw-Valley, à 7 km environ *au nord*-est de Tahoe-City. Un domaine de 800 hectares dont une partie réservée au ski hors pistes. Treize remontées mécaniques, de 2 000 m à 2 600 m (*quatorze mille cinq* cents skieurs à l'heure). Forfaits : 21 $ la journée, 118 $ pour six jours. Garderie d'enfants et une école de ski bien sympathique dirigée par Jean-Jacques Legras, un enfant de Megève.

– *Kirkwood.* Sur la rive sud, à 40 km de South-Lake-Tahoe. Un beau domaine pour skieurs moyens et de belles pentes en poudreuse. Neuf remontées mécaniques. Forfait : 22 $.

– *Northstar.* A l'extrême nord du lac. Un domaine de 700 hectares, de 2 000 m à 2 600 m. Neuf remontées mécaniques (douze mille skieurs à l'heure). Forfait : 22 $ par jour, 77 $ pour quatre jours.

● **HÉBERGEMENT.**

Mentionnons, pour la couleur locale, les énormes complexes hôteliers situés sur la rive sud, au Nevada, et renfermant casinos, salles de spectacles et multiples restaurants. Ils valent la visite mais un budget français s'accommodera davantage d'un motel plus modeste. Autre solution : *les « condominiums »*, de vastes appartements meublés beaucoup plus confortables que les studios de nos montagnes, très bien équipés et souvent en duplex. L'une des meilleures *adresses : le Lakeland-Village*, à South-Lake-Tahoe. De petites constructions de bois cachées dans les arbres, au bord du lac, à proximité des casinos du Nevada (navettes gratuites).

Selon l'Office du tourisme des Etats-Unis, à Paris, des forfaits sur la base de deux personnes, *comprenant hébergement* et remontées mécaniques, reviennent à 5 000 F environ par personne, pour « une inoubliable semaine de ski dans les Rocheuses ».

Wingate Travel propose, parmi ses flâneries américaines, six jours de ski à Northstar, en condominium, pour 3 365 F par personne (base double) ; sept jours de ski à South-Lake-Tahoe (Heavenly-Valley), au Lakeland-Village-Hotel, pour 4 270 F par personne ou en condominium pour 4 365 F ; *six jours* de ski à Squaw-Valley, en motel (3 245 F) ou en condominium (5 700 F).

● **ADRESSES UTILES.**

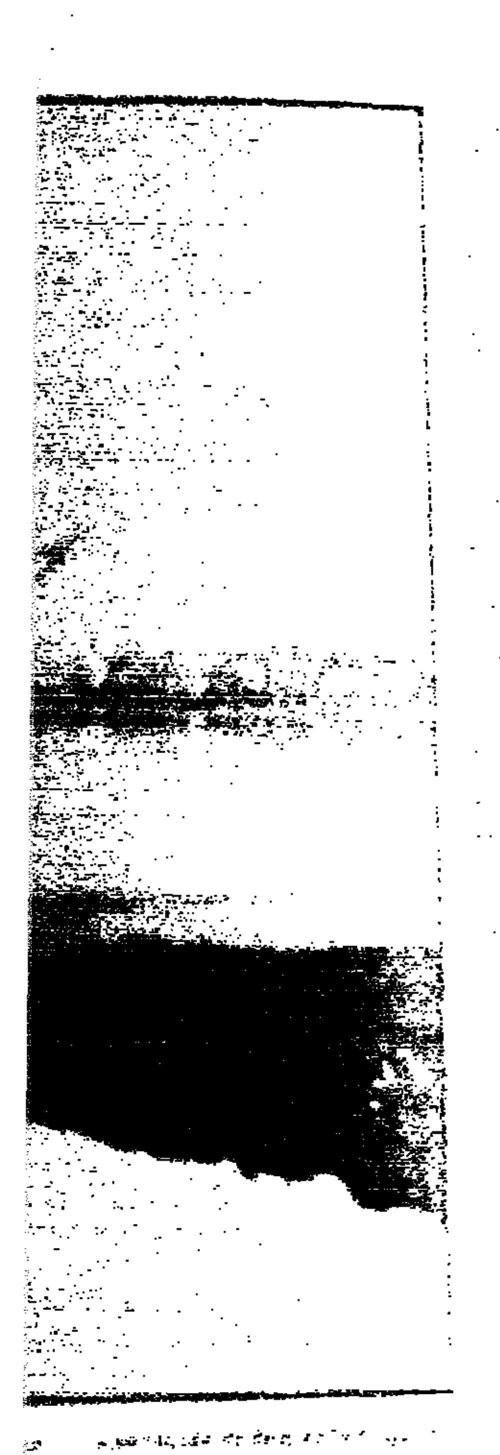
– Office de tourisme des Etats-Unis, 23 place Vendôme, 75 001 Paris. Tél : (1) 260.57.15.

– TWA, 101 Champs-Elysées, 75 008 Paris. Tél : (1) 720.62.11.

– Panam, 1 rue Scribe, *75 009 Paris. Tél* : (1) 266.45.45.

– Air France, 119 Champs-Elysées, 75 008 Paris. Tél : (1) 535.61.61.

– Wingate Travel, 19 bis rue du Mont-Thabor, 75 001 Paris. Tél : (1) 260.39.85.



Quatre massifs pour La Clusaz

De la « noire » à l'Etale.

A La Clusaz, ne prononcez pas le « z », on vous cataloguerait aussitôt comme « étranger ». Si on vous interroge sur l'origine de ce nom, répondez qu'il vient de l'italien *via clusa*, un chemin resserré entre deux montagnes.

Installée à 1 040 mètres d'altitude dans le fond d'une vallée étroite que domine la puissante chaîne des Aravis, La Clusaz a découvert, il y a cinquante ans, les vertus des sports d'hiver. Mais les premiers skieurs qui fréquentèrent ses pentes, au début des années 30, durent se frotter aux « Cluses ». Certains n'hésitèrent pas alors à répandre du fumier sur les pistes et à piqueter leurs champs pour éloigner les skieurs. Ces solides montagnards ont depuis longtemps rabaissé leurs fourches. Certains continuent aujourd'hui à s'occuper de leurs troupeaux tout en faisant fructifier leurs terres, dont les parcelles constructibles se vendent désormais à prix d'or; les autres exploitent des hôtels, tiennent des boutiques ou des magasins de sports, tandis que leurs enfants restés au pays sont moniteurs, pisteurs ou travaillent aux remontées mécaniques...



D.R.

La principale caractéristique de ce site est l'extrême variété de pentes qui se répartissent sur quatre grands massifs : Beauregard, moyennement vallonné et parfaitement aménagé pour les débutants, l'Etale, royaume du grand ski, l'Aiguille et enfin Balme, au fond de la vallée des Confins, univers du ski sauvage et paradis des fondeurs. Chacun d'eux a ses trésors cachés, ses pentes réservées aux initiés, ses territoires « secrets » que les plus fins skieurs ne tardent pas à débusquer.

Le massif de Beauregard, aux pentes très douces, dispose, cependant, en face nord, d'une redoutable piste noire, qui emprunte trois murs vertigineux, souvent verglassés et creusés d'une multitude de bosses qu'on se doit d'attaquer avec les carres des skis affûtées comme des rasoirs. Lorsque la neige est poudreuse, cette piste se descend sans trop de difficultés et l'on éprouve un plaisir fou à faire son sillon dans cette « noire ».

L'Aiguille (2 300 mètres) a été pendant longtemps le point culminant entre La Clusaz et un réservoir de neige légère et poudreuse, qu'on atteint après avoir franchi les crêts du Merle et du Loup. C'est depuis ces pentes que l'on découvre le vieux village de La Clusaz, ramassé autour de son clocher, et l'« explosion » immobilière moderne qui a gagné les premiers contreforts de la montagne. La Clusaz n'a cessé de grossir depuis le début des années 70, mais avec goût, en respectant le cachet originel du village.

En empruntant la combe Borderan pour redescendre du sommet de l'Aiguille – un splendide itinéraire en hors-piste surveillé cependant attentivement par les pisteurs secouristes de la station, – on retrouve le troisième grand massif de La Clusaz, l'Étale, qui donne lui-même accès à un vaste territoire non encore équipé, Merdassier.

Le ski sauvage en neige profonde ou de printemps est la spécialité de ce secteur, où seuls quelques anciens chalets au toit recouvert de tuiles de bois rappellent que ce lieu reçoit l'été vaches et moutons qui « emmontagnent » en juin et « démontagnent » en septembre.

Le massif de Balme est le plus récent territoire conquis par La Clusaz. Un peu à l'écart de la station – rarement ensoleillée à Noël et en janvier, – les remontées mécaniques s'élèvent dans deux des profondes combes de la chaîne des Aravis. Après la chaîne du Mont-Blanc, puissante et majestueuse, celle des Aravis, plus modeste et moins élevée – sa plus haute cime, la Pointe-Percée, culmine à 2 750 mètres, – est l'une des plus spectaculaires des Alpes. Ce rempart finement dentelé est fermé d'immenses vagues calcaires entrecoupées d'une douzaine de combes presques toutes orientées au nord-ouest. La Clusaz n'en a prudemment équipé que deux, Balme et Torchère, mais à peau de phoque on gagne assez facilement, notamment au printemps, les combes de Bellachat, du Grand-Cret, de Paccaly ou de Tardevant.

Le guide Yves Pollet-Villard, ancien maire de La Clusaz, disparu dans une crevasse en mai 1982, lors d'une course dans le massif du Mont-Blanc, a résisté avec force aux pressions de ceux qui auraient voulu tendre des câbles de remontées mécaniques dans toutes ces combes sauvages. La chaîne des Aravis reste donc un lieu privilégié pour découvrir les plaisirs et les qualités d'une nature préservée. Ce sont les « fondeurs » qui désormais hantent ce territoire en empruntant les pistes tracées dans le fond de la vallée de Confins.

Pendant de nombreuses années, les skieurs de La Clusaz ont souffert de l'éparpillement des massifs et des différents domaines skiables de la station. Il était alors difficile, parfois téméraire, de vouloir dans la même journée aller d'un bout à l'autre du domaine sans déchausser les skis. Les liaisons routières inconfortables ne facilitaient pas non plus la tâche des skieurs. La Clusaz a vécu ainsi pendant de longues années avec des fragments de domaine skiable, jusqu'au jour où la commune, irritée par cette parcellisation insupportable, a décidé de partir à la reconquête de ses arpents de neige. Onze sociétés de remontées mécaniques se partageaient en 1978 l'exploitation de l'accès au sommet des pistes. Progressivement la commune a installé ses propres téléskis et télésièges. Elle a racheté les plus petites sociétés, puis s'est attaquée au principal propriétaire de remontées mécaniques. La manœuvre a consisté à construire des engins modernes, rapides et confortables, à proximité des appareils les plus fréquentés de la station, afin de détourner une partie de leur trafic. La bataille a duré près de cinq années. Encerclée de toutes parts, la société privée a dû enfin s'asseoir à la table de négociations et accepter son absorption, le 23 octobre 1984, au sein de la société d'aménagement touristique d'exploitation de La Clusaz, contrôlée à 78 % par la commune.

La station, dont le parc de remontées mécaniques avait beaucoup vieilli dans les année 70, s'est singulièrement rajeunie, grâce à cette petite guerre, depuis trois ans. Désormais seul maître d'œuvre de son domaine skiable La Clusaz lorgne sur une nouvelle liaison. Cette fois avec la station voisine, depuis toujours concurrente, du Grand-Bornand.

A La Clusaz comme au Grand-Bornand, les querelles de clocher, on connaît. Elles ont longtemps empoisonné l'existence des « Cluses » et des « Bornandins ». Une petite montagne, le Danay, les sépare. Elle pourrait être bientôt équipée de remontées mécaniques, à condition, cependant, qu'une troisième commune, Saint-Jean-de-Sixt, le veuille bien !

Pour la première fois cet hiver, La Clusaz et Le Grand-Bornand feront un bout de piste ensemble : les possesseurs d'un forfait de remontées mécaniques d'une semaine acheté dans une des stations pourront aller skier un jour dans l'autre station : « *Dans ce domaine, il faut aller lentement. Il y a des traditions,* explique M. Michel Ythier, de la société d'aménagement touristique et d'exploitation de La Clusaz. *En mettant en place ce premier forfait commun, nous avons voulu montrer nos intentions. Nous ouvrons une période de fiançailles avec Le Grand-Bornand avant d'assumer un vrai mariage.* »

CLAUDE FRANCILLON.

Pratique-descente

LA Clusaz (1 050 mètres), 1 800 habitants permanents, sans oublier 600 vaches et 700 moutons, offre un domaine skiable de 400 hectares, situé entre 1 100 m et 2 600 mètres, et réparti sur quatre massifs : Beauregard, l'Etale, l'Aiguille et Balme. En tout 47 pistes balisées, dont 4 ont un dénivelé d'au moins 1 000 mètres. Grâce au « ski-pass » Aravis, on accède désormais au domaine de la station voisine du Grand-Bornand

● **ACCÈS.** – La Clusaz est à 32 km d'Annecy (gare SNCF). Le TGV Paris-Annecy effectue le trajet en trois heures et quarante minutes. Service régulier de cars entre Annecy et La Clusaz, tél. : (50) 02-40-11. Genève (aéroport international) se trouve à 50 km, Lyon (aéroport de Satolas) à 180 km, Paris à 650 km. La route est d'accès facile même si parfois la chaussée est étroite ; mais celle-ci est généralement bien dégagée.

● **ACCUEIL.** – Office du tourisme : (50) 02-60-92 ; Service de l'ébergement : (50) 02-40-78 ; Coopérative des propriétaires : (50) 02-43-29 ; Ecole de ski : (50) 02-40-83 ; Club des sports : (50) 02-62-34.

● **HÉBERGEMENT.** – Près de 18 000 lits, dont un parc hôtelier de 30 hôtels – 7 « trois étoiles » et 13 « deux étoiles » – ainsi qu'un parc locatif de 1 000 chalets et appartements représentant environ 5 000 lits. Pour un studio de 3-4 lits, compter de 1 700 à 3 500 francs la semaine en haute saison et de 800 à 1 650 francs en basse saison. Un caravaneige de 84 places est situé dans la vallée des Confins, à 3 km en amont de la station.

● **REMONTÉES MÉCANIQUES.** – Quarante remontées mécaniques, dont 3 téléfériques, 2 télécabines, 10 télésièges, 25 téléskis pouvant acheminer 30 000 skieurs à l'heure. Cet hiver, La Clusaz améliore la desserte du massif de l'Aiguille. Le télésiège de la patinoire devient un télécabine capable de transporter, par « paquets » de 20 skieurs, près de 3 000 personnes à l'heure. En outre, les téléskis de la Ruade et des crêts du Merle, qui avaient pris de l'âge (la première ligne fut construite il y a trente ans), se transforment en télésièges à trois places. Ainsi, les pistes des crêts du Merle et de la Ruade ne seront plus coupées par le tracé des téléskis.

Forfaits de ski alpin : un jour, 82 F ; six jours, 450 F. A noter que La Clusaz et la station voisine du Grand-Bornand ont enfin décidé de travailler ensemble. Ainsi, avec le forfait « remontées mécaniques » de La Clusaz, il est désormais possible de skier au jour de votre choix au Grand-Bornand. Des navettes, gratuites pour les possesseurs du « ski-pass », assurent la liaison routière entre les deux stations. Le Grand-Bornand, ce sont 37 remontées desservant un domaine de 42 pistes entre 1 000 et 2 100 m d'altitude.

● **SKI HORS PISTE.** – Il peut se pratiquer dans des domaines surveillés, notamment ceux de la combe du Fernuy (sous l'Aiguille) et de la combe de Borderan (entre les massifs de l'Aiguille et de l'Etale).

● **SKI DE FOND.** – Sur deux sites d'une grande beauté, le plateau des Confins, situé sous la chaîne des Aravis et le plateau de Beauregard, qui domine la station de La Clusaz. Sur le plateau des Confins (1 540 m) : 5 boucles (2 vertes, 1 bleue, 1 rouge, 1 noire). Tracées, balisées, dammées et surveillées, elles sont accessibles en voiture ou en navette. L'accès en est cependant payant : participation journalière ou carte départementale de ski de fond.

Sur le plateau de Beauregard (1 690 m), que l'on atteint par téléférique, il existe 4 boucles dont le traçage n'est pas assuré en permanence.

● **KILOMÈTRE-LANCÉ.** – Catherine Breyton, ancienne championne du monde du « KL », s'est installée à La Clusaz, où elle a fait aménager, dans le massif de Balme, une piste pour ce sport. Du 25 au 31 mars s'y dérouleront les finales des coupes de France et d'Europe du « KL ».

● **ÉCOLE DE SKI.** – Elle comprend 90 moniteurs et moniteurs-guides. Cours collectifs : forfait une semaine (deux heures et demie, matin ou après-midi) : 241 F pour adultes, 170 F pour enfants ; forfait une semaine (matin et après-midi) ; 430 F adultes, 304 F enfants. Cours particuliers : une à deux personnes, 90 F l'heure ; 3-4 personnes, 111 F l'heure.

● **L'APRÈS-SKI.** – Une patinoire artificielle couverte de 800 mètres carrés, un cinéma de 400 places, 110 magasins, 8 restaurants d'altitude, 20 restaurants, 5 night-clubs.

● **SUR VOTRE TABLE.** – Les spécialités du terroir : la tome maigre ou grasse fabriquée dans les Alpes ; le reblochon, fromage à pâte molle ; le chevrotin (fromage de lait de chèvre mêlé à du lait de vache), le persillé des Aravis au lait de chèvre.

Les plats typiques : le matafan (gros beignet), le farcemant (gâteau cuit au bain-marie composé de pommes de terre râpées, de lard et de fruits secs accompagnés de saucisses fumées), le farçon (purée de pommes de terre, de choux avec des poires et parfois des raisins secs et des châtaignes), les diots (saucisses cuites à l'étouffée au vin blanc).

Disques

CLASSIQUE

Une symphonie inédite de Mozart ?

Un assez grand bruit a été fait autour de la découverte en 1982, à Odense (Danemark), d'une symphonie de jeunesse de Mozart dans la tonalité rare de la mineur. Trois mouvements, moins de quinze minutes. On connaissait auparavant l'existence de l'ouvrage (K. 16a), mais seulement par ses quatre premières mesures, inscrites au dix-neuvième siècle dans un catalogue d'éditeur. Le manuscrit redécouvert à Odense y était arrivé dès 1793, mais, entre ce manuscrit et la personne de Mozart, rien ne prouve qu'il ait existé le moindre lien. On y trouve inscrit le nom de l'auteur de *Don Giovanni*, mais sans prénom (alors qu'avait existé un certain Leopold), et d'une main étrangère. J'avoue que l'audition de l'ouvrage, enregistré pour la première fois par l'Orchestre symphonique d'Odense *sous la direction de Tamas Vetö*, m'a laissé sceptique quant à son authenticité, et je me demande ce qu'en ont pensé ceux qui ont assisté à la première exécution publique, le 9 décembre dernier.

Sur le même disque, les *Symphonies en mi bémol* K.16 et *en ré* K.19, connues depuis toujours, et la *Symphonie en fa* K.19a, retrouvée à Munich en 1980 seulement, déjà enregistrée une fois, et dont l'authenticité semble mieux garantie que celle de K.16a. Au total donc, les « quatre premières symphonies de Mozart ». Ce « programme » *n'est sans doute pas à prendre au* pied de la lettre, mais l'intérêt de l'entreprise demeure, ne serait-ce que par les confrontations qu'elle permet. Et gageons que d'autres chefs ne tarderont pas à s'emparer à leur tour de K.19a et de K.16a.

● **Unicorn-Kanchana, distr. Schott, *DKP 9039*.**

LES MEILLEURES VENTES ET LES RECOMMANDATIONS DES DISQUAIRES

Nous publions, chaque quinzaine, les meilleures ventes réalisées dans les magasins de la FNAC, ainsi qu'un choix de disques nouveaux recommandés par les disquaires. Nous proposons en outre une sélection de compact-discs.

	CLASSIQUE		JAZZ	
	Meilleures ventes	Choix des disquaires	Meilleures ventes	Choix des disquaires
1	G. VERDI *Le Trouvère* C.-M. GIULINI (DGG)	G. VERDI *Le Trouvère* C.-M. GIULINI (DGG)	JOHN SCOFIELD *Electric Outlet* (CBS)	JOHN SCOFIELD *Electric Outlet* (ADES)
2	W. A. MOZART B. O. du film *Amadeus* L. Mazel (CARRÈRE)	G. F. HAENDEL *Scipion* Charles Farncombe Rappel 5 (FNAC)	GROVER WASHINGTON Jr *Insider moves* (WEA)	PAQUITO D'RIVERA *Why not !* (CBS)
3	W. A. MOZART *Requiem* Ch. Hogwood (OISEAU LYRE)	DEBUSSY/RAVEL *Quatuors* Quatuor Talich (CALLIOPE)	PAT METHENY GROUP *First circle* (ECM)	CARLA BLEY *I hate to sing* (PHONOGRAM)
4	GEORGES THILL *L'Opéra français* (EMI)	G. PUCCINI *Turandot* L. Mazel (CBS)	JOHN ABERCROMBIE et J. SCOFIELD *Solar* (AUVIDIS)	PAT METHENY GROUP *First circle* (ECM)
5	G. PUCCINI *Manon Lescaut* Sinopolis (DGG)	C. DEBUSSY *Les Préludes* Egorov (EMI)	BOBBY MAC FERRIN *The Voice* (WEA)	KAZUMI WATANABE *Mobo* (IMPORT)
6	W. A. MOZART *Concerto pour piano 19 et 23* M. Perahia (CBS)	J. S. BACH *Oratorio de Noël* Corboz (ERATO)	MILES DAVIS *Decoy* (CBS)	ANDRÉ JAUME QUARTET *Incontra* (NATO)

	VARIÉTÉS		POP-ROCK	
	Meilleures ventes	Choix des disquaires	Meilleures ventes	Choix des disquaires
1	SERGE GAINSBOURG *Love on the beat* (PHONOGRAM)	DIANE TELL *On a besoin d'amour* (AZ)	SADE *Diamond Life* (CBS)	EURYTHMICS *1984* (VIRGIN)
2	JULIEN CLERC *Aime-moi* (VIRGIN)	ISABELLE MAYEREAU *Les Mouches* (WEA)	DEEP PURPLE *Perfect Stranger* (POLYDOR)	PHILIP BAILEY *Chinese wall* (CBS)
3	H. F. THIEFAINE *Alambic* (AZ)	MORICE BENIN *En public* (ABA)	THE SMITHS *Hatfull of Hollow* (VIRGIN)	THE HONEY DRIPPERS *Volume one* (WEA)
4	JOHNNY HALLYDAY *Au Zénith* (PHONOGRAM)	CATHERINE LARA *Flamenrock* (RCA)	TOTO *Isolation* (CBS)	DALIS CAR *The waking hour* (VIRGIN)
5	DANIEL BALAVOINE *Live* (BARCLAY)	EDITH BUTLER *Un million de fois, je t'aime...* (POLYDOR)	BRONSKI BEAT *The age of Consent* (BARCLAY)	PAT BENATAR *Tropico* (AE)
6	PAUL PERSONNE *Barjo Land* (PHONOGRAM)	FRANCIS CABREL *Live* (CBS)	THE STRANGLERS *Aural Sculpture* (CBS)	SHAKA KHAN *I feel for you* (WEA)

UNE SÉLECTION DE COMPACT-DISCS

	CLASSIQUE	
	Meilleures ventes	Choix des disquaires
1	G. MALHER *Le Chant de la terre* K. Perrier/B. Walter (DECCA)	G. VERDI *Quatre pièces sacrées* R. Muti/Philharmonique de Berlin (EMI)
2	G. VERDI *Le Trouvère* C. M. Giulini (DGG)	C. DEBUSSY *Préludes vol. I* A. Benedetti Michelangeli (DGG)

	VARIÉTÉS	
	Meilleures ventes	Choix des disquaires
1	SADE *Diamond Life* (CBS)	JEAN-MICHEL JARRE *Zoolook* (CBS)
2	DAVID BOWIE *Tonight* (PATHE MARCONI)	EDDIE GOMEZ/CHICK COREA *Gomez* (DENON)

Un livre pour mieux choisir ses disques...

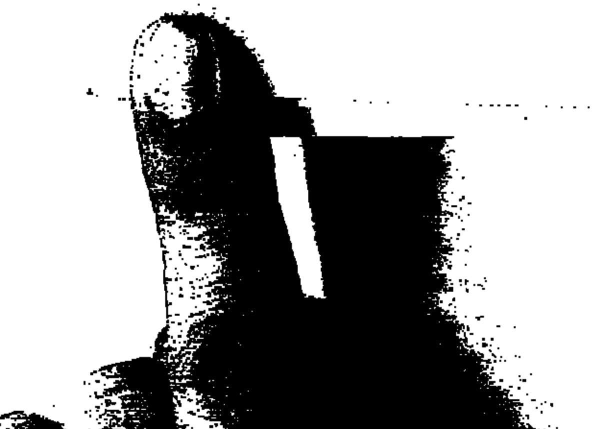
Ceux — et ils sont nombreux — qui, pour les fêtes en particulier, désireront acheter ou offrir des disques doivent savoir qu'ils disposent d'une source de renseignements détaillée et facile à utiliser : le *Dictionnaire des disques*, Diapason-Laffont, dont vient de paraître une édition revue et augmentée (la première édition avait vu le jour en 1981).

Il ne s'agit pas d'une simple énumération des meilleures versions disponibles, mais bien, comme l'indique la couverture, d'un *Guide critique de la musique classique enregistrée*. Les compositeurs, des plus importants à ceux que l'on entend rarement, sont présentés par ordre alphabétique, et leurs ouvrages et les disques qui leur sont consacrés examinés un à un avec des commentaires fournis. On saura tout, par exemple, sur les divers enregistrements par Furtwaengler de la *Cinquième* de Beethoven ou sur les mérites comparés de Krips, Klemperer, Fricsay ou Giulini dans les opéras de Mozart, et on notera que *sont examinés environ soixante-dix* disques de cantates de Bach et soixante de symphonies de Haydn, cela sans compter les intégrales et les coffrets. C'est dire l'ampleur de la réalisation.

En annexe, on trouvera notamment des anthologies lyriques, une liste (déjà largement dépassée) de disques compacts, et un précieux index d'interprètes. Au total, un excellent instrument de travail, et souvent aussi de culture.

MARC VIGNAL.

● **DICTIONNAIRE DES DISQUES, éd. Robert-Laffont, coll. « Bouquins », 1 080 p., 95 F.**



Mode

Soldes : de Paris à Londres

Centres commerciaux : *Forum des Halles*, du 1er au 12 janvier. — *Quatre Temps de la Défense*, du 28 décembre au 12 janvier. — *Galaxie*, à partir du 2 janvier. — *Galerie du Claridge*, du 27 décembre au 15 janvier. — *Parly 2*, du 2 au 12 janvier.

Bazar de l'Hôtel-de-Ville, Bon Marché, à partir du 27 décembre. — *C & A*, du 30 janvier au 9 février. — *Galeries Lafayette*, à partir du 26 décembre. — *Marks & Spencer*, à partir du 21 décembre. — *Palais des congrès, porte Maillot, du 3 au* 12 janvier. — *Place des Victoires et passage Vivienne*, du 2 au 17 janvier. — *Le Printemps*, du 27 décembre au 12 janvier. — *La Samaritaine*, du 26 décembre au 26 janvier. — *Aux Trois Quartiers*, à partir du 27 décembre.

Pour elle

Andrea Pfister (chaussures), 4, rue Cambon, à partir du 7 janvier. — *Angelo Tarlazzi*, 67, rue du Faubourg-Saint-Honoré ; 74, rue des Saints-Pères, à partir du 15 décembre. — *Anne-Marie Beretta*, 24, rue Saint-Sulpice, à partir du 2 janvier. — *Auteuil*, 99, rue de Passy, à partir du 22 décembre. — *La Bagagerie*, 12, rue Tronchet, 74, rue de Passy ; 41, rue du Four, à partir du 10 janvier. — *Bouchara (tissus), 54, boul. Haussmann, du* 27 décembre au 12 janvier. — *Candide*, 4, rue de Miromesnil, à partir du 7 janvier. — *Céline*, 3, avenue Victor-Hugo ; 24, rue François-Ier ; 58, rue de Rennes, du 9 au 12 janvier. — *Chanel*, 31, rue Cambon, à partir du 3 janvier. — *Charles Jourdan*, à partir du 26 décembre dans les magasins parisiens de la marque.

Cocon, 25, rue Quentin-Bauchart ; 22, rue du Vieux-Colombier ; 255, rue Saint-Honoré, à partir du 27 décembre. — *Dana*, 392, rue Saint-Honoré, à partir du 17 décembre. — *Delrey* (gants), 47, rue du Four, du 1er au 28 février. — *Franck & Fils*, le 10 janvier. — *Georges Rech*, 54, rue Bonaparte ; 23, avenue Victor-Hugo ; 273, rue Saint-Honoré, à partir du 2 janvier. — *Harel* (chaussures), 64, rue François-Ier, à partir du 3 janvier. — *Jean-Louis Scherrer*, 51, avenue Montaigne ; 31, rue de Tournon, à partir du 3 janvier. — *Laura Ashley*, 66, rue des Saints-Pères, 94, rue de Rennes : prêt-à-porter à partir du 27 décembre, maison, du 4 janvier. — *Léonard*, 28, faubourg Saint-Honoré : du 15 au 20 décembre. — *Mancini*, 72, avenue Victor-Hugo : du 13 au 15 décembre ; 20, rue Boccador : du 17 au 19 décembre. — *Nahala*, (enfants), 8, rue des Saussaies : jusqu'au 20 décembre. — *Nina Ricci*, 39, avenue Montaigne : le 9 janvier. — *Per Spook*, 18, avenue George-V, 59, rue Bonaparte : du 7 au 12 janvier. — *Pierre Balmain*, 44, rue François-Ier : à partir du 17 décembre. — *Pisanti*, 56, rue Bonaparte : à partir du 15 décembre. — *Rayne* (chaussures), 6, faubourg Saint-Honoré : à partir du 17 décembre. — *Révillon*, 42, rue La Boétie, 44, rue du Dragon : du 5 au 31 janvier. — *Rodier* : à partir du 2 janvier en province, du 7 à Paris. — *Simonetta*, 15, rue Jean-Mermoz : à partir du 4 janvier.

Pour eux

Bally : à partir du 2 janvier. — *Burberrys*, 8-10 boulevard Malesherbes, 56, rue de Passy, 45, rue de Rennes : à partir du 3 janvier. — *Christian Dior*, 30, avenue Montaigne, *12, rue Boissy-d'Anglas : du 9* au 11 janvier. — *Cerruti*, 27, rue Royale (hommes) : du 3 au 8 janvier ; (femmes), 15, place de la Madeleine : à partir du 3 janvier. — *Elli Rosseti*, 18, rue Royale, 54, faubourg Saint-Honoré : à partir du 5 janvier. — *Hémisphères*, 1, boulevard Emile-Augier, 22, avenue de la Grande-Armée : du 14 au 26 janvier. — *Jaeger*, 5, faubourg Saint-Honoré : à partir du 2 janvier. — *Lanvin*, 2, rue Cambon (hommes) : du 8 au 12 janvier ; 22, faubourg Saint-Honoré : les 9 et 10 janvier. — *Latreille*, 62, rue Saint-André-des-Arts : du 26 décembre au 12 janvier. — *Micmac*, 13, rue de Tournon : du 15 décembre au 15 janvier. — *Le monde du bagage*, 9, avenue Rapp : du 7 au 11 janvier. — *Claude Montana*, 31 et 37, rue de Grenelle : à partir du 15 décembre. — *Pinet Magli*, 76, Champs-Elysées, 1, boulevard de la Madeleine, 70, rue de Passy : à partir du 26 décembre. 14-18 (filles), 75, rue des Vignes, 56, avenue de la Bourdonnais ; (garçons) 34, rue Vital : du 5 au 20 janvier. — *Renoma*, 129, rue de la Pompe : à partir du 8 janvier. — *Ted Lapidus*, 35, rue François-Ier, 1, place Saint-Germain-des-Prés : à partir du 3 janvier. — *Jean Thiot*, 17, rue du Louvre, 97, rue d'Alésia, 82, boulevard Haussmann : à partir du 18 décembre. — *Tunmer*, 5, place Saint-Augustin : à partir du 3 janvier. — *Valentino*, 17-19, avenue Montaigne : à partir du 3 janvier. — *Yves Saint-Laurent*, toutes les boutiques Rive Gauche : à partir du 4 janvier.

Pour lui

Berdy, 79, avenue des Ternes, 86, avenue Ledru-Rollin : à partir du 15 janvier. — *Berel*, 12, rue de Sèvres : à partir du 10 janvier. — *Capel*, 74, boulevard de Sébastopol : du 3 au 12 janvier. — *Delaveine*, 13, boulevard Montmartre : à partir du 27 décembre. — *Dorian Guy*, 36, avenue George-V : à partir du 17 janvier. — *Elysées Soieries*, 65, Champs-Elysées : à partir du 2 janvier. — *Ermenegildo Zegna*, 10, rue de la Paix : du 4 au 12 janvier. — *Francesco Smalto*, 44, rue François-Ier, 5, place Victor-Hugo : du 17 au 19 janvier.

— *Gérard Sools*, 22, avenue Victor-Hugo : à partir du 27 décembre. — *Marcel Bur*, 138, faubourg Saint-Honoré : du 2 au 10 janvier. — *Saint-Germain-des-Prés*, 37, rue du Four : à partir du 2 janvier. — *Sulka*, 2, rue de Castiglione : à partir du 8 janvier. — *Madélios : à partir du* 27 décembre.

Pour la maison

Ancien Orient, (meubles chinois), 46, rue de La Villette : à partir du 27 décembre. — *Boutiques Descamps* : du 4 au 26 janvier. — *Christofle Pavillon*, Parly-2 seulement, hors orfèvrerie : du 4 au 12 janvier. — *Etoffe et Maison* : du 4 au 26 janvier. — *Lucien Legrand*, 1, rue de la Banque : spécial Crémant de Bourgogne, brut non dosé blanc ou rosé, 36 F. — *Magloire* (antiquités iraniennes), 13, place des Vosges : à partir du 27 décembre. — *Porthault*, 18, avenue Montaigne : à partir du 2 janvier. — *Plaisances* (céramiques et verres), 38, rue Quincampoix : à partir du 27 décembre. — *La Vaissellerie*, 80, boulevard Haussmann : à partir du 27 décembre.

Outre-Manche

En Angleterre, les soldes s'attendent avec une impatience débordant souvent le flegme britannique. Il s'agit d'un marathon du shopping, faisant courir les Londoniennes et les touristes (livre sterling à 11,50 F env.). Certaines y réaliseront l'affaire de leur vie, notamment en fourrures. On n'hésite pas, devant le rêve, d'emporter « le » vison ou « la » zibeline, à faire la queue avant l'aube, bravant les rigueurs de l'hiver avec sac de couchage et *thermos de thé*. Il faut *savoir* que les grands magasins écoulent leurs fins de séries normales et les « special purchases » (achats spéciaux) obligatoirement indiqués sur les étiquettes.

Le 27 décembre verra le départ de cette manifestation qui dure de deux semaines à un mois. *Barkers* (Kensington) ouvre la ronde avec *British Home Stores* (Oxford Street), *Burberrys, Libertys, Fortnum & Mason* et *Harvey Nichols*. Le 28, ce sera le tour de *Selfridges* et de *Simpsons* (Picadilly).

Mais le grand jour, c'est *Harrods*, dont les onze portes ouvrent simultanément le 4 janvier 1985 à 9 heures. En 1984, 300 000 *clientes y ont pénétré le premier* jour.

NATHALIE MONT-SERVAN.

Philatélie n° 1875

Le programme 1986...

... dans sa première partie prévoit l'émission de vingt-deux timbres, composé de huit avec surtaxe, quatorze sans surtaxe dont un timbre poste aérienne.

TIMBRES AVEC SURTAXE :

● **Journée du timbre** : véhicule postal utilisé en France au XIXe siècle, la briska.

● **Personnages célèbres** : Charles de La Condamine (1701-1774) ; Henri Moissan (1852-1907) ; Alfred Kastler (1902-1983) ; Paul Hérault (1863-1914) ; Henri Fabre (1882-1984) ; François Arago (1780-1853).

● **Croix-Rouge** : Reims, un vitrail moderne.

TIMBRES SANS SURTAXE :

● **Série artistique** : portrait d'Isabelle d'Este, dessin de Léonard de Vinci ; des œuvres de Maurice Estève et Jean Arp.

● **Série « Europe »** : Protection de la nature et de l'environnement ; thème retenu, pour cette année, par le CEPT : chauve-souris et genette.

● **Série touristique** : cloître de Notre-Dame-en-Vaux (Marne) et château de Loches (Indre-et-Loire).

● **Série « Nature de France »** : quatre minéraux du pays.

● **Commémoratifs et divers** : centenaire de l'inauguration de la statue de la Liberté éclairant le monde, de Bartholdi, érigée dans la baie de New-York ; la typographie par Raymond Gid.

● **Poste aérienne** : Bréguet Wibault 282.

Souhaitons un dosage raisonnable des valeurs d'affranchissements pour les timbres de ce début de programme.

Au programme 1985...

... deux timbres complémentaires ; autrement dit, ce sont déjà les « hors-programme » : la ville de Vienne (Isère), qui, en janvier, sera peut-être la première des émissions de l'année, et le 40e anniversaire de la Documentation française.

Pour Noël 84...

...quelques émissions par les pays membres du Commonwealth :

Bahamas : 5, 31, 35 cents ; bloc-feuillet (115 × 80) avec les mêmes valeurs.
Barbades : 50, 65, 75 cents, 1 $.
Botswana : 7, 25, 35, 50 thebe.
Cayman : 5, 25 cents ; bl. feuillet 1 $.
Chypre : 4, 13, 20 cents.
Fidji : 8, 20, 25, 40 cents, 1 $.
Gibraltar : 20, 80 p.
Jamaïque : 20, 25, 55 c., 1,50 $.
Malawie : 7, 20, 30 t, 1 kwacha.
Norfolk (îles) : 5, 24, 30, 45, 85 cents.
Nauru : 30, 40, 50 cents.
Samoa : 25, 35 s., 1 $; bl. ft.
Trinidad-et-Tob. : 10, 30 c., 1, 3 $.
Tristan da Cunha : 10, 20, 30, 50 p.
Vanuatu : 25, 45, 75 vatus.

● **WALLIS ET FUTUNA** : timbre de « Noël », P.A., 260 F, réalisé en off-



set, d'après un dessin d'enfant, à Périgueux.

● **SWAZILAND** : série « champignons », sujets divers, 10, 15, 50 cents, 1 Emalangui ; série « trains », 10, 25, 30 c. ; 1 E.

● **TRINIDAD-ET-TOBAGO** : 125e anniv. de l'« Home d'enfants de St-Mary », 10, 70 cents, 3 $; série « émancipation », 35, 50 c., 1, 2 $.

● **ZAMBIE** : série « reptiles », sujets divers, 12, 28, 35 n., 1 K. ; *Bitis gabonica, Chamaeleo Jauresti, Crocodylusniloticus et Agama cynanogaster* ; 20e anniver. de l'indépendance, 12, 28 ngwee, 1 kwacha.

ADALBERT VITALYOS.

Dans la hotte du Père Noël électronique

Veillée de Noël : sur TF 1, un spécial « Salut les Mickey » pour les enfants, un film *le Petit Lord Fauntleroy*, de Jack Gold, une fin de soirée intime avec Roger Gicquel, couronnée par une messe de minuit en Mondovision. Antenne 2, le premier épisode d'un feuilleton, *Louisiane*, de Philippe de Broca, un « Parlez-moi d'amour » : cocktail de films et de chansons d'avant-guerre. Et un ballet signé Roland Petit, inspiré des *Quatre Saisons* de Vivaldi. Sur FR 3 enfin, trois films, dont un magistral *Moby Dick*, de John Huston, un autre, médiocre, *The Dentist*, et le chef-d'œuvre de Marcel Carné, *les Enfants du paradis*. Pour le reste de la semaine, voici notre sélection.

Séries, feuilletons et dramatiques

LOUISIANE, de Philippe de Broca (du 24 au 29, A2, 20 h 35).

Souvenez-vous ! Un monde sauvagement balayé par des pluies diluviennes ou par des incendies gigantesques... C'était la guerre de Sécession et ses ravages fratricides, l'esclavage des Noirs, les amours flamboyantes d'un été de glycine... c'était *Autant en emporte le vent*, le film mythique qui fit valser les imaginations de toute une génération. Eh bien « Louisiane », de Philippe de Broca, au premier coup d'œil, fait penser à cette *épopée, mais ce feuilleton* phare d'Antenne 2 diffusé en une semaine tourne assez rapidement à la catastrophe. L'histoire – celle de Clarence (Ian Charleson), de Virginie (Margot Kidder) et de Charles (Victor Lanoux) – tient le coup dans le roman de Maurice Denuzière, mais pas à l'écran. Les raisons ? Le scénario, conçu à l'origine pour un long métrage, s'étire ici sur près de six heures. A désespérer d'être romantique, d'être amoureux ! – M. G.

CHRISTMAS CAROL, de Pierre Boutron (mardi 25, TF 1, 20 h 35).

Imaginez un soir de Noël dans une immense cité européenne, au milieu du siècle dernier : Londres, emmitouflée dans le brouillard, sous un lourd manteau de neige. Dans cette ville industrieuse vivent des millions d'âmes, voyous à casquette affamés, des riches et des miséreux... Mais c'est Christmas, et la baguette d'un magicien est capable de tout, de transformer les horribles tics de l'avarice en générosité rayonnante, par exemple. L'immonde Ebnezer Scrooge, personnage moteur de *Christmas Carol*, de Pierre Boutron, inspiré d'un conte de Noël de Charles Dickens, incarné par un Michel Bouquet, virtuose dans l'art de la tragicomédie est notre homme : sa fortune est considérable, mais elle a ruiné son âme...

Fable fantastique, les fantômes du passé traversent le monde comme sur un tapis volant, la réalité la plus forte se mélange aux rêves les plus saugrenus. Génie onirique de l'auteur de *David Copperfield !*

C'est un spectacle de Noël, avec de beaux décors, de bons acteurs (Georges Wilson, Pierre Clementi et Michel Bouquet – toujours lui). L'esprit de Dickens est respecté, les images sont soignées, et le monde, quelques instants, est touché par la grâce divine. – M. G.

L'HÉRITAGE, de Maurice Failevic (mercredi 26, A 2, 21 h 35).

Imaginez un petit coin de campagne française. Un vieux célibataire passe l'arme à gauche, laissant en héritage une superbe vigne, mais, histoire d'embêter tout le monde, le malin a interdit d'ouvrir le testament... avant les prochaines vendanges ! A qui va revenir la vigne ? Et qui va en prendre soin en attendant ? Un suspense mené à la manière de Maurice Failevic, avec un mélange de malice jubilatoire et un sens aigu de l'observation. Ce pessimiste qui a de l'humour a l'art de mettre en place une situation, puis de regarder ce qui se passe. Il saisit sur le vif les gestes, les égoïsmes, les comportements, les accents. C'est un moraliste qui exerce ses dents sur la nature humaine, avec l'espoir de la corriger, mais sans se faire d'illusions. Le trait est parfois appuyé, et la fable vire à la farce, à la caricature, mais on s'amuse. Et les comédiens sont plus vrais que nature ! – C. H.

GASPARD DE LA MEIJE, de Bernard Choquet (vendredi 28, FR 3, 20 h 35).

Marins s'abstenir. Altitude : plus de 2 000 mètres au-dessus de la mer. C'est la haute montagne, les poumons sont comprimés, les jambes flageolent. Grimper tout en haut, s'arracher les muscles au contact de l'âpre paroi. Une cordée d'hommes robustes va mettre un point d'honneur à planter un drapeau sur un sommet invaincu. Dure tâche ! Mais l'enjeu est de taille. Cette victoire « de l'homme sur l'homme » permettrait (nous dit-on) à la vallée de Vénéon, dans les Alpes, de sortir des ténèbres du Moyen Age et d'entrer, crampons aux pieds, dans le XXe siècle. L'homme de la situation n'est qu'un pauvre paysan. Il s'appelle Gaspard de la Meije. Son histoire est vraie, et Bernard Choquet, assisté de Bruno Gallet et d'Isabelle Scheibli, ont cru bon de la mettre en scène, à grand renfort d'images panoramiques et de musique mystique. Ce téléfilm a reçu le Grand Prix des Diablerets au XVe Festival du film alpin. C'est étrange, assez particulier. *Les montagnards y trouveront* leur compte, les autres... – M. G.

Variétés

SYLVIE VARTAN (dimanche 23, FR 3, 18 h 40).

Une Vartan américaine à Las Vegas. Le triomphe de Sylvie, présenté par l'illustre Gene Kelly.

LES BEATLES (les 28 et 29, A 2, 21 h 30).

« Les enfants du rock » parleront d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître : le *temps béni des « sixties »*, où les quatre voyous de Liverpool émoustillaient l'Europe entière : les Beatles en deux contes de Noël. Premier soir, *Yellow Submarine*, film à haute teneur psychédélique, suivi d'un documentaire de FAB Four, sur la légende de la Beatlemania. Deuxième soir, le concert de Shea Stadium à New-York en 1965 en clôture tragique des années 1965-1970, époque de la séparation. Triste sera notre âme !

POKER DE REINE (dimanche 23, FR 3, 20 h 35).

Connaissez-vous voix plus « autorisée » que celle de Léon Zitrone pour conter les aventures majestueuses de nos majestés ? Il sait si bien les enterrer qu'on peut imaginer qu'il saura les ressusciter. Chose faite : à partir d'archives de l'INA ou de Gaumont, notre Léon Zitrone (national et international) se lance à corps perdu dans ce conte de fées. Le philosophe François Chatelet analysera parallèlement cette mythologie pour midinette, tandis qu'un *photographe de l'agence Gamma*, spécialisé dans la « prise » d'altesses, bavardera sur les têtes couronnées. – M. G.

HISTOIRE DU RIRE (les 21, 22, 25, 26, 27 et 29, TF 1, vers 22 heures).

D'Adam et Eve à nos jours, en passant par Aristophane, le « nonsense », les Marx Brothers, Buster *Keaton, Chaplin et Jacques Tati...* l'histoire du rire, concoctée par Daniel Costelle. Une série irrégulière, mais quel plaisir de revoir des extraits de films, de réécouter des sketches de nos chers grands comiques. On s'esclaffe de bon cœur. – A. Rd.

Cinéma

ANNA CHRISTIE (dimanche 23, FR 3, 22 h 30).

Le premier film parlant de Garbo.

MOBY DICK (lundi 24, FR 3, 20 h 50).

L'adaptation géniale du grand roman cyclique de Herman Melville.

LE CIRQUE (mardi 25, A 2, 16 h 10).

Tendresse et solitude de Charlot vagabond.

LE MAGICIEN D'OZ (mardi 25, FR 3, 20 h 35).

Onirisme hollywoodien, nains et magiciens, et Judy Garland. *Féerique !*

LES ENFANTS DU PARADIS (lundi 24, FR 3, 23 h 20).

Chef-d'œuvre du réalisme poétique de Marcel Carné. Avec des dialogues de Prévert. Grande distribution d'acteurs : Arletty, inoubliable.

MORT A VENISE (mercredi 26, FR 3, 22 h 40).

L'évocation du destin tragique d'un compositeur autrichien (Gustav Mahler) somptueusement mis en scène par Luchino Visconti.

UN CHIEN ANDALOU (vendredi 28, FR 3, 22 h 40).

L'intrusion du cinéma dans l'univers surréaliste. Le premier film – dur – du metteur en scène de *Belle de jour*.

Enfants

DESTINATION NOËL (du 21 décembre au 2 janvier, TF 1, vers 15 h).

Délice sélectionné par Catherine Malaval : une vingtaine de dessins animés, deux feuilletons (« Madame Pepperpott » ; « Ricky ou la belle vie »).

ALLONS-Z-ENFANTS DE LA TÉLÉ (vendredi 28, A 2, 16 h 30).

Une émission de Claude Villers préparée par Leslie Bedos. Les plus jeunes d'entre nous critiquent, jugent le petit écran.

DEUX ADAPTATIONS DE GEORGE SAND : *les Maîtres sonneurs* (jeudi 27, TF 1, 16 h 30) ; *François le Champi* (vendredi 28, TF 1, 16 h 25).

Deux contes berrichons, inspirés de l'auteur de *la Petite Fadette*.

Les films de la semaine. Le palmarès de Jacques Siclier.

■ A VOIR
■■ GRAND FILM

DIMANCHE 23 DÉCEMBRE

West Side Story ■
Film américain de Robert Wise et Jérôme Robbins (1961) avec N. Wood, R. Beymer.
TF 1, 20 h 35 (145 mn).
Roméo et Juliette dans un bas quartier de New-York où les rivalités raciales opposent les « vrais Américains » aux Portoricains. Gangs d'adolescents et fureur de vivre. Cette version cinématographique d'une comédie musicale au succès retentissant, a fait un tabac grâce à la mise en scène de Robert Wise (l'espace urbain) et à la chorégraphie de Jérôme Robbins. Cinéma grand format qui ne convient pas au petit écran. Mais il y a Natalie Wood.

Anna Christie ■
Film européen de Jacques Feyder (1930), avec G. Garbo, T. Shall (version allemande sous-titrée. N.).
FR 3, 22 h 30 (85 mn).
Le premier film parlant de Garbo (prostituée qui veut se régénérer – d'après une pièce d'Eugène O'Neil) fut réalisé par Clarence Brown. Pour l'Europe, Feyder tourna une version suédoise et une version allemande, celle que « la Divine » préférait. La voilà. Et sa voix.

LUNDI 24 DÉCEMBRE

Les Disparus de Saint-Agil ■
Film français de Christian-Jaque (1938), avec E. von Stroheim, S. Grave (N.).
TF 1, 16 h 30 (100 mn).
Trois collégiens à l'imagination vive et le mystère d'une comédie policière d'après Pierre Véry. L'esprit d'enfance, des vedettes, une réalisation soignée.

Le Petit Lord Fauntleroy
Film anglais de Jack Gold (1980) avec R. Schroder, A. Guiness.
TF 1, 21 h 45 (110 mn).
Mièvrerie, charité paternaliste, camouflage social de l'époque victorienne : un roman anglais pour enfants de France Hogson Burnett. Alec Guiness, contemple sidéré, le jeune cabotin culotté jouant le « petit lord ».

Moby Dick ■■
Film américain de John Huston (1954), avec G. Peck, R. Basehart.
FR 3, 20 h 50 (95 mn).
Années 1840. Le capitaine d'un baleinier entraîne son navire et ses matelots à travers les océans, à la poursuite d'une baleine blanche mythique. Adaptation géniale du roman d'Herman Melville, sommet de tous les thèmes hustoniens : l'aventure, l'obstination, l'échec.

The Dentist
Film de Leslie Pearce.
FR 3, 22 h 40 (40 mn).

Les Enfants du paradis ■■
Film français de Marcel Carné (1943-1944), avec Arletty, J.-L. Barrault (N.).
FR 3, 23 h 40 (185 mn).
Le boulevard du Temple et ses théâtres à l'époque romantique. Une femme au nom de fleur (Arletty-Garance, quelle merveille !) sera le destin de quatre hommes. Deux époques, plus de trois heures d'un spectacle fabuleux, émouvant, triomphe du réalisme poétique de Carné et des dialogues de Prévert. Avec des acteurs passionnés.

MARDI 25 DÉCEMBRE

Peau d'âne ■
Film français de Jacques Demy (1970), avec C. Deneuve, J. Perrin.
A 2, 13 h 45 (90 mn).
Enchantement décoratif et sentimental d'un conte de Perrault, remanié par Jacques Demy. Un monde de rêves pour tous les âges.

Le Cirque ■■
Film américain de Charles Chaplin (1928), avec Charlie Chaplin, M. Kennedy (muet. N.)
A2, 16 h 10 (70 mn).
L'amour impossible d'un vagabond – devenu artiste de cirque – pour une écuyère. Le film démarre en course-poursuite et retrouve ensuite la sensibilité, la bouleversante tendresse des œuvres dramatiques où Charlot affronte la solitude.

Diva ■
Film français de Jean-Jacques Beineix (1980) avec W. Wiggings Fernandez, F. Andrei.
A2, 21 h 35 (115 mn).
Un jeune postier mélomane, une chanteuse noire d'opéra, des truands et des tueurs. Le produit mode, superchic d'une saison. Un réalisateur mégalomane, un phénomène sociologique. Il faut avoir vu...

Le Magicien d'Oz ■
Film américain de Victor Fleming (1939), avec J. garland, F. Morgan (N. et couleurs).
FR 3, 20 h35 (97 mn).
Voyage onirique dans un pays habité par des nains et sur lequel un magicien règne. Charmes hollywoodiens d'une féerie où Judy Garland adolescente chante et fascine.

MERCREDI 26 DÉCEMBRE

Mort à Venise ■■
Film italien de Luchino Visconti (1971), avec D. Bogarde, B. Andresen.
FR 3, 22 h 40 (115 mn).
Un compositeur allemand, vieux et malade, s'éprend d'un bel adolescent rencontré dans un palace du Lido de Venise. La reconstitution historique, comme toujours chez Visconti, est superbe. Mais ce film, tiré d'un roman de Thomas Mann, est une douloureuse méditation sur la création artistique face à l'éblouissement de la jeunesse juste avant la mort. Visconti, Dirk Bogarde, la musique de Mahler. On appelle cela un chef-d'œuvre.

JEUDI 27 DÉCEMBRE

Les Uns et les autres ■
Film français de Claude Lelouch (1981), avec R. Hossein, N. Garcia.
TF 1, 20 h 35 (180 mn).
De 1936 à 1980, l'influence des événements historiques sur la destinée de quatre familles : une russe, une française (juive), une allemande, une américaine. Version cinéma de la série télévisée diffusée à l'automne 1983. Intrigues entrecroisées, mythologies sociales, passions et émotions. Le talent et la sincérité de Lelouch dans le mélodrame.

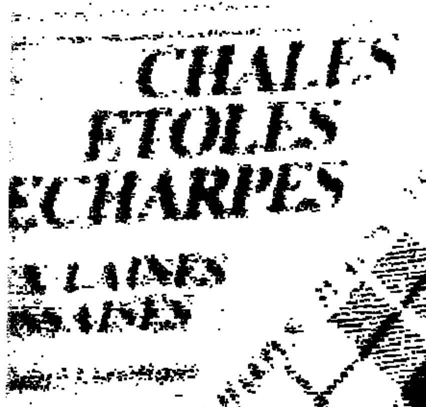
Signé Furax
Film français de Marc Simenon (1980), avec B. Haller, J.-P. Darras.
A 2, 21 h 35 (90 mn).
Parodie de Fantomas d'après un feuilleton radiophonique et un roman de Pierre Dac et Francis Blanche. C'est raté. La réalisation passe à côté de l'absurdité qu'appelait cette histoire loufoque.

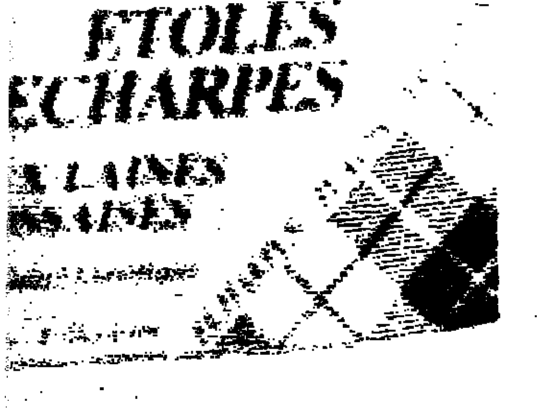
VENDREDI 28 DÉCEMBRE

Casse-tête chinois pour le judoka
Film franco-italo-allemand de Maurice Labro (1967) avec M. Briand, M. Tolo.
A 2, 14 h 50 (105 mn).
Aventures, espionnage, danger atomique et péril jaune. Un sous-produit lamentable. A ignorer.

Le Chien andalou ■
Film français de Luis Bunuel (1928) avec P. Batcheff, S. Mareuil (muet, N.)..
FR 3, 22 h 40 (20 mn).
Court métrage surréaliste (sans chien, andalou ou pas !) auquel participa Salvador Dali. Associations d'images dérangeantes (tel l'œil coupé par une lame de rasoir) pour exprimer l'oppression sociale et religieuse empêchant l'amour fou.

Le Sous-Marin jaune ■
Film anglais de George Dunning (1968), avec les voix des Beatles.
A2, 21 h 30, (90 mn).
Des hippies luttent contre un méchant peuple et font triompher la joie de vivre et la musique. Film d'animation lié, par le graphisme et la couleur, au style psychédélique, au pop'art fin années 60. On y trouve un peu de l'humour dévastateur des Marx Brothers, on y entend les chansons des Beatles.







Soap... quelle soupe

On est au quatrième épisode de cette série américaine présentée comme le *nec plus ultra* du comique. Groucho Marx n'aurait pas fait mieux ! le mélo serait infernal et délirant ! etc. En réalité, c'est du sous-comique américain moyen. L'histoire ? Celle de deux familles – les Tate et les Campbell – qui ne cessent de se disputer dans les cuisines. Il y a Jessica, la quarantaine blonde et minaudante, son mari, qui essaie de se débarrasser d'une maîtresse envahissante (sa secrétaire évidemment), il y a le grand-père qui ne sait pas que la dernière guerre mondiale est terminée ; de l'autre côté, Mary, la sœur de Jessica, se fait bien du souci parce que son fils voudrait devenir... une fille. Son autre fils est un voyou, et il y a des règlements de comptes dans l'air. Qui couche avec qui ? Qui veut se débarrasser de qui ? C'est du boulevard de base, avec des dialogues débiles. Et ce côté stéréotypé des séries américaines doublées avec les mêmes voix que Dallas. La série fait vingt-cinq épisodes.

CATHERINE HUMBLOT.

Les films

UN TUEUR DANS LA VILLE. – Film américain d'A. Mastroianni (1982), avec P. King, E. Kemp. Diff. le 22 à 9 h, le 23 à 10 h 25.

Un assassin signe ses crimes avec une paire de menottes. Une femme médium dessine ses pressentiments. Film policier au suspense ingénieux, mais avec scènes de violence et de torture.

L'AMOUR NU ■ – Film français de Yannick Bellon (1981), avec M. Jobert, J.-M. Folon. Diff. le 22 à 10 h 35, le 27 à 15 h 15.

A partir d'informations sur la guérison du cancer du sein, une histoire d'amour un peu trop romanesque concernant la hantise de la mutilation chez une femme. Marlène Jobert joue avec beaucoup de sensibilité.

A NOS AMOURS ■ ■ – Film français de M. Pialat (1983), avec S. Bonnaire, M. Pialat. Diff. le 22 à 0 h 35.

Une adolescente découvre l'amour et la sexualité. Vivant dans une famille désunie, elle entretient un rapport de tendresse avec son père. Chez Pialat, le cinéma c'est la vie. Un film admirable, prix Delluc 1983.

TENDRES COUSINES. – Film français de D. Hamilton (1980) avec C. Rouvel, T. Tevini. Diff. le 22 à 2 h 10, le 26 à 0 h 10, le 28 à 0 h 30.

Un garçon de quinze ans au milieu des femmes, à la veille de la guerre de 1939. Ebats érotiques, flou artistique des images d'un photographe et cinéaste esthète.

SOUS LES VERROUS ■ – Film américain de J. Parrot (1931), avec Laurel et Hardy (N). Diff. le 22 à 5 h 20, le 28 à 16 h 30.

Le premier long métrage de Laurel et Hardy. Prison, évasion, déguisement, re-prison. Une comédie burlesque au scénario décousu, à la réalisation disparate, avec quelques sketches très drôles.

LES BABAS COOLS. – Film français de F. Leterrier (1981), avec C. Clavier, A.M. Chazel. Diff. le 23 à 11 h, le 27 à 14 h.

Un jeune cadre cherche le bonheur dans une communauté de hippies prolongés. Comédie satirique plutôt fade.

LA LUNE DANS LE CANIVEAU ■ – Film français de J.-J. Beineix (1983), avec G. Depardieu, N. Kinski. Diff. le 23 à 20 h 30, le 27 à 22 h 10, le 28 à 2 h.

Un quartier sordide, la rencontre d'un docker, qui veut venger sa sœur violée, et d'une créature de rêve, venue du monde chic. Un roman de David Goodis transformé en visions délirantes. Mise en scène aux excès somptueux, étouffant les acteurs. Beineix est, pourtant, un cinéaste doué.

LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE ■ – Film français de Jean-Marie Poiré (1982), avec Anémone, T. Lhermitte. Diff. le 23 à 22 h 50, le 24 à 9 h.

Une nuit de Noël dingue avec des personnages dingues. Pur et irrésistible comique de café-théâtre.

L'IRRÉSISTIBLE JACKY CHAN. – Film chinois de Lo Wei (1983), avec J. Chan. Diff. le 23 à 0 h 15, le 26 à 22 h.

Produit karaté du cinéma de Hongkong avec une vedette du genre qui garde, dans ses rôles, son nom de comédien. Débile.

AUTOPSIE D'UN MEURTRE ■ ■ – Film américain d'Otto Preminger (1959), avec J. Stewart, L. Reemick (N.) Diff. le 24 à 3 h 25, le 25 à 0 h, le 27 à 10 h 20.

Un avocat lutte obstinément pour faire apparaître la vérité dans un procès pour meurtre. Drame passionnant sur les ambiguïtés de la justice et les faiblesses de la nature humaine. Rigueur morale du style.

LA GUERRE DU FEU ■ ■ – Film franco-américano-canadien de J.-J. Annaud (1981), avec E. McGill, R. Dawn Chong. Diff. le 24 à 21 h 20.

A l'âge de pierre, la recherche du feu par les membres d'une tribu qui savent l'entretenir mais non l'allumer. D'après un roman de J.H. Rosny aîné, un film à gros budget, très spectaculaire, qui fait admirablement comprendre la préhistoire et l'évolution d'une humanité primitive.

FAMILY ROCK ■ – Film français de José Pinheiro (1982), avec C. Malavoy, S. Orcier. Diff. le 25 à 21 h 55, le 27 à 14 h, le 28 à 9 h.

Un couple et leurs deux enfants sur les routes de France avec un vieil autocar et un manège forain. Comédie poétique : l'errance, les illusions, la foi en la vie des marginaux. Sympathique.

LA REVANCHE ■ – Film français de P. Lary (1981), avec A. Girardot. Diff. le 27 à 20 h 30.

Trois femmes (dont celle d'un commissaire) bricolent un hold-up afin de prouver qu'elles dament le pion aux hommes. Humour et fantaisie.

LE RETOUR DE DON CAMILLO ■ – Film franco-italien de J. Duvivier (1952), avec Fernandel, G. Cervi. Diff. le 28 à 22 h.

Deuxième manche de la partie engagée par le curé de choc d'un village italien contre le maire communiste. Deux acteurs populaires, une savoureuse comédie qui se termine... en chronique néo-réaliste.

LES ABEILLES SAUVAGES ■ – Film américain de B. Geller (1977), avec B. Johnson, M. Parks. Diff. le 22 à 23 h, le 28 à 4 h 15.

Un essaim d'abeilles meurtrières menace la Nouvelle-Orléans, au moment du carnaval. Ce film fantastique repose sur une angoissante incertitude jusqu'à la fin et n'emploie pas les effets d'horreur habituels.

LE ROI ET L'OISEAU ■ ■ – Film français d'animation de P. Grimault (1980). Diff. le 24 à 20 h 30, le 25 à 20 h 30, le 27 à 9 h.

La version complète, remaniée et terminée selon le projet original, après des années de travail, d'un conte d'Andersen adapté par Jacques Prévert : *la Bergère et le Ramoneur*. La technique et le graphisme des dessins animés de Paul Grimault s'allient superbement au « réalisme poétique ».

Samedi 22 décembre

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

8.30 **Journal.**
10.00 **Reprise : cérémonie d'ouverture des JO 1984 à Los Angeles.**
12.00 **Bonjour, bon appétit :** foie de canard chaud aux raisins.
12.30 **Amuse-gueule.**
13.00 **Journal.**
13.35 **La Séquence du spectateur.**
14.05 **Dessin animé : Capitaine Caverne.**
14.20 **Série : Pour l'amour du risque.**
15.15 **Destination Noël.**
16.35 **Casaques et bottes de cuir.** Magazine du cheval.
16.50 **La Une en fête.**
17.05 **Série : La cloche tibétaine.**
18.05 **Trente millions d'amis.**
18.30 **Auto-moto.**
19.05 **D'accord pas d'accord (INC).**
19.15 **Emissions régionales.**
19.40 **Cocoricocoboy.**
20.00 **Journal.**
20.30 **Tirage du Loto.**
20.35 **Au théâtre ce soir : K.M.X. Labrador.**
De Jacques Deval, d'après M. Reed. Réal. G. Folgoas. Mise en scène J.-L. Moreau. Avec Y. Varco, H. Poirier...
L'histoire d'un jeune Anglais, sorte de Robinson Crusoé des glaces, et de son valet de chambre esquimau, dont la solitude est brusquement troublée par l'intrusion d'une jeune aventurière et de son fiancé. Une comédie.
22.25 **Histoire du rire : le grand rire.**
Série de six émissions de Daniel Costelle.
De Néanderthal à Hara-Kiri en passant par Rabelais et Coluche.
(Lire notre sélection).
23.10 **La Une en fête.**
23.20 **Journal.**
23.40 **Ouvert la nuit.**
Alfred Hitchcock présente... « Poids mort ».
Extérieur nuit : Une nuit à l'île Maurice.
0.40 **La Nuit du court métrage.**
Emission de TF1, du ministère de la culture, avec la collaboration de l'Agence du court métrage.
Onze courts métrages à découvrir. Des talents, peut-être ! Une petite nuit blanche qui s'achèvera à 3 h du matin.

ANTENNE 2

10.00 **Journal des sourds et des malentendants.**
10.20 **Vidéomaton.**
10.35 **Platine 45.**
Survivor, les Désaxés, Frank Alamo, Lloyd Cole, In Parallel, Lio et Jacky, Roger Hodgson.
11.05 **Les carnets de l'aventure.**
« Kayak 7 », de P. de Lespinois ; « Position 80° nord ».
12.00 **A nous deux.**
12.45 **Journal.**
13.25 **Série : L'homme qui tombe à pic.**
14.15 **Numéro 10.** Magazine du football présenté par Michel Platini.
14.55 **Les jeux du stade.**
Basket : tournoi de Paris ; ski à Bormio ; ski artistique à Tignes.
17.00 **Terre des bêtes.**
A la recherche de la baleine franche.
17.30 **Récré A 2.**
Latulu et Lireli ; Image imagine ; Johan et Pirlouit ; Téléchat.
17.55 **Le magazine.**
Magazine d'information de la rédaction.
Au sommaire : L'enfant et le gorille ; Le messianisme et le temple ; Les derniers maharadjahs.
18.50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19.10 **D'accord pas d'accord (INC).**
19.15 **Emissions régionales.**
19.40 **Le théâtre de Bouvard.**
20.00 **Journal.**
20.30 **Variétés : Champs-Elysées.**
De Michel Drucker.
Autour de Nana Mouskouri : F. Cabrel, H. Léonard, J. William...
22.05 **Magazine : Les enfants du rock.**
Sex Machine, *avec Madonna, Cindy Lauper, Dazz Band, Bashung, Prince... ; Catherine Lara, flamenrock.*
23.20 **Journal.**
23.35 **Bonsoir les clips.**

FRANCE RÉGIONS 3

12.30 **Les pieds sur terre.** Magazine de la Mutualité agricole.
13.15 **Repères.** Emission du ministère du travail.
13.30 **Action.** Emission de la Fédération nationale de la mutualité française.
14.30 **Emission pour les jeunes.**
17.30 **Emissions régionales.**
Programmes autonomes des douze régions.
19.55 **Dessin animé : les Wombles.**
20.05 **Les petits papiers de Noël.**
20.35 **Au nom de l'amour.**
Emission de Pierre Bellemare.
But de cette émission : réunir ou remettre en présence pour quelques heures deux personnes qui ont vécu un « bel amour » et que le hasard, le destin ou la vie ont séparées.
21.35 **D'amour et de Kriss.** Emission de Kriss et Inoxydable.
21.45 **Feuilleton : Dynastie.**
Blake apprend qu'il y a eu une explosion sur un puits de pétrole en Indonésie et que Steven est peut-être mort...
22.35 **Journal.**
22.55 **Cadavres extras : la Jeune Fille qui tombe.**
De D. Infante, réalisation C. Fayard (FR3 Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon).
Autour de la mémoire sensorielle et de la mémoire artificielle. Un homme perd sa vie et au moyen d'un ordinateur invente d'autres images de l'existence.
23.10 **Musiclub.**
Festival de La Chaise-Dieu : fantaisie pour un gentilhomme de J. Rodrigo, interprétée par l'Orchestre symphonique de Katowice, avec Alexandre Lagoya à la guitare.

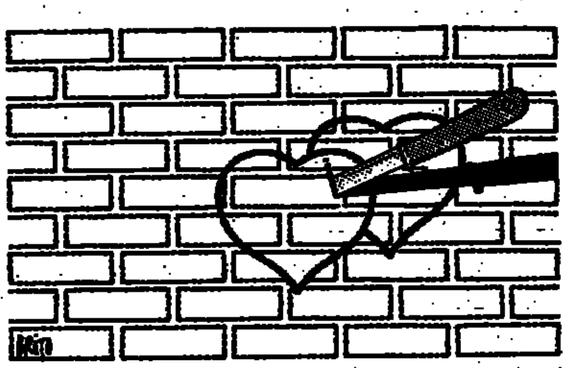
PÉRIPHÉRIE

- **RTL** 20 h, *la Coqueluche*, film de C. Perrighi ; RTL sur soir 30 et 1 ; 21 h 45, Intrigues : l'Œil de la mort ; 22 h 45, Ciné-Clubs : *Go West*, film d'E. Buzzel (avec les Marx Brothers).
- **TMC** 20 h, Jeu : le Grand Raid ; 20 h 55, la photo-mystère ; 21 h, Série : les Six Femmes d'Henri VIII ; 22 h 40, Monte-Carlo magazine ; 22 h 55, Clip n'roll.
- **RTB**, 20 h, Le jardin extraordinaire ; 20 h 35, Grand jeu de l'hiver ; 20 h 40, *les Joyeux débuts de Butch Cassidy et le Kid* ; 22 h 30, Face au public : Yvan Dentin.
- **RTB-TÉLÉ 2**,
- **TSR** 20 h 5, l'Etoile d'or (sélection du canton du Jura) ; 20 h 35, Gala « la Nuit étoilée », animée par F. Dard et Dorothée ; 24 h, Journal ; 24 h 15, *To be or not to be*, film d'Ernst Lubitsch.

Dimanche 23 décembre

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

6.15 **Reprise : la Nuit du court métrage.**
8.30 **Journal.**
9.00 **Emission islamique.**
9.15 **A Bible ouverte.**
9.30 **Source de vie.**
10.00 **Présence protestante :** sans domicile fixe (sans travail, sans ressource, sans logement, comment faire face à la vie ?)
10.30 **Le jour du Seigneur.** Troisième et dernier volet d'une réflexion sur la souffrance.
11.00 **Messe** célébrée à l'église Saint-Ephrem des Syriens de Paris. Homélie sur le thème de la maternité.
12.02 **Midi presse.** Emission de Pierre-Luc Séguillon.
Invitée : Sœur Emmanuelle.
12.30 **Télé-foot.**
13.00 **Journal.**
13.35 **Téléfilm : le Voyage des innocents.**
D'après M. Twain, réal. L. Salce, avec D.-O. Stiers, A. Ferreol, B. Morse...
Mark Twain, celui qui aimait faire enrager les guides en leur demandant devant la tombe des grands hommes : « il est vraiment mort », dans un tour d'Europe souriant.
14.55 **La Une en fête.**
15.05 **Sports dimanche.**
Spécial patinage artistique.
17.00 **Les animaux du monde.**
La véritable histoire de Jane et de ses amis les chimpanzés.
18.00 **Série : Alambic et Torpédo.**
19.00 **Magazine : Sept sur sept.**
Présenté cette semaine par Jean Lanzi.
20.00 **Journal.**
20.35 **Cinéma : West Side Story.**
Film de Robert Wise et Jérôme Robbins.
23.00 **Sports dimanche soir.**
23.45 **Journal.**



ANTENNE 2

9.35 **Journal et météo.**
9.40 **Récré A2.**
10.10 **Les chevaux du tiercé.**
10.40 **Gym tonic.**
11.15 **Dimanche Martin.**
Entrez les artistes.
12.45 **Journal.**
13.20 **Dimanche Martin** (suite).
Si j'ai bonne mémoire ; 14.30, Série : Loterie ; 15.15, L'école des fans ; 16.00, Dessin animé ; 16.15, Thé dansant.
17.00 **Série : l'Homme de la nuit.**
18.00 **Stade 2** (et à 20 h 20).
19.00 **Série : l'Age vermeil.**
20.00 **Journal.**
20.45 **Jeu : Le grand raid.**
Du Lac Kariba, au Zimbabwe, à Dar-El-Salaam, en Tanzanie la troisième étape, pour des jeunes baroudeurs en route pour la Terre de Feu.
21.40 **Noces d'or de Jean Marais, ou cinquante ans de spectacle.**
Réalis. G. Barrier, présenté par L. Gérôme et E. Feuillère.
Une retransmission de la soirée donnée au Paradis latin pour fêter les noces d'or de Jean Marais avec le spectacle. Le Tout-Paris s'y est retrouvé, mais aussi ses amis. Souvenirs, hommage tendre au comédien et... à l'homme.
23.05 **Journal.**
23.30 **Bonsoir les clips.**

FRANCE RÉGIONS 3

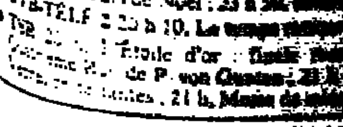
10.00 **Mosaïque.** Emission de l'ADRI.
12.00 **D'un soleil à l'autre.** Magazine agricole.
13.00 **Magazine 84.**
14.30 **Emissions pour les jeunes.**
18.40 **Sylvie Vartan in America.**
Gala enregistré en 1982 au MGM Grand Ziegfield Theater à Las Vegas.
Un triomphe pour Sylvie, qui chantait devant le public difficile des critiques américains anciens et nouveaux succès. Présentation de Gene Kelly.
(Lire notre sélection.)
19.30 **RFO Hebdo.**
20.00 **Fraggle Rock.**
20.35 **Divertissement : Poker de reine.**
Emission animée par Léon Zitrone avec la participation de MM. F. Chatelet, philosophe, et M. Goujon, photographe à l'Agence Gamma.
(Lire notre sélection.)
21.35 **Aspects du court métrage français.**
La visite au château, de J. Deschamps ; le Frère de Casanova, de S. Madigan.
22.05 **Journal.**
22.30 **Cinéma de minuit : Anna Christie.**
Film de Jacques Feyder (cycle de curiosités).
23.50 **Prélude à la nuit.**
Noëls allemands interprétés par Renata.

PÉRIPHÉRIE

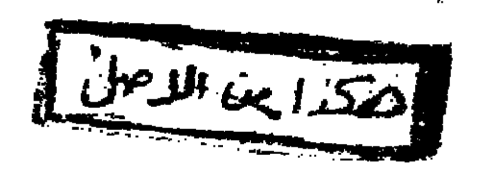
- **RTL** 20 h, *la Malédiction de la panthère rose*, film de Blake Edwards ; 21 h 45, Soap ; 22 h 10, RTL sur soir 30 et 1 ; 22 h 15, Concert « Indochine ».
- **TMC** 20 h, Lou Grant ; 20 h 55, Woody Woodpecker ; 21 h, *les Caïds*, de Robert Enrico ; 22 h 55, Clip n'roll.
- **RTB** 20 h 15, Variétés : la Bonne étoile ; 21 h 25, la Bataille des Ardennes ; 22 h 25, Document : les Beatles.

RTB-Télé 2

- **TSR** 20 h, l'Etoile d'or (canton de Berne) ; 20 h, Jeu : le Grand raid ; 21 h 15, les Fausses Confidences, de Marivaux.







Dimanche 23 décembre

Cinéma : West Side Story.

Lundi 24 décembre

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

11.15 TF 1 Vision plus.
11.45 La Une chez vous.
12.00 Dessin animé : Tom et Jerry.
12.30 La semaine enchantée de Chantal Goya.
13.00 Journal.
13.50 A pleine vie.
Série : La petite maison dans la prairie ; 14.45 Accroche-cœur ; 15.05 Destination Noël (*des invités, des dessins animés, un conte et un feuilleton*).

16.30 **Cinéma : les Disparus de Saint-Agil**
Film de Christian-Jaque.
18.10 Le village dans les nuages.
Un nouveau dessin animé fait son apparition : Draky le vampire.
18.30 Série : Danse avec moi.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Cocomicocinécomico.
20.00 Journal.
20.35 Spécial joyeux Noël : Salut les Mickey.
Une émission proposée par Ch. Izard et Walt Disney Productions.
Pour la dernière de Salut les Mickey, Christophe Izard a choisi de faire évoluer tous ses personnages sur la planète de la musique. Autour de Marlène Jobert, l'horrible Silencio, savant fou, Collaro, Enrico Macias... et bien sûr des dessins animés.
21.45 Cinéma : le Petit Lord Fauntleroy.
Film de Jack Gold.
23.20 Journal.
23.25 Noël vagabond (et à 1 h).
Emission de R. Gicquel et M. Soro.
Une veillée en deux parties – avant et après la messe de minuit – proposée par Roger Gicquel et Monica Soro, où se rencontrent divertissements et réflexion, artistes confirmés et inconnus de talent.
0.00 Messe de la nativité.
Célébrée en Mondovision près d'un lieu où les hommes se sont entretués il y a quarante ans : en l'église Saint-Pierre de Bastogne (Ardennes belges). Prédicateur : Mgr J.-B. Musty.



ANTENNE 2

12.00 Journal et météo.
12.10 Jeu : L'académie des neuf.
12.45 Journal.
13.30 Feuilleton : Les amours des années 50.
13.45 Aujourd'hui la vie.
Ils rechantent nos souvenirs : R. Joly, T. Romain, The Star Sisters, H. Vilard et les succès d'autrefois.
14.50 Téléfilm : Pour l'amour de Benji.
De Joe Camp.
Les aventures et mésaventures de Benji, jeune chien, qui voyage des Etats-Unis en Grèce.
16.20 Reprise : Le grand raid.
17.15 Dessin animé.
17.30 Récré A 2.
Poochie ; Tchaou et Grodo ; Latulu et Lireli ; Pac Man ; Image imagine ; Téléchat.
18.30 C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Le théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.35 Feuilleton : Louisiane.
D'après M. Denuzière, réal. P. de Broca. Avec M. Kidder, I. Charleson, V. Lanoux, A. Ferreol...
(Lire notre sélection.)
21.30 Parlez-moi d'amour.
De C.-J. Philippe. L'amour en films et en chansons.
Le plaisir de revoir des extraits de la Belle et la Bête, *des* Enfants du paradis, *des* Visiteurs du soir... *et de réécouter douze très belles chansons de Trénet, Chevalier, Brassens, Piaf, Brel...*

22.55 **Danse : Les Quatre Saisons**
Ballet de Roland Petit sur une musique de Vivaldi. Avec le Ballet national de Marseille, et D. Khalfouni, D. Ganio, L. Bonino, J.-P. Aviotte, J.-C. Gil.
La place Saint-Marc de Venise en septembre 1984 transformée en une immense scène. Le sixième Festival de Vivaldi s'ouvre sur une création de Roland Petit et de ses jeunes danseurs sur le thème des *Quatre Saisons*. Un Vivaldi sublimé par la danse.
23.55 Journal.

FRANCE RÉGIONS 3

14.30 Emissions pour les jeunes.
17.00 Emissions régionales.
Programmes autonomes des douze régions.
19.55 Dessin animé : Lucky Luke.
20.05 Les petits papiers de Noël.
20.35 La séance de noël.
Emission de Gérard Jourd'hui et Eddy Mitchell, présentée par Jane Birkin.
Actualités de Noël, générique spécial Noël ; Tex Avery ; présentation du premier film ; à 22 h 25, présentation du deuxième film ; Tex Avery ; réclames de l'époque ; attraction ; à 23 h 15, présentation du troisième film.

20.50 **Premier film : Moby Dick.**
Film de John Huston.

23.10 **Deuxième film : The Dentist.**
Court métrage de Leslie Pearce.
23.25 Journal.

23.40 **Cinéma : les Enfants du paradis.**
Film de Marcel Carné.
2.50 Divertissement : Fat's blues ou les confidences d'un dinosaure.
Série de R. Mille, réal. : M. Tournier.
2.55 Prélude à la nuit.
« A la venue de Noël », de Claude Balbastre interprétée par Christian Robert à l'orgue.

PÉRIPHÉRIE

- RTL 19 h 55, *Millie*, film de Roy Hill ; 22 h 15, RTL sur son 30 et 1 ; 22 h 20, Parlez-moi d'amour ; 23 h 50, Messe de minuit.
- TMC 20 h 05, la Chambre des dames ; 20 h 55, la photo-mystère ; 21 h 05, *les Aventures de Tom Pouce*, de George Pal ; 22 h 40, Show : Sylvie Vartan en Amérique ; 23 h 40, Monte-Carlo magazine ; 23 h 55, Messe de minuit célébrée par le pape Jean-Paul II.
- RTB 20 h 10, Variétés : le Ballet national polonais Slask » ; 21 h 05, Téléfilm : l'Oiseau bleu ; 22 h 35, Face au public : Angelo Branduardi ; 23 h 35, Chœurs de Noël ; 23 h 50, *Messe de minuit.*
- RTB-TÉLÉ 2 20 h 10, Le temps retrouvé ; 20 h 40, Chansons souvenirs
- TSR 20 h, L'Étoile d'or : finale romande ; 20 h 45, téléfilm : le Quatrième Roi, de P. von Gunten ; 21 h 30, Musiques en fête ; 23 h 15, Vêpres protestantes ; 21 h, Messe de minuit.

Mardi 25 décembre

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

8.30 Dessin animé : Tom et Jerry.
9.00 Foi et tradition des chrétiens orientaux.
9.30 Orthodoxie.
10.00 Eurovision : Présence protestante.
Culte de Noël, transmis en direct depuis l'église réformée du Mazet-Saint-Voy (Haute-Savoie), préd. pasteur Marc Blanzat.
11.00 Le jour du Seigneur.
Messe en Eurovision depuis l'abbaye d'En-Calcat (Tarn), prés. F. Thierry Portevin.
12.00 Bénédiction et message de Noël du pape Jean-Paul II, en mondovision depuis Rome.
12.40 La semaine enchantée de Chantal Goya.
13.00 Journal.
13.50 Série : La petite maison dans la prairie
14.45 Destination Noël.
(Lire notre sélection.)
16.25 Téléfilm : le Voyage au bout du monde.
Les plongées de l'équipe du commandant Cousteau.
18.10 Le village dans les nuages.
18.30 Série : Danse avec moi.
19.15 Variété : la Belle vie.
19.40 Cocomicocinécomico.
20.00 Journal.

20.35 **Téléfilm : Christmas Carol**
De P. Boutron, d'après Ch. Dickens. Avec M. Bouquet, L. Malidor, G. Wilson.
(Lire notre sélection.)
22.05 Histoire du rire : Un rire différent.
Série de six émissions de Daniel Costelle.
(Lire notre sélection.)
23.00 Portrait : Stéphane Grappelli.
Émission de Jean-Christophe Averty.
Un spécial Grappelli enregistré en juillet 1984.
23.45 Journal.
0.05 Vivre en poésie.

ANTENNE 2

10.30 Antiope.
12.00 Journal et météo.
12.10 Jeu : l'Académie des neuf.
12.45 Journal.
13.30 Feuilleton : Les amours des années 50.

13.45 **Cinéma : Peau d'âne.**
Film de Jacques Demy.
15.15 SVP Disney.

16.10 **Cinéma : le Cirque.**
Film de Charlie Chaplin.
17.20 Récré A2
Poochie ; les Schtroumpfs ; Latulu et Lireli ; Image imagine ; Téléchat.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Le théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.35 Feuilleton : Louisiane.
D'après M. Denuzière, réal. P. de Broca. Avec M. Kidder, I. Charleson, V. Lanoux, A. Ferréol...
(Lire notre sélection.)

21.35 **Cinéma : Diva**
Film de Jean-Jacques Beineix.
23.20 Journal.
23.35 Bonsoir les clips.

FRANCE RÉGIONS 3

14.30 Émissions pour les jeunes.
17.00 Émissions régionales.
Programmes autonomes des douze régions.
19.55 Dessin animé : Lucky Luke.
20.05 Les petits papiers de Noël.

20.35 **Cinéma : le Magicien d'Oz.**
Film de Victor Fleming.
22.10 Variétés : Macadam.
Un soir de Noël ça peut être ça, de P. Danel, Ch. Ratelin. Réal. J. Cornet. Avec Popeck, Christian Mery, Richard Martin, Carlos...
Un camion s'arrête sur le port de Marseille. La radio diffuse un pot-pourri des chansons de Carlos, deux hommes se séparent, le premier entame une interminable course, le second part à la recherche d'un théâtre.
23.10 Journal.
23.35 Sol : Comment raconter ces choses.
Spectacle du comique canadien Marc Favreau, dit Sol.
0.00 Cadavres extras : l'image égarée.
De G. Fabre, réal. E. Logereau.
A partir d'une photo mystérieuse, une jeune femme se trouve confrontée à des situations inextricables... le court métrage rappelle Blow-up *d'Antonioni.*
0.15 Divertissement : Fat's blues ou les confidences d'un dinosaure.
Rester gros, un acte de résistance...
0.20 Prélude à la nuit.
Concert à l'église Saint-Eustache : « Quam Dilecta » et « Chœur final », de Rameau.

PÉRIPHÉRIE

- RTL 20 h, Festival du cirque à Monte-Carlo ; 20 h 55, RTL sur son 30 et 1 ; 21 h, *les Girls*, film de G. Cukor ; 23 h, Bécaud in touch ; Oh, la joie de lire.
- TMC 20 h, Grands cirques ; 20 h 55, la photo-mystère ; 21 h, *Sentimentalement vôtre*, film de Carol Reed ; 22 h 40, Monte-Carlo magazine ; 22 h 55, Clip n'roll.
- RTB 20 h 5, Feuilleton : Clémence Aletti ; 21 h 10, Vive la science : sucre et chocolat ; 22 h, Arts magazine.
- RTB-TÉLÉ 2 20 h, Le point de la médecine : le siècle des chirurgiens ; 21 h, *Il était une fois Hollywood*, de Jack Haley Jr.
- TSR 20 h, L'Étoile d'or : finale suisse ; 21 h 30, Don Quichotte, ballet en trois actes sur une chorégraphie de Mikhaïl Baryshnikov ; 22 h 55, Contes et légendes, de Fribourg.

Mercredi 26 décembre

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

11.30 TF 1 Vision plus.
12.00 Dessin animé : Tom et Jerry.
12.30 La semaine enchantée de Chantal Goya.
13.00 Journal.
13.40 Dessin animé.
13.50 Série : La petite maison dans la prairie.
14.45 Destination Noël.
16.15 Un siècle de trains miniatures.
Emission de C. Lamming et G. Grod.
Des premiers jouets, gros trains roulant à la vapeur à même le plancher, aux petits trains à clef ou électriques jusqu'à ceux d'aujourd'hui, de plus en plus perfectionnés, toute l'histoire d'un jeu qui passionne les enfants autant que leurs pères.
17.10 Des jouets par milliers.
Une émission spéciale de variétés conçue par les enfants, avec Billy, le groupe Abracadabra, Salut les Mickey, et des gagnants.
18.10 Le village dans les nuages.
18.30 Série : Danse avec moi.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Cocomicocinécomico.
19.53 Tirage du Tac-o-tac.
20.00 Journal.
20.35 Tirage du Loto.
20.40 Feuilleton : Dallas.
J. R. court au chevet de Sue Ellen, hospitalisée à la suite d'un léger accident.
21.30 Histoire du rire : L'âge d'or du rire.
Série de six émissions de Daniel Costelle.
(Lire notre sélection.)
22.30 Variétés : Dix bougies pour la Une, vous avez aimé...
Par M. et G. Carpentier.
Numéro un : Les grands enfants. 1er janvier 1975, 1er janvier 1985. TF 1 a dix ans, une fête anniversaire qui se prolongera tout au long de l'année. On trouvera une sélection des meilleures émissions, manière de rendre hommage à leurs auteurs. Aujourd'hui « Les grands enfants », l'émission à succès créée par une bande de joyeux copains, Jean Yanne, Jean-Marc Thibault, Roger Pierre, Sophie Desmarets, Francis Blanche, Jacqueline Maillan...
23.45 Journal.
0.05 Vivre en poésie.
Hommage à l'auteur de « Plume », Henri Michaux, l'un des plus grands poètes de ce siècle, grand voyageur et homme des territoire imaginaires.

ANTENNE 2

10.30 Antiope.
12.00 Journal et météo.
12.10 Jeu : L'Académie des neuf.
12.45 Journal.
13.30 Feuilleton : Les amours des années 50.
13.45 Dessins animés : Wattoo-Wattoo ; X'Or.
14.15 Récré A 2.
Les Schtroumpfs ; Le vol du dragon ; Maraboud'ficelle ; Latulu et Lireli ; Pac Man ; L'arbre de Noël de l'Elysée ; Les petites canailles...
16.45 Micro-Kid.
17.20 Les carnets de l'aventure.
« Record au lac Salé » (record de vitesse automobile).
18.00 Platine 45.
Galaxy, Johnny Hallyday, les Aphrodite Child, Billy Ocean, The Nighty Wah, Yves Martin, John Wait.
18.30 C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Émissions régionales.
19.40 Le théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.35 Feuilleton : Louisiane.
D'après M. Denuzière, réal. P. de Broca, avec M. Kidder, I. Charleson, V. Lanoux...
(Lire notre sélection.)

21.35 **Téléfilm : l'Héritage.**
Réal. M. Failevic. Avec F. Ledoux, J.-P. Bagot...
(Lire notre sélection.)
22.55 Journal.
23.10 Bonsoir les clips.

FRANCE RÉGIONS 3

14.30 Emissions pour les jeunes.
17.00 Emissions régionales.
Programmes autonomes des douze régions.
19.55 Dessin animé : Lucky Luke.
20.05 Les petits papiers de Noël.
20.35 Théâtre : Désiré.
Comédie en trois actes de Sacha Guitry, mise en scène Jean-Claude Brialy, avec Marie-José Nat, Bernadette Lafont...
C'est l'histoire, selon Sacha Guitry, d'un homme « dont le physique, l'assurance et la profession, précisément héréditaires, ne sont pas tout à fait en accord avec ses goûts et sa mentalité. Fils, petit-fils, arrière-petit-fils de domestiques, il éprouve à obéir une véritable volupté ». *Mais il aime en réalité surtout ses patronnes, d'où une comédie-bouffe.*
22.15 Journal.
22.35 Ciné-passion.
Emission de Marie-Christine Barrault.

22.40 **Cinéma : Mort à Venise.**
Film de Luchino Visconti.
0.35 Cadavres extras : Coup de fil.
D'Olivier Bourbeillon, réal. Maurice Fasquel.
Une maison tranquille dans la nuit. Un père et son fils regardent une enquête à la télé. Une fiction absurde, joliment réalisée.
0.50 Divertissement : Fat's Blues ou les confidences d'un dinosaure.
0.55 Prélude à la nuit.
Chanson d'Anton Dvorak, interprétée par Les douze violons de France.

PÉRIPHÉRIE

- RTL 20 h, La croisière s'amuse ; 20 h 55, RTL sur son 30 et 1 ; 21 h, *Alamo*, film de J. Wayne ; 0 h 25, La joie de lire.
- TMC 20 h, Série : L'homme de Suez ; 20 h 55, la photo-mystère ; 21 h, Document : Le temps d'une République ; 22 h 40, Monte-Carlo magazine ; 22 h 55, Sports.
- RTB 20 h, Face au public : Roland Magdane ; 21 h 05, Série : les Rues de San-Francisco ; 21 h 55, Documentaire : l'Afrique au cœur ; 22 h 55, Un autre regard.
- RTB-TÉLÉ 2 20 h, Document : Portrait de Jacky Ickx ; 21 h, Duran Duran.
- TSR 20 h 05, la caméra invisible en balade ; 20 h 35, Série : Chateauvallon ; 21 h 25, l'Opéra des gueux, opéra-ballade.



Jeudi 27 décembre

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

11.30 TF 1 Vision plus.
12.00 Dessin animé : Tom et Jerry.
12.30 La semaine enchantée de Chantal Goya.
13.00 Journal.
13.50 Série : la Petite Maison dans la prairie.
14.45 Portes ouvertes. Magazine des handicapés.
15.00 Destination Noël (et à 15.55).
15.25 Quarté en direct de Vincennes.
16.30 Téléfilm : les Maîtres Sonneurs.
D'après le roman de G. Sand, de A. Quercy, réal. L. Iglesis, avec P. Raynal, S. Haudepin, J.-M. Dupuis... (Redif.)
1780, en pays berrichon. Joset, qui rêve de jouer de la cornemuse, rencontre le charbonnier Huriel, qu'il décide de suivre, abandonnant sa sœur de lait Brûlette.
(Lire notre sélection.)
18.10 Le village dans les nuages.
18.30 Série : Danse avec moi.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Cocomicocinécomico.
20.00 Journal.
20.35 **Cinéma : les Uns et les Autres.**
Film de Claude Lelouch.
23.35 Journal.
23.50 10 bougies pour la Une, vous avez aimé...
Emission présentée par Denise Fabre.
Les animaux du monde : chimpanzés, éléphants, lions dans un château.
0.20 Vivre en poésie.
Les femmes vues par les poètes.

ANTENNE 2

10.30 Antiope.
12.00 Journal et météo.
12.10 Jeu : L'académie des neuf.
12.45 Journal.
13.30 Feuilleton : Les amours des années 50.
13.45 Aujourd'hui la vie.
Vivre en rock.
14.50 Téléfilm : Tu seras une étoile.
De Jackie Cooper.
La vie romancée de l'actrice et chanteuse Judy Garland, mère de Liza Minelli.
16.25 Magazine : un temps pour tout.
De M. Cara et A. Valentini. Artistes en herbe.
Ils ont entre neuf et dix-sept ans. Ils seront peut-être nos vedettes de demain. Ils ont du talent.
17.30 Récré A 2.
Poochie ; Chien botté ; Latulu et Lireli ; Image imagine ; Les légendes du monde ; Téléchat.
18.30 C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.10 D'accord, pas d'accord (INC).
19.15 Emissions régionales.
19.40 Le théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.35 Feuilleton : Louisiane.
D'après M. Denuzière, réal. P. de Broca.
(Lire notre sélection.)
21.35 Cinéma : Signé Furax.
Film de Marc Simenon.
23.00 Journal.
23.20 Bonsoir les clips.

FRANCE RÉGIONS 3

14.30 Emissions pour les jeunes.
17.00 Emissions régionales.
Programmes autonomes des douze régions.
19.55 Dessin animé : Lucky Luke.
20.05 Les petits papiers de Noël.
20.35 Cinéma 16 : le Cœur dans les nuages.
De R. Coutteure et F. Dupont-Midy. Avec F. Giorgetti, L. Duthilleul, G. Staquet...
Antoine Duthilleul tient avec sa mère une modeste épicerie sur la grand-place d'Arras. Il a deux obsessions : trouver la femme de sa vie et agrandir le magasin. Un quiproquo va le mettre en présence d'une ravissante jeune femme. Une comédie sur le bonheur.
22.05 Journal.
22.30 Divertissement : les cadavres exquis boiront le vin nouveau.
De Ch. de Chalonge. Avec V. Bergeret, M. Jacquemont, P.-O. Scotto, G. Chaillou, L. Melet.
Anna se trouve enfermée par hasard une nuit au Centre Pompidou. Elle y rencontre quatre individus étranges — Breton, Miro, Desnos, Rimbaud — qui l'emmènent dans le monde des images. Un essai qui se veut un hommage au surréalisme, un prétexte à visiter Beaubourg, finalement ennuyeux tant l'approche se veut « culturelle ».
23.20 Cadavres extras : Train 5014, quai 2.
De T. Petit et M. Delbez.
Etrange mission : un homme risque tout pour un individu qu'il ne connaît pas...
23.35 Divertissement : Fat's blues, ou les confidences d'un dinosaure.
Série de R. Mille et M. Tournier.
23.40 Prélude à la nuit.
Variations sur un thème slovaque de Bokuslav Martinu interprétées par Ina Joost, violoncelle, et François Kerdoncuff, piano.

PÉRIPHÉRIE

- RTL 20 h, Dallas ; 20 h 55, RTL sur son 30 et 1 ; 21 h, *Un violon sur le toit*, film de Norman Jewison ; 0 h 05, La joie de lire.
- TMC 20 h, *Magnum* ; 20 h 55, la photo-mystère ; 21 h, *Violence à Jericho*, d'A. Laven ; 22 h 55, Monte-Carlo magazine ; 23 h 10, Clip n'roll.
- RTB 20 h, *le Pont de la rivière Kwaï*, film de David Lean ; 22 h 40, le Carrousel aux images.
- RTB-TÉLÉ 2 20 h, *Document : de Mao à Mozart, de Murray Lerner* (les aventures d'Isaac Stern en Chine).
- TSR 20 h 05, la caméra invisible en balade ; 20 h 30, Nul n'est prophète... ; 22 h, Dynastie ; 22 h 50, Contes et légendes de Fribourg.

Vendredi 28 décembre

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

11.15 TF 1 Vision plus.
12.00 Dessin animé : Tom et Jerry.
12.30 La semaine enchantée de Chantal Goya.
13.00 Journal.
13.50 Série : la Petite Maison dans la prairie.
14.45 Destination Noël.
16.25 Téléfilm : François le champi.
d'Alain Quercy, d'après le roman de G. Sand, réal. L. Iglesis, avec M. Dubois, P. Raynal, P. Le Person...
1847, dans le Berry. Madeleine, jeune épouse d'un meunier qui n'est pas tendre, rencontre un jour à la fontaine un petit garçon de six ans.
(Lire notre sélection.)
18.10 Le village dans les nuages.
18.30 Série : Danse avec moi.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Cocomicocinécomico.
20.00 Journal.
20.35 Variétés : Carnaval.
De P. Sébastien et J. Marouani.
Un grand spectacle préparé en secret par l'imitateur Patrick Sébastien. On annonce que les couleurs claquent, que les rires et les chansons fusent et que les déguisements sont délirants.
21.50 Histoire du rire : Un rire bête et méchant.
Série de six émissions de Daniel Costelle.
(Lire notre sélection.)
22.45 Journal.
23.00 10 bougies pour la Une, vous avez aimé...
Emission présentée par Stéphane Collaro. Le Commissaire Moulin.
Un méchant fait divers, un excellent télé-film. A signaler la prestation de Pierre Nougaro.

ANTENNE 2

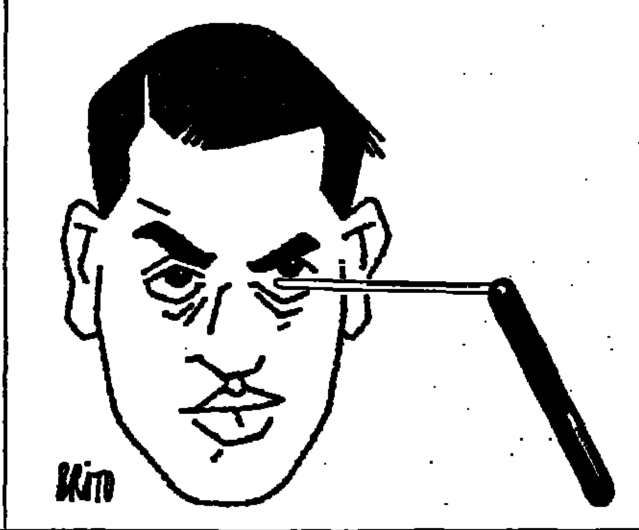
10.30 Antiope.
12.00 Journal et météo.
12.10 Jeu : L'Académie des neuf.
12.45 Journal.
13.30 Feuilleton : Les amours des années 50.
13.45 Aujourd'hui la vie.
Valeur refuge : le passé.
14.50 Cinéma : Casse-tête chinois pour le judoka.
Film de Maurice Labro.
16.30 Allons-z-enfants de la télé.
de C. Villers, réal. P. Jeudy.
La télévision revue et corrigée par nos chères têtes blondes. On peut faire confiance à Claude Villers : les dix jeunes de sept à douze ans qu'il a interrogés sauront dire ce qu'ils pensent.
(Lire notre sélection.)
17.30 Récré A 2.
Poochie ; L'or des lutins ; Latulu et Lireli ; Image imagine ; Les maîtres de l'univers ; Téléchat.
18.30 C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Le théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.35 Feuilleton : Louisiane.
D'après M. Denuzière, réal. P. de Broca.
(Lire notre sélection.)

SPECIAL BEATLES

21.30 **Cinéma : Yellow Submarine (le Sous-marin jaune)**, film de George Dunning.
23.00 John, Paul, George et Ringo : la légende.
1re partie : 1960-1965.
(Lire notre sélection.)

FRANCE RÉGIONS 3

14.30 Emissions pour les jeunes.
17.00 Télévision régionale.
Programme autonome des douze régions.
19.55 Dessin animé : Lucky Luke.
20.05 Les petits papiers de Noël.
20.30 D'accord, pas d'accord (INC).
20.35 Téléfilm : Gaspard de la Meije.
de Bernard Choquet, avec R. Jendly, J.-B. Guillard, P. Demarle...
(Lire notre sélection.)
22.15 Journal.
22.40 **Cinéma : Un chien andalou.**
Film de Luis Bunuel.
22.55 Cadavres extras : Dédales.
de J.-M. Dubois. Réal. A. Delcroix.
Des cavaliers, des jeunes filles munies d'arcs et de flèches, un homme en tenue de cross. Bataille des nerfs.
23.10 Divertissement : Fat's blues, ou les confidences d'un dinosaure.
Série de R. Mille et M. Tournier.
23.15 Musiclub.
Sonate nº 5 pour deux violons de Jean-Marie Leclair interprétée par Itzhak Perlman et Pinchas Zukerman, solistes.



PÉRIPHÉRIE

- RTL 20 h, Chronique des années 30 ; 20 h 55, RTL sur son 30 et 1 ; 21 h, Série : Hôtel ; 21 h 50, Numéro 10, magazine du football ; 22 h 30, Drive in (concert Dolly Parton).
- TMC 20 h, Variétés : C'est assez chaud ; 20 h 55, la photo-mystère ; 21 h, Dynastie ; 22 h, *les Amants de Vérone*, film d'A. Cayatte.
- RTB 20 h, A suivre ; 21 h 5, Ciné-club : *Toute une nuit*, film de Chantal Ackerman.
- *RTB-TÉLÉ* 2 20 h 5, Billet de faveur : la Coquine, d'A. Roussin ; 22 h 10, Basket-ball.
- TSR 20 h 05, la caméra invisible en balade ; 20 h 35, Spécial cinéma : *la Cage aux folles*, film d'E. Molinaro ; 22 h 30, gros plan sur Jean Poiret ; 22 h 40, portrait de Valérie Kaprisky ; 23 h 25, Journal ; 23 h 40, Contes et légendes d Fribourg.

Le prochain week-end

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

Samedi 29 décembre

8.30 Journal ; 10.00 Reprise : Jeux Olympiques à Los Angeles ; 12.00 Bonjour, bon appétit ; 12.30 Amuse-gueule ; 13.00 Journal ; 13.35 La séquence du spectateur ; 14.05 Dessin animé ; 14.20 Série : Pour l'amour du risque ; 15.15 Destination Noël ; 16.30 Casaques et bottes de cuir ; 17.00 Série : la Cloche tibétaine ; 18.00 Spécial trente millions d'amis ; 18.50 Auto-moto ; 19.15 Emissions régionales ; 19.40 Cocomicocinécomico ; 20.00 Journal ; 20.35 Tirage du Loto.
20.40 Téléfilm : l'île de la jeune fille bleue.
de P. Villecourt, réal. P. Jamain, avec V. Lindon, M. Bunel, P. Millardet.
22.10 Histoire du rire : le nouveau rire.
Série de six émissions de Daniel Costelle.
23.05 Journal.
23.25 10 Bougies pour la une, vous avez aimé...
Téléfilm : le Curé de Tours, d'après le roman de Balzac, réal. G. Axel, avec J. Carmet, M. Bouquet, M. Boudet...
1.05 Ouvert la nuit...
Alfred Hitchock présente... Un cas intéressant ; Extérieur nuit. (Un Lavilliers inattendu).

Dimanche 30 décembre

8.30 Journal ; 9.00 Emission islamique ; 9.15 A Bible ouverte ; 9.30 Orthodoxie ; 10.00 Présence protestante ; 10.50 Messe de la paix ; 12.02 Midi-Presse ; 12.30 Tom et Jerry (et à 15 h) ; 13.00 Journal ; 13.25 Le singulier Maître Wilson ; 15.45 Sports dimanche ; 17.40 Les animaux du monde ; 18.00 Série : Alambic et Torpédo ; 19.00 Magazine : Sept sur sept ; 20.00 Journal.
20.35 Cinéma : le Pont de la rivière Kwaï.
Film de David Lean.
23.15 Sports dimanche soir.
Actualité sportive du week-end.
0.00 Journal.
0.25 Vivre en poésie.
Le Vercors et la poésie ; journal du poète de TF1.

ANTENNE 2

Samedi 29 décembre

10.00 Journal des sourds et des malentendants ; 10.20 Vidéomaton ; 10.35 Platine 45 ; 11.05 Les carnets de l'aventure (raid Amazonie : des adolescents en Guyane) ; 12.00 A nous deux ; 12.45 Journal ; 13.25 Série : L'homme qui tombe à pic ; 14.10 Concours chefs-d'œuvre en péril ; 14.55 Les jeux du stade ; 17.00 Terre des bêtes ; 17.30 Récré A2 ; 18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19.10 D'accord, pas d'accord (INC) ; 19.15 Emissions régionales ; 19.40 Le théâtre de Bouvard ; 20.00 Journal.
20.35 Feuilleton : Louisiane.
D'après M. Denuzière, réal. P. de Broca (dernier épisode).
SOIRÉE BEATLES.
21.35 Les Beatles : concert au Shea Stadium.
Le concert de 1965 à New-York.
22.30 John, Paul, George et Ringo : la légende.
Un portrait des Beatles (2e partie) : les années 1965-1970.
23.35 Journal.

Dimanche 30 décembre

9.35 Informations et météo ; 9.40 Récré A 2 ; 10.10 Les chevaux du tiercé ; 10.40 Gym. tonic ; 11.15 Dimanche Martin (Entrez les artistes) ; 12.45 Journal ; 13.15 Dimanche Martin (suite) : Si j'ai bonne mémoire ; 14.25 Série : Loterie ; 15.15 L'école des fans ; 16.00 Dessin animé ; 16.15 Thé dansant ; 17.00 Série : L'homme de la nuit ; 18.00 Stade 2 (et à 20 h 20) ; 19.00 Série : l'Age vermeil ; 20.00 Journal.
20.40 Jeu : Le grand raid.
21.40 Variétés : la nuit étoilée.
Gala au profit de l'enfance malheureuse, avec D. Guichard, L. de Suza, M.-P. Belle...
23.15 Journal.
23.30 Bonsoir les clips.

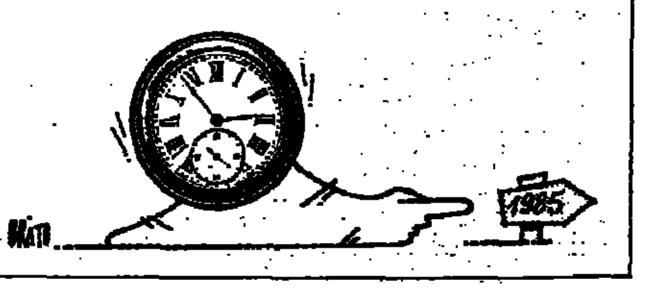
FRANCE RÉGIONS 3

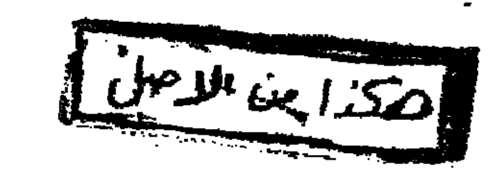
Samedi 29 décembre

13.15 Repères ; 14.30 Emissions pour les jeunes ; 17.30 Télévision régionale ; 19.55 Dessin animé : les Wombles ; 20.05 Les petits papiers de Noël.
20.35 Au nom de l'amour.
Emission de Pierre Bellemare.
But de l'émission : réunir ou remettre en présence pour quelques heures deux personnes qui ont vécu un « bel amour » et que le hasard, le destin ou la vie ont séparées.
21.35 D'amour et de Kriss.
Emission de Kriss et Inoxydable.
21.45 Journal.
22.05 Théâtre : Batailles.
Spectacle de Jean-Michel Ribes et Roland Topor créé au Théâtre de l'Athénée le 15 novembre 1983. Avec P. Khorsand, T. Marshall, J.-P. Bacri.
23.25 Cadavres extras : Carnations.
De B. Helmer, réal. A. Dhouailly.
23.40 Prélude à la nuit.
« Winner's », « Sugar Cane », de Scott Joplin.

Dimanche 30 décembre

10.00 Mosaïque ; 13.00 Magazine 84 ; 14.30 Emissions pour les jeunes ; 18.35 J'arrive ; 19.30 RFO Hebdo ; 20.00 Fraggle Rock.
20.35 Opéra-comique : le Barbier de Séville.
Opéra-comique en deux actes de Rossini d'après la comédie de Beaumarchais, livret de Sterbini. Avec E. Podles, M. Melbye, R. Gambill... et le Nouvel Orchestre philharmonique et chœurs du Festival d'Aix-en-Provence, dir. G.-L. Gelmetti.
23.00 Journal
23.25 Spécial cinéma de minuit.
23.30 Premier film : The Last Flight.
De William Dieterle.
0.45 Deuxième film : The Scarlet Dawn.
De William Dieterle.
1.40 Troisième film : High Green Wall.
De Nicholas Ray.
2.05 Quatrième film : Bang You're Dead.
D'Alfred Hitchcock.
2.30 Cinquième film : I Saw the Whole Thing.
D'Alfred Hitchcock.
3.20 Sixième film : Carmen Jones.
D'Otto Preminger.
5.05 Prélude à la nuit.





Le prochain week-end

Samedi 29 décembre

Dimanche 30 décembre

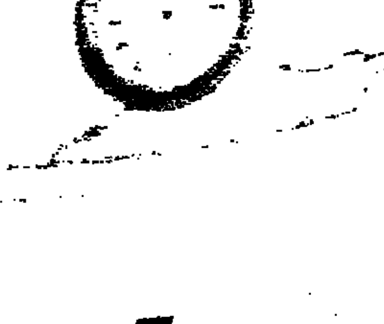
Samedi 29 décembre

Dimanche 30 décembre

Samedi 29 décembre

Dimanche 30 décembre





A Ecouter

Des contes à veiller debout

Il était une fois sur une radio nationale, France-Culture, des contes, des contes fous, des contes régionaux, des récits, des voyages dans le Grand-Nord, des jeux étranges, des souvenirs...

Samedi 22 décembre, une première veillée autour d'un drôle de conte : *Règlement de contes*, de Vera Feyder, où un *chat botté crée le parti de l'ordre* (le parti ROC), il est ainsi couronné de la plus haute distinction royale, la rondelle de concombre ; où une Rosetta au chaperon et aux opinions d'un rouge un peu voyant laisse sa galette à l'ogre et au loup qui la suivent... Une fiction pleine d'humour, d'ironie et de tendresse. Et si après vous avez envie de faire resurgir le vrai Chat botté celui de Grimm, vous pourrez réécouter son récit le 25 décembre, à 14 h 30. Pour la veillée du 24, Jean-Christophe Averty vous propose un Noël de Truman Capote, avec Michel Piccoli, une nouvelle autobiographique, un peu triste, accompagnée de musique de jazz des années 30 pour la rendre encore plus mélancolique.

Un jour de Noël, imaginez être auprès de votre grand-mère alsacienne qui, avec sa voix chaude et son accent, vous conte une de ces histoires où le *rêve et l'imaginaire sont rois. « Madame, excusez-moi, j'ai glissé sur une plume d'ange et, voilà, je suis tombé du ciel dans votre panier à œufs... »* Des histoires fantastiques, parfois cocasses, des mythes, des légendes venant d'Alsace, de Louisiane, du Périgord, de Norvège... (« La criée aux contes » le 24 à 10 h 50 et à 19 h 30, le 25 à 19 h 30 et 21 heures, le 1er janvier à 21 heures). Dès le *lendemain matin*, France-Culture redevient sérieux, didactique. La question posée au début de l'émission « Le soleil sous la neige ou les liturgies de l'hiver » (du 24 au 28 à 8 h 30) était pourtant originale et alléchante. Pourquoi un bœuf dans l'étable de Bethléem ? J'avoue avoir très vite décroché d'un *texte trop grave et ampoulé.*

Fort heureusement, l'émission Au bon plaisir de... (le 29 à 15 h 30) *n'a pas choisi ce ton* en invitant Jérôme Savary ! Un après-midi de fou rire. *« Mesdames et messieurs, le Grand Magic Circus a le grand privilège de vous présenter pour la première fois au monde une authentique sœur siamoise, une seule et unique !... »* Le cirque, il en sera également question du *26 au 28, à 10 h 30, grâce à* Joseph Bouglione, émission qui devrait bien intéresser les visiteurs de l'exposition « Le cirque et les jouets au Musée des arts et traditions populaires de Paris.

Quant aux « Nuits magnétiques », elles seront aussi froides, aussi blanches et aussi belles que la neige, puisqu'elles se passeront dans le Grand-Nord. Emission à ne pas manquer.

C. Ur.

La Nuit des utopies

Pour passer la nuit de Noël, France-Musique a laissé carte blanche à des créateurs (écrivains, comédiens) pour imaginer, raconter un songe et l'*illustrer* ensuite en musique. Ainsi, on pourra entendre les « Utopies » de *Pierre* Bourgeade, de Dominique Fernandez, de Miou-Miou, du poète Michel Deguy, d'Anthony Burgess, d'Alberto Moravia... qui, mises ensemble, constitueront une véritable mosaïque d'histoires et de musiques. Une bonne idée de conte.

● **SUR FRANCE-MUSIQUE**, le lundi 24 décembre, de 24 heures à 6 heures du matin.

Un portrait de Pavarotti

A l'occasion de sa venue à Paris — il triomphe actuellement à l'Opéra dans la *Tosca* de Puccini, où il tient le rôle de Mario, — Luciano *Pavarotti* a accordé un entretien à France-Musique : on pourra entendre ce *ténor*, adulé du grand public depuis près de vingt ans, dresser lui-même son portrait, celui d'un « chanceux », et retracer sa carrière, à la scène et au disque. Un rendez-vous que les amateurs d'art lyrique ne doivent pas manquer.

● **Sur France-Musique**, les mercredi 26 et jeudi 27 décembre de 15 heures à 16 heures.

Le come back de José Artur

Pour France-Inter, Pierre Weil passera la nuit de Noël (de 20 heures à 1 heure du matin) dans une ferme des environs de Mont-de-Marsan, en compagnie de Mme Marcusse, mère de cinq enfants, qui dirige une exploitation agricole. La personnalité et la chaleur communicative de cette paysanne doivent donner à cette *veillée traditionnelle* une tonalité particulière. Après la messe de minuit, retransmise *depuis l'église d'Eichstaat* (Bavière), France-Inter offre le concert donné par Lionel Hampton et son grand orchestre de vingt-sept musiciens à *l'hôtel* Méridien. Le « roi du vibraphone » est aujourd'hui âgé de soixante et onze ans.

Pour la nuit de la Saint-Sylvestre, Louis Bozon conduira les auditeurs de France-Inter en musique jusqu'à la dramatique de minuit, pour laquelle Jean *Cosmos a écrit cinq courtes* comédies de mœurs. Elles seront interprétées par José Artur — ancien comédien — et sa fille Sophie, qui vient de tourner son premier grand rôle au cinéma dans *Nanas*. Les premières heures de l'année 1985 se poursuivront à l'Olympia où, *jusqu'à 4 h 30 du matin, un* spectacle de music-hall préparé par Jean-Louis Foulquier sera *offert aux auditeurs* de France-Inter.

Signalons qu'une *exposition — « Mickey entre* les oreilles » — sera organisée du 22 décembre au 1er janvier à la Maison de Radio-France, avec les animateurs du journal et ceux de France-Inter — Eve Ruggieri, Jacques Pradel, Laurent Broomhead et William Leymergie en tête, qui joueront avec les enfants de 14 heures à 18 heures, *dans le but de leur faire gagner* l'un des cinq cents lots prévus et, peut-être, un fabuleux voyage de huit jours à Disney World en Floride.

Radio-France internationale

Informations toutes les demi-heures de 4 h à 9 h et à 11 h 30, 13 heures, 20 h 45, 22 h 15, 23 heures, 23 h 30, *0 heures*, 0 h 30 et 2 h 30. A noter la présence de Mgr Lustiger dans le journal de 13 heures, le mardi 25 décembre.

Parmi les magazines, ***signalons :***

● *Carrefour*, le magazine de l'actualité politique et culturelle, *s'intéresse* : lundi 24, aux jouets à travers le monde; le mardi 25, au bilan 1984 (les reporters de RFI à travers le monde), mercredi 26 à la science; jeudi 27 au dialogue Est-Ouest; vendredi au dialogue Nord-Sud.

● *Cinéma d'aujourd'hui cinéma sans frontière*, dimanche 23, propose une sélection *des films* pour enfants et grands enfants, (*Bébé Schtroumf, J'ai rencontré le Père Noël, Nemo, le Conte des contes...*) : le cinéma d'ailleurs est consacré au Festival cinématographique de Rio et à la rétrospective du cinéma chinois de Beaubourg.

● *Top niveau*, lundi 24 à 13 h 45, a pour thème : Noël est-il toujours une fête religieuse? un entretien avec le Père Jean-Jacques Latour.

● **Parmi les émissions en langues étrangères :**

● *en allemand*, lundi 24 à 19 heures : pour le réveillon de Noël, un conte de fées de Michel Tournier.

● *en anglais*, vendredi 28, à 17 heures : les mouvements de libération en Afrique.

France-Culture

SAMEDI 22 DÉCEMBRE

7.03 Fréquence buissonnière.
8.04 Littérature pour tous : les livres pour adolescents.
8.30 Voix du silence : Syrie.
9.05 Matinée du monde contemporain.
10.30 Musique : les illustres méconnus. (le baron de Bage).
11.00 Grand angle : les nouvelles voie de l'adoption.
12.00 Panorama.
12.30 Le magazine des médias.
14.00 Secrets de beauté, par J. Kelen.
15.30 Le bon plaisir de... Marguerite Duras.
19.15 Passage du témoin, par T. Ferenczi. Avec Michel Vittoz et Daniel Sibony.
20.00 Musique : maintenance (le nouveau romantisme en question : la France).
20.30 « Règlements de contes », de Vera Feyder. Avec J. François, A. Gilles, M. Epin...
22.00 Les autos parlent aux autos.
22.10 Démarches avec...Gilles Barbedette.
22.30 Musique : hommage à André Jolivet, par l'Ensemble instrumental de Grenoble.

DIMANCHE 23 DÉCEMBRE

7.03 Chasseurs de son.
7.15 Horizon, magazine religieux.
7.25 La fenêtre ouverte.
7.30 Littérature pour tous : Bénédicte Vilgrain.
7.45 Dits et récits : « La belle aux cheveux d'or » de F.-M. Luzel.
8.00 Foi et tradition.
8.30 Protestantisme.
9.05 Ecoute Israël.
9.35 Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste.
10.00 Messe à la cathédrale d'Evreux.
11.00 *Chronique de la langue parlée* : Taconnet, un homme de foire.
12.00 Des papous dans la tête.
13.40 L'exposition du dimanche : ordre et désordre en architecture (photos d'Yves Bayard à Cagnes-sur-Mer).
14.00 Le temps de se parler.
14.30 La Comédie-Française *présente* : Tite et Bérénice, de Corneille. Avec S. Eine, F. Beaulieu, T. Torrens.
16.20 Les autos parlent aux autos.
16.30 La tasse de thé : rencontre avec P. de Diauleveult ; l'Europe sans enfants ; coups de cœur.
19.10 Le cinéma des cinéastes : Henri Alekan.
20.00 Musique : collection de timbres.
20.30 Atelier de création radiophonique : *Roll over the games*. Textes de M. Butor.
22.30 Musique : musique espérance avec Miguel Angel Estrella.

LUNDI 24 DÉCEMBRE

7.00 Le goût du jour.
8.15 Les enjeux internationaux.
8.30 Les chemins de la connaissance : le soleil sous la neige ou les liturgies de l'hiver.
9.05 Les *lundis de l'histoire*.
10.30 Musique : Miroirs (et à 17 h).
10.50 La criée aux contes autour du monde : l'âne et la lune.
11.10 *Passeport pour l'avenir* : les enfants immigrés témoignent.
11.30 Le crépuscule des fées : la Dame de glace, de C. Palustran, lue par Michel Bouquet.
12.00 Panorama.
13.40 Le quatrième coup : que voir pendant les fêtes ?
14.00 *Un livre, des voix* : *« Ce sont voiliers que le vent emporte »*, de Henri Queffelec.
14.30 En cette maison des enfants : *concert à l'institut pour jeunes délinquants* des Tournelles.
15.30 Les arts et les gens : Mises au point (une école à Cergy-Pontoise) ; à 16 h, *Périscope* ; à 16 h 30, *Enquête* : Valerio Adami.
17.10 Ile-de-France, chef-lieu Paris : Noël du quart-monde.
18.00 Subjectif : Agora ; à 18 h 35, Tire ta langue... ; à 19 h 15, Rétro ; à 19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19.30 Perspectives scientifiques.
20.00 Musique, mode d'emploi : Hugo Wolf, critique musical.
20.30 Un Noël, de Truman Capote.
21.30 Latitudes, musiques traditionnelles.
22.30 Nuits magnétiques : dans le grand nord.
24.00 Messe de minuit, à Saint-Roch (Festival d'art sacré de la Ville de Paris).

MARDI 25 DÉCEMBRE

7.00 Le goût du jour.
8.15 Les enjeux internationaux.
8.30 Les chemins de la connaissance : le soleil sous la neige ou les liturgies de l'hiver.
9.05 Orthodoxie.
9.30 Protestantisme : service religieux dans l'Eglise réformée de Granges-lès-Valence.
10.00 *Messe de Noël à la Madeleine*, à Paris.
11.00 Musique : miroirs (et à 17 heures).
11.30 Le Crépuscule des fées, par G. Palustran : la nouvelle Peau d'Ane.
12.00 Panorama.
13.40 Instantané, magazine musical.
14.00 Un livre, des voix : « Comme une amie », de Claudine Jardin.
14.30 « Le chat botté » et « Le caillou » par José Pivin.
15.30 *Les mardis du cinéma* : Mégaphonie, c'est la fête. Avec D. Bablet, A. Héliot, D. Lahamieu, J. Savary...
17.10 Le pays d'ici : en direct de Strasbourg.
18.00 Subjectif : Agora ; à 18 h 35, Tire ta langue... ; à 19 h 15, Rétro : 1952 ; à 19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19.30 La criée aux contes autour du monde : le rusé Pec.
20.00 Musique, mode d'emploi : Hugo Wolf, critique musical.
20.30 Pour ainsi dire : les poètes du *monde*.
21.00 La criée aux contes autour du monde : veillée à Bouxwiller (Alsace).
21.30 *Diagonales, ou l'actualité de la* chanson ; numéro spécial Francis Lemarque.
22.30 Nuits magnétiques : dans le grand Nord.

MERCREDI 26 DÉCEMBRE

7.00 Le goût du jour.
8.15 Les enjeux internationaux.
8.30 *Les chemins de la connaissance* : le soleil sous la neige ou les liturgies de l'hiver (et à 10 h 50 : il était une fois... le cirque).
9.05 *Matinée : la science et les hommes.* La reproduction humaine.
10.30 Musique : miroirs (et à 17 heures).
11.10 Le livre, ouverture sur la vie : rencontre avec Pef au Salon du livre de Beauchamp.
11.30 Le crépuscule des fées : le chat buté.
12.00 Panorama : entretien avec Gaston Rebuffat ; Radio jeunes ; à 12 h 45 : l'Edition en 1984.
13.40 Avant-première : « environnement sonore d'un spectacle », Daniel Dehaye.
14.00 Un livre, des voix : « la Dentellière d'Alençon », de Janine Montupet.
14.30 Passage du témoin, de T. Ferenczi. Avec Michel Vittoz et Daniel Sibony (redif. de l'émission du 22 décem*bre*).
15.30 Lettres ouvertes : Jean Paulhan.
17.10 Le pays d'ici : en direct de Strasbourg.
18.00 Subjectif : Agora, avec H. Carrère d'Encausse ; à 18 h 35, Tire ta langue... ; à 19 h 15, Rétro ; à 19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19.30 Perspectives scientifiques : la génétique aujourd'hui (la révolution mendélienne).
20.00 *Musique, mode d'emploi* : Hugo Wolf, critique musical.
20.30 Antipodes : l'une danse, l'autre écrit. Poèmes et musiques des nuits de Dakar, Port-au-Prince, Beyrouth...
21.30 Musique : pulsations. Point d'ouïe : la musicalité.
22.30 Nuits magnétiques dans le grand Nord.

JEUDI 27 DÉCEMBRE

7.00 Le goût du jour.
8.15 Les enjeux internationaux.
8.30 Les chemins de la connaissance : le soleil sous la neige ou les liturgies *de l'hiver (et à 10 h 50 : il était une* fois... le cirque).
9.05 Les Matinées, une vie, une œuvre : Julio Cortazar.
10.30 Musique : miroirs.
11.10 Répétez, dit le maître : de Paris à Goa.
11.30 Le crépuscule des fées : le procès du petit chaperon rouge.
12.00 Panorama.
13.40 Peintres et ateliers : Thierry de la Royère.
14.00 Un livre, des voix : « Lysis et Alexis », de Marie Renault.
14.30 La RTB (radio *télévision belge*) présente : Big Science. Dans le cerveau de George Orwell, qu'y avait-il donc ?
15.30 Musicomania, *l'actualité* de la musique.
17.00 Le pays d'ici, en direct de Mulhouse.
18.00 *Subjectif* : Agora ; à 18 h 35, Tire ta langue... ; à 19 h 15, Rétro ; à 19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19.30 Les progrès de la biologie et de la *médecine : la neurochirurgie.*
20.00 Musique, mode d'emploi : Hugo Wolf, critique musical.
20.30 Le tiroir oublié de la commode *Louis XV : le diable amoureux*, de J. Cazotte. Avec J.-P. Zehnacker, M.-H. Breillat...
21.30 Vocalyse : la chronique d'Anne *Magdalena* Bach.
22.30 Nuits magnétiques : dans le grand Nord.

VENDREDI 28 DÉCEMBRE

7.00 Le goût du jour.
8.15 Les enjeux internationaux.
8.30 Les chemins de la connaissance : le soleil sous la neige ou les liturgies de l'hiver (et à 10 h 50 : il était une fois... le cirque).
9.05 Matinée du temps qui change : le golfe Persique.
10.30 Musique : miroirs (et à 17 heures).
11.10 L'école hors les murs : le catéchisme sort de l'église.
11.30 Le crépuscule des fées : le procès du petit chaperon rouge.
12.00 Panorama.
13.40 On commence... Victor Hugo dans le métro, et « Journal d'un chien » à l'Atalante.
14.00 Un livre, des voix : « les Tarots d'Ulysse », de Marie-Claire Bancquart.
14.30 Sélection prix Italia : « le Procès de Jeanne », de D. Gérard.
15.30 L'échappée belle : l'aventure quand même (handicapés et voyages) ; à 16 h 35, Terre des merveilles : une campagne au Tonkin.
17.10 Le pays d'ici : en direct de Mulhouse.
18.00 Subjectif : Agora, avec Me J. Isorni ; à 18 h 35, Tire ta langue... ; à 19 h 15, Rétro ; à 19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19.30 Les grandes avenues de la science moderne : l'hydrologie.
20.00 Musique, mode d'emploi.
20.30 Le grand débat : fin du mariage, *nouvelle solitude, avec Evelyne* Sullerot, Simone Veil, André Burguière et Patrice Bourdelaix.
21.30 Black and blue : demain le CIM (*Centre d'informations musicales*), école de jazz européenne.
22.30 Nuits magnétiques : dans le grand Nord.

France-Musique

SAMEDI 22 DÉCEMBRE

7.03 Avis de recherche.
9.05 Carnet de notes.
11.05 Opéra : « Andrea Chénier » de Giordano, par l'Orchestre et les chœurs de la Scala de Milan : Complément *de programme* : Catalani, Leoncavallo, Rossini, Mascagni, Cilea.
14.04 Le temps du jazz : Jazz s'il vous plaît ; Hexagonal.
15.03 *Les cadeaux.*
18.02 Les cinglés du music-hall : femmes et sports.
19.05 Concert (musique traditionnelle) : musiques persanes.
20.04 Avant-concert.
20.30 Concert : « le Voyage d'hiver », de Schubert, par Dietrich Fischer-Dieskau, baryton, Alfred Brendel, piano.
22.55 Les soirées de France-Musique : Le club des archives, « William Primrose, alto » ; à 1 h, l'Arbre à chansons.

DIMANCHE 23 DÉCEMBRE

2.00 Les nuits de France-Musique : *Jules Massenet.*
7.03 Concert-promenade : œuvres de Boisvallée, Smetana, Ziehrer, de Falla, Drigo, Enesco, Weber, Bayer, *Lenoir, Lehar.*
9.05 Cantate BWV 132, de Bach.
10.00 Gustav Mahler : La saison 1900-1901.
12.05 *Magazine international.*
14.04 Programme musical proposé en disques compacts : œuvres de Monteverdi, Bach, Mozart, Debussy, Bartok.
17.00 Comment l'entendez-vous ? Giorgio Strehler.
19.05 Jazz vivant : « Fusion music ».
20.04 Avant-concert : œuvres de Bach.
20.30 Concert (grand concert d'archives) : dix variations en sol majeur sur « Ich bin der Schneider Kakadu », de Müller, trio pour violon, violoncelle et piano en mi bémol majeur : trente-trois variations sur un thème de valse de Diabelli, de Beethoven, par S. Goldberg, violon, P. Casals, violoncelle, R. Serkin, piano.
23.00 Les soirées de France-Musique. Ex libris ; à 1 h, Les mots de Françoise Xenakis.

LUNDI 24 DÉCEMBRE

2.00 Les nuits de France-Musique : œuvres de Perterson, Ellington, Beethoven, Schwarz.
7.10 Actualité du disque.
9.08 Le matin des musiciens : Orpheus Britannicus, *Henry Purcell, un entretien* entre Davitt Moroney et J.-E. Gardiner ; œuvres de Purcell, Wilbye, Byrd, Dowland, Morley, Lugge, Preston...
12.05 Concert : « Ma patrie », six poèmes symphoniques, de Smetana.
14.02 Centenaire de Wilhelm Backhaus.
15.00 Luciano Pavarotti : les premiers rôles.
16.00 Stars and sounds : l'Orchestre symphonique de l'Utah.
18.00 Silence on détourne : « Comme un polar » ; extraits de films et de musi*que de Denis Levaillant.*
19.15 Le temps du jazz : actualités ; intermède ; feuilleton « Le blues urbain : Chicago ».
20.00 Les muses en dialogue.
20.30 Concert : Symphonie no 8 en fa majeur, Symphonie no 2 en ré majeur de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. H. von Karajan.
21.30 Les soirées de France-Musique : les nouveaux-nés ; à 22 h 30, les entretiens de Francis Poulenc avec Claude Rostand.
00.05 Les nuits de France-Musique : la nuit des utopies.

MARDI 25 DÉCEMBRE

0.00 La nuit des utopies : œuvres de Haendel, Beethoven, Schoenberg, Monteverdi, R. Strauss...
7.03 Actualité du disque.
9.08 Le matin des musiciens : Orpheus Britannicus « Noël » ; œuvres de Purcell, Carissimi, Lully, Charpentier.
12.05 Concert : « Le Roi Lear », de Berlioz, « Concerto pour piano et orchestre no 2 », de Saint-Saëns, « l'Ascension », de Messiaen, « la Valse », de Ravel par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. M. Janowski sol. P. Rogé, piano ; en complément de programme, œuvres de Satie, Sauguet, Ravel.
14.00 Concert de Noël (en direct du temple Saint-Jean de Belfort) : œuvres de Tunder, Sweelinck, Schütz, Schmelzer, Abel, Bach, Bruhns, avec D. Cuiller, M. Sauvé, violons, H. Ledroit, chant., J.C. Ablitzer, orgue ; à 16 h , Stars and sounds : œuvres de R. Strauss, Rimski-Korsakov, Bartok, Wagner, Haydn, Dorati, par l'Orchestre de Minneapolis.
18.00 Silence, on détourne : Cinégamement.
19.00 *Le temps du jazz* : portrait d'un jazzman ; Intermède ; Feuilleton « Le blues urbain : Chicago ».
20.00 Premières loges : Mado Robin interprète des œuvres de Delibes, Bellini, David, Arditi, dell'Acque.
20.30 Concert : « Symphonie no 29 en la *majeur* », « *Concerto pour piano et* orchestre no 26 en ré majeur », « Concerto pour piano et orchestre no 20 en ré mineur », de Mozart par le National Arts Center Orchestra, dir. et sol. M. Perahia.
23.00 Les soirées de France-Musique : Jazz club (concert donné le 28 novembre 1984 au Music Halles).

MERCREDI 26 DÉCEMBRE

2.00 Les nuits de France-Musique : Musique de divertissement.
7.10 Actualité du disque.
9.08 Le matin des musiciens : Orpheus Britannicus Henry Purcell, de l'interprétation des ayres de Purcell ; œuvres de Purcell, Corelli, Monteverdi, Lully.
12.05 Concert : œuvres de Beethoven, Chopin, Albeniz, Kreisler par J.-J. Kantorow, violon, et Marc *Laforêt, piano.*
13.32 Les chants de la terre.
14.02 Jeunes solistes : œuvres de Hindemith, de Falla, Mozart, Schœnberg par l'ensemble « Camerata de Versailles », dir. A. du Closel.
15.00 Luciano Pavarotti : une étoile est née ; œuvres de Donizetti, Bellini, Verdi ; à 16 h, Stars and sounds : œuvres de Bach, Rimski-Korsakov, Stravinsky, par l'Orchestre de Philadelphie.
18.00 Silence on détourne : mélos ; extraits de films et de musiques de Michel Chion .
19.15 Le temps du jazz : Où jouent-ils ? Intermède : feuilleton : le blues urbain, Chicago.
20.00 Avant-concert.
20.30 Concert : Quatuor à cordes en fa majeur de Schumann, Quatuor à cordes de Fine, Quatuor à cordes no 20 en ré majeur de Mozart, par le Quatuor Juilliard (R. Mann et E. Carlyss violons, S. Rhodes, alto, J. Krosnick, violoncelle ; en complément de programme, œuvres de Schumann, Poulenc.
22.34 Les soirées de France-Musique : les entretiens de Francis Poulenc avec Claude Rostand ; à 23 h 05, *Pierre Bernac et Francis Poulenc.*

JEUDI 27 DÉCEMBRE

6.00 Musique : légère.
7.10 Actualité du disque.
9.08 *L'oreille en colimaçon.*
9.20 Le matin des musiciens : Orpheus Britannicus Henry Purcell. La chapelle royale : œuvres de Purcell, Lully, Matteis, Blow, Humphrey.
12.05 Concert : œuvres de Haydn, Masek, Martinu, Thiele, Mozart par le Sex*tuor à vent Mozart de Leipzig et* K. Franz-Prade, piano.
13.32 Opérette-magazine.
14.02 Centenaire de Wilhelm *Backhaus* : œuvres de Mozart, Brahms, Schubert, Haydn.
15.00 Luciano Pavarotti : vers des rôles plus lourds ; œuvres de Verdi, Puccini, Ponchielli, Giordano ; à 16 h, Stars and sounds : œuvres de Wagner, Stravinsky, Beethoven, Lalo, Varèse, Bernstein par l'Orchestre philharmonique de New-York.
18.00 Silence on détourne : Thrillers ; extraits de films et de musiques de Jean Schwarz.
19.15 Le temps du jazz : le bloc-notes ; intermède ; feuilleton : le blues urbain, Chicago.
20.00 Concert : « Barbe-Bleue », opéra-bouffe d'Offenbach par l'Orchestre de la Suisse romande et les chœurs du grand théâtre, dir. M. Soustrot, chef des chœurs P.-A Gaillard, sol. J. Dupouy, J.-P. Muel, M. Sieyes, J.-P. Laffont, J. Berbié.
23.00 Les soirées de France-Musique : à 23 h 30, concours international de guitare ; à 24 h, cycle acousmatique ; à 1 h, Poissons d'or.

VENDREDI 28 DÉCEMBRE

2.00 Les nuits de France-Musique : Evgeni *Mravinski* dirige l'Orchestre philharmonique de Leningrad.
7.10 *Actualité du disque.*
9.08 Le matin des musiciens : Orpheus Britannicus, Henry Purcell ; œuvres de Purcell, Haendel, Gay, Britten, *Tippett.*
12.05 Concert : œuvres de Wagner, Beethoven, Kreisler, Liszt, Mendelssohn, Wolf par C. Ludwig, mezzo, *F. Tillard, piano, L. Korcia, violon.*
13.32 Les chants de la terre.
14.02 Centenaire de Wilhelm Backhaus : œuvres de Mozart, Beethoven, *Mendelssohn*, Grieg..
15.00 Verveine-scotch.
17.00 Histoire de la musique.
18.00 Silence on détourne :aventures ; *extraits de films et de musique* de Bernard Parmegiani.
19.15 Le temps du jazz : le clavier bien rythmé ; intermède ; feuilleton « le *Blues urbain, Chicago* » .
20.00 Avant-concert : Mozart.
20.30 Concert (donné le 3 décembre 1984 à la Salle Pleyel) : « Im Sommerwind » de Webern, Concerto pour piano et orchestre no 4 en sol majeur de Beethoven, Symphonie no 1 en ré majeur de Mahler par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart dir. N. Marriner, sol. C. Zaccharias, piano.
22.34 Les soirées de France-Musique : les entretiens de Francis Poulenc avec Claude Rostand ; vers 23 h 5, rencontre au groupe des Sept : *œuvres de Dutilleux, Lutoslawski* ; à 1 h, musique traditionnelle.

échecs

N° 1104

Des épines

(Olympiades de Salonique, 1984)

Blancs : LJUBOEVIC (Yougoslavie)
Noirs : BELIAVSKY (URSS)

Partie française

1. é4	é6	18. Tç1 (l)	Fç6
2. d4	d5	19. g3	Th8
3. Cç3	Fb4	20. Dg4	Da5+
4. é5	ç5	21. Rf2 (m)	Cd-é3!
5. a3	Fxç3+	22. Dh3	Dd5
6. bxç3	Cé7 (a)	23. Cxd4 (n)	Cxd4
7. Dg4 (b)	Dç7 (ç)	24. Rxé3 (o)	Df3+
8. Dxg7	Tg8	25. Rd2	Df2+
9. Dxh7	çxd4	26. Rç3	Td5! (p)
10. Cé2 (d)	Cb-ç6	27. Txd4 (q)	Txd4
11. f4	dxç3	28. Fd3	Th-d8
12. h4 (é)	Fd7	29. h5 (r)	T8-d2 (s)
13. Th3	0-0-0 (f)	30. a4	Tç5+
14. Txç3 (g)	Cf5	31. Rb3	Fd5+
15. Dh5 (h)	d4! (i)	32. Ra3 (t)	Txd3+! (u)
16. Td3	Cç-é7!	33. çxd3	Txç1
17. Fb2 (j)	Cd5! (k)	34. abandon (v).	

NOTES

a) 6..., Dç7 est une alternative importante qui laisse aux Blancs le choix entre 7. Dg4 et 7. Cf3 alors que 6..., Da5 est faible à cause de 7. Fd2, Da4 ; 8. Dg4, Rf8 ; 9. Dd1, b6 ; 10. h4, Cé7 ; 11. h5, h6 ; 12. Th4, Fa6 ; 13. Fxa6, Cxa6 ; 14. Tf4.

b) Ou 7. a4 ou aussi 7. Cf3.

ç) Sur 7..., 0-0 les Blancs prennent l'avantage par 8. Cf3, Cb-ç6 ; 9. Fd3 (menaçant 10. Fxh7+), f5 ; 10. éxf6, Txf6 ; 11. Fg5!, Tf7 ; 12. Dh3, h6 ; 13. Fg6, Tf8 ; 14. Cé5. Si 7..., Da5 ; 8. Fd2, Cg6 ; 9. h4, h5 ; 10. Dg5 ; si 7..., Rf8 ; 8. h4 et si 7..., Cf5 ; 8. Fd3, h5 ; 9. Df4, Dh4 ; 10. Cé2!.

d) 10. Rd1 est bien moins clair.

é) Une avance peut-être douteuse qui coûte du temps même si l'idée de transférer la T-R au centre via h3 est intéressante malgré sa lenteur. Naturellement si 12. çxd4?, Cxd4! La meilleure suite reste indubitablement 12. Dd3, dxç3 ; 13. Dxç3!, Cf5 ; 14. Tb1, d4 ou Tç8 comme dans la partie Karpov-Agdestein, Oslo, 1984.

f) Les Noirs ont achevé leur développement de manière harmonieuse et menacent 14..., d4 qui paralyserait entièrement le camp ennemi.

g) Et non 14. Dxf7?, Td-f8 (ou 14..., Fé8 ; 15. Dxé6+, Fd7 ; 16. Dh6, Fxh3) ; 15. Dh7, Cf5.

h) 15. Dxf7 est toujours mortel : 15..., Td-f8 ; 16. Dh5, Fé8 ; 17. Df3, Cxh4 ou 16. Dh7, Tg7 ; 17. Dh5, Fé8 ; 18. Df3, Cxh4.

i) 15..., Th8 est aussi fort mais les Noirs ont parfaitement décelé la faille dans la conception de Ljuboevic (12. h4 ; 13. Th3 et 14. Txç3) et installent en d4 un pion dangereux qui servira de plate-forme au Cf5, et cela avec gain de temps puisque la Tç3 est attaquée et doit abandonner la colonne ç.

j) Et non 17. Dxf7? Td-f8 ; 18. Dh5, Fé8 ni 17. g4?, Th8 ; 18. Dxf7, Td-f8 ni 17. Cxd4?, Cxd4 ; 18. Txd4, Dç3+. 17. Fd2 assurait probablement une meilleure défense mais les Blancs veulent liquider au plus tôt cette épine en d4.

k) Le C-D occupe maintenant un poste-clé en d5 et s'apprête à entrer en é3.

l) Si 18. Cxd4, Cxf4 et si 18. Fxd4, Cxd4 ; 19. Txd4, Cé3!

m) Si 21. Rd1, Cé3+ ; 22. Txé3, Cxé3 mat et si 21. ç3, Cd-é3.

n) Les Blancs n'en peuvent plus et prennent le pion d4, ce qui a comme conséquence d'ouvrir la colonne d.

o) Si 24. Txd4, Df3+ ; 25. Ré1, Cg4 menaçant 26. Df2+ avec gain d'une pièce en d4 et si 24. Fxd4, Df3+ ; 25. Ré1, Txd4 ; 26. Txd4, Cg4. La prise du Cé3, autre épine, par le R blanc en personne est pour le moins osée.

p) Menace 27..., Tç5+ etc.

q) Elimination de la dernière épine.

r) Dans l'esprit du douzième coup, les Blancs poursuivent leur plan imperturbablement, dans l'impossibilité de donner un abri à leur R.

s) Menace encore 30..., Tç5+ ; 31. Rb3, Fd5+ etc.

t) Enfin une case de fuite.

u) Mais il est trop tard.

v) Car, après 34. Fxç1, Da2+ ; 35. Rb4, Db3+ ; 36. Rç5, Db6+ mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1103

A. Cheron, 1958

(Blancs : Ra1, Dh4, Cé4 et é8, Pb2 et é5. Noirs : Rf7, Dé3, Fç8, Ph3, ç7, é7.

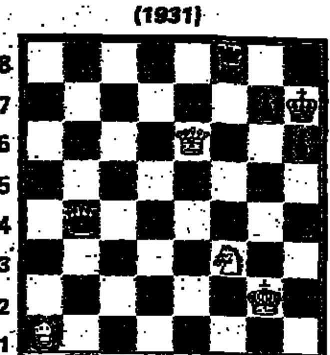
1. é6+!, Fxé6 ; 2. Cg5+, Rxç8 ; 3. *Da4+*, Rd8 (ou 3..., *Rf8* ; 4. *Df4+!*, Dxf4 ; 5. Cxé6 et 6. Cxf4) ; 4. Dd4+!, Dxd4 ; 5. Cxé6+ et 6. Cxd4. Ou 3..., ç6 ; 4. Dxç6+, Rf8 ; 5. Cxé6+, Rf7 ; 6. Df3+!, Dxf3 ; 7. Cg5+ et 8. Cxf3.

Si *1...*, Rxé6 ; 2. Cxç7+, Rf5 ; 3. Cg3+, Rg6 ; 4. Dé4+! et les Blancs gagnent.

Un joli motif inspiré de l'étude de Kubbel (Blancs : Rh1, Da1, Cg5, Pé5 et g2. Noirs : Ré8, Dé3, Fç8, Pç7 et é7. Solution : *1. é6!, Fxé6 ; 2. Da4+, Rd8 ;* 3. Dd4+!).

ÉTUDE

N. ROSSOLIMO
(1931)



BLANCS (4) : Rg2, Dé6, Fa1, Cf3.

NOIRS (5) : Rh7, Db4, Tf8, Pg7 et h6.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge

N° 1102

La blanche main de Garozzo

Autrefois, une main où il n'y avait aucune figure avait droit à une prime, mais ce n'est plus le cas depuis longtemps. S'il y a des 10, ceux-ci peuvent d'ailleurs avoir un rôle à jouer comme dans cette donne où le fameux champion italien Benito Garozzo avait une main blanche et était arrivé à la manche après une *ouverture forcing* de son partenaire.

♠ A D 9 2
♡ R D 3
◇ A R D
♣ R D V

♠ 8 4 3
♡ A V 5 4
◇ V
♣ A 8 7 4 3

♠ R V 7 5
♡ 7 6 2
◇ 8 7 5 2
♣ 9 5

♠ 10 6
♡ 10 9 8
◇ 10 9 6 4 3
♣ 10 6 2

Ann. : S. don. N-S vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Garozzo	X...	Belladonna	Y...
passe	passe	1 ♣	passe
1 ◇	passe	2 ♡	passe
2 SA	passe	3 ♠	passe
3 SA	passe	passe	passe

Ouest a entamé le 4 de Trèfle. Le déclarant a pris avec le Valet et a tiré la tierce majeure à Carreau (Ouest fournissant le Valet de Carreau sec, puis défaussant un Pique et un Cœur). Garozzo a ensuite joué le Roi de Cœur du mort pris par l'As de Cœur d'Ouest qui a continué avec le 3 de Trèfle. *Comment Garozzo, en Sud, a-t-il ensuite gagné* TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse :

Garozzo était certain que Ouest, qui avait passé d'entrée, ne pouvait avoir le Roi de Pique (*puisqu'il* avait déjà montré deux As et une longue à Trèfle). Pour pouvoir reprendre la main en Sud (à Pique ou à Cœur), il joua donc *la Dame de Pique !* Est prit et il crut bon de contre-attaquer le 7 de Cœur. Sud fournit le 10 couvert par le Valet, mais *le 9 de Cœur* servit de reprise pour réaliser... dix levées.

Si, après avoir fait le Roi de Pique, Est avait contre-attaqué le Valet de Pique au lieu du 7 de Cœur, Garozzo aurait pris avec l'As de Pique, puis il aurait réalisé le 9 de Pique et il aurait rendu la main à Est avec le 2 de Pique pour l'obliger à jouer Cœur ou Carreau. De même il n'aurait servi à rien qu'Est laisse passer la Dame de Pique car Garozzo aurait rejoué le 2 de Pique.

LE DANGER VIENT DE L'EST

Comment éviter de donner la *main à l'adversaire le plus dangereux ?* L'expert français J.-C. Cadet en a fait la démonstration dans cette donne où une ouverture adverse avait permis de localiser les gros honneurs de toutes les couleurs.

♠ A 9 4 3
♡ A V 9 5
◇ 6 3
♣ 10 6 3

♠ R V 10 8 7 2
♡ R D 10 3
◇ R 9 8
♣ – – –

♠ 5
♡ 8 7 6 2
◇ A 10 7 5 4 2
♣ D 7

♠ D 6
♡ 4
◇ D V
♣ A R V 9 8 5 4 2

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
1 ♠	passe	1 SA	4 ♣
contre	passe	4 ◇	passe
passe	5 ♣	contre	passe...

Ouest (qui a R 9 8 à Carreau) a attaqué le Roi de Carreau, puis il a joué le Roi de Cœur. *Comment Cadet, en Sud, a-t-il gagné* CINQ TRÈFLES contre toute défense ?

Note sur les enchères

Le barrage à « 4 Trèfles » promettait une couleur d'au moins sept ou huit cartes, et le contre d'Ouest n'était pas de pénalité, mais demandait au partenaire de reparler. En revanche le contre d'Est était positif et *il garantissait au moins une levée* défensive.

COURRIER DES LECTEURS

La Bataille des Olympiades (1095).

« J'ai montré ce problème, écrit ironiquement un lecteur, à mon ami Nobody.

Il en est à sa première leçon... Je l'ai vu prendre un grand bloc de papier et aligner des chiffres en empruntant la calculette de son fils. Au bout de deux heures il me montre son travail. O surprise ! Je vois dix levées, quel génie ! Bon pour les Olympiades, sans rancune. »

Oui sans rancune, car lorsqu'il a dû lire la solution la semaine suivante, il s'est sûrement rendu compte que le coup tout entier, avec ses trois questions, lui avait complètement échappé !

scrabble®

N° 205

Les canards déchaînés

Le PILET, compère du HARET dans la partie n° 203 (Le chat et le canard, 24 novembre), appartient à la famille des ANATIDÉS, palmipèdes aquatiques; c'est un canard élancé que l'on voit en France en hiver. Le COLVERT, dont le plumage nuptial affiche de vives couleurs, est le plus commun des canards sauvages. Voici les autres : l'EIDER subarctique, dont le duvet est recherché pour les ÉDREDONS; le FULIGULE, plongeur au plumage terne comme la suie (cf. fuligineux), *et dont il existe deux versions françaises : le MORILLON et le MILOUIN; le HARLE, piscivore parfois huppé; la MACREUSE (une anagramme à trouver), au plumage noir (mâle) ou brun (femelle), amateur de crustacés et de mollusques; la petite SARCELLE (2 ana.), dont le vol irrégulier déroute les chasseurs; le SOUCHET (2 ana.), noir et blanc à reflets verts; le TADORNE (4 ana.), migrateur multicolore au bec rouge; le MULARD (E), hybride infécond comme le mulet; enfin le HALBRAN* (demi-canard *en allemand), canard de l'année. L'adjectif HALBRENÉ (E) s'applique non au canard mais au faucon qui s'est rompu les pennes en allant à la chasse au halbran (solution des anagrammmes en fin d'article).*

MICHEL CHARLEMAGNE.

N°	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	DEHNRUZ			
2	–AEFILQU	DUREZ	H 8	50
3	F+AACRST	LAQUIEZ	12 B	46
4	EMMNOU ?	FACTURAS	E 8	76
5	EFILNOU	SU(R)NOMME	15 E	80
6	BBEITU?	FENOUIL	D 3	80
7	ITU+AENX	(R)EBAB (a)	14 B	38
8	ADENPRY	EXTENUAI	11 H	84
9	D+EILNOR	PYRANNE (b)	L 7	56
10	AEIOPTT	ENDOLORI	6 A	63
11	AEILNOW	EPOINTAT	B 2	70
12	EINO+EKL	YAWL	8 L	66
13	EE+CIIMS	KAOLIN	N 10	70
14	EII+DGHU	MECS	A 10	39
15	DEGII+RT	EUH	A 6	35
16	GIR+AAST	EDIT	1 A	30
17	IT+EORVV	ARGAS (c)	I 5	25
18	OT+EEGSS	RAVIVE	5 H	26
19	O+EHJS	GESTES	N 1	31
20		OHE	O 1	34
				999

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, FFSc, 96, boulevard Pereire, 75017 Paris.

(a) ou RABAB, instrument à cordes frottées et à table de peau. (b) composé hétérocyclique. (c) parasite externe des oiseaux.

1. Del, 987
2. Ankélévitch 969
3. M[me] Pinson 960

Le club PLM est désormais installé au Stadium, 66, avenue d'Ivry, Paris 13e. Les horaires sont inchangés : lundi, jeudi et samedi à 15 heures; mardi à 21 heures.

★ anagrammes des canards : ECUMERAS – SCELLERA et SCLERALE – TOUCHES et CHOUTES – ADORENT, DETRONA, TORNADE et ERODANT.

★ Festival d'Agadir, du 24 au 31 janvier 1985. Paris-Paris, 4 280 F. Club Méditerranée, tél. : 261-85-00, p. 3576.

Scrabble Etoile, 7 rue Le Sueur, 75116 Paris. Samedi 17 novembre 1984. Tournois lundi, vendredi et samedi à 21 h; *mercredi, vendredi et samedi à 14 h 30 et 17 heures.*

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le dictionnaire en vigueur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

MOTS CROISÉS

N° 333

Horizontalement

I. Connut les conséquences fâcheuses des bons baisers de Russie. – II. Doux et chaud. Un jour, il faudra les battre. – III. Peu argentés. Dît bien haut. – IV. Elles sont en général très élancées. Rare pour une plante, mais ça existe. – V. Direction. Dis de façon hésitante. – VI. Cabine. On ne peut les pratiquer tous. Possessif. – VII. Faisait des têtes bien pleines. Devant chacun de *nous*. – VIII. Va *et vient*. Fou de Faust. – IX. Possessif. Elle n'a pas forcément du sang sur les mains. – X. Mes mots croisés ?

Verticalement

1. Il est fâcheux d'y être contraint à des arrêts rigoureux. – 2. C'est un discours parfois final. Un peu de flamme. – 3. Propre à la saison qui débute. – 4. Mal dite. Donna un tour de clé. – 5. Fit tenir à la perfection. Un rire bouleversant. – 6. Pro*nom. Comme un poisson dans l'eau.* – 7. Adverbe. Cap. Symbole. – 8. Il en faut de la force pour les supporter. – 9. Recevaient l'impôt. – 10. Il fut premier ministre. Choisit. – 11. Faisait le guet. Un peu de ventre. – 12. Dans tout animal. On peut le déplorer quand il est petit et l'admirer quand il est grand. – 13. Ils peuvent encore servir.

SOLUTION DU N° 332

Horizontalement

I. Cohabitation. – II. Etagères. NSO. – III. Libéral. Aven. – IV. Ile. Giletier. – V. Berna. Ur. Tsé. – VI. As. Emargée. – VII. Agoniseras. – VIII. Abrutie. Tass. – IX. Iranienne. Si. – X. Raide. Nitrat. – XI. Ensorceleuse.

Verticalement

1. Célibataire. – 2. Otites. Bran. – 3. Haber. Arais. – 4. Age. Negundo. – 5. Bergamotier. – 6. Irai. Anie. – 7. Tellurienne. – 8. As. Ergs. Nil. – 9. At. Eétêté. – 10. Invitera. Ru. – 11. Osées. Assas. – 12. Non-réussite.

FRANÇOIS DORLET.

ANACROISÉS®

N° 333

Horizontalement

1. ACMOPRU. – 2. ACCEOS. – 3. AAEINPST (+ 1). – 4. EHMRUU. – 5. AEENPS (+ 2). – 6. EEIILSTU. – 7. AEIINQTTU (+ 3). – 8. AEHIMNST. – 9. BEELLMOS. – 10. AAELMMN. – 11. AALMOPR. – 12. AEEILNS (+ 1). – 13. MOOPSSU. – 14. EEELMPTT. – 15. EEHIQRTU. – 16. EOOSSTTU. – 17. EEENNRT. – 18. EEPSTUX.

Verticalement

19. AACINPT. – 20. ACEEEMR. – 21. AEILNOP. – 22. AEILMNT (+ 1). – 23. AEEMNTT (+ 1). – 24. EEILLMT. – 25. EEEIMNNO. – 26. EIIMMNNT. – 27. ABILQS. – 28. EESSTUU. – 29. EFGLMNO. – 30. AEIIMMS. – 31. AEEPQSTU. 32. ABLIRU. – 33. EENRUV (+ 1). – 34. BEMORUX.

SOLUTION DU N° 332

Horizontalement

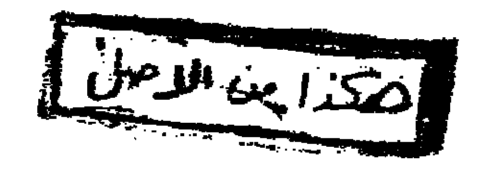
1. TRANSMIS. – 2. ARKOSE, grès feldspathique. – 3. TACAUD, sorte de morue. – 4. RAVIOLI (VIROLAI). – 5. SVELTES. – 6. UFOLOGIE, étude des ovnis. – 7. NAEVUS, lésion noire ou rose de la peau (AVENUS). – 8. EPEISTE. – 9. PERIMAT (TREMPAI PRIMATE EMPIRAT). – 10. CITHARE (CHARITÉ CHATIER). – 11. MAGNÉSIE (ENSIMAGE). – 12. OPUSCULES. – 13. TORÉADOR. – 14. AÉRIUMS (MUERAIS REMUAIS MESURAI RÉSUMAI MAIEURS MUSERAI). – 15. LEONURE, fleur (= agripaume ou queue-de-lion) (ENROULE). – 16. ENCENSE. – 17. BRESSAN.

Verticalement

18. TARAUDE. – 19. CHORALE (CHOLÉRA). – 20. PRIAPEE, chant licencieux (PEPIERA). – 21. ALVÉOLE. – 22. HOSPICE (PIOCHES). – 23. STOLONS, tige aérienne rampante. – 24. ROUIMES (OSMIURE). – 25. PARASOL. – 26. ADVENUE. – 27. INFÉODÉ. – 28. KALIEMIE, concentration de potassium. – 29. SEDUMS, ou orpin, plante. – 30. SPECULA (CAPSULE). – 31. *TRIEDRE (DETIRER).*

MICHEL CHARLEMAGNE
et MICHEL DUGUET.





Partir

Escales de fin d'année

Sur les rives du Bosphore

Commencer la nouvelle année avec le trésor du palais de Topkapi, la Mosquée Bleue, le Grand Bazar, Sainte-Sophie et le Bosphore. Un réveillon à Istanbul. Départ le 29 décembre : 3 190 F. *A moins que vous ne* préfériez Florence (2 950 F) ou Dublin (3 190 F).

★ **Mélia France, 31, avenue de l'Opéra, 75001 Paris. Tél. : (1) 261-56-56.**

Noël cistercien et réveillon médiéval

Messe de minuit à l'abbaye cistercienne de Cîteaux. Plus deux villes d'art et des vins célèbres : Dijon et Beaune. Déjeuner gastronomique à l'Ermitage de Corton et dégustation à *Nuits-Saint-Georges*. En TGV et en autocar. Logement à l'Hôtel de la Cloche. 24 et 25 décembre : 2 590 F tout compris.

Au château de La Chapelle Belloin, un réveillon médiéval avec pages, troubadours, jongleurs et musiciens. Déjeuners *aux châteaux de Beaulieu et des* Reaux. Deux nuits à Loudun. En autocar de Paris, du 30 décembre au 1er janvier : 2 940 F.

★ **Le monde et son histoire, 82, rue Taitbout, 75009 Paris. Tél. : (1) 526.26.77.**

Nouvel An au château

En Alsace, au château d'Isenbourg, dans les salles voûtées du treizième siècle, dîner de gala aux chandelles (880 F). Réservation au (89) 49.63.53.

Au château de Divonne, le réveillon, la chambre, le petit déjeuner et le déjeuner pour 1000 F. Tél : (50) 20.00.32.

Au château-hôtel d'Esclimont, à 40 kilomètres de Paris, un réveillon aux bougies avec menu gastronomique et animation musicale : 480 F. Tél : (37) 31.15.15.

Enfin, un week-end de détente et de remise en forme au Novotel château de Maffliers, à 25 kilomètres de Paris, qui vous offre son parc de 32 hectares, sa salle de gymnastique et sa piscine. Hébergement, petit déjeuner et deux repas : 385 F. par personne.

★ **Resinter : (6) 077.27.27. ou Novotel (3) 473.93.05.**

Trains de fêtes

Pour le Nouvel An : deux jours en Alsace (départ le 31 décembre, 1 450 F) ou quatre jours aux Pays-Bas (départ le 30 décembre, 2 755 F). A noter également un week-end à Chamonix (920 F), le Carnaval de Nice (31 janvier, 2 215 F), celui de Venise (13 février, 2 540 F) ou celui de Cologne (15 février, 2 100 F).

Et pour les sportifs, une escapade à Dublin, le 28 février, à l'occasion du match de rugby Irlande-France, dans le cadre du Tournoi des cinq nations (2 420 F). En train, bateau et autocar. On peut également y aller en avion, avec Nouvelles Frontières (2 990 F). Tél. : (1) 273-25-25 ou 306-41-10.

★ **Renseignements et inscriptions dans les agences Tourisme SNCF, les gares SNCF de Paris et les gares RER.**

Vienne

A Vienne avec ses valses, sa grande roue, ses églises baroques, ses pâtisseries, ses magasins, son école espagnole d'équitation et son bal de l'Empereur. Pour le réveillon du Nouvel An. Du 29 décembre au 2 janvier : 6 960 F.

Ou à Berlin-Est avec « la IXe » de Beethoven dans la grande salle du palais de la République. Du 29 décembre au 1er janvier : 4 220 F.

Dans un autre genre, tout le charme de l'hiver nordique avec *un réveillon traditionnel finnois*, à Tampere. En prime : le « rite de l'étain fondu » pour connaître les secrets de votre avenir... Du 29 décembre au 2 janvier : 4 820 F.

★ **Renseignements et inscriptions : CGTT Lepertour, 8, rue de Sèze, 75009 Paris. Tél. : (1) 265-10-10 ou 2, square de l'Opéra, 75009 Paris. Tél. : (1) 742-43-50.**

Gastronomie

Week-ends gourmands

Offrir un week-end, c'est le titre d'un petit guide des vieilles demeures hôtelières, signé de Philippe Couderc (Flammarion éditeur). Certaines font partie de la chaîne inégalée des Relais et Châteaux. Les autres... Aussi bien l'auteur remarque que, *« hors cas d'exception, la « vie de château » passe rarement par une table exceptionnelle »*. Seules ces rares exceptions trouveraient donc place en cette rubrique. Mais ce m'est occasion d'en faire souvenir quelques-unes au lecteur.

Tel ce *Château de la Corniche* (à Rolleboise – tél. 093-21-24) qui, en cet automne, peut être pour le Parisien un but de week-end. La cuisine y est bonne (et le pain est « maison », un bon pain et un bon point !). Ou encore cette *Tour du Roy* (à Vervins – tél. 98-00-11), où Mme Desvignes cuisine, « comme l'oiseau chante » les spécialités régionales notamment.

La Bretagne particulièrement est terre de châteaux, manoirs et autres domaines où l'on reçoit – en les faisant payer, bien sûr ! – des hôtes rêvant de cette vie d'autrefois. J'y reviendrai.

Passons à la Charente et au *Château de Nieul* (« Nieul l'espoir », comme romançait une artiste connue ?) où, là encore, une cuisinière est aussi *merveilleuse hôtesse* et où le farci charentais, la salade aux sommités d'orties, les huîtres de Marennes sont « en situation ».

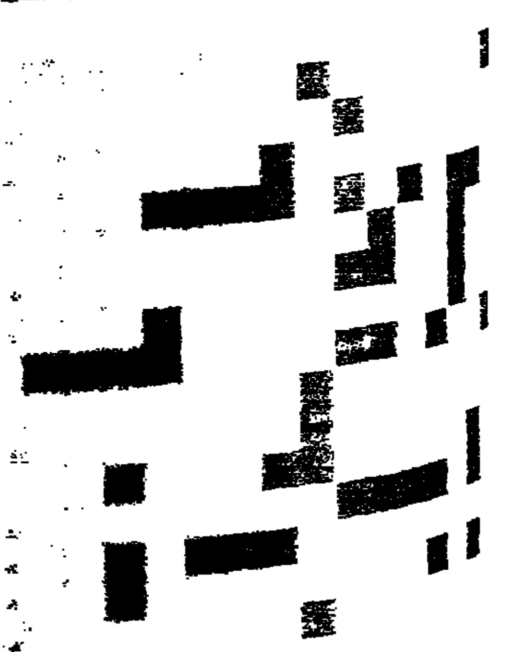
J'ai souvent signalé ces hauts lieux du charme provincial, du confort et du calme, que sont : A Cordes (Tarn), *Le Grand Ecuyer* (tél. 56-01-03) où Yves Thuriès mérite largement ses étoiles (au Michelin comme au Bottin Gourmand). A Champagnac-de-Belair (Dordogne), *Le Moulin du Roc* (tél. 54-80-36) où, là encore œuvre une grande cuisinière, Solange Gardillou. A Saint-Romain-de-Lerps (Ardèche), *Le Château du Besset* (tél. 44-41-63), le plus merveilleusement restauré et meublé peut-être, et dont la cuisine se partage entre le folklore (ah ! mes bonnes criques vivaroises !) et l'élégance classique allégée.

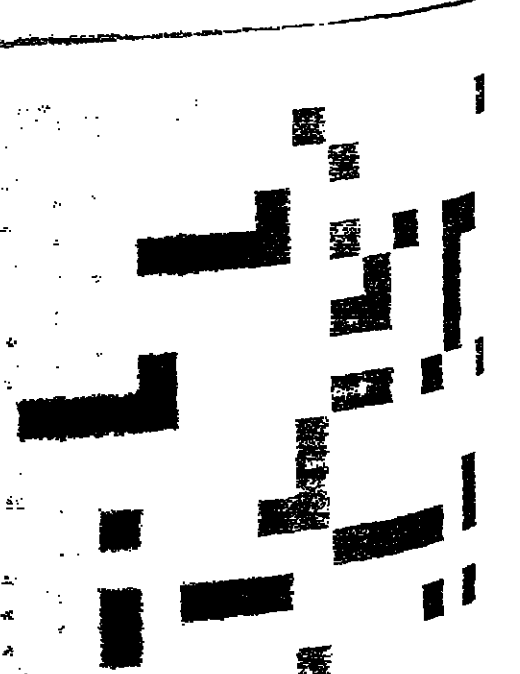
Pour arriver à la Côte, on passera peut-être par Les Baux. Couderc considère *Baumanière* comme un château et, en tout cas, c'est bien la vie de château que l'on y mène. A défaut, on lira et relira *Baumanière chez vous* (Plon éditeur), signé de Raymond Thuilier et Jean-André Charial, son petit-fils et successeur au « piano ». Et la lecture de ces recettes faciles et merveilleuses ne peut que donner envie de faire le détour par Les Baux (tél. 97-33-07). Il n'est pas besoin de parler du merveilleux *Hôtel du Cap d'Antibes* (bd Kennedy – tél. 61-39-01), mais Couderc aurait pu, lui, signaler *le Grand Hôtel du Cap de Saint-Jean-Cap-Ferrat* (tél. 01-04-54), qui s'affirme de plus en plus et dont le rajeunissement est terminé d'élégante façon.

Lorsque j'aurai cité *La Chèvre d'Or* (à Eze-Village – tél. 41-12-21), qui était « médiéval look » bien avant que le cher M. Ingold ne l'anime, j'aurai fait le tour de mes « favoris ».

Il vous restera, à vous, de faire celui de Paris. Car l'auteur a trouvé – et qui s'y attendrait ? – des hôtels parisiens (connus surtout des étrangers) du côté de la rue Cassette, de la rue Christine, de la rue Jacob. On ne connaît jamais bien son Paris !

LA REYNIÈRE.





Un guidon en forêt

Nous irons dans les bois à vélo.

« *ATTENTION à la branche !* » Le revêtement parfait de la piste cyclable ferait oublier que l'on se trouve en plein cœur de la forêt. Au sens *le plus strict du terme*, puisque c'est à travers taillis et futaies que nous pédalons en suivant un étroit ruban d'asphalte : le réseau cycliste de la forêt de Rambouillet. Du goudron dans le sous-bois ? Écologistes, rassurez-vous, les gens de l'Office national des forêts ont bien fait les choses, car là où passe la piste un sentier existait déjà, mais réservé, dans la plupart des cas, aux seuls piétons ou cavaliers. Il a suffi de l'enrober, sans fossé ni talus, et cela donne une piste juste assez large pour que deux vélos se croisent. D'ailleurs, c'est maintenant l'automne, et les feuilles mortes recouvrent presque entièrement le goudron, au point que, dans les virages, il faut se méfier de ne pas se retrouver, soudain, au milieu des champignons !

Le ruban d'asphalte serpente dans la forêt, épouse les creux et les bosses, se glisse au fond de vallées secrètes, puis domine un étang au bord duquel on donnerait bien un rendez-vous romantique. Parfois, pourtant, il trace une franche saignée dans la forêt ; alors, sur le grand plateau et le petit pignon, on fonce comme sur un tapis. Silence. Juste le chuintement des feuilles mortes sous les pneus, le cliquetis humide de la roue libre : un peu la même impression que sur une piste de ski de fond bien damée. D'autres fois, la piste fait place à une route ouverte à la circulation. Il n'y a jamais beaucoup de voitures, mais, quand on sort du taillis, le contraste est saisissant. Il n'y a plus alors qu'à consulter la carte pour se composer son propre itinéraire sauvage. La nº 402 au 25 000ᵉ de l'IGN couvre toute la forêt de Rambouillet. Le réseau cycliste y apparaît sous la forme d'un pointillé de petits cercles bleus, et le moindre sentier y figure. Achetée un jour pour assouvir des fantasmes d'explorateur, la boussole pourrait bien rendre cette fois de grands services. Car, aux croisements de quatre, cinq ou six pistes, il n'est pas toujours évident de choisir la bonne route. D'autre part, à bicyclette, apprécier la distance parcourue est beaucoup plus hasardeux qu'à pied. Pour s'orienter à coup sûr, il existe cependant un repère aussi infaillible que les plaques des rues en ville : ce sont les numéros des parcelles d'exploitation forestière. Ils sont apposés en lettres noires sur placard blanc sur le tronc d'un arbre bien en vue au bord des chemins, et la carte les mentionne en gros chiffres verts.


MUNOS DE PABLOS

Une fois résolu le problème de l'orientation, vous voilà chez vous. Prêt à filer nez au vent et l'œil aux aguets. Pour surprendre le vol lourd d'une perdrix qui traverse la piste ou l'éclair d'un oiseau à plumage jaune-vert et à tête rouge – un pivert – qui s'enfuit en poussant un ricanement cocasse.

Vous avez l'eau à la bouche, mais vous ne possédez pas de vélo ? Qu'à cela ne tienne : vous en trouverez à louer en gare de Rambouillet, beaux et pas chers. Au choix, des vélos traditionnels, avec ou sans dérailleur, ou bien de véritables cyclo-randonneurs à dix vitesses, avec guidon de course et freins à double poignée. Ces derniers sont à peine plus cher, ne vous en privez pas. En effet, sur certaines pistes mal carrossées, disposer d'un petit plateau et d'un grand pignon permet de passer tout en économisant ses forces. Car la forêt de Rambouillet est grande. Selon les cartes affichées par l'ONF, il existe 50 kilomètres de véritable pistes cyclables forestières, reliées entre elles par 30 kilomètres « d'itinéraires cyclistes », petites routes ouvertes à la circulation, mais peu fréquentées quand même.

Vous n'avez donc que l'embarras du choix. A titre d'exemple, voici un itinéraire de 55 kilomètres, qu'un débutant peut couvrir sans peine en une journée. Partant de la maison forestière de la Grille de Versailles, au nord de Rambouillet, longer la D 936 (piste cyclable) jusqu'à la route de Vau-Larcher, qui débouche en face du terrain militaire. On traverse ainsi le bois de Gazeran, jusqu'au carrefour des Chartreux. Par une route un peu plus fréquentée, on rejoint alors Poigny-la-Forêt pour retrouver la véritable piste cyclable : attention de ne pas tourner en rond une fois traversé le village, car la route qui mène à la piste est signalée par le panneau « voie sans issue » ; mais cela ne s'adresse qu'aux voitures. La piste vous mènera en douceur au carrefour de Pecqueuse, où un panneau signale le tracé de l'itinéraire jusqu'à la maison forestière des Grands Coins. Vous quittez ici la piste cyclable, et le mieux à faire est de vous diriger vers les Petits Coins par la route goudronnée, puis vers le carrefour des Graviers. Là, vous traversez la D 936 et empruntez le mauvais sentier qui se trouve exactement en face de vous. Même par temps de pluie, il reste praticable. Il débouche sur la D 61, que vous suivez jusqu'à trouver, 200 mètres plus loin et à gauche, la piste. Le ruban d'asphalte serpente alors jusqu'à Montfort-l'Amaury, jolie petite ville bourgeoise, avec ruines de château et ruelles pavées. Si vous avez quitté Rambouillet dans la matinée, c'est l'heure du déjeuner : nous vous signalons le restaurant en face de l'église, très correct. Mais si vous préférez le pique-nique, arrêtez-vous 3 kilomètres avant Montfort-l'Amaury, au point de vue de l'étang de la Porte-Baudet : c'est l'un des plus beaux coins de toute la forêt.

Pour revenir à Rambouillet, reprenez la piste déjà parcourue le matin, du moins le tronçon Montfort-les Mares Gautier. Vous trouverez ensuite une piste droite, très roulante, jusqu'à la ville. Et la prochaine fois vous pourrez aussi bien traverser le parc animalier des Yvelines, ou encore joindre la vallée de Chevreuse, à moins de pousser jusqu'au Mesle et à Gambaiseul, dans le lointain ouest de la forêt.

DOMINIQUE LE BRUN.

Louer...

Pour louer un vélo, s'adresser à la gare SNCF de Rambouillet. Deux types de bicyclette sont proposés :

– Le modèle « randonneur » à 10 vitesses, cadre homme ou mixte : 25 F la demi-journée, et 30 F la journée.

– Le modèle « traditionnel » à cadre mixte, avec ou sans dérailleur : 16 F la demi-journée, et 22 F la journée.

Des tarifs dégressifs sont prévus pour les locations de plus de trois jours.

On vous demandera une pièce d'identité et le dépôt d'une caution de 180 F, sauf si vous présentez une carte de crédit. La location se paye à la restitution du vélo, *celle-ci pouvant éventuellement se faire dans une autre gare que celle de départ.*

Etant donnée l'affluence en week-end, il est préférable de réserver, dès le milieu de la semaine, en téléphonant à la gare de Rambouillet (483-84-45).

Pour éviter les embouteillages et les difficultés de stationnement aux alentours de la gare de Rambouillet, venir en chemin de fer n'est pas une mauvaise idée. De nombreux trains mettent Rambouillet à une demi-heure de Paris-Montparnasse.

France-Tropiques

Vers « nos » bouts du monde.

IL ne suffit pas de boucler ses valises et d'avoir un billet d'avion en poche pour s'envoler vers « l'île de l'éternel printemps ». Des Canaques turbulents peuvent en décider autrement. Pour ce touriste hiémal prêt à partir en Nouvelle-Calédonie (onze jours à partir de 13 580 francs), la déception est profonde. Adieu lagon bleu, barrière de corail et paréo ! Pas de visite à la cathédrale Saint-Joseph, construite par les déportés de la Commune, ni d'excursion à la baie des Tortues. Ce voyageur avait cru, comme tout le monde, à la campagne de publicité patronnée par le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM : *« L'hiver a le sourire-France du Pacifique-Nouvelle-Calédonie »* (*le Monde* daté 16-17 septembre). Peut-être espère-t-il toujours *gagner* l'hémisphère sud. Le village du Club Méditerranée (onze jours, pension complète : 19 750 francs), est encore ouvert, *« pour l'instant »*, précise un responsable parisien. C'est la moindre des choses après la nomination de M. Gilbert Trigano, *PDG du Club, auprès de M.* Laurent Fabius.

Les troubles de Nouvelle-Calédonie portent naturellement un coup sévère au développement du tourisme dans l'île. Et cela à un moment où, selon l'Agence nationale pour l'information touristique, *« la Nouvelle Calédonie était en train de démarrer, avec notamment l'ouverture d'hôtels de brousse et de gîtes mélanésiens ».* Les chiffres parlent. Au cours des neuf premiers mois de 1984, 68 705 visiteurs sont arrivés à Nouméa (contre 64 909 pendant la même période en 1983). Le cœfficient d'occupation *des chambres dans les équipements* touristiques a été, toujours pendant les neuf premiers mois de l'année, de 63,7 % en 1984 (contre 53,9 % sur douze mois en 1983). En 1984, ce sont les Australiens qui ont été les plus nombreux, suivis par les Français, les *Japonais et les Néo-Zélandais.*

La France du bout du monde n'a pas de chance. Son développement touristique est bien souvent contrarié par une éruption volcanique, par un cyclone ou par une situation politique difficile. A ces « désagréments » s'ajoute une organisation des transports aériens contestés par de nombreux voyagistes et qui a eu pour conséquence d'augmenter, par exemple, de 50 % en trois ans le prix d'un vol vacances pour la Guadeloupe (*le Monde* du 13 septembre). *Bref,* le tourisme dans les DOM-TOM balance entre le tourisme de luxe et le tourisme de masse. Les pouvoirs publics n'ont toujours pas fait leur choix. Des tarifs préférentiels pour les vacanciers ? Quelle serait alors la réaction des Guadeloupéens, des Réunionnais ou des Martiniquais qui travaillent en métropole et qui ne *comprendraient* pas que ces tarifs ne leur soient pas également appliqués ?

La Polynésie, la Réunion, la Guadeloupe et la Martinique possèdent un hébergement et des équipements sportifs qui les placent parmi les destinations très *compétitives*. Mais loin et cher. Huit jours à Tahiti à partir de 12 400 F. Dix jours à Saint-Denis à partir de 6 568 F (village vacances). Huit jours à Pointe-à-Pitre à partir de 7 300 F (studio). Huit jours à Fort-de-France à partir de 7 300 F (studio).

Les DOM-TOM proposent aujourd'hui près de 11 000 chambres. Du village vacances à l'hôtel quatre étoiles. Les Américains sont les plus nombreux en Polynésie. Les Canadiens font un « boum » à Saint-Pierre-et-Miquelon, où ils représentent 80 % des touristes. Les cousins d'Amérique fréquentent en effet assidument cette terre du bout du monde pour perfectionner leur français.

A 7 000 kilomètres de la métropole, entre le Surinam à l'ouest et le Brésil au sud et à l'est, la Guyane est un département français. 618 chambres attendent les voyageurs. On chasse les papillons, on descend les fleuves et on visite, bien sûr, le bagne. Neuf jours à partir de 8 260 F. Et puis, au cœur du Pacifique, les 17 chambres de Wallis-et-Futuna. Pas de ligne directe depuis Paris. Escale obligatoire à Nouméa. Aller et retour métropole-Nouvelle-Calédonie : 10 710 F ou 14 560 F, selon la saison. Prix du billet aller et retour Nouméa-Wallis : 2 486 F (trois heures de vol). Enfin, Mayotte, le rêve des plongeurs. Dix jours à partir de 11 680 F.

Pour inviter les touristes à se rendre plus nombreux dans les DOM-TOM, les pouvoirs publics et les professionnels ne devraient-ils pas coordonner leurs initiatives pour engager une action continue et non frapper au coup par coup ? La question mérite réflexion. Pour les territoires et les départements d'outre-mer, l'apport de vacanciers est un des moyens pour lutter contre le chômage. Une chambre d'hôtel représente, en effet, 1,5 emploi direct et 2,5 emplois indirects.

Préfaçant le *Guide de la France des tropiques*, publié en 1984 et offert gracieusement aux agences de voyages, M. Roland Carraz, alors secrétaire d'Etat chargé du tourisme, invitait les métropolitains à découvrir *« cinq visages souriants de Français du bout du monde (Réunion, Antilles, Nouvelle-Calédonie, Guyane et Polynésie) »* qui évoquent *« un certain bonheur de vivre dans la France des tropiques ».* On ne saurait mieux dire.

JEAN PERRIN.

★ ANIT, 8, avenue de l'Opéra, 75001 Paris. Tél. : (1) 260-37-38.





